


22101528673



HISTORY of MEDICINE, Essays

MŒURS INTIMES DU PASSÉ

(TROISIÈME SÉRIE)

I

LA FAUNE MONSTRUEUSE DES CATHÉDRALES

La cathédrale est un abrégé du monde ; toutes les créatures de Dieu peuvent y entrer : telle a été la pensée dominante des artistes du moyen âge, qui peuplèrent, au gré de leur fantaisie, la maison de Dieu de toutes les plantes, de tous les animaux de la création.

Grâce à ces admirables ouvriers, la cathédrale est « un être vivant, un arbre gigantesque, plein d'oiseaux et de fleurs. Elle ressemble moins à une œuvre des hommes qu'à une œuvre de la nature... L'église est la maison de tous ; l'art traduit la pensée de tous... La cathédrale peut tenir lieu de tous les livres... Seule, la France a su faire de la cathédrale une image du monde, un abrégé de l'histoire, un miroir de la vie morale (1). »

Cette faune hyperbolique, ces gargouilles fantas-

(1) MALE. *l'Art religieux du treizième siècle.*

tiques, toutes ces scènes d'un réalisme outrancier, qui nous frappent de stupéfaction si nous ne nous remettons dans le cadre de l'époque qui les vit naître, deviennent d'une explication relativement aisée, quand on les replace dans leur milieu natif.

De tous les arts, a dit un homme dont le jugement pourrait être, en la matière, suspecté, mais qui a, dans la circonstance, énoncé une vérité, au moins en ce qui concerne le moyen âge, « de tous les arts, écrit Viollet-le-Duc (1), l'art de l'architecture est certainement celui qui a le plus d'affinité avec les instincts, les idées, les intérêts, les progrès et les besoins des peuples. » N'est-ce pas dans l'architecture que se révèle le génie des sociétés primitives ? Les monuments, les constructions de tout ordre, ne sont-ils pas « les premières traductions de la pensée humaine » ?

Avant la découverte de l'imprimerie, le peuple n'a, pour s'instruire, que les légendes sculptées sur le portail des églises. Les manuscrits, quelques privilégiés seuls peuvent les déchiffrer : ces hiéroglyphes, tracés à grands frais sur le parchemin, restent un mystère impénétrable pour la masse ignorante.

Telle cathédrale a pu être comparée à une vaste épopée, « contenant les inspirations, les terreurs, les espérances ou les rancunes de tout un siècle ».

(1) *Dictionnaire d'architecture*, de VIOLLET-LE-DUC, cité par LENIENT, *la Satire en France au moyen âge*, nouvelle édition.

Le sublime y coudoie le grotesque ; le plus prodigieux génie s'allie avec la plus primitive naïveté. Ces hardiesses d'un ciseau que rien n'arrête, sont comme l'attestation d'une force qui s'ignore encore, mais qui déjà songe vaguement à s'émanciper. Ce n'est pas seulement à la conquête du paradis que rêvent ces milliers d'ouvriers qui se sont dévoués à la construction des églises, dans un élan d'enthousiasme désintéressé tel qu'on n'en vit jamais d'autre exemple ; ils songent aussi, peut-être, dans leur for intérieur, ces serfs à peine affranchis, que le monument qu'ils élèvent à la gloire de la Divinité, dominera de toute sa hauteur ces manoirs féodaux, qui leur rappellent leur servitude et leurs humiliations. Cette égalité, dont il n'a cessé de poursuivre la chimère, le peuple croit la retrouver au fronton des églises, où vilains et seigneurs sont confondus, en attendant cet autre monde où elle ne sera plus un vain mot.

*
* *

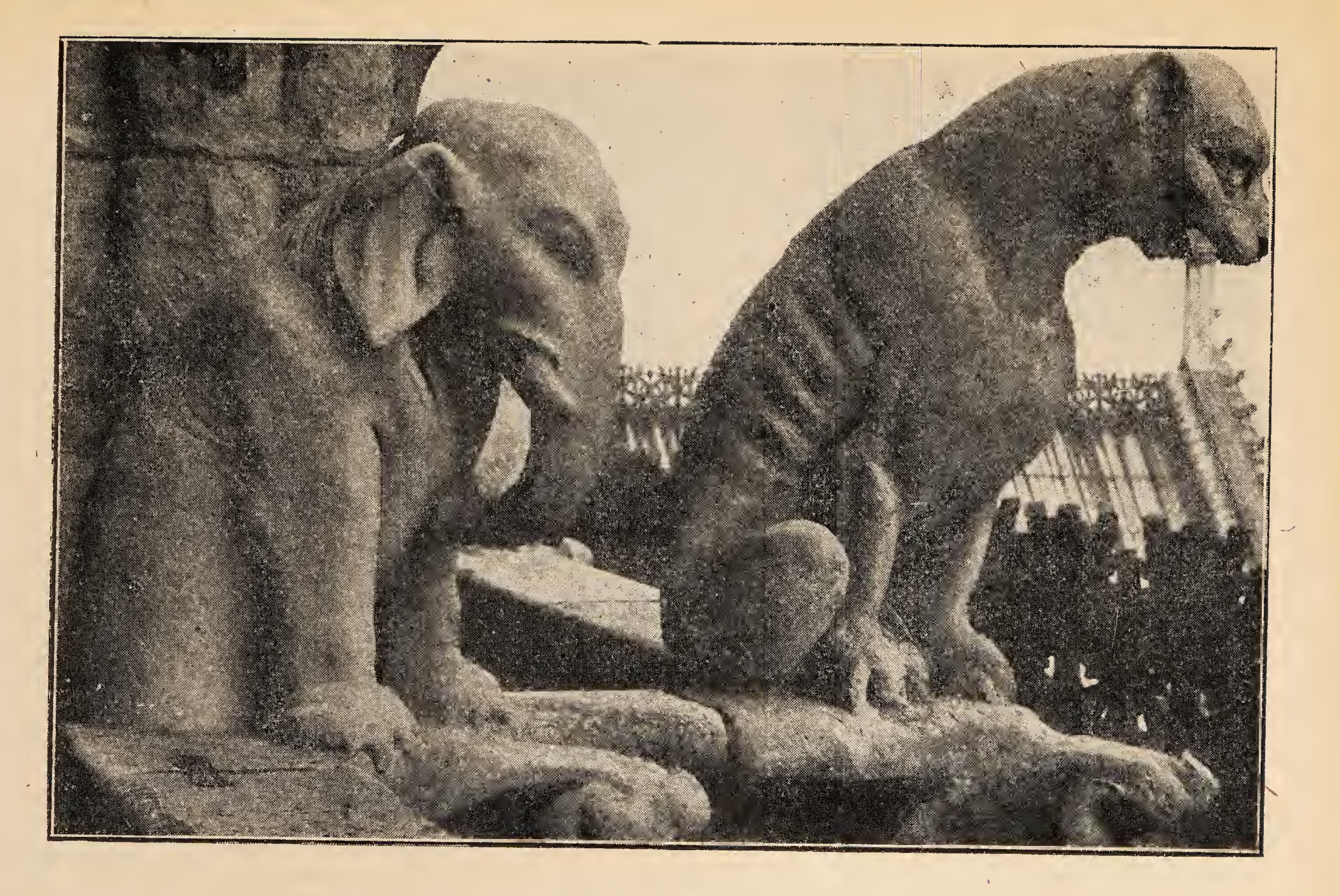
Les sources où les artistes du moyen âge ont puisé leur inspiration sont, en réalité, multiples ; mais dans les sculptures qui ornent la porte des monuments de la foi chrétienne, il serait vain de chercher à découvrir un enseignement que leurs auteurs n'y ont certainement pas enfermé.

Que les scènes ou les personnages représentés soient parfois recouverts du voile de l'allégorie, nous n'en disconvenons pas, mais celui-ci en dissimule très imparfaitement les formes réelles.

C'est, pour tout dire, la vie de tous les jours qui se traduit ici dans un langage d'une aveuglante clarté; ce sont ses compagnons de travail que l'homme traîne à sa suite dans le lieu saint, les animaux en compagnie desquels il vit (1), ses « frères inférieurs » à qui il réserve une place à ses côtés (2).

(1) Les animaux sont à ce point nombreux dans la statuaire chrétienne qu'on a pu rédiger de véritables traités de zoologie mystique. Nous renvoyons ceux que la question intéresserait aux articles de Mme Félicie d'Ayzac, parus notamment dans la *Revue archéologique*, la *Revue générale de l'Architecture*, etc., et à l'ouvrage de l'abbé Auber (*Histoire du symbolisme religieux*, 4 vol.). Pour le détail, v. la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1848 (le rat dans l'iconographie chrétienne); les *Annales archéologiques*, de Didron, t. I, 1844, pp. 70 et suiv. (le serpent); la *Revue archéologique*, t. X, p. 407 (l'éléphant); la *Revue de l'art chrétien*, 2e série, t. IX (la belette); dans la même revue (2e série, t. XII), le taureau, le bœuf, la vache, etc.; la même (1864), le dragon, etc.

(2) Parfois ce sont des animaux dont l'artiste a seulement entendu parler par des voyageurs. Nombre de bêtes qu'on est étonné de voir dans la décoration d'une église, telles que l'éléphant, le chameau, etc., sont originaires de l'Orient : autant de souvenirs des pèlerinages, qui formaient alors le texte de la plupart des récits populaires et des contes de veillée. C'est ainsi qu'à l'église de Vézelay, on voit des chameaux, des lions; à Saint-Sauveur, de Nevers, des éléphants, des dromadaires, etc. (Cf. un curieux article de P. Mérimée, dans l'*Annuaire historique pour 1838*.



BÊTES EXOTIQUES.

(*Notre-Dame de Paris*, couronnement de la balustrade.)

S'il y joint les bêtes apocalyptiques, les dragons et les chimères (1), ce n'est que par jeu. Si ces travail-



MONSTRE POLYCÉPHALE (*Cathédrale de Reims*, XIII[e] siècle).

leurs de la pierre accompagnent d'images burlesques

(1) Et encore des harpies, des lions à face humaine, des mélusines à corps gracieux, terminés en longue queue de serpent, etc. L'image de la Sirène est fréquente au moyen âge (CAUMONT, *Cours d'antiquités*, t. IV, p. 213); on en observe à Saint-Aubin d'Angers, à l'église de Genté, dans la Charente (*Statistique monumentale de la Charente*, p. 315), etc.

d'élégants chapiteaux, ou des colonnes ornées de dentelles finement ajourées, c'est par fantaisie pure, ou simple caprice de leur esprit malicieux.

*
* *

La gaîté de nos pères ne manque aucune occasion de librement s'épancher. Leur verve est seulement grossière, de mauvais aloi ; c'est la nature dans sa brutalité. Le peuple trahit en toute liberté ses appétits, ses instincts, sur la pierre, ne s'embarrassant d'aucune contrainte.

De loin en loin, on entend bien tonner, contre cette licence sans frein, quelque champion de l'orthodoxie, mais l'esprit du siècle reprend vite le dessus et la voix isolée clame dans le désert.

Cette tolérance était, nous ne le saurions trop répéter, dans les mœurs du temps. Elle s'exerçait aussi bien dans l'intérieur des sanctuaires que dans la rue.

Qu'il s'agît de littérature, de théâtre ou d'art, on se montrait plein d'indulgence pour les faiblesses de l'humanité. Le fabliau, la farce, le mystère étaient d'une crudité d'expressions qui ne ménageait aucune pudeur. Le réalisme, qui dominait dans le livre et sur la scène, ne pouvait tarder à envahir le domaine de l'art.

On a fait justement observer que l'art médiéval



LE JUGEMENT DERNIER : motif d'un des tympans du portail de la cathédrale de Bourges (XIVe siècle).

n'a pas compris la satire à la façon de l'art du quinzième siècle et de l'aurore de la Renaissance. La distinction a son importance. Au moyen âge, plus particulièrement au treizième siècle, les parties secondaires ou inférieures de l'édifice sont seules envahies par les compositions parasites ; les sujets licencieux n'osent pas encore s'étaler au grand jour.

L'esprit gaulois se tempère d'une certaine décence. De ci, de là, quelque gargouille, quelque contrefort, révèlent une posture ou un acte trop naturel ; mais, à cette époque, l'inspiration religieuse domine encore, et contient dans de sages limites un ciseau prompt à s'émanciper.

Les monstres enfantés par le treizième siècle portent, pour la plupart, la marque d'une fantaisie joyeuse, d'une aimable bonhomie.

L'Église juge maternellement ces écarts d'une imagination jeune et ardente. C'est un badinage auquel ne se mêle pas de méchanceté ; nous n'oserions dire qu'il ne s'y marque ni indécence, ni ironie.

L'art du treizième siècle, a-t-on dit, est « très chaste, étonnamment pur ». C'est peut-être le considérer avec des yeux bien prévenus.

On a cité ce sculpteur de la cathédrale de Lyon qui, chargé de raconter les origines du monde et arrivé à l'aventure de Loth et ses filles, laissa un

médaillon vide, mais combien d'autres exemples pourrions-nous produire, où l'artiste ne s'est pas embarrassé des mêmes scrupules.

Quant à l'ironie, elle apparaît manifestement; la méconnaître serait jouer du paradoxe. Tout ce qu'on peut accorder, c'est qu'elle ne devient véritablement agressive qu'au début du quatorzième siècle.

Au siècle de Dante et de Jean de Meung, l'Église elle-même n'hésite pas à recourir à cette arme, pour venger ses propres injures. On a rappelé, à cet égard, un fait typique.

Un hardi légiste, avocat de Philippe de Valois, Pierre du Cuignet, avait entrepris d'enlever aux ecclésiastiques la juridiction temporelle. Le clergé de Notre-Dame, non content de l'avoir excommunié, le fit représenter, sous les plus vilains traits, au coin du jubé, à l'endroit où l'on avait coutume d'éteindre les cierges. Cette sorte d'exécution en effigie, cette manière de pilori subsista durant plusieurs siècles.

Ce n'est encore là que de l'esprit satirique ; celui-ci n'aboutira vraiment à l'obscénité qu'à l'époque où le matérialisme régnera dans la société, où la caricature grotesque débordera jusque dans les lieux les plus respectés, où les sermonnaires fulmineront, dans le langage le plus trivial et le plus cynique, contre des excès qu'ils se sentaient incapables de maîtriser.

Ce n'est pas encore la Renaissance, mais l'époque qui la précède immédiatement. Luther et Calvin n'ont pas fait entendre leur voix, mais on sent leur venue proche. On tourne en dérision les desservants du culte jusque dans leurs propres sanctuaires. Les stalles, les miséricordes, les confessionnaux, portent la marque des fantaisies les plus extravagantes, des plus répugnantes obscénités.

*
* *

Ces compositions étranges, excentriques, n'ont-elles pas été, parfois, des caprices d'artistes en belle humeur ; des vengeances plus ou moins spirituelles, ou encore, de timides revendications contre les puissants du jour ? Ces hardiesses de l'architecture religieuse ont-elles vraiment un sens aussi compliqué que l'ont paru croire certains exégètes ?

Sans doute y a-t-il quelque symbolisme dans les scènes représentées, mais comme le sens en est généralement transparent ! Ainsi le diable est figuré sous les traits les plus horribles : il n'y a rien de trop hideux dans le règne animal pour le représenter et la nature ne suffisant pas aux artistes, ils inventeront de monstrueuses combinaisons, tandis qu'ils donneront à Dieu et aux anges une physionomie idéalement belle, d'une pureté, d'une douceur toutes célestes.

Les vices seront symbolisés par des animaux immondes (1). Les singes seront chargés de traduire



SCULPTURE DE LA CHAPELLE DE LA PRÉSENTATION

(Cathédrale de Bourges).

(1) La licorne symbolise la chasteté; le serpent, la prudence; le lièvre, la peur; le loup, la cruauté; le bouc, la luxure; le paon, l'orgueil; le chien, l'envie; le lion, la colère; le chameau, l'avarice; l'écrevisse ou la tortue, la paresse, etc.

la malice féminine (1). Les fous, avec leur accessoire obligé, la marotte, indiquent assez la déraison humaine (2).

La plupart de nos cathédrales portent, gravés à leur fronton, de véritables calendriers sculptés, où se déroule, comme dans un cycle, la vie du paysan. Les mois y sont représentés sous la figure de travailleurs vaquant aux besognes qui leur incombent, selon les saisons. Mais ces quelques personnifications de l'idée, sous les formes les plus simples, autorisent-elles à dire que l'art médiéval a un langage où chaque détail concret donne un enseignement ? N'est-il pas excessif de prétendre que tout, depuis les figures du portail jusqu'aux scènes des vitraux, a une signification ?

Ce n'est pas que nous méconnaissions la mission sociale de l'art au moyen âge, son rôle comme éducateur des masses (3); mais n'exagérons rien et, comme nous y engage Champfleury, « voyons les

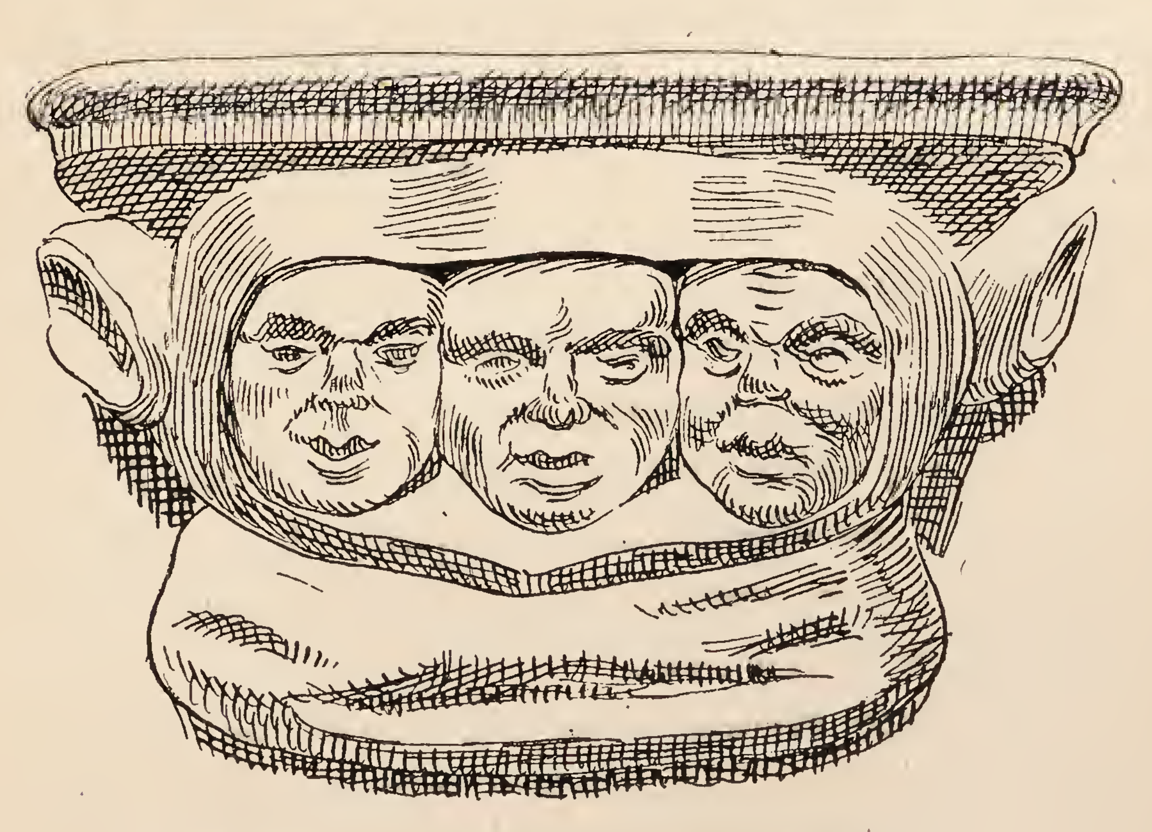
(1) *Les Sculptures grotesques et symboliques*, par J. Adeline, préface par Champfleury. Rouen, E. Augé.

(2) Dans la représentation du fou de Lorris, qui se trouve sur des vitraux du treizième siècle, à Auxerre, il ne faudrait voir, selon des commentateurs, qu'une flétrissure du vice, qui est une sorte de folie. Pour certains, quand un sujet paraît déplacé sur un monument religieux, il suffit de recourir à l'allégorie pour lui trouver une explication; c'est très commode, sinon toujours exact.

(3) V. à cet égard un très intéressant article du regretté M. Eugène Muntz, dans la *Revue bleue*, du 11 juin 1898.

choses matériellement d'abord, avec les yeux plus qu'avec l'esprit ». Gardons-nous de trop interpréter. « Soyons simples comme ces groupes d'ouvriers qui, parfois, sans doute, apportaient dans leur travail une pointe de malice ; mais ne transformons ces gausseries ni en révoltes sociales, ni en produits de pieuses exégèses (1) ».

(1) Champfleury, *op. cit.* (Préface).



MISÉRICORDE DE STALLE DE L'ÉGLISE DE CHAMPEAUX

*
* *

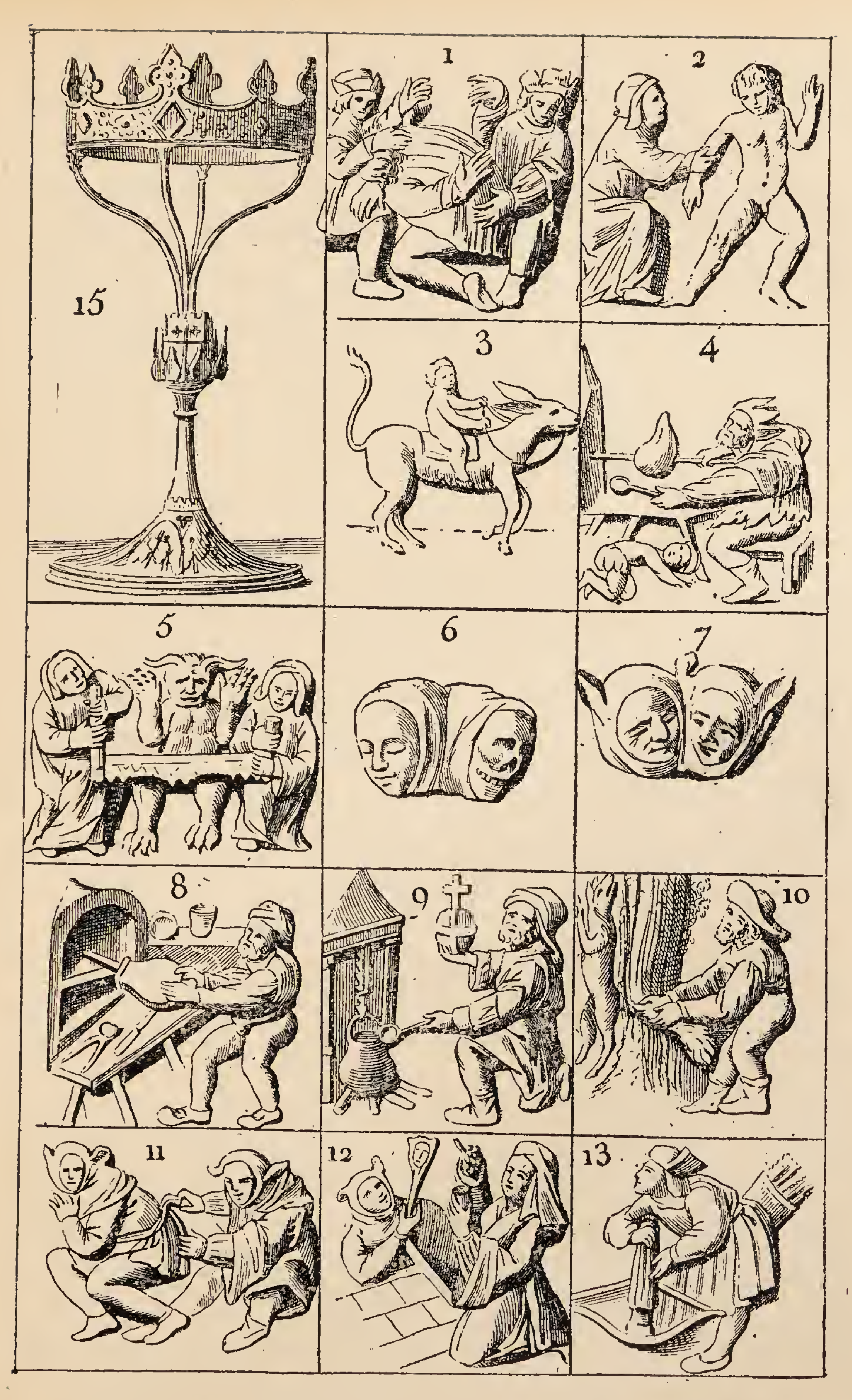
Il est difficile, sinon impossible, de décrire, d'une façon complète et dans un ordre rigoureusement déterminé, les sujets grotesques ou obscènes qui constituent ce qu'on pourrait appeler « la faune monstrueuse des cathédrales ». Ce pourrait être l'objet non pas d'un mais de plusieurs volumes, dont l'intérêt serait, nous le craignons, graduellement faiblissant. Nous nous en tiendrons à quelques exemples choisis avec assez de discernement pour donner à notre argumentation un étai suffisant.

Nous reproduisons (1), pour l'édification de nos lecteurs, des figures sculptées sur les miséricordes des stalles de Saint-Spire, à Corbeil, et sur les crédences de l'église des Mathurins, de Paris, datant du quinzième siècle. On remarquera, dans ces planches, des jeux usuels, des métiers, de nombreuses figurations de fous, etc.

Les autres crédences de Saint-Spire ne sont pas moins curieuses ; elles parlent trop par elles-mêmes, pour que nous nous attardions à une laborieuse explication.

Au couvent des Grands-Augustins de Paris, une

(1) D'après MILLIN, *Antiquités nationales*, ouvrage devenu d'une excessive rareté, surtout complet.



STALLES DE L'ÉGLISE DES MATHURINS DE PARIS, fin XVe siècle.
(D'après MILLIN, *Antiquités*)

parabole de l'Évangile était représentée par deux figures d'hommes, habillés en fous (1).

On trouve encore des symboles de la folie dans des retombées de voûtes de la cathédrale de Rouen (chapelle Saint-Étienne, tour de Beurre) (2); dans une gargouille de l'église Saint-Rémy, de Dieppe ; dans un bas-relief de l'abbaye de Saint-Wandrille, près Caudebec, etc.

Certaines églises du pays de Cornouailles sont remarquables par leurs anciennes boiseries, dont les panneaux représentent des personnages ayant des grelots suspendus à leurs manches, attributs dont nous connaissons la signification.

Ces églises datent du quinzième siècle, mais on retrouverait antérieurement, si on les cherchait bien, dans les productions artistiques, des souvenirs de ces sociétés burlesques, de ces fêtes licencieuses dont nous nous proposons de conter l'histoire.

Ces manifestations satiriques allaient battre leur plein au siècle de la Réforme, époque à laquelle l'existence désordonnée des moines et des religieuses

(1) Canel, *Recherches historiques sur les fous des rois.* Paris, Lemerre, 1873.

(2) Langlois, dans son ouvrage, toujours consulté avec profit (*Stalles de la cathédrale de Rouen*, 1838), voit, dans le ressouvenir de la Fête des fous et des mascarades qui l'accompagnaient, l'explication, la clef d'une foule de sujets grotesques, monstrueux ou cyniques, qui abondent dans les décorations des temples, celles de nos vieilles maisons et les ornements de la calligraphie gothique.

deviendra le thème fécond sur lequel s'exercera la verve des écrivains et des artistes.

Ces derniers n'ont pas attendu la Renaissance pour introduire le grotesque et le bouffon dans leurs productions ; à l'occasion, ils ne reculent pas devant le réalisme le plus bas, devant la plus répugnante obscénité.

*
* *

Au préalable, il convient de mettre en garde le lecteur contre une interprétation trop hâtive. Ces « dissolutions monstrueuses, » ces « outrages à la nature », comme les qualifie un critique à l'indignation vertueuse, doivent être jugés non point avec nos idées et nos points de vue actuels, mais avec ceux d'un contemporain qui se trouverait avoir été témoin ou acteur de l'époque qui leur donna naissance.

La notion de pudeur n'est que relative. Le moyen âge, qui ne la connut pas, ignora l'obscénité. Un des Pères de l'Église catholique a exprimé l'opinion de son temps quand il écrit : « Comment aurais-je honte de nommer ces parties que Dieu n'a pas eu honte de créer ? » L'usage, a dit excellemment Remy de Gourmont (1), qualifie les

(1) *Mercure de France*, mars 1903, p. 731.

mots ; il qualifie aussi les actes et aussi les représentations esthétiques.

Qu'est-ce que l'obscène? « Une notion fugitive, changeante, comme la morale elle-même, cette face triste de la mode ». La grossièreté des mœurs explique bien des choses, que ne comprend plus notre époque civilisée à l'excès, dont la supériorité n'éclate peut-être que dans un raffinement d'hypocrisie.

Les représentations dites indécentes ont, ne l'oublions pas, subsisté très tard, même sur nos monuments religieux, et en maints endroits on en a signalé, plus ou moins mutilées, mais suffisamment visibles, pour qu'on ne puisse mettre en doute leur existence antérieure. La preuve qu'elles existent encore en nombre respectable, c'est qu'en 1901, le pape envoyait à son clergé des instructions, pour que celui-ci procédât à une sévère inspection des églises, à seule fin de « détruire ou de corriger toutes les peintures dévêtues ou trop peu vêtues ».

Les peintures, le Souverain Pontife aurait pu ajouter les sculptures ; mais il est juste de bien préciser, afin de dissiper toute équivoque, que les édifices du culte ne sont pas les seuls qui reflètent dans leurs figurations obscènes les mœurs du temps. Sans parler des priapes ailés des arènes de Nîmes, du monolithe de grès, à forme phallique, de la place publique de Préciamont (Oise), on a relevé, un peu



LE SUPPLICE DE L'ENFER : les damnés, poussés par les démons vers la chaudière.
(*Cathédrale de Bourges*, XIV[e] siècle)

partout, des *naturalia*, d'un art doublement inférieur.

Mais si nous faisons surtout porter nos remarques sur les bas-reliefs de nos cathédrales, c'est qu'on lit mieux, dans ce livre de pierre aux grandioses proportions, que dans tout autre ; on y voit mieux reflété l'esprit d'une époque, on y démêle plus clairement les pensées de tout un peuple, son sentiment égalitaire, ses terreurs (1), ses espérances, son penchant à tourner en dérision ce qui lui inspirait le plus de crainte ou le plus de respect.

C'est toute la vie d'une partie du passé qui se trouve reproduite, en traits plus ou moins déformés, au fronton, dans les niches ou sur les contreforts des cathédrales, et, à ce seul titre, il ne nous a pas semblé oiseux de chercher à déchiffrer la pensée déposée par nos pères dans ces milliers de figures, dont nous déconcertent, à première vue, l'aspect bizarre et la conception tourmentée.

Cette conception, à première vue assez confuse, peut cependant être le plus souvent pénétrée.

Il faut, d'abord, ne pas oublier qu'aucune ligne nette de démarcation ne sépare le christianisme à

(1) On a remarqué la prédilection des artistes du moyen âge pour les compositions tragiques et effrayantes, surtout pour la représentation des supplices que l'Enfer réserve aux pécheurs. Ils se sont complu à montrer des diables hideux, déchirant, torturant les damnés. L'intention d'agir par l'épouvante sur l'imagination est des plus évidentes.

son aurore du paganisme à son déclin. Dans les peintures des catacombes chrétiennes, les sirènes, les satyres, se mêlent aux figures pieuses et le Christ



MONSTRE.

(Cathédrale de Nevers).

ne paraît pas trop souffrir du voisinage des divinités païennes. Cette alliance du profane et du sacré, ces assemblages hybrides qui détonnent et nous étonnent, ne sont que de vagues réminiscences de l'an-

cien culte, mêlé à la foi, plus moderne, qui aura grand'peine à s'en dépouiller complètement.

L'Église a vu le danger dès le début ; elle y a paré dans la mesure de ses moyens et de son influence, qui n'était pas, dans les premiers âges du christianisme, aussi considérable qu'on le pourrait supposer.

Au cinquième siècle, l'art familier du paganisme se glissant dans le culte nouveau, saint Nil écrivait à Olympiodore, qui s'en était montré préoccupé :

« Vous me demandez s'il est convenable de charger les murs du sanctuaire de représentations ou figures d'animaux de toute espèce... Je répondrai que c'est une puérilité d'amuser ainsi les yeux des fidèles (1) ».

Malgré ces sages recommandations, on voit se continuer les mêmes errements ; les artistes prennent, comme modèles d'ornementation, les œuvres du plus sensuel paganisme, puisent à profusion dans la mythologie antique, et toute l'architecture ecclésiastique et aussi, dans une moindre mesure, l'architecture domestique, se ressentent de cette inspiration.

La conversion des ouvriers eux-mêmes au christianisme, n'empêche que ceux-ci, ayant toujours sous leurs yeux des figures et des emblèmes païens, aient

(1) *Maxima Bibliotheca Patrum*, t. XXVII, p. 323 ; cité par Champfleury, *Histoire de la Caricature au moyen âge*, 2e édition, p. 23.

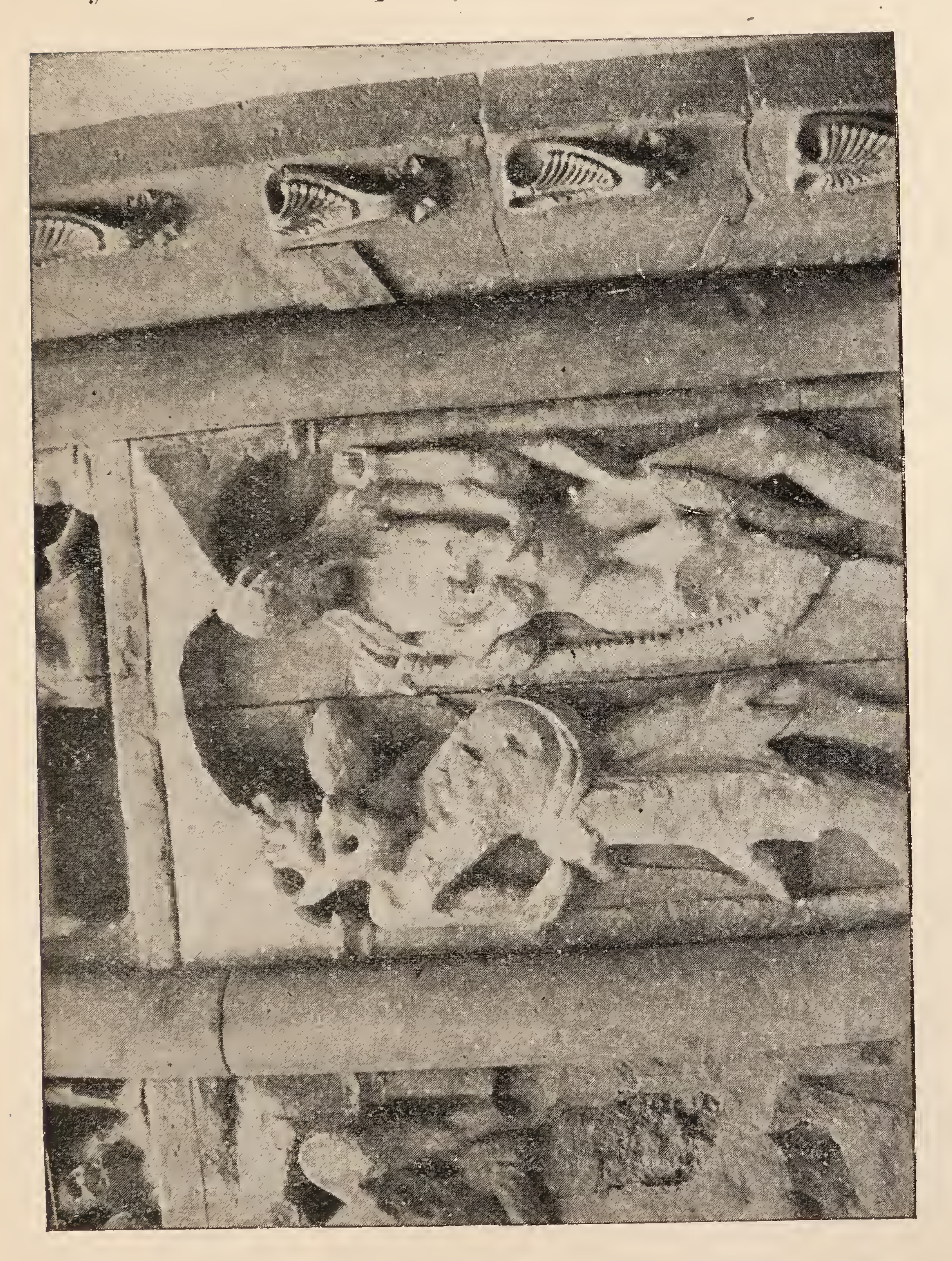
continué à les imiter, quand leur fantaisie ne les poussait pas à en exagérer l'outrance. Cette tendance se maintint si longtemps, qu'au dixième siècle (et peut-être même au delà), on constate encore un ressouvenir évident du paganisme dans certaines sculptures : telle cette console de l'église de Mont-Majour, en Provence, qui rappelle apparemment la fable de Saturne dévorant ses enfants.

Peu à peu, l'art médiéval devient de plus en plus complexe, de plus en plus confus. Les créatures fantastiques, les animaux hétérogènes, les monstruosités de toute espèce sortent tout armés de l'imagination des « tailleurs de pierres ». Les démons, qui ont pour principale mission de jouer aux humains mille tours pendables, sont figurés sous les formes les plus burlesques. On conçoit sous quels traits affreux devaient se les représenter des néo-convertis, faisant acte de prosélytisme.

Une autre circonstance a exercé son influence sur le goût professé par le moyen âge pour le grotesque : c'est la grossièreté même de l'art à cette époque.

Les artistes de ce temps — et l'observation qui en a été faite nous paraît pleine de justesse — par ignorance de la perspective et des proportions, et faute d'habileté de main, éprouvaient une grande difficulté à représenter une scène à plusieurs personnages, qui fût intelligible pour le plus grand nombre. De là leur tendance à remplacer par des

symboles le nom qu'ils trouvaient trop peu démons-



LE CHATIMENT DE LA LUXURE.
(Haut-relief du portail de l'Eglise abbatiale de Moissac.)

tratif ; en outre, à exagérer la forme, en donnant une

prédominance anormale à quelque trait qu'ils voulaient caractériser : ainsi naquit et se développa le goût pour la déformation caricaturale.

On voit, dès lors, apparaître ces corps humains surmontés de têtes de monstres, ces faunes grimaçants, ces bêtes hideuses, dévorant les seins et les parties sexuelles de la femme, comme pour représenter le châtiment de la luxure, toutes ces licences et ces extravagances, que saint Bernard, alors abbé de Clairvaux, stigmatisait, dans son écrit à Guillaume, abbé de Saint-Thierry :

A quoi servent, dans les cloîtres, sous les yeux des frères et pendant leurs pieuses lectures, ces ridicules monstruosités, ces prodiges de beautés difformes, ou de belles difformités ? Pourquoi ces singes immondes, ces lions furieux, ces monstrueux centaures, ces animaux demi-hommes, ces tigres tachetés, ces soldats qui combattent, ces chasseurs qui sonnent de la trompe ?

Ici, une seule tête s'adapte à plusieurs corps ; là, sur un seul corps, se dressent plusieurs têtes. Tantôt un quadrupède porte une queue de serpent ; tantôt une tête de quadrupède figure sur le corps d'un poisson. Quelquefois, c'est un monstre avec le poitrail d'un cheval et l'arrière-train d'une chèvre. Ailleurs, un animal cornu se termine en croupe de cheval. Il se montre, partout enfin, une variété de formes étranges, si féconde et si bizarre, que les frères s'occupent plutôt à déchiffrer les marbres que les livres, et passent des jours entiers à contempler toutes ces figures, bien mieux qu'à méditer sur la loi divine...

Cette véhémente apostrophe de saint Bernard a la valeur d'un témoignage. Elle démontre que les sculpteurs de son temps jouissaient d'une liberté presque sans limites ; que l'Église déplorait ces licences de l'art ; et, malgré les bonnes intentions de leurs auteurs, qui cherchaient à peindre le vice sous les traits les plus repoussants, pour les faire prendre en dégoût, qu'elle n'était pas loin de professer que le remède proposé était pire que le mal à détruire : ce nous est une preuve de plus qu'un esprit nouveau, sinon de révolte ouverte, au moins de satire irrespectueuse à l'endroit du clergé, souffla dès le onzième siècle.

*
* *

L'Église, se sentant forte, montrait beaucoup d'indulgence à l'égard de ces « ymaigiers » malicieux qui, du reste, exerçaient leur raillerie plutôt contre les encapuchonnés de tous ordres, que contre le culte lui-même, à l'abri de leurs atteintes.

Elle restait, toujours et malgré tout, souveraine maîtresse dans le domaine spirituel. Elle continuait d'effrayer, par la laideur du mal, ceux qu'elle ne pouvait ramener à elle par la beauté du bien.

Il lui suffisait de personnifier les vices et les impuretés de l'homme sous les images les plus terrifiantes.

Ainsi voit-on la gourmandise, représentée sous la forme d'un porc muselé et bridé, comme à Chef-du-Pont et à Octeville (Manche) ; la luxure, par des crapauds ou des serpents (1) attachés aux organes sexuels de la femme (abbaye de Moissac, etc.), l'avarice, encore par des serpents, s'élançant sur l'avare affaissé sous le poids de la bourse qui pend à son cou (Foncarville, Sainte-Marie-du-Mont, dans la Manche) ; la paresse, sous les traits d'un homme que deux de ses compagnons ont peine à soutenir (Saint-Marcouf), etc. C'est, évidemment, du symbolisme, mais dont les emblèmes sont des plus transparents.

Dans les cathédrales de Chartres et d'Amiens, se voit un jeune homme embrassant une jeune femme, qui tient d'une main un sceptre et de l'autre main, un miroir ; dans la rosace de Notre-Dame de Paris, se remarque une femme qui se mire. Symbole, prétendra-t-on, de la coquetterie et de la toute-puissance féminines ? nous n'y contredirons pas.

De même, les sciences occultes, l'astrologie, l'alchimie, trouvent leur place dans la cathédrale : à Chartres, au porche du nord, un personnage est désigné sous le nom de *Magus*, qui synthétise assez manifestement les recherches hermétiques.

(1) A la cathédrale de Bourges, des serpents et des crapauds dévorent les damnés, pendant que des diables les retournent dans les chaudières (voir figure de la page 33).

La médecine elle-même se montre dans les églises de Rouen, de Sens (portail de l'Ouest), de Laon (fenêtre et vitrail de la façade Ouest), d'Auxerre (rose du vitrail), de Reims (façade Ouest, portail de droite),



MÉDECIN AUX URINES.

Cathédrale de Rouen.

sous la forme d'un médecin examinant les urines à la hauteur de l'œil.

Ici, nous devons ouvrir une parenthèse, le sujet touchant à l'art que nous pratiquons.



LE SUPPLICE DE L'ENFER : les damnés dans la chaudière.
(*Cathédrale de Bourges*, XIVe siècle.)

Pour peu qu'on étudie de près les détails de nos cathédrales, leurs verreries, leur mobilier, écrit un de nos confrères (1), on est surpris d'y trouver un nombre considérable de documents intéressants pour le médecin.

Il existe à la cathédrale de Rouen, deux sculptures sur bois, qui ne sont que la figuration très exacte de deux opérations de petite chirurgie : ce sont deux des miséricordes (2) ou patiences de cette cathédrale qui est, à elle seule, un véritable monde.

L'une d'elles (fig. 2 de la p. 37), représente un personnage assis. « Sa jambe droite, dont il paraît souffrir et qu'il maintient des deux mains au niveau du jarret, est appuyée sur un banc; à droite de ce personnage, un homme, vêtu d'une courte tunique, se tient penché sur la jambe qu'on lui présente et qu'il semble explorer avec la plus grande attention. Sa main gauche est posée à plat sur la face interne de la jambe à sa partie supérieure, tandis que les doigts de la main droite sont allongés

(1) Docteur P. Derocque, *Revue médicale de Normandie*, 10 juin 1902.

(2) « Les prêtres, fatigués de se tenir debout pendant toute la durée des offices, eurent l'idée de se reposer sur des stalles mobiles, ingénieusement appelées *miséricordes*, offrant un banc étroit pour s'asseoir et des accoudoirs sous les bras... c'est là que se donna carrière la fantaisie des tailleurs en bois. » *Histoire de la caricature au moyen âge*, par Champfleury, 2e édition, p. 232-233.

un peu au-dessus du cou-de-pied du blessé... »

On pourrait croire que l'artiste a voulu représenter un chirurgien cherchant les signes d'une fracture ; mais l'attitude du blessé laisse plutôt à penser que le praticien essaie de déterminer « la tension ou la mollesse d'un apostème, ou qu'il s'efforce, par des pressions concentriques, d'en évacuer le contenu ».

La deuxième scène (fig. 1) est d'une interprétation plus commode : il s'agit, évidemment, d'un barbier-chirurgien, s'apprêtant à faire une saignée à sa patiente : « une femme, assise sur un banc très bas, les jambes semi-allongées, présente la main et l'avant-bras du côté droit ; de sa main gauche, posée à plat sur la cuisse droite, ce personnage soutient le coude, qui est largement découvert, la manche étant retroussée au niveau de la partie moyenne du bras.

En face, un homme, vêtu d'une longue robe, bordée de fourrure, de la main gauche tient la main droite du premier personnage, de façon à l'étendre sur l'avant-bras et à bien mettre en lumière la face antérieure de celui-ci. Cet homme, que le peu de hauteur de la miséricorde oblige à se pencher fortement, applique la pulpe des quatre derniers doigts de la main droite sur la partie externe du pli du coude du patient. »

La manœuvre du chirurgien, la position de la ma-



STALLES DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN

lade, tout nous incite à accepter l'opinion du docteur P. Derocque : comme lui, nous croyons qu'il s'agit d'une phlébotomie.

On s'explique mal, au premier abord, la présence dans un édifice religieux de pareils sujets. Mais, après réflexion, rien de plus naturel : les artistes ne faisaient que reproduire un épisode de la vie courante (1) ; or, la saignée n'était-elle pas une opération journalière et des plus répandues au moyen âge ?

*
* *

De même s'expliquent tous les actes physiologiques (2) dont la représentation atteste la gauloiserie de nos pères.

(1) Dans cette même église de Rouen, nombre de stalles représentent des personnages se livrant aux occupations de leur métier : on y voit, outre les chirurgiens dont nous venons de parler, une ventrière ou sage-femme, un barbier dans l'exercice de ses fonctions ; des cardeurs, des tondeurs de drap, des cordonniers, des marchands de galoches ; un *magister*, en train d'infliger une correction à un de ses élèves un peu plus bas que le dos ; une jeune et jolie poissonnière ; une marchande de charbon ; une moissonneuse ; des vendangeurs ; un alchimiste travaillant au grand œuvre, etc.

(2) On n'en finirait pas d'énumérer toutes les représentations d'actes physiologiques qui se voient sur les monuments religieux ; citons-en seulement quelques-unes. A Notre-Dame-de-l'Epine, près de Châlons-sur-Marne, en dehors de l'église, au niveau de l'abside, une bonne femme, à demi accroupie, relève sa jupe pour satisfaire un « petit besoin ». Dans l'église de Saint-Cu-

Les gargouilles vomissantes de l'église Saint Urbain de Troyes (p. 41), le personnage douloureusement contracté, dans son attitude fortement penchée, de la cathédrale de Laon, notre ami Félix Regnault (1) a raison de nous les présenter comme les plus sincères illustrations et les plus vraies de la séméiologie du vomissement.

A cette époque, qui ignorait la fausse honte, la nature ne s'affublait pas d'un masque, elle s'étalait dans toute sa simplicité. Sur un contrefort de la cathédrale de Saint-Brieuc, un homme pose bas culotte et le peuple irrévérencieux l'appelle *Saint-Chioux* (2). Au musée de Cluny, une gargouille représente un moine, portant sur l'épaule droite une nonne pliée en deux, de telle façon que son callipyge fait saillie vers la rue. La main droite du moine, appliquée sur la fesse de sa compagne, l'écarte d'un vigoureux effort et le jet jaillit de la dépression mise ainsi à découvert.

Comme le dit le docteur Eifer (3), ces figures éro-

cuphat, à Marseille-le-Petit (Oise), on voit, à l'intersection des nervures d'une voûte ogivale, un petit bonhomme, culotte baissée, entre les pieds duquel existe le produit d'une sérieuse exonération intestinale. Dans une des voussures du grand portail de la cathédrale de Rouen, une statuette, représentant un cardinal, expulse, vu de dos, le superflu de sa boisson. Combien en pourrait-on ajouter !

(1) *Le Correspondant médical* (l'Esprit gaulois au moyen âge).

(2) *Progrès médical*, 1899, 2e semestre, p. 398.

(3) *L'Avenir médical et thérapeutique*, août-septembre 1907.

tiques risqueraient aujourd'hui les rigueurs des lois; mais de telles représentations se justifiaient à une époque où les habitants vidaient leurs vases nocturnes dans la rue, et où le *Manneken-Piss* faisait office de fontaine publique. En un temps où l'on ignorait les tuyaux de zinc pour l'écoulement des eaux de pluie, — ils n'apparurent qu'en 1674 — les gargouilles servaient d'émonctoires et les artistes ne se faisaient pas faute de les « adapter » à leur fonction.

Mais elles offrent un autre intérêt aux yeux du médecin, ces bêtes grotesques, ces chimères dévoratrices ou méditatives, ces monstres irréels : on devait reconnaître en eux, plusieurs siècles plus tard, des images de possédés, d'hystériques au visage contracté, à la langue pendante et déviée, des dégénérés, dont le large rictus rappelle la grimace figée de l'athétosique, des sujets atteints d'hémispasme labio-glosso-laryngé (1).

Avons-nous raison de dire que les sculpteurs du moyen âge n'ont fait autre chose que copier la réalité ? C'est qu'ils observaient et qu'ils savaient observer et ils traduisaient naïvement le résultat de leur observation, en y ajoutant un grain de malice : ainsi peut s'expliquer que certains actes luxurieux aient été tra-

(1) CHARCOT et RICHER, *les Démoniaques et les Difformes dans l'art.*



GARGOUILLE VOMISSANTE DE LA CATHÉDRALE DE LAON.

GARGOUILLES VOMISSANTES DE L'ÉGLISE SAINT-URBAIN DE TROYES.

duits, par le ciseau, sur les édifices religieux de cette époque.

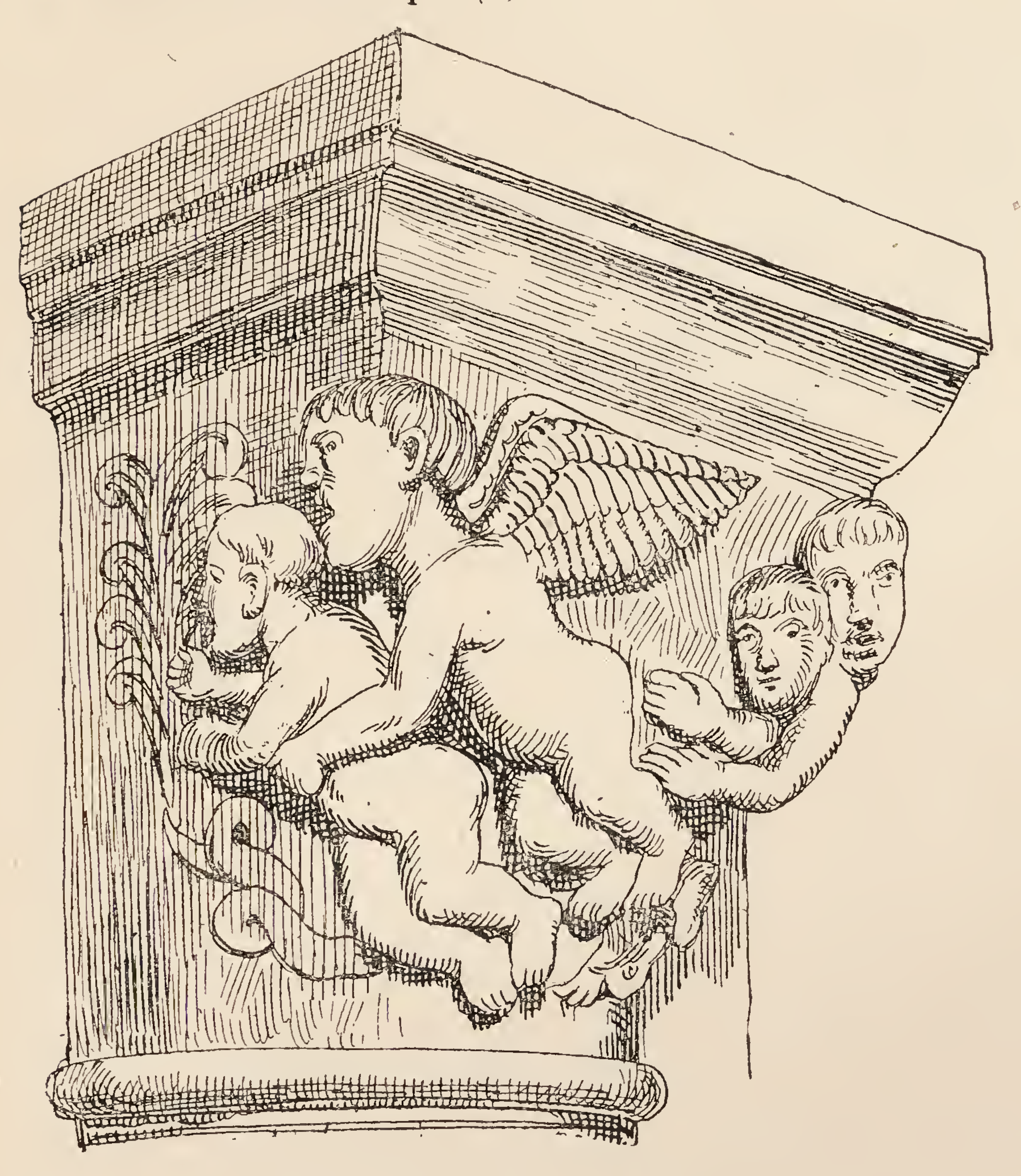
*
* *

Les *obscæna*, peints ou sculptés sur ces monuments, sont loin d'être rares. Une des plus anciennes reproductions de cette nature se voit, ou se voyait il y a quelques années, sur le portail de l'église de Cénac (Dordogne), qui remonte, présume-t-on (1), à l'époque de Charlemagne. On en a signalé aux modillons extérieurs de Villeneuve-d'Ornon (Gironde) ; dans plusieurs églises de Basse-Normandie (2); dans les cathédrales de Bazas et de Poitiers ; à l'église Saint-Sernin, de Toulouse.

A l'église de Gourgé (Deux-Sèvres), « trois modillons se partagent, écrit l'abbé Auber (3), une même action, au-dessous d'un entablement qui règne sur la porte d'entrée. Celui du milieu, composé de deux objets réunis, ne laisse aucun doute quant à sa signification dissolue (*partes utriusque sexus coeuntes*). Les deux autres, de chaque côté, sont un homme et une femme grimaçant à loisir et dont le sentiment ainsi rendu ne reste pas étranger à cette vilenie. » De même à Saint-Pompain (Deux-Sèvres), on voit « deux femmes se livrant séparément à des

(1) *Bulletin monumental*, I, 208.
(2) *Bulletin monumental*, VIII, 16 et suiv.
(3) *Op. cit.*, t. III.

lubricités dégoûtantes », selon l'expression indignée du même ecclésiastique (1).



MODILLON DE LEMPDE, PRÈS BRIOUDE.

Mérimée, dans ses *Voyages en Auvergne* (2), a indi-

(1) *Histoire et théorie du symbolisme religieux*, III, 427.
(2) V. notamment aux pp. 83, 283, 373.

qué, comme particulièrement libres, les stalles, en bois sculpté, de Saint-Léonard (1); deux modillons, à Lempde, près Brioude, que cet auteur, pourtant peu chaste à l'ordinaire, n'ose décrire qu'en latin, ainsi que deux autres modillons d'Ennezat. Il croit, néanmoins, à « la bonhomie innocente des sculpteurs du onzième et douzième siècles, qui n'entendaient pas malice, quand ils représentaient un péché tout crûment, comme il se fait (2) ».

A citer dans le même ordre d'idées, les chapiteaux de Mauzac et d'Orival; ceux de Saint-Pierre-le-Moutier, dans la Nièvre, qui ont été brisés; ceux d'Avesnières, près Laval (3), etc.

Dans l'église de Bourg-Achard, arrondissement de Pont-Audemer, un homme présentait à une jeune femme son autre visage, aux joues particulièrement rebondies.

A Semelay (4), on avait représenté des vices infâmes auxquels la législation de l'époque appliquait la peine du feu.

En différentes villes d'Auvergne et de Basse-Bre-

(1) Les stalles de Saint-Léonard ont été décrites, par M. Tripon, dans l'*Histoire monumentale du Limousin* (1837, I, 246).

(2) *Voyage dans le Midi*, par Prosper Mérimée, p. 295.

(3) Il figurait de non moins bizarres sculptures sur les chapiteaux de Marcillac (Lot), d'Antheuil (Orne), de Notre-Dame de la Roche (Seine-et-Oise), de Saint-Nectaire (Allier); à Saint-Étienne de Beauvais, sous le portail de Notre-Dame de Caillouville, etc.

(4) *Revue archéologique*, 18[illegible].



GARGOUILLE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DES-MARAIS.
(*Villefranche-sur-Saône.*)

tagne, des archéologues ont relevé, à l'extérieur des églises ou dans les ruines d'anciennes abbayes, diverses sculptures faisant allusion à la triste habitude d'Onan, mise en pratique par des singes de pierre gravement accroupis (1); on a même signalé un vrai Priape, sculpté au chevet de l'église romane de Brioude !

La bestialité, ce crime si énergiquement réprouvé par nos mœurs, est figurée dans certains édifices du moyen âge, mais avec une licence moins effrénée que dans les sculptures antiques (2). Il s'y joint même je ne sais quelle naïveté grotesque qui adoucit ce que ces sujets ont de hideux. Dans ces priapées étranges, dans ces caricatures plus ou moins obscènes, il faut voir les manifestations d'un art ultra-réaliste, plutôt qu'un dévergondage d'imagination ou une débauche calculée.

*
* *

Pourquoi l'Eglise les a-t-elle si longtemps tolérées ?

(1) Au-dessus d'un portail latéral de la cathédrale d'Orléans, deux groupes, formant gargouilles, attirent l'attention du promeneur : l'un de ces groupes représente un singe accouplé avec une femme; l'autre représente la même femme, en position obstétricale, accouchant d'un singe, placé entre ses jambes et relié à la vulve par le cordon ombilical. (*Chron. méd.*, 1906, p. 548.)

(2) *Bulletin des arts*, 10 février 1848.

Sans doute ne jugeait-elle pas superflu, pour l'éducation moralisatrice des masses, de laisser subsister la représentation des vices sous leurs traits les plus hideux (1).

« Qu'on ne s'étonne plus, écrit un archéologue vendômois, qu'on ne s'étonne plus de voir le temple chrétien accueillir les représentations satiriques et ces grandes masses de peuple qui se portaient sous ses voûtes (2). En toute occasion, il fallait, par la sculpture, la fresque et le vitrail, flétrir ce qu'il y avait d'exorbitant dans tel ou tel acte saillant de l'époque ou de la localité, bafouer, stigmatiser tel ou tel personnage fâcheusement connu... C'était la corrélation de ce qui se pratiquait, dans un autre ordre d'idées, lorsqu'on retraçait la figure des saints, des bienfaiteurs de l'église ou de ses défenseurs. »

(1) « On comprend, écrit le docteur Ern. Martin (*Hist. des monstres* ; Paris, 1880, p. 53), qu'après avoir assiégé les esprits, la superstition ait eu la puissance de faire éclater ces épidémies de convulsionnaires dont l'histoire nous a transmis les douloureux détails ; qu'elle ait imprimé ses terreurs jusque sur les monuments sacrés ; qu'elle se soit emparée des monstres, œuvres de Satan, pour en jeter à profusion les images sur les colonnes et sous les portiques des cathédrales ; qu'elle les ait faits plus hideux que l'incube et le succube eux-mêmes ; on comprend enfin que l'âme réfugiée sous les voûtes des sanctuaires sacrés, pour y implorer l'assistance divine, se sentit assiégée par une terreur qui ébranlait tous les sens et aboutissait à la production de ces terribles épidémies. »

(2) M. de Salies, *la Représentation satirique a-t-elle existé dans les monuments du moyen âge ?* (Bulletin de la Société archéologique du Vendômois ; Vendôme, 1869. In-8, de 29 p.)

Il ne faut pas chercher d'intentions trop profondes et des trésors de poésie dans ce qui n'est, le plus souvent, qu'un jeu d'individuelles fantaisies, de capricieuses arabesques, promenées par le ciseau du sculpteur sur des épopées en granit. Les pierres de nos églises font, surtout, revivre l'histoire des vieux âges, l'histoire populaire, celle que racontent les fabliaux, les traditions locales, les complaintes, la véritable histoire en un mot, celle qui fait connaître une génération, avec les croyances et les préjugés qui constituent sa vie morale.

Ce n'est point qu'il n'apparaisse, par endroits, sur nos monuments religieux (1), une moralité, une pensée grave ou piquante. Souvent ces grotesques et ces monstres de nos églises offrent plus d'une haute et belle leçon ; mais on y retrouve aussi plus d'une tradition précieuse, plus d'un trait curieux de mœurs, plus d'une mordante satire.

En réalité, l'église du moyen âge a été le véritable musée, sacré et profane, ouvert à tous et qui servait à la fois de spectacle et d'enseignement.

*
* *

On se fait, généralement, une idée très fausse de ce qu'était la piété de nos aïeux. Les manifestations

(1) *Journal des Beaux-Arts et des Arts industriels*, 10 juin 1849.

de leur foi naïve, puérile, entremêlée d'un esprit satirique qui s'attaquait à la puissance dont ils restaient, malgré tout, les sujets soumis, n'ont pas manqué de déconcerter ceux qui portent sur toutes choses un jugement absolu.

L'opposition qui nous choque, entre la piété cachée et l'impiété visible, cet antagonisme si frappant à nos yeux, ne s'est pas un instant présenté à l'esprit de nos pères.

Comme l'a bien mis en lumière un analyste auquel on ne pourrait reprocher que la subtilité même de son analyse (1), là où ils étaient en face d'une unité confuse, nous avons produit la clarté et la règle, mais aussi la diversité triste et la multiplicité désolante de l'analyse. Notre chimie morale a tout refroidi et tout décomposé.

Nos pères mélangeaient, sans songer à mal, le sacré et le profane ; ils se livraient à des farces obscènes dans les lieux saints, sans autre but que celui de se divertir, et ils croyaient d'autant moins polluer le sanctuaire, que le clergé prenait part à leurs divertissements. Les prêtres se considéraient eux-mêmes, et on les considérait comme tous les autres hommes, nés du même limon, empreints de la même fragilité. Ils remplissaient un état semblable aux autres, qui ne les classait pas, à cause d'un

(1) A. de Martonne, *la Piété du moyen âge*. Paris, 1855.

habit et d'un titre, en dehors du commerce général.

La gravité du sacerdoce, la dignité du titre sacré, le calme et la majesté nécessaires à un si haut emploi, la décence rigoureuse de la vie et du vêtement, tout cela, ce sont des sévérités modernes.

Au moyen âge, le clergé se mêle à la vie commune; l'ecclésiastique, qu'il soit régulier ou séculier, pratique les mêmes mœurs que ses ouailles.

L'Église se sentait assez puissante pour tolérer ces caricatures passagères, qui nous paraissent aujourd'hui indécentes et sacrilèges, mais qui ne portaient pas atteinte à l'essence même du dogme. La piété de nos pères et celle que nous pratiquons diffèrent donc essentiellement. A d'autres mœurs correspond un sentiment religieux d'un autre caractère, sans pour cela prétendre que, pour être plus ostentatoire, il soit plus profond.

*
* *

On a fait la remarque qu'un puissant esprit de liberté, un large épanouissement d'indépendance personnelle fut « l'âme propre du moyen âge : » c'est, croyons-nous, pousser à l'extrême une thèse très défendable, si on la maintient dans de sages limites.

L'homme du moyen âge ne fut pas plus indépendant qu'il ne fut servile et écrasé sous le despotisme

sans pouvoir crier sa souffrance. Dans maintes circonstances, le peuple fit entendre sa voix, plainte faible d'un opprimé, mais qui servit parfois de rude leçon aux oppresseurs.

Si les tailleurs de pierres ont jeté, çà et là, des satires contre les persécuteurs du peuple ; si la satire antimonacale a fait invasion dans le domaine de la statuaire, en passant « des inspirations purement religieuses et personnellement désintéressées du cloître à l'impulsion des intérêts et des passions terrestres de l'ouvrier laïque (1) », le plus souvent c'est la fantaisie la plus désordonnée, le caprice le plus singulier qui ont présidé à ces créations fantastiques, dont nous avons donné maints échantillons et que nous aurions pu multiplier, sans épuiser le sujet.

On devine, a dit très sensément M. Male (2), des sculpteurs pleins de verve, qui se défient, qui renchérissent les uns sur les autres ; et les nombreux exemples que nous allons citer, après cet écrivain autorisé, sont autant d'arguments à l'appui de cette thèse.

*
* *

Voici un centaure, coiffé d'un capuchon et barbu

(1) *Instructions du Comité historique des Arts et Monuments*, citées par M. de Martonne.
(2) *L'Art religieux du treizième siècle.*

comme un prophète : il se cabre et montre, par devant, deux pieds de cheval; par derrière, deux pieds humains chaussés de bottes.

Un médecin, qui porte la barrette de la Faculté et étudie gravement, comme le médecin de Gérard Dow, la fiole aux urines, n'est docteur que jusqu'à la ceinture : il finit soudain en oie (V. p. 32).

Un philosophe à tête de porc se prend la mâchoire et médite.

Un jeune maître de musique, moitié homme et moitié coq, donne une leçon d'orgue à un centaure.

Une femme à tête de veau entr'ouvre sa robe. Un homme, changé en chien par l'incantation de quelque sorcière, porte aux pieds une paire de brodequins, comme un souvenir de son ancienne condition. Une femme-oiseau écarte son voile et lève un doigt mystérieux.

Sur les voussures des portes et les arcades des fenêtres, aux angles des tourelles, le long des contreforts, des corniches et des galeries, se trouvent, mêlées aux plus augustes images, d'autres images grotesques ou monstrueuses : têtes d'hommes égarées sur des corps de bêtes, satyres cyniques, singes grimaçants, dragons ailés, griffons, larves et salamandres, êtres hideux qui semblent enfantés par un malade en proie à un horrible cauchemar.

D'autres fois, ce sont des sujets plus plaisants, faits pour distraire le fidèle qui devait s'habituer à

la longue à ce spectacle journalier. Ainsi voyait-on, au-dessus de l'autel de la chapelle du château d'Amboise, un singe emboucher la trompette; à l'un des vitraux de Notre-Dame de Paris, un homme, jetant son épée, s'enfuir devant un lièvre.

Une truie joue de la vielle à l'église Saint-Sauveur, de Nevers; un lion joue du violon et un âne touche de la lyre (chapiteau de l'église de Meilles) (1).

A la cathédrale de Poitiers, un chien pince de la harpe et un ours joue de la viole. A Notre-Dame de Tournai, on remarque l'âne qui vielle (2).

*
* *

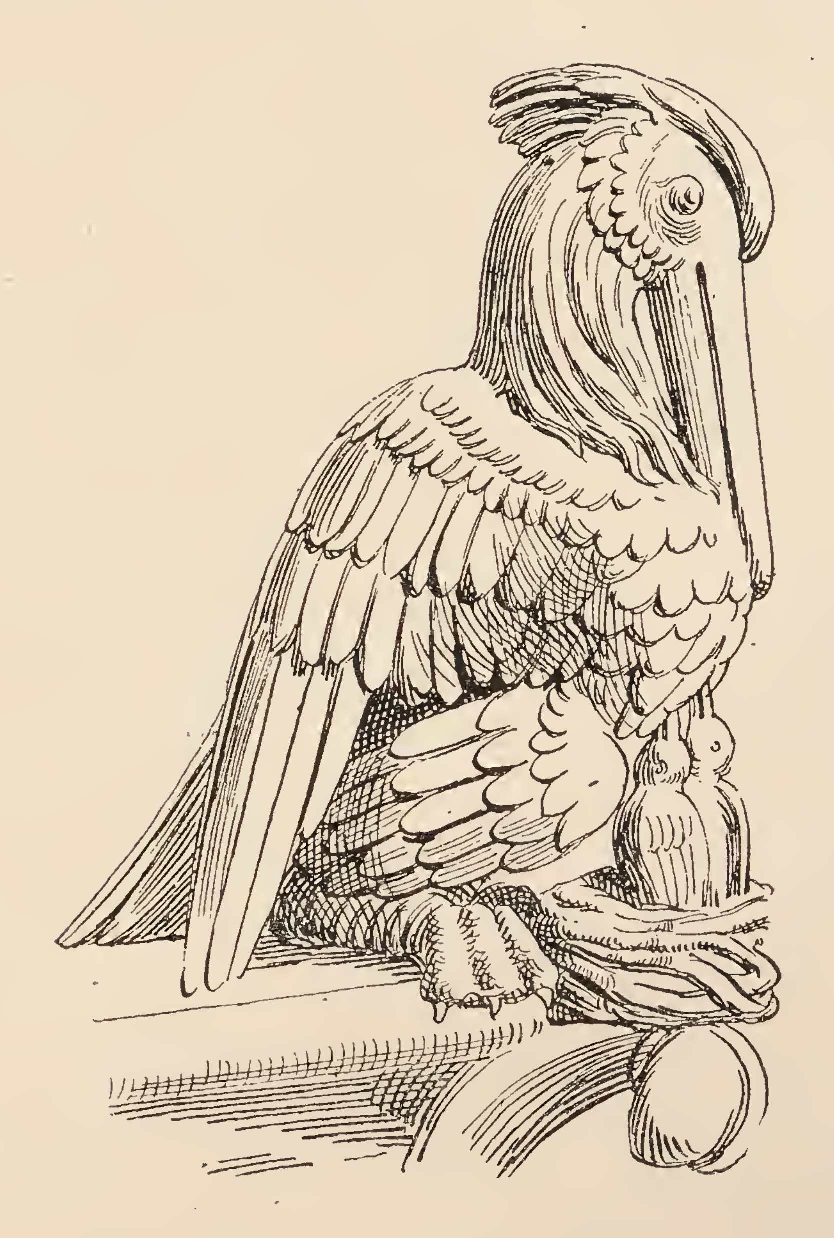
Les piliers qui entourent le chœur de l'église abbatiale de Saint-Germain-des-Prés sont ornés de colombes, distribuées deux par deux et s'entre-becquetant. Ce symbole du tendre amour a été trouvé sur plusieurs pierres tombales (3) des cata-

(1) *Bulletin des Comités historiques des arts*, t. I, p. 44.

(2) *Revue archéologique*, 1854.

(3) La décoration des pierres tombales n'a pas échappé à la règle générale; la fantaisie des artistes s'est, là aussi, donné libre carrière. Plusieurs sépulcres, d'après MILLIN (*Antiquités nationales*), placés, suivant l'usage, dans les églises, présentent des symboles du paganisme; d'autres, des enjolivements des plus singuliers. Pour les premiers, on se l'explique : les sarcophages primitifs, après avoir été des sépulcres païens, furent longtemps décorés des travaux d'Hercule, de scènes bachiques et autres sujets empruntés à la mythologie. Mais le mélange de sacré et de profane qui s'observe dans les autres tombeaux est

combes. La colombe est l'oiseau privilégié des traditions chrétiennes : n'est-ce pas elle qui ramena l'espérance dans l'arche ?



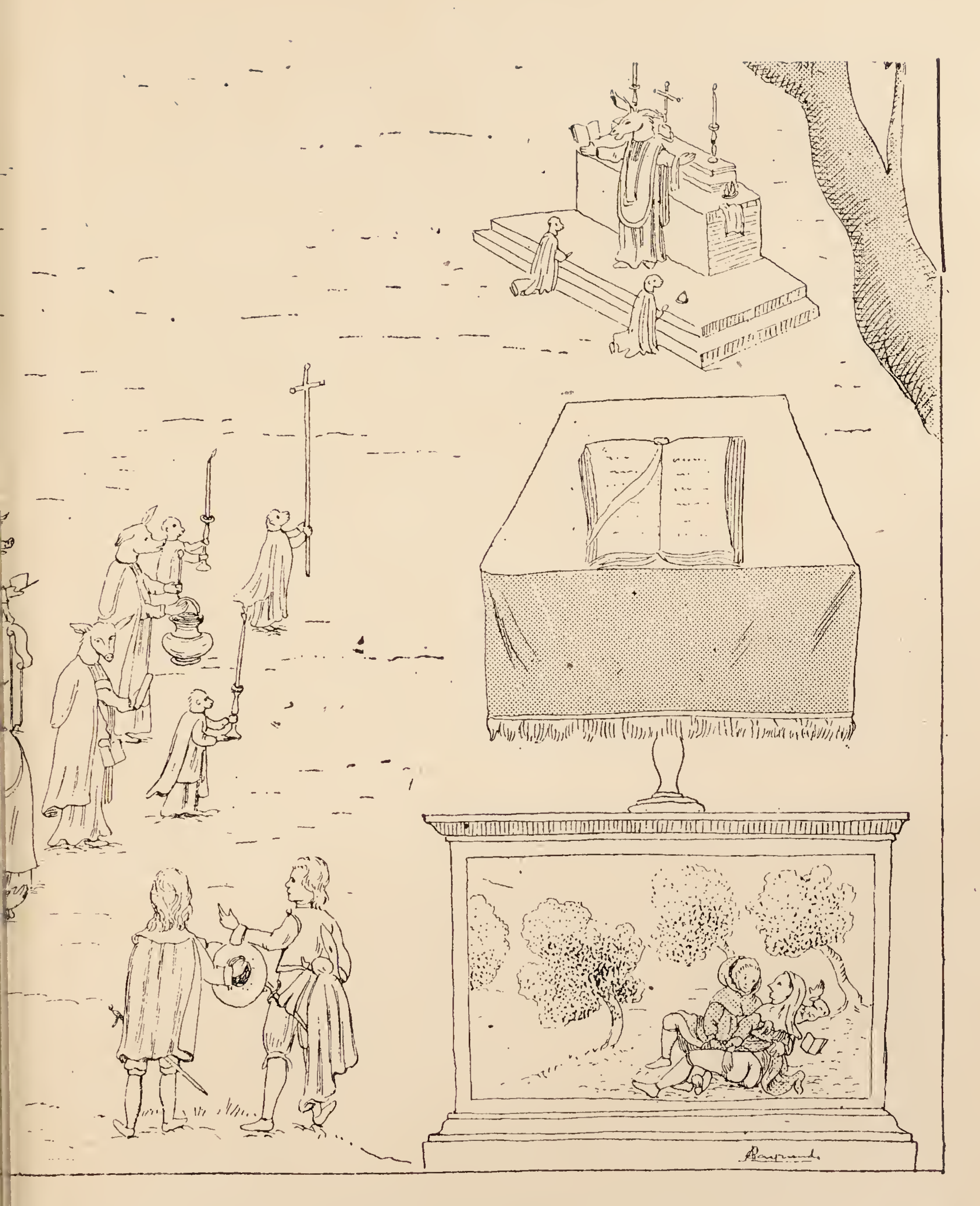
CHIMERE (*Notre-Dame de Paris*).

Sur le portail latéral nord de la cathédrale de

plus déconcertant. A Notre-Dame de Mantes, le tombeau de la comtesse de Champagne-Ligarde, montrait, sous les pieds de la figure couchée, le simulacre du combat de deux Amours nus,



PROCESSION SATIRIQUE, REPRÉSENTÉE SUR UN DES PILIER



ÉDRALE DE STRASBOURG (*Bibliothèque de l'Arsenal*).

Rouen, et sur un contrefort du clocher vieux de Chartres, un cochon joue du violon.

Un vitrail d'une église de Rouen représente un mulet à genoux, devant un prêtre qui élève une hostie (1). Ici l'intention de l'artiste n'apparaît pas très claire. Il en est tout autrement dans l'estampe satirique dont nous donnons une reproduction, d'après un dessin que nous avons fait prendre à la Bibliothèque de l'Arsenal (2).

Au verso du dessin se lit la note suivante :

Sur les chapiteaux des grands piliers de l'église cathédrale de Strasbourg, il y a, entre autres choses, la représentation d'une procession, où un pourceau emporte le bénitier avec l'eau bénite, quantité d'autres pourceaux et ânes le suivant en habits sacerdotaux. Dans un autre chapiteau, on voit un âne, en posture d'officiant, devant un

se prenant à la gorge. — Le monument de Louis de Brézé, dans la cathédrale de Rouen, est également orné d'Amours. — Le tombeau de Dagobert, à Saint-Denis, le montre nu et tourmenté par des diables velus et cornus. — A Saint-Maurice de Senlis, Thévenin de Saint-Ligier était représenté sur son tombeau en costume de fou ; plusieurs « fous en titre d'office » furent inhumés dans les églises. — Au couvent des Grands-Augustins, de Paris, dans la chapelle où se trouvait le cénotaphe de Commines, on voyait une parabole de l'Évangile représentée par deux fous. Nos pères estimèrent aussi plaisant d'introduire les rébus dans les champs de sépulture. Les anciens cimetières de Picardie en offrent de nombreux témoignages. On ne trouvait pas alors indécent de provoquer le rire jusque dans le domaine de la Mort.

(1) *Journal des Beaux-Arts*, 10 et 17 juin 1849.

(2) Ms. 5055, p. 40.

authel (*sic*) ; un autre âne porte une châsse à reliques, dans laquelle il y a un renard; et tout l'attirail de la procession est porté par des singes ; sur le pupitre de la même église, il y a, en bas-relief, une nonne couchée auprès d'un moine, le moine ayant son bréviaire ouvert et mettant la main sous la jupe de la religieuse.

L'église cathédrale du Mans porte des emblèmes analogues sur ses piliers extérieurs. On y voit des porcs dressés sur leurs pattes de derrière, tenant un bâton dans celle de devant, et des rats jouant sur des boules (1). Le même sujet se retrouve à Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, à l'ancienne Collégiale de Champeaux-en-Brie, etc. (2).

La décoration de la chaire des Jésuites de Louvain, où était représenté le premier homme avec sa compagne, offrait cette particularité que, près d'Adam, figuraient un lion, un aigle et un cheval. Ève paraissait y prendre conseil non point du serpent légendaire, mais d'un paon, d'un singe et d'un perroquet, dont elle était escortée, et que le sacristain signalait aux curieux avec malignité (3). On a émis l'hypothèse, très vraisemblable, que ces peintures et ces sculptures se rattachent aux bouffonneries qui ont eu, à certaines époques, les temples chrétiens pour théâtres.

(1) LEBER, *Collection des meilleures dissertations*, t. IX, p. 250.
(2) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, janvier 1848.
(3) DE ROSNY, *Tableau littéraire du treizième siècle*, cité par LEBER.

*
* *

Cette manie de mêler le culte des animaux (1) aux rites du christianisme s'étendit aux images qui servaient à l'ornement des églises et des livres de piété. La peinture et la sculpture ne pouvaient que reproduire les mœurs et les préjugés des siècles où elles puisaient leurs modèles.

Si, pour les théologiens du moyen âge, la nature était un symbole, les êtres vivants devaient exprimer des pensées de Dieu, et si ces mêmes théologiens ont imposé parfois aux artistes leur conception spéciale du monde, il faut bien constater que, souvent, ceux-ci se sont affranchis de cette direction et ont simplement, comme nous l'avons dit, traduit d'un ciseau malicieux le spectacle de la vie journalière (2).

(1) Les édifices sacrés où sont représentés des animaux, dans des attitudes plus ou moins bizarres, sont en grand nombre. A ceux que nous avons cités, nous pourrions ajouter les suivants : à Notre-Dame de Nanteuil, près Montrichard (Loir-et-Cher), on voit, sur les modillons du toit, un renard guettant une poule et un coq. — A Saint-Denis d'Amboise, le loup et la femme (Isengrin et Hersant), marchent debout, chargés de leur bagage et appuyés sur un bâton. — A Bayeux, une femme à genoux prie un porc grimaçant, etc.

(2) A Amiens, un bas-relief inférieur du portail offre la figure d'un jeune homme enlaçant dans ses bras une jeune fille; dans d'autres parties de la cathédrale de cette ville, on voit un mari et une femme se battant, etc. N'est-ce pas la vie de tous les jours ?

Dans les créations contemporaines de la Réforme, l'art parlera un tout autre langage : celui-ci ne sera plus ni réaliste, ni symbolique, il deviendra agressif et frondeur. Le serf, transformé en homme libre ou qui croit l'être, sculptera le sarcasme contre les gens d'église sur les portes, sur les stalles et les miséricordes (1).

Ce n'est que lorsque la foi commence à s'éteindre, lorsque Wiclef, Jean Huss et Luther montent à l'assaut du catholicisme, que les traditions s'affaiblissent : alors la moquerie et la satire s'introduisent délibérément dans la sculpture (2).

Le serf difforme avait été le type grotesque de la

(1) Nous pourrions ajouter jusque sur les murs et dans les verrières. Dans une fresque, peinte à Bâle, un moine est entraîné par un diable pourvu d'une tête de coq, d'un corps de femme et de pattes de crapaud. A la cathédrale d'Albi, si nous nous en rapportons à M. de Martonne, l'abside offre des peintures à fresque d'un genre si obscène qu'on ne saurait expliquer leur présence dans le lieu saint : on voit là, en effet, des sodomites en action ! Quant aux verrières, il nous suffira de citer celles d'Auxerre et celles d'Épernay. A la Sainte-Chapelle de Vincennes, l'artiste Jean Cousin a représenté Diane de Poitiers, nue, dans tout l'éclat de sa beauté.

(2) Elles s'exercèrent parfois, cette moquerie et cette satire, aux dépens de ceux qui attaquaient l'Eglise, à preuve ce passage de Montalembert (*Du Vandalisme et du Catholicisme dans l'art*, p. 49) : « Les boiseries des stalles sculptées au seizième siècle sont dignes d'être observées ; on y reconnaît l'esprit satirique et les passions violentes de cette époque ; dans l'une des stalles, on voit un porc assis dans une chaire, en rase campagne, avec cette inscription : *Calvin le porc preschant.* »

statuaire hiératique; le moine lubrique devint le type bouffon de l'art affranchi (1).

*
* *

Cette comparaison entre l'art du moyen âge et celui de la Réforme s'impose d'autant plus qu'elle nous donne la clef de nombre de contradictions, qui ne sont qu'apparentes. Les sculptures de nos cathédrales moyenâgeuses, à part les singularités et les bizarreries que nous savons dictées par un caprice d'imagination, ces sculptures étaient considérées, par ceux qui en avaient indiqué le sujet, comme pouvant utilement réveiller la foi chez les fidèles et leur inspirer le désir de ne jamais transgresser les prescriptions de l'Église ; aussi les scènes du « Jugement dernier », comme le « Pèsement des âmes », sont-elles différemment représentées, selon qu'on les observe à une époque ou à l'autre.

Dans le « Jugement dernier » placé à l'entrée de l'église Saint-Urbain, de Troyes, qui date du treizième siècle, on remarque d'un côté le paradis, de l'autre, l'enfer, celui-ci, traditionnellement figuré par une gueule largement ouverte. Chez les damnés, les expressions angoissées contrastent avec les physio-

(1) V. l'article de Ch. Magnin, publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, juillet 1832.

nomies sarcastiques des démons : là, l'intention moralisatrice est évidente.

Au siècle suivant, les épisodes satiriques dans le goût flamand se montrent déjà : dans la partie centrale du *Jugement*, de Bourges, on voit un diablotin s'accrocher à un des plateaux de la balance où l'on pèse les âmes (1) et chercher à fausser la justice divine. Les démons montrent des visages grimaçants et, parmi les damnés, on reconnaît des moines, des évêques et des rois, représentés de la façon la plus irrévérencieuse (2).

Il serait vain de vouloir minutieusement dénombrer les sculptures dans lesquelles se trahit l'esprit satirique à l'égard du clergé ; mais il convient, pour ne point paraître les ignorer, d'en rappeler les plus caractéristiques.

A Essonne, sur un mur de l'église Saint-Guénaud, un évêque tient la marotte, symbole de la folie.

A Orléans, au-dessus d'un petit portail latéral, au delà du transept nord, à la quatrième croisée du chœur, deux gargouilles attirent l'attention : l'une représente un moine, en chauve-souris, avec des ailes et le capuchon enveloppant la tête ; l'autre, un prêtre serré au cou par un serpent qui l'étouffe : à noter que cette

(1) Sur le *Pèsement des âmes*, cf. l'article d'Alfred Maury, dans la *Revue archéologique*, t. I, pp. 235-249, 291-307.

(2) Mæterlinck, *le Genre satirique dans la peinture flamande*, nouvelle édition, p. 205.

porte était celle par où entraient et sortaient les chanoines.

Nous avons parlé des bêtes jouant de divers instruments, d'autres prêchant en chaire. Le plus souvent, la tête seule est d'un animal, le reste du corps se dissimule sous des habits ecclésiastiques : ce sont des ânes portant chape ; des hommes à soutane, avec des têtes de lion, de singe, de porc, de cerf, le tout entremêlé d'abbés avec leurs crosses, de chanoines avec leurs aumusses, d'évêques avec leurs mitres.

*
* *

Les allusions aux vices et aux ridicules du clergé ne sont pas toujours transparentes pour nous, mais elles l'étaient suffisamment à leur époque pour exciter la malignité des contemporains, et le but de l'artiste se trouvait atteint.

Mais, à côté de sujets dont l'explication, toute laborieuse qu'elle puisse être, n'est pas impossible, combien défient toute analyse !

A Notre-Dame de Paris, le tympan ogival de la porte latérale nord représente les diverses scènes du *Miracle de Théophile*, de Rutebeuf : le magicien Saladin, le chef surmonté d'un bonnet oriental en forme de pyramide, et la Vierge se battent en duel contre Satan, avec une épée ! L'un des diables qui tourmentent les damnés, le démon de la

luxure apparemment, est figuré sous les traits les plus hardis. Ailleurs, l'artiste a emprunté son sujet, sans la moindre vergogne, à l'histoire profane et même mythologique : tels la grande chasse aux cerfs, reproduite sur les frises de la cathédrale d'Angoulême ; Apollon, Vénus et les Amours, sculptés sur le piédestal de la statue de la Vierge, à Saint-Michel de Dijon, etc.

On chercherait vainement la pensée qui a pu inspirer l'exécuteur du bas-relief de l'église Saint-Nazaire, de Carcassonne, où l'on voit un mélange d'hommes nus, à genoux et d'amours ailés, accouplés et adossés, dans des positions d'équilibristes (1), sur des créneaux.

La nudité n'était pas alors choquante, comme elle nous le semble aujourd'hui : dans le *Jugement* de Bourges, les morts sont nus, aucune draperie ne dissimule leur sexe, et l'artiste leur a donné, autant qu'il était capable, la perfection de la jeunesse et de la beauté.

Cette nudité n'est pas rare dans la sculpture et la peinture religieuses. Même au temps le plus pur du christianisme, le nu avait été admis dans les

(1) Sur le tympan de la porte Saint-Jean-Baptiste, de la cathédrale de Rouen, Salomé exécute devant Hérode une danse légèrement acrobatique. Cette sculpture avait beaucoup frappé Flaubert, qui en parle dans *Mme Bovary* et dans *Salammbô*.

tableaux chrétiens; mais c'était alors, à n'en pas douter, un reliquat du paganisme. N'a-t-on pas trouvé des nudités jusque sur les fresques des catacombes (1) ?

On a rapporté, à cet égard, deux anecdotes typiques.

Fra Bartolomeo, de San-Marco, accusé par les critiques de ne pas savoir peindre le nu, fit un saint Sébastien absolument nu, d'un coloris et d'un dessin si parfaits, d'une beauté si suave, que tous les artistes s'accordèrent à le louer. Mais les religieux ayant appris, dans leurs confessionnaux, que cette trop séduisante imitation de la nature devenait l'objet spécial de l'admiration des dévotes, retirèrent le tableau de l'église où il était exposé, dans leur chapitre; il fut bientôt acheté, pour être envoyé au roi de France (2).

La seconde anecdote, plus connue, se rapporte à Michel-Ange. Le passage de Salvador, où le fait est relaté, trouvera sa place ici.

« Lorsque Michel-Ange, dit-il, montra son *Juge-*

(1) On peut s'en assurer, en consultant la « Roma subterranea », de Bosio. Le « Jonas avalé et vomi par la baleine », le « Daniel dans la fosse aux lions », le « Sacrifice d'Abraham » offrent des personnages complètement nus. (Cf. *Curiosités de l'archéologie*, p. 235, note 1).

(2) Le Corrège a peint, dans un couvent des Bénédictines de Parme, sur la demande de l'abbesse, Giovanna di Piacenza, Diane, Minerve, Adonis, Endymion, la Fortune, les Grâces, les Parques. Minerve, Adonis et Endymion sont dans un état d'absolue nudité.

ment universel au pape Paul III (en 1541), il n'y eut aucun des assistants qui ne proclamât cet ouvrage immortel. Seul, un certain chevalier, à la face et à la parole austère, parla au peintre de la sorte : « Vous avez très bien exprimé votre Jugement, puisque l'on y voit à nu toutes les choses obscènes de la vie. Non, Michel-Ange, ce n'est pas en plaisantant que je vous parle, vous avez peint un grand *Jugement* ; mais quant à du jugement, vous en avez peu montré. Ma critique ne s'attaque pas à votre art, je parle des convenances à propos desquelles votre talent s'est transformé en un grand défaut.

« Vous auriez dû faire une distinction, et réfléchir que votre ouvrage était destiné à une église. Quant à moi, je ne vois dans votre tableau d'autel qu'une étuve remplie de gens nus. Or, vous auriez dû vous souvenir de ce qui est arrivé au fils de Noé, pour avoir découvert les nudités de son père : il attira la colère de Dieu sur lui. Et vous, sans respect et sans crainte pour le Christ et sa mère, vous osez nous représenter l'armée des saints se montrant nus, et s'approchant ainsi jusqu'au ciel, devant le souverain pasteur ! Enfin, là où le vicaire de Dieu lie et délie les choses de la terre et du ciel, seront sans cesse exposés à la vue des... »

A ces mots, le peintre, rouge de colère et incapable de proférer un seul mot de réponse, résolut de donner un autre cours à sa fureur : il peignit le

chevalier dans l'Enfer de son *Jugement*. Mais cette dernière incartade fut jugée si monstrueuse, que, sousPaul IV, Daniel de Volterre fut chargé de faire le métier de tailleur et de peindre des caleçons sur le *Jugement*.

On prétend que lorsqu'on dit à Michel-Ange, de la part du pape Paul IV, de voiler les nudités de son *Jugement dernier,* l'artiste répondit : « Que le Pape ne s'inquiète pas tant de corriger les peintures (ce qui peut se faire aisément), mais un peu plus de réformer les hommes, ce qui est beaucoup moins facile (1) ».

C'est le cas de répéter le mot connu : « L'orgueil et le peintre sont fils de la même mère. »

* * *

Un publiciste réputé a, quelque part (2), rapporté qu'un collectionneur possède, réparties dans trois cents cartons, pas moins de *sept mille* reproductions de la nudité religieuse à travers les temps. C'est, paraît-il, un ancien magistrat, démissionnaire à la suite des décrets, qui occupe ses loisirs à une besogne sur laquelle nous ne le chicanerons pas, chacun prenant son plaisir où il le trouve.

(1) *Curiosités de l'archéologie*, loc. cit.

(2) M. Jean de Bonnefon (*Le Journal*, 19 novembre 1906 ou 907).

Que prouve cet amas de pièces, sinon que la vraie piété, celle de nos pères, ne s'effraya jamais des choses naturelles, vues au naturel ? Si l'on était excommunié pour vivre parmi les nudités, le pape lui-même et les cardinaux seraient les premiers excommuniés de l'Église ! Les galeries et les jardins du Vatican ne sont-ils pas peuplés, jusqu'à l'encombrement, de dieux antiques, de divinités du paganisme : à ce point, que le Vatican a pu être défini « le dernier tabernacle de la beauté païenne ? »

Dans la basilique de Saint-Pierre de Rome, n'existe-t-il pas des sculptures de Michel-Ange, dont « les sexes animés » détonnent singulièrement en pareil lieu ? On a signalé plus étrange encore dans ce même sanctuaire : une véritable scène d'accouchement, se déroulant sur les piliers du baldaquin de saint Pierre !

Ces piliers, dus au ciseau du Bernin (le cavalier Bernini), sont décorés aux armes d'Urbain VIII. « L'écusson, à chaque piédestal, occupe, dit le docteur Witkowski, qui l'a observé *de visu*, deux côtés seulement, soit en tout huit écussons ou tableaux, exprimant, sur une physionomie de femme, les diverses phases d'un accouchement. »

Comment un tel sujet a-t-il pu passer inaperçu des nombreux touristes qui ont parcouru la basilique romaine ? C'est, conjecture le docteur Hamonic, que cette représentation d'un accouchement,

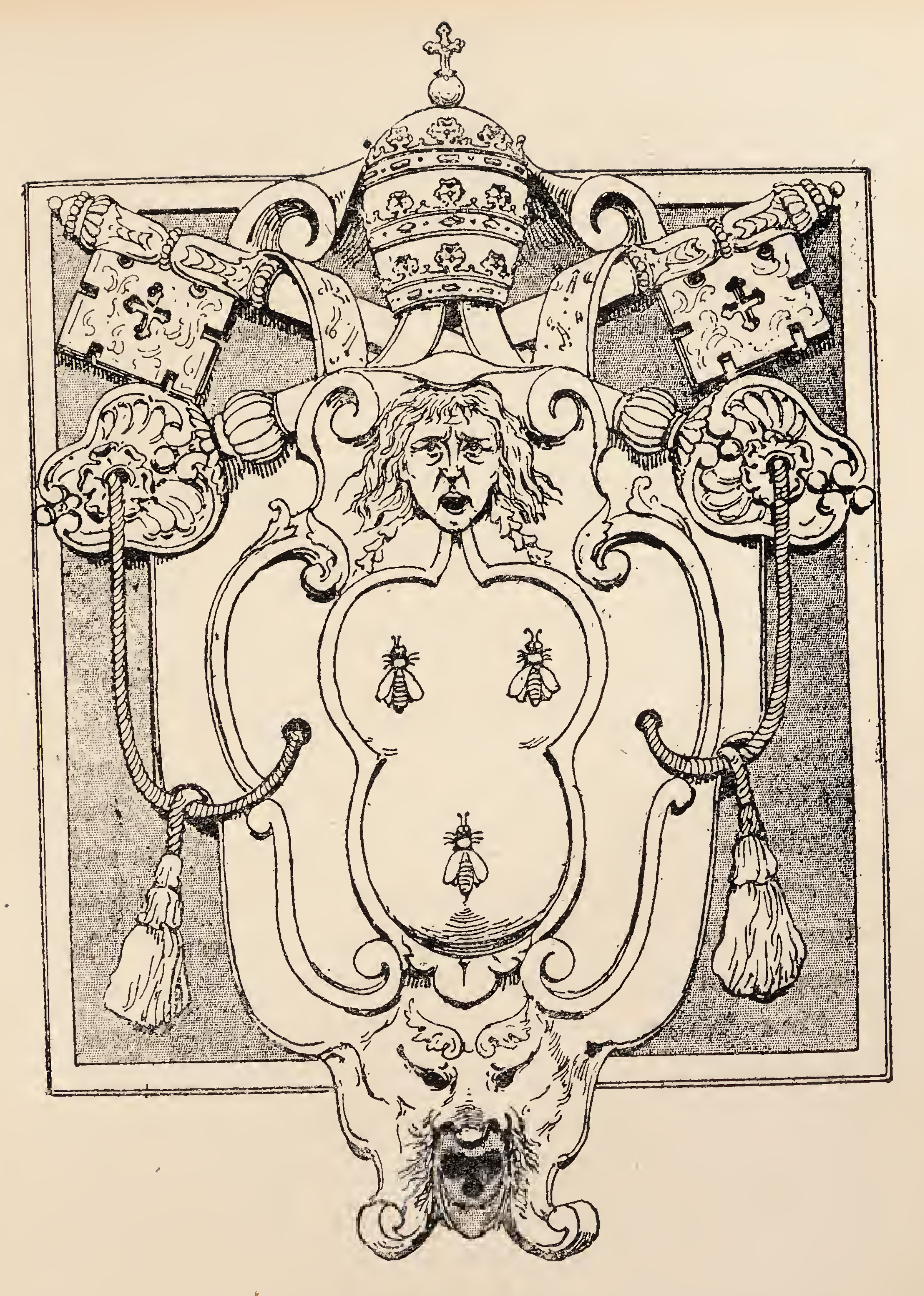
traitée *ad naturam*, est exécutée d'une façon tellement adroite, qu'elle échappe à l'œil de la grande masse des visiteurs, même de ceux dont la curiosité est le plus en éveil. « L'instinct médical, l'habitude de l'observation et la tendance analytique, écrit notre confrère, font distinguer les choses qui n'impressionnent pas les esprits synthétiques, préoccupés seulement de la sensation artistique. »

Mais passons à la description de ces singuliers bas-reliefs ; c'est à un témoin oculaire que nous la devons.

Chacun des pilastres porte deux cartouches, sur lesquels se détachent, en saillies marmoréennes, les armes d'Urbain VIII Barberini, à trois abeilles héraldiques. Les deux insectes supérieurs figurent ostensiblement les seins, et le troisième l'ombilic d'une femme, dont le contour thoraco-abdominal est indiqué par le bord du blason.

Au-dessous, un macaron grimaçant représente, à la place de la bouche, un orifice verticalement dirigé qui simule la vulve. En haut, on voit une tête de femme angoissée.

Sur chacun des cartouches est la même représentation décorative, mais la figure change d'expression. Les yeux de la patiente deviennent saillants, la face se contracte. On sent une douleur expulsive, d'autant plus que l'orifice qui simule la vulve s'entr'ouvre et que le champ du blason devient bombé comme le ventre de la parturiente. Puis les lèvres s'écartent pour un cri de douleur. Puis, la vulve se referme, le ventre se relâche et on sent que la contraction utérine a avorté. Les yeux s'éteignent en une sorte



ÉCUSSON D'URBAIN VIII.
(Piliers du baldaquin de Saint-Pierre de Rome.)

de découragement et de lassitude. Mais ce n'est qu'une simple accalmie. La tête de la femme reprend plus d'énergie que jamais. C'est la fin et l'instant des grandes douleurs.

Dans le dernier cartouche, la tête de la femme est remplacée par celle d'un nouveau-né joufflu, souriant et plein de vie. La vulve est effacée et l'accouchement terminé (1).

On s'est demandé quelle pouvait être la signification d'une pareille scène en une pareille place. L'auteur d'un *Traité d'iconographie chrétienne* et de nombreux travaux de liturgie historique, Mgr Barbier de Montault, s'est élevé avec véhémence contre l'audace de l'artiste qui a commis cet acte sacrilège. « Bernin, écrit-il, a été ignoble quand, à la confession de Saint-Pierre, à Rome, il a donné à l'écusson d'Urbain VIII la forme du ventre d'une femme qui accouche, surmontant l'écusson d'une tête de femme qui traduit dans ses traits toutes les douleurs de l'enfantement et, après la délivrance, la remplaçant par une tête d'ange. »

Pour Witkowski, qui cite (2) le passage qu'on vient de lire, « il a fallu au Bernin un talent prodigieux pour dissimuler de pareilles énormités dans un tel lieu et à l'endroit le plus fréquenté ». Mais, ajoute-t-il, « ce tour de force n'a rien de symbo-

(1) *Revue clinique d'andrologie et de gynécologie.*
(2) *Chron. méd.*, 1er février 1904.

lique ni de philosophique; c'est une gageure habile, une polissonnerie d'atelier ».

Jusqu'ici, nous ne trouvons pas l'explication désirable. En voici une que nous propose le docteur P. Noury (de Rouen).

Le pape Urbain VIII, de la famille des Barberini, avait commandé au Bernin un colossal baldaquin de bronze, entouré de sculptures à ses armes, sous lequel serait disposé un autel réservé exclusivement au Pape, pour y dire la messe.

Les travaux étaient à peine commencés, qu'un neveu du souverain pontife s'éprenait de la sœur d'un élève du Bernin et, après avoir obtenu les prémisses de son amour, la rendait mère et l'abandonnait à son malheureux sort.

Le frère de la jeune fille, outré de la conduite de l'amant de sa sœur, alla tout conter au Bernin, le priant d'intercéder auprès du Pape, pour qu'il obligeât son coquin de neveu à réparer le mal qu'il avait commis. Urbain VIII accueillit plutôt fraîchement l'artiste et le pria de ne plus l'entretenir désormais d'un tel sujet.

Le Bernin s'en retourna indigné et promit à son élève de le venger. « Le pape, lui dit-il, ne veut pas reconnaître son propre sang, le fils de l'un des siens? Eh! bien, il aura sous les yeux, toute sa vie durant, près de l'autel où il officie, les deux victimes innocentes, la mère et son enfant. »

Devons-nous croire à la véracité de l'anecdote ? Il nous faudrait d'autres garants que ceux qui nous sont donnés. Admettons que ce soit une tradition qui s'est léguée à travers les âges et qu'on a recueillie, sans trop se soucier de remonter à sa source.

Qu'il s'agisse d'une fantaisie d'artiste ou d'une vengeance de mauvais goût, elle était assez peu transparente, en tous cas, pour qu'on ait été si longtemps à la remarquer. Est-ce une raison pour y voir une pensée symbolique, que le sculpteur n'a jamais, à coup sûr, songé à y enfermer ?

Pour certains (1), le sujet représenté par le Bernin serait des plus sérieux et ne représenterait rien moins... que la naissance de l'Église ! « Grâce à la liberté qui leur était laissée autrefois, explique ce trop ingénieux commentateur, les artistes cachaient souvent des allégories sous les apparences les plus risquées, osaient même employer des gestes obscènes. On leur passait tout, s'ils traitaient leur sujet avec assez d'adresse et de discrétion, pour que la vue du public n'en fût pas offusquée. Rien d'étonnant à ce que le Bernin, l'auteur du baldaquin, ait figuré l'enfantement mystique de l'Église par un acte obstétrical, en s'entourant toutefois d'assez de précautions décoratives pour masquer le naturalisme de sa conception (2). »

(1) Pour le docteur Hamonic, notamment.
(2) *Revue d'andrologie et de gynécologie.*

Sans nier que l'art au moyen âge, et même sous la Réforme, comporte une part de symbole, il ne faut pas généraliser et proclamer que le symbolisme fut la loi invariable à laquelle nos pères rigoureusement se plièrent.

Dans la période ogivale, alors que l'artiste est le plus souvent guidé par l'autorité ecclésiastique (1), on peut accepter, dans ses lignes essentielles, la doctrine des symbolistes, encore que la fantaisie individuelle se soit maintes fois donné libre carrière; mais vint un temps où l'hérésie pénétra dans les sanctuaires, où l'art religieux ne fut pas seulement profane mais libertin, où le mysticisme laissa la place au rire impie, à la sensualité grossière. Doit-on, en toute conscience, tirer argument contre la religion de cette transformation ?



Comme l'a écrit un grand poète, qui fut en même temps un ingénieux archéologue (2), il est une époque où « la cathédrale échappe au prêtre et tombe au pouvoir de l'artiste. L'artiste la bâtit à sa guise, les quatre murs sont à lui. Le livre architectural,

(1) « Dès les premiers siècles chrétiens, écrit A. Lenoir, dans ses *Instructions monastiques*, jusqu'aux douzième et treizième siècles, l'architecture, science réputée sainte et sacrée, n'était pratiquée que par des religieux... Lorsque le style ogival vient remplacer celui des âges antérieurs, l'architecture sacrée passe des mains des religieux dans celles des laïcs.... »

(2) V. Hugo, dans *Notre-Dame de Paris*, livre V, ch. II.

dès lors, appartient à l'imagination, à la poésie, au peuple. De là, les transformations rapides et innombrables de cette architecture qui n'a que trois siècles, si frappants après l'immobilité stagnante de l'architecture romane, qui en compte six ou sept... » Et parlant de la liberté de l'art, Victor Hugo ajoute : « Cette liberté va loin : quelquefois, un portail, une façade, une église tout entière présentent un sens symbolique absolument étranger au culte, ou même hostile à l'Église... Toutes les forces matérielles, toutes les forces intellectuelles convergeaient au même point : l'architecture. »

Et c'est pourquoi, dirons-nous à notre tour, les œuvres de pierre doivent nous intéresser à l'égal des compositions littéraires ou dramatiques ; parce que, comme on l'a justement remarqué, plus encore que la littérature, l'architecture exprime, pour ainsi dire, les idées en bloc, fixe et résume d'un coup, par groupes et par masses, les situations et les caractères. La pierre s'anime, parle et raconte ; elle revêt, tour à tour, les formes les plus hardies, les plus sublimes et les plus grotesques. L'histoire de l'art offre les mêmes contrastes et suit la même progression que celle de la littérature (1).

Toute la vie du passé se déroule dans les œuvres peintes et sculptées, comme dans la chanson, le

(1) Lenient, *la Satire en France au moyen âge.*

fabliau, le mystère ou le poème; mais il ne faut pas, croyons-nous, trop se tourmenter à déchiffrer la pensée déposée par nos pères dans des milliers de figures sculptées par leur ciseau. Ces ouvriers de nature fruste, gardons-nous surtout de les transformer en philosophes ou en métaphysiciens.



CULOT SOUS LES ACCOLADES D'UNE DES FENÊTRES DE LA FAÇADE DU CHATEAU DE BLOIS.

II

LA VIE D'AUTREFOIS, RACONTÉE PAR LES MISÉRICORDES DE STALLES

De tous les arts, Viollet-le-Duc le déclarait il y a bien des années, « l'art de l'architecture est certainement celui qui a le plus d'affinité avec les instincts, les idées, les intérêts, les progrès et les besoins des peuples. C'est dans l'architecture que se découvrent les premières traductions de la pensée humaine ».

Avant la découverte de l'imprimerie, le peuple n'a, pour tout livre, que les œuvres de pierre ; c'est à l'église, où il s'assemble à jours déterminés, mais dont la porte lui est ouverte à toute heure, qu'il lui est loisible de s'instruire, de s'efforcer à déchiffrer le sens des nombreuses figures qui y sont groupées, comme dans un musée accessible à tout venant. Ce sont les archives de ces illettrés, « qui ne savent pas l'escripture », et moins encore la lecture.

Où eussent-ils trouvé plus ample matière à ensei-

gnement ? N'est-ce pas toute l'histoire anecdotique et pittoresque de la société qui s'y déroulait sous leurs yeux ? Et n'est-ce pas aussi grâce aux vestiges de ces témoins d'une époque disparue, qu'ont respectés les injures du temps et des hommes, que nous pouvons, à notre tour, reconstituer cette histoire ?

L'étude des manuscrits, des miniatures, des enluminures, nous a révélé bien des traits de mœurs ignorés, bien des détails de la vie de nos ancêtres jusqu'alors insoupçonnés ; mais il est une source d'information qui, quelque exploitée qu'elle soit depuis quelques années, est loin d'être tarie ; à cette source celui-là ne saurait trop puiser, qui tient à se rendre compte de l'évolution, du développement de l'activité humaine.

*
* *

Pour arriver à ces fins, il faut s'attacher à déchiffrer « la pensée déposée par nos pères dans ces milliers de figures qui étonnent les artistes modernes par leur aspect étrange et leur nature complexe (1) ».

Au premier abord, ces sculptures, plutôt frustes, ne présentent qu'un rapport lointain avec l'art proprement dit ; mais si leur valeur artistique est contestable, indéniable est leur valeur documentaire.

Ainsi que l'a précisé un des précurseurs en cette

(1) César Daly.

matière (1), l'art tel que l'étudient les archéologues (et nous pourrions ajouter l'historien des mœurs) n'a rien à voir avec le contrôle des esthéticiens. L'archéologue n'enseigne pas, il constate. La sérénité, la pureté des lignes dans les œuvres d'art, lui semblent sans doute préférables à l'expression du baroque et du grotesque ; il n'en recueille pas moins précieusement ces formes grimaçantes, qui lui donnent une idée plus exacte et plus vive des mœurs, des coutumes et des usages du passé, qu'un pur et noble contour.

C'est surtout dans l'art flamand que se vérifie la thèse qu'a tenté de faire prévaloir, par de nombreuses publications, le critique dont nous venons de reproduire le texte.

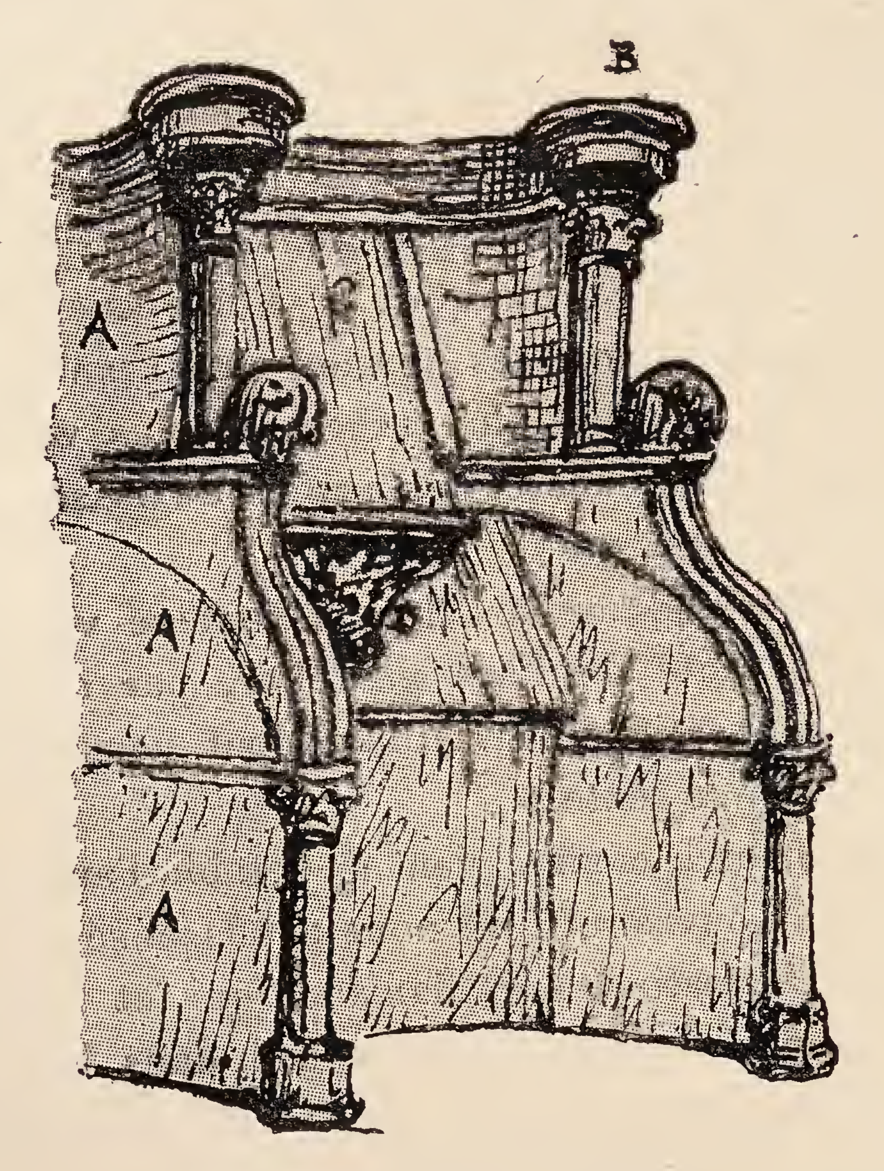
L'art flamand, comme vient de l'établir l'auteur du remarquable ouvrage (2) où nous avons puisé nos éléments d'information, l'art flamand, qui fut toujours démocratique et populaire, a trouvé, dans le genre satirique et grotesque, son expression la plus intime et la plus puissante.

Au point de vue folklorique, c'est là que nous surprenons la vie intime et réelle de ces turbulents artisans médiévaux, comme celle des artistes qui, sortis

(1) Champfleury, *Histoire de la caricature au moyen âge.*
(2) L. Mæterlinck, conservateur du Musée de Gand, *le Genre satirique, fantastique et licencieux dans la sculpture flamande et wallonne: les miséricordes des stalles, art et folklore.* Paris, Jean Schemit, libraire 52, rue Laffitte. 1909.

du peuple, partageaient ses plaisirs et ses peines.

C'est tout un coin de la vie du moyen âge qui



LES DIVERSES PARTIES D'UNE STALLE.

A. *Parcloses* ; — B. *Accoudoirs* ; — C *Dossier.*

est sinon révélé, — nous avions, par ailleurs, été informés — du moins plus exactement, plus matériellement mis en relief.

Dans les stalles de miséricordes, qu'étudie plus

spécialement l'érudit qui nous sert de guide, revivent maints épisodes de l'existence de nos pères, dont il ne nous est resté qu'un souvenir plus ou moins effacé. Là se retrouvent, traduits par un ciseau naïf, leurs réjouissances, leurs fêtes, leurs pèlerinages, où la pudeur publique se montrait moins offensée que de nos jours par les manifestations d'une licence sans frein. Nous assistons aux anciennes cérémonies liturgiques, à la procession des Flagellants, à la fête des Innocents et des Fous, au défilé du cortège des ribauds et des ribaudes, sous la conduite de leur roi.

Il est telles peines et tels supplices qui fourniront l'occasion à ces « huchiers » audacieux d'exercer leur verve satirique, laquelle ne ménagera pas plus le prélat que le moine, le seigneur que le serf.

Toutes les plaies sociales, le paupérisme, le brigandage, la prostitution, sont impitoyablement mises à nu par ces artisans probes, qui ne craignent pas de nous dévoiler les cruautés des répressions judiciaires, les châtiments affreux dont furent victimes les malheureuses névrosées, accusées d'avoir conclu un pacte avec le Diable !

On comprend, sans qu'il soit besoin d'y appuyer, pour quel motif ces imagiers humoristiques ont choisi de préférence les miséricordes de stalles, c'est-à-dire la partie qui était en contact avec la région du

corps qui n'est pas la plus noble de notre individu. On devine leur intention malicieuse dans le choix de ces consoles, pour y représenter des sujets profanes empruntés à la vie usuelle, ou qui illustraient des dictons et des proverbes que nos ancêtres aimaient à rappeler dans toutes les circonstances de leur vie. On s'explique non moins aisément que ces sculptures, d'une hardiesse parfois inconvenante, aient été peu à peu détruites par un maillet pudibond et qu'il n'en subsiste que de très rares spécimens. C'est, hâtons-nous de le reconnaître, ce qui donne un intérêt particulier au travail si consciencieux et, par bien des côtés, si neuf, dont nous voudrions essayer de présenter un fidèle et consciencieux raccourci.

*
*

Des stalles antérieures au douzième siècle, il n'en reste plus guère aujourd'hui ; peut-être n'a-t on pas lieu de trop regretter ces lourds sièges primitifs, où devaient se traduire les tâtonnements d'un art incertain cherchant encore sa voie.

Dans le siècle qui suit, les stalles d'églises, sans être d'un style bien déterminé, attestent une certaine recherche d'élégance, unie à une sobriété qui n'est pas sans charme.

Ce n'est qu'aux quinzième et seizième siècles que

la décoration sculpturale et, plus particulièrement, l'ornementation des miséricordes de stalles devient plus soignée ; c'est aussi à cette époque qu'elles offrent le plus d'intérêt, au point de vue satirique ou folklorique. C'est qu'alors elles reflètent la vie quotidienne, les « bourdes » joyeuses et les plaisanteries grasses qui s'épanouissaient librement, les turbulents divertissements qui souvent finissaient par des mêlées furieuses où le sang s'épanchait à flots.

Auparavant, les sculptures des miséricordes étaient d'une facture plutôt barbare et les sujets peu variés. Il s'y retrouvait un écho du monde primitif d'alors.

C'était le temps des Croisades. Le château féodal tenait, courbés sous son joug, les manants d'alentour ; la crainte de l'homme qui les faisait trembler se retrouve évoquée dans les stalles : il y est représenté sous les traits d'un personnage à la fois moustachu et à la longue barbe, les yeux animés par la fureur, la bouche ouverte, comme pour proférer une imprécation.

A côté et non loin de ce soudard, dont on n'ose affronter la colère, se voit le nègre, qui symbolise le Turc infidèle, l'ennemi de la chrétienté. Ces deux croquemitaines nous disent les préoccupations et les terreurs de ce peuple, qui vivait dans la crainte de son seigneur et dans l'appréhension de cet inconnu lointain, qu'il allait être appelé à combattre.

*
* *

Mais il est un autre sujet de terreur pour l'homme du moyen âge : c'est le Démon, c'est Satan. Plus encore que le Turc mécréant, la figure représentant le diable inspirait de l'effroi à ces malheureux déjà terrifiés par le tableau effroyable, que leur faisaient les prêtres, des châtiments que leur réservait le prince de l'Enfer.

La croyance au diable était alors générale ; on citait ses méfaits, on le raillait : donc on le craignait. Et ce n'étaient pas toujours les rustres ou les gens de basse condition qui montraient le plus de crédulité : des artistes, des hommes qu'on aurait pu croire, en raison de leur éducation, affranchis de ces préjugés, ne cherchaient pas à dissimuler leurs appréhensions. N'est-ce pas Benvenuto Cellini qui, dans ses *Mémoires*, rapporte les conjurations auxquelles il se livra avec son ami, le prêtre nécromant ? Il avoue ses angoisses, ainsi que celles de ses camarades, ajoutant foi aux incantations qui devaient leur livrer le secret de la pierre philosophale, « pendant qu'à la lueur du foyer, dont la flamme s'alimentait de drogues fétides, le Colysée se remplissait de légions d'esprits infernaux et que l'enfant, qui était sous le talisman, poussait des cris d'épouvante, assurant qu'il voyait un million d'hommes terribles et mena-

çants, et quatre géants, armés de pied en cap, prêts à pénétrer dans le cercle magique. »

*
* *

Des scènes de sorcellerie où paraît le démon figurent fréquemment sur les miséricordes de stalles. L'église Saint-Sauveur, de Bruges, en offre un exemple typique. Mais ce n'est point le seul : sur une console sculptée de l'église de Boos (Seine-Inférieure), une femme, demi-nue, chevauche un démon à pieds de bouc, célébrant sa victoire aux sons d'une trompette thébaine : c'est l'illustration d'un proverbe flamand, signifiant le triomphe de la femme sur le démon (p. 90).

Des sculptures diaboliques se retrouvent dans différentes églises ou abbayes d'Angleterre, à Westminster, Winchester, etc.

Le sujet ne varie guère : ce sont, presque invariablement, des sorcières montées sur un énorme chat et qui se rendent, sur cette monture singulière, au sabbat.

Une des gravures que nous reproduisons (p. 91) atteste que les sorcières se rendant au sabbat n'étaient pas toujours les vieilles mégères que l'effroi populaire se plaît à imaginer.

Celle qui fait le plus bel ornement de l'écoinçon de l'église Notre-Dame, de Hal, est, oserons-nous



STALLES OU CRÉDENCES



...INT-SPIRE, DE CORBEIL.

l'avouer, d'un aspect pas trop repoussant. Ainsi que



SORCIÈRE CHEVAUCHANT LE DÉMON.
(Miséricorde d'Herschot, XV[e] siècle).

s'exprime M. Mæterlinck, et nous ne saurions mieux

dire, « elle chevauche sa monture cornue avec une désinvolture que ne désavouerait pas l'écuyère de cirque la plus accomplie ».



JEUNE SORCIÈRE SE RENDANT AU SABBAT.
(Ecoinçon de l'Église Notre-Dame de Hal, XIVe siècle.)

Comme pour lui faire contraste, l'artiste a figuré un sorcier, en route pour le sabbat, sous les traits

d'un homme à la face horrible et grimaçante, qui semble s'accrocher à la longue crinière d'un chien hurlant, dressé sur ses pattes de derrière.



VIEUX SORCIER ALLANT AU SABBAT.
(Église Notre-Dame de Hal, XIVe siècle.)

Ces sculptures sont d'autant plus intéressantes, qu'elles appartiennent au quatorzième siècle, c'est-à-dire à une époque où sorciers et sorcières étaient

encore relativement rares : on est d'accord pour admettre que c'est surtout après la promulgation de la bulle du pape Innocent VIII, datée du 5 décembre 1484, que la croyance à la sorcellerie s'accrut en Belgique et dans divers autres pays de l'Europe (1).

*
* *

La femme joue le grand premier rôle dans les scènes diaboliques ; c'est elle que nous retrouvons dans les scènes de séduction, d'un réalisme plus ou moins osé, qui ont si souvent servi de thème aux artistes médiévaux.

Un des culs-de-lampe conservés au musée archéologique de Bruges fait revivre un épisode digne de Boccace ou de Molière.

Tandis qu'une soubrette, probablement de connivence avec le mari, lave les cheveux de sa maîtresse, penchée au-dessus d'un bassin, l'époux *flirte* avec une jeune femme, qui paraît prendre un sensible plaisir à ce jeu.

Ce groupe, représentant une femme trompée et aveuglée par sa chevelure, rappelle assez la scène de Beaumarchais, où le célèbre barbier rase Bartholo, afin de l'empêcher de voir les démonstrations d'amour que prodigue Almaviva à Rosine, on peut dire « à la barbe » de l'infortuné Bartholo.

(1) L. Mæterlinck, *op. cit.*, p. 93.

Nos ancêtres ne voyaient aucun mal à représenter, même dans les églises, de pareils sujets. Une miséricorde de Valcourt (du seizième siècle) est à cet égard, des plus extraordinaires : elle nous montre une femme versant une aiguière remplie d'eau dans les



UN BAIN MIXTE.
(Miséricorde de l'Église des Saints-Gervais-et-Protais.)

culottes ouvertes d'un homme, qui la pourchasse les... armes à la main !

Des bas-reliefs, d'une indécence aussi caractérisée, se fussent mieux trouvés à leur place dans ces établissements de bains dont nous avons longue-

ment parlé (1), dans ces *étuves* où les sexes etaient confondus et qui n'étaient que des lieux mal famés. Une miséricorde de l'église des Saints-Gervais-et-Protais, à Paris, une miséricorde de la cathédrale d'Auch (2), donnent une reproduction de ces bains mixtes, d'où toute pudeur était bannie. Là encore on reconnait tous les caractères de l'art flamand, qui affectionne les sujets grotesques, satiriques ou simplement licencieux

*
* *

Ces vieux imagiers traitaient ces sujets en toute liberté, avec une précision redoutable, une audace sans mesure. Les obscénités les plus risquées, les plaisanteries les plus scatologiques ne les effrayaient pas. Ils ne cherchaient nullement à dérober à la vue du spectateur les phases, douloureuses ou heureuses, de l'acte ultime de la digestion.

On a souvent cité les figures scatologiques de Saint-Seurin, en Gironde, où un petit personnage, coiffé d'un capuce, déverse de si singulière façon son mépris sur le monde, figuré par un globe surmonté de la croix. On retrouve un personnage dans la même

(1) *Mœurs intimes du passé*, 2e série : la Vie aux Bains.

(2) Durand, Monographie de la cathédrale d'Auch (cité par Witkowski, *l'Art profane à l'Église* : France. Paris, Schemit, 1908.)

attitude, sur une miséricorde de stalle de la cathédrale d'Évreux et, circonstance aggravante, dans cette dernière sculpture, c'est une jolie femme, les cheveux dénoués, qui porte à sa bouche les *excreta* de l'élu de son cœur, voulant sans doute démontrer

Que, dans l'objet aimé, tout nous devient aimable.

Quelques miséricordes de ce genre, qui ont été relevées en Hollande, ne sont pas moins suggestives. A l'ancienne église Saint-Nicolas, d'Amsterdam, un bonhomme accroupi produit des ducats tandis qu'une jeune femme nue, dans la même pose, file un long cordon, qu'on suppose être un ver solitaire (1), et qu'une vieille commère enroule gravement en écheveau sur un cadre.

Nos pères se gaudissaient à ces spectacles de « haulte gresse », comme ils applaudissaient l'artiste, quand il représentait quelques-unes de ces bonnes farces ou espiègleries qu'il se plaisait à commettre, au grand dam du bourgeois molesté.

*
* *

Chez nos ancêtres, le vol, pourvu qu'il décelât chez qui le commettait une certaine ingéniosité, n'était pas punissable : aujourd'hui, le délit de grivèlerie mène son auteur en correctionnelle.

(1) L. Mæterlinck, p. 42.

Les larcins domestiques, les abus de confiance excitaient jadis les rires, aux dépens de celui qui en avait subi le dommage : l'aventure se terminerait plus mal de nos jours ; nous comprenons d'autre façon le sentiment de la propriété.

Nous comprenons aussi tout autrement la pudeur.

Une femme s'aviserait-elle de se faire administrer un clystère *coram populo*, on crierait au scandale et on se hâterait de l'enfermer dans une prison... ou dans un asile. Ainsi qu'on en peut juger par la sculpture polychromée du quinzième siècle, conservée au musée archéologique de Bruges et qui est, selon toute apparence, une enseigne d'apothicaire (1), la scène se passait à la fois dans la rue, où se tiennent le médecin et son assistant, et dans l'intérieur d'une maison d'où, par une fenêtre ouverte, la malade présente la partie la plus charnue de son individu à l'apothicaire, qui dresse contre elle ses batteries.

Il existe (2), dans une maison de la même époque, à Montferrand, faubourg de Clermont, aux deux extrémités supérieures de la construction connue sous le nom de *maison de l'apothicaire*, une scène à peu près analogue à celle que nous venons de décrire. « A gauche, une femme, les jupes retroussées, dans la position d'attente ;

(1) Cf. *Les Gayetez d'Esculape*, par les docteurs WITKOWSKI et CABANÈS (Paris, Maloine, 1909), où cette gravure est reproduite.

(2) *Bulletin des Musées*, t. II, 2e année, n° 17 (25 juin 1891).

à l'extrémité de droite, l'apothicaire, son arme à la main. »

*
* *

Charcot et Paul Richer se sont attachés, comme on sait, à rechercher et à décrire les « malades et les



MENDIANT BÉQUILLARD.
(Miséricorde de Diest, XVe siècle.)

difformes dans l'art ». Quelle cueillette précieuse eussent-ils faite, s'ils avaient considéré, à ce point de vue, les stalles d'églises !

Les gibbeux, les sujets contrefaits étaient, alors, l'objet des moqueries des êtres peu charitables que



MENDIANT AVEUGLE.

(Sur une parclose des stalles de Saint-Sulpice, à Favières.)

la nature avait mieux traités. D'aucuns se contentaient de reproduire leurs difformités sans les pousser

à la caricature. Ce mendiant aveugle, que l'artiste



UN FOU TENANT LA PIERRE DE FOLIE.
(Miséricorde de Diest, XVe siècle.)

a campé sur la parclose d'une des stalles de Saint-

Sulpice, à Favières, montre, comme l'avait bien observé Charcot, que « la cécité imprime souvent à tout le corps une attitude spéciale ».

Ailleurs (p. 98), c'est un autre mendiant, béquillard, ayant sur son dos une boîte contenant sans doute quelque onguent mystérieux.

Mais que ne découvre-t-on pas, quand on poursuit cette étude si passionnante, avec un guide aussi renseigné que le savant conservateur du musée de Gand.

Au moyen âge et jusqu'après la Renaissance, on était persuadé que la folie provenait d'une pierre, qui se trouvait sur la tête ou dans le cerveau du malade : certains peintres, tels que Jérôme Bosch, ont représenté l'opération du caillou de folie. Avant eux, ainsi que le prouve une miséricorde de Diest, les huchiers avaient taillé dans le bois le même sujet. Nous constatons même, grâce à ce document (p. 100), que le costume des fous, en Belgique, est légèrement différent de celui qu'ils portaient en France

* * *

D'autres miséricordes nous permettent d'évoquer la procession fameuse des Flagellants ; à moins qu'on veuille y voir seulement le souvenir du châtiment par les verges, alors très usité en Belgique.

Un porc sur un tonneau nous montre, sous forme

satirique, que l'abus du vin ravale l'homme au niveau de cet animal.

Dans d'autres circonstances, on voit le cochon, — pourquoi ne l'appellerions-nous pas par son nom ? — suivant le saint dont il est l'inséparable compagnon.

Saint Antoine figure, du reste, dans nombre d'églises belges et c'est principalement dans la ville de Mons que prit d'abord naissance le culte pour le saint anachorète. C'était l'époque où sévissait une contagion terrible, connue sous le nom de *feu sacré* ou *mal des ardents*, qu'on a depuis identifié avec l'ergotisme gangréneux. Tous les remèdes avaient été essayés pour combattre le mal ; tous avaient échoué. Alors, en désespoir de cause, les malheureux atteints du fléau invoquèrent saint Antoine ; son ermitage fut bientôt un lieu de pèlerinage fréquenté. Saint Antoine devint le héros du jour et les miséricordes de Belgique racontent à leur façon combien la dévotion à ce saint fut générale dans tout le pays.

Elles racontent bien d'autres choses, ces miséricordes, mais il nous faut, bien à notre regret, nous borner.

Dans ses *Curiosités esthétiques*, Baudelaire proclame qu' « une histoire générale de la caricature, dans ses rapports avec les faits politiques et religieux, graves ou frivoles, qui ont agité l'humanité, est une œuvre glorieuse et importante, digne de tenter les historiens ». Cette œuvre, après Champ-

fleury, et après Witkowski, M. Maeterlinck l'a voulu tenter. Il y apporte une telle contribution, il a réuni une si abondante documentation, qu'on peut tenir le vœu de Baudelaire pour réalisé et ceux qui attachent du prix à tout travail qui apporte une clarté nouvelle sur l'étude du passé et des traditions populaires, remercieront l'écrivain d'art qui était le mieux qualifié, par sa compétence et par sa fonction, pour mener à bien l'entreprise hardie dont il n'a pas craint d'assumer la tâche délicate autant que laborieuse.

III

EN MARGE DES VIEUX MISSELS

The Missal too (it was the family Missal)
Was ornamented in a sort of wai
Which ancient mass-books often are, and this all
Kinds of grotesques illumined; and how they,
Who saw those figures on the margin kiss all,
Cou'd turn their optics to the text and pray
Is more than I know........

Lord BYRON, *Don Juan*, chant I, § XLVI.

Est-il nécessaire d'établir une distinction entre l'obscénité qui caractérise telles productions de l'art contemporain et les sculptures ou peintures licencieuses que nous ont léguées l'antiquité et le moyen âge ?

« Chez les Anciens, a-t-on écrit (1), comme aussi à la période moyenâgeuse, les sculptures ou peintures licencieuses avaient un sens mystique, religieux ; elles faisaient partie des mœurs publiques et les

(1) *Bulletin des Arts*, 10 février 1848.

expliquaient, qualité qui manque aux sujets de même genre traités de nos jours. Aujourd'hui... toute obscénité dans les arts est une anomalie, un non-sens, un caprice lubrique, dont l'unique but, dont le seul effet est de surexciter, d'*éperonner* le zèle de quelques paillards décrépits. Ces compositions sont incapables de jamais fournir à la postérité savante le moindre document sur nos mœurs actuelles... »

Une opinion aussi nettement formulée appelle certaines réserves. Une époque, quelle qu'elle soit, se dévoile par ses productions dramatiques, littéraires et artistiques. Autant que la littérature et le théâtre, l'art est le reflet des mœurs publiques et sert à les expliquer, mais il faut tenir compte et du milieu et du temps.

Chez les Anciens, la plupart des *obscæna*, loin d'être un produit de l'art destiné à flatter le libertinage, renfermaient un symbole mythologique ou religieux ; il s'y rattachait des coutumes, des idées superstitieuses : ainsi le signe du culte priapique était-il considéré comme un talisman. Cela n'empêche que la reproduction multipliée de ce signe, en métal, en ivoire, etc., de même que toutes les fresques, statues, bas-reliefs, médailles ou camées, qui représentent des attitudes passionnelles ou des scènes de débauche, soient le témoignage indéniable d'une époque de dépravation. L'orgie romaine n'est pas une image de rhétorique; les monuments sont là

qui en attestent l'existence, avec autant sinon plus de vigueur que l'histoire elle-même.

*
* *

L'iconographie des monuments du moyen âge n'offre pas à l'historien des mœurs un moindre attrait qu'à l'archéologue.

Qu'il s'agisse tantôt d'une symbolique confuse, tantôt d'un dérèglement d'imagination, nous en avons suffisamment et assez explicitement convenu pour qu'on ne nous accuse pas de parti pris. Mais nos monuments ne sont pas ornés que de figures allégoriques ou grotesques ; à côté du langage figuré, la pierre a son langage réel et, comme l'a excellemment dit Champfleury (1), « toute la vie du passé se déroule vive, claire et animée, grâce à la sculpture et à la peinture ».

Tous les vices, tous les péchés ont été représentés, par les imagiers et les tailleurs de pierre, sur les murailles des édifices civils ou religieux, et aussi dans les miniatures de manuscrits. L'ivrognerie, l'avarice y sont stigmatisées en marques indélébiles ; mais nul vice n'a été plus fréquemment représenté que la luxure ; et, à ce propos, une observation trouvera ici sa place.

(1) *Histoire de la caricature au moyen âge et sous la Renaissance.*

Qu'on ne croie pas que, seuls, les moines et autres gens d'église aient été visés par les artistes : hommes et femmes de toutes classes leur ont servi de modèles. Toutefois, la plupart des personnages qui tiennent un rôle dans ces scènes naturalistes portent des costumes ecclésiastiques, ou du moins quelques parties de ce costume : ainsi, dans l'église Saint-Hippolyte, à Paris, voyait-on, autour d'un pilier du seizième siècle, des enfants couverts de bonnets de chantre, dans des attitudes respectives fort indécentes (1) : Sodome y était évoquée, en traits de pierre ineffaçables !

La bestialité est également figurée dans certains édifices du moyen âge, mais elle l'est avec une licence moins effrénée que dans les sculptures antiques. Il s'y joint même, selon l'expression d'un judicieux observateur, je ne sais quelle naïveté grotesque qui adoucit ce que ces sujets ont de hideux.

Cette naïveté se retrouve dans d'autres manifestations de l'art de cette époque. Il n'est pas rare, en différentes villes d'Auvergne et de la Basse-Bretagne, à l'extérieur des églises, ou dans les ruines d'anciennes abbayes, de voir diverses sculptures des treizième, quatorzième et même quinzième siècles, faisant allusion à la déplorable manie d'Onan. Mais ce ne sont point des êtres humains qui se livrent à

(1) *Bulletin des Arts*, loc. cit.

ce scandaleux divertissement ; ce sont des animaux qui se rapprochent de l'humanité, des singes, dont l'expression béate révèle une satisfaction qu'ils ne cherchent nullement à dissimuler.

*
* *

N'y avait-il que les monuments religieux qui offrissent de tels spectacles? Les édifices civils, quelques maisons particulières, quoique plus rarement, nous montrent des sculptures du même genre. Sur une maison d'Angers, — peut-être subsiste-t-elle encore, — située près de la cathédrale, se voyait un personnage en bois, dans une position des plus lubriques : il tournait le dos aux passants, leur montrant avec ostentation ce qu'on est convenu d'appeler « les parties honteuses », et dont il ne paraissait avoir la moindre honte.

La grosse tour d'Amboise, bâtie par François Ier, était soutenue, à l'intérieur, par des colonnes dont les chapiteaux avaient pour ornement certaines « conversations criminelles » entre moines et nonnains (1).

N'est-ce pas au château de Blois qu'on voyait, dans

(1) M. Vitet, dans son rapport sur les monuments, adressé, en 1831, au ministre de l'Intérieur, parle d'un cul-de-lampe, d'une obscénité incroyable, qu'il a vu à l'hôtel-de-ville de Soissons. Le personnage obscène est un moine. Les bourgeois, comme les artistes, manquaient rarement l'occasion de s'égayer aux dépens des habitants des cloîtres (RIGOLLOT, *Monnaies des évêques des innocens et des fous*, p. 32.)

les recoins d'escalier, quelques sujets analogues, entre autres une scène de fustigation qui ne manquait pas d'agrément ? Les mœurs de l'époque autorisaient pareilles représentations, dont nul ne songeait à se choquer.

Pas davantage on ne rougissait d'associer les figures les plus burlesques, voire les plus grossières obscénités, au texte des prières qui devaient inspirer le plus de respect et de recueillement.

*
* *

Des manuscrits pieux, qu'on appelle des *Heures*, beaucoup sont ornés de miniatures qui offenseraient aujourd'hui la pudeur la moins prompte à s'effaroucher. Il n'est pas rare de trouver, dans nos anciennes Heures, un *De profundis* ou un *Miserere*, tracé entre un singe et un grotesque; en d'autres, de voir, dans un encadrement d'*oremus* et de psaumes, un prélat face à face avec un porc, dressé sur ses pieds de derrière et décoré, comme lui, des insignes de l'épiscopat. On avait voué une sorte de culte à l'âne de saint Joseph, pourquoi n'eût-on pas honoré le fidèle compagnon de saint Antoine ?

Il y a un peu de tout dans ces missels, l'unique bréviaire, toute la bibliothèque d'un homme du monde, en un temps où n'existait pas encore le livre imprimé. Y figurent, de compagnie, les Saintes

Femmes et les Sibylles, les Chérubins et les Sirènes, Judith et Mélusine, bizarre alliage du sacré et du profane!

Le pinceau des enlumineurs ne fut ni plus chaste, ni plus réservé que l'ébauchoir des sculpteurs.

Dans la bibliothèque des RR. PP. Cordeliers de Saint-Bonaventure, de Lyon, on a longtemps conservé des Heures qui avaient appartenu à la reine Anne de Bretagne, la vertueuse épouse de Louis XII. C'était un manuscrit sur vélin, de format in-4, enrichi de miniatures, de vignettes et de lettres, en or et couleurs, le tout d'une fraîcheur et d'une beauté admirables (1). Les considérait-on de près, on voyait, dans une des bordures, un singe mitré, imposant les mains à un homme prosterné devant lui!

L'empereur Charles-Quint (2), qui ne se piquait pas d'irréligion, avait fait écrire des Heures pour sa maîtresse, dont toutes les bordures étaient ornées de figures extravagantes, peintes par Albert Dürer : c'étaient des singes qui se clystérisaient les uns les

(1) *Collection des meilleures dissertations*, etc., par LEBER, t. IX.

(2) D'autres (J.-B. SALGUES, *Littérature des offices divins*, p. 141) ont prétendu que François Ier, et non son beau-frère, avait été le héros de l'histoire. Cependant nous devons dire que, dans ses *Variétés sérieuses et amusantes*, l'abbé SABLIER cité par PEIGNOT (*Essai sur la lithographie*, p. 33), tient pour Charles-Quint. En tête de l'image, il y avait deux vers français écrits de la main de l'empereur, et qu'il adressait à la destinataire de ce bizarre cadeau. Ce curieux manuscrit fut, paraît-il, retrouvé dans la bibliothèque du prince Eugène (LANGLOIS, *Essai sur la Calligraphie*, etc., p. 90.)

autres et commettaient entre eux mille indécences... de singe !

Ces « enlumineurs d'or », comme ils se qualifient parfois, avaient toutes les audaces ; ils se permettaient des licences dont n'approchent qu'à peine celles des « fabloyeurs » (1), qui montraient si peu de retenue dans leurs libres récits (2).

Il existe une Bible, dont les peintures, assez habilement exécutées, furent longtemps attribuées au célèbre Jean de Bruges, et où est représenté, sans le moindre fard, l'épisode biblique de Loth et ses filles. Le même sujet nous est offert dans deux manuscrits du quatorzième siècle, deux *Biblia sacra*, de la Bibliothèque nationale : on y voit figuré, au folio 1 du premier, au verso du folio 7 du second, Loth entre ses deux filles, et celles-ci *allaitent chacune un poupon !* L'artiste s'est tiré adroitement d'affaire : pour n'avoir pas à reproduire une scène scandaleuse, il n'en a donné... que le résultat (3).

Dans le *Psautier* de saint Louis, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, le miniaturiste, éludant la difficulté, a passé l'aventure sous silence, de même que celle de la femme de Putiphar faisant violence à Joseph (4).

(1) C'est-à-dire les auteurs de fabliaux.

(2) Cf. *Essai sur la Calligraphie des manuscrits du moyen âge*. Rouen, MDCCXLI.

(3) *Intermédiaire des chercheurs*, IX (Loth et ses filles).

(4) *Curiosités de l'archéologie*, édition Delahays, p. 235.

Doit-on s'indigner contre ce « cynisme effronté », ou ne voir là que des manifestations de « la simplesse et de l'innocente naïveté de nos ancêtres » (1) ? Nous nous flattons d'avoir une notion plus distincte de la morale que ne l'avaient nos aïeux, mais sommes-nous certains de valoir mieux qu'eux, sous le rapport des mœurs ?

***

Ce serait témoigner qu'on est peu familier avec l'esprit du moyen âge, d'objecter que le clergé n'aurait pas dû tolérer de pareils sujets. Quiconque a parcouru un certain nombre de manuscrits liturgiques du treizième siècle, sait que, souvent, la verve du dessinateur se joue en images très profanes dans la marge des offices les plus solennels.

Un missel, conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et qui date de 1286, mêle au texte sacré des milliers de figures grotesques (2). Les lettres majuscules abritent des dragons à tête d'évêque ; un jambage se prolongeant devient une souris, un oiseau, un démon qui tire la langue.

La Bibliothèque nationale possède des livres de prières, ornés à chaque page de figurines qui ne

(1) E.-H. Langlois, *op. cit.*

(2) Ms n° 98, cité par M. Male, *l'Art religieux du treizième siècle.*



MISSEL DU XVe SIÈCLE.
(Bibliothèque publique de Rouen.)

sont ni plus graves ni plus instructives que celles du portail de Lyon (1) ou du portail de Rouen (2).

Un psautier du treizième siècle (3) est égayé de monstres bicéphales qui eussent réjoui Callot.

Ici, un moine joue au tric-trac avec un singe ; là, un enfant poursuit un papillon ; des coqs se battent ; une étonnante figure surgit d'une coquille de limaçon.

Le chef-d'œuvre en ce genre est peut-être un livre d'Heures des dernières années du treizième siècle (4). Nous en empruntons la description à l'érudit archéologue qui nous a déjà donné tant d'éclaircissements sur une question que les historiens de nos jours ont négligée ou dédaignée.

La nature humaine et la nature animale se marient ingénieusement. La gaieté éclate partout : un musicien donne un concert, en raclant deux mâchoires d'âne ; un singe, déguisé en moine, marche sur des échasses ou contemple, avec un sérieux doctoral, le vase aux urines (5).

Mais à quoi bon multiplier les exemples (6) ? S'il est vrai que de pareilles figures n'ont aucun rapport avec les Heures de la Vierge, ou avec le psaume de

(1) Cf. l'*Intermédiaire*, X (1877), col. 362.
(2) V. les ouvrages d'Adeline et de Langlois.
(3) Bibliothèque nationale, ms latin 13.260.
(4) Bibliothèque nationale, ms 14.484.
(5) Male, *op. cit.*, p. 83.
(6) M. Male cite encore : à la Bibliothèque nationale, les ms latins 1.328 et 1.394 : à Sainte-Geneviève, le ms 2.690.

la Pénitence qu'elles illustrent, il ne l'est pas moins que le clergé les tolérait dans les livres de chœur, comme il les souffrait au portail des cathédrales.

*
* *

Pourquoi les livres pieux ont-ils été encadrés de sujets hétéroclites, n'ayant aucun rapport avec le texte sacré, et souvent même irrévérencieux pour la religion ou ses ministres, sans pour cela qu'aient été froissés les sentiments de leurs premiers possesseurs ?

A cette question il en est qui répondent que c'est, tout simplement, « parce que l'ornementation des manuscrits, au moyen âge, fut toujours regardée comme un travail à part, n'ayant aucune connexité avec le livre à enluminer. Les détails, si variés, des miniatures amusaient ou excitaient l'admiration de celui qui feuilletait le manuscrit, sans que le lecteur primitif songeât le moins du monde à se préoccuper si le texte ainsi illustré était sacré ou profane ».

Il est à présumer, en effet, qu'il y avait des miniaturistes chargés de traiter les sujets pieux et d'autres ornemanistes pour égayer les sujets bibliques par des « caprices ». Comment, autrement, expliquer que le même peintre qui dessinait une Annonciation — la Vierge en prières et un ange lui annonçant la bonne nouvelle — ait pu ajouter, dans

l'entourage de la miniature, un fou qui se frappe sur la fesse (1) ?

Quelle fut l'intention de celui qui a exécuté un pareil livre d'Heures, spécialement pour une grande dame ? Le but que se proposait l'artiste était « de représenter au lecteur pieux les vices, les mauvaises pensées auxquelles il était le plus enclin » (2).

Il paraît difficile d'admettre, et sur ce point nous partageons l'avis de Champfleury, que, dans un livre d'Heures destiné à une aussi noble dame, le fou en question fût appelé à dissuader celle-ci de se frapper sur un endroit inconvenant, pour lequel les Anglais ne trouveraient pas assez de circonlocutions.

*
* *

L'art, à vrai dire, ne se piquait pas, à cette époque, de tant de pruderie, et les grandes dames n'étaient pas troublées par des obscénités d'autant mieux acceptées qu'elles étaient moins voilées. Il n'est rien de plus immoral que l'immoralité déguisée sous des dehors vertueux ; mais, en ces siècles de foi naïve, on avait la gaieté et aussi la sérénité de l'enfance.

Aux siècles qui suivirent, au seizième et dix-sep-

(1) Champfleury, *Histoire de la caricature au moyen âge*, p. 207.

(2) Le Roux de Lincy, *Notice sur la vente de Yemeniz*.

tième, et surtout dans ce siècle de libertinage que fut le dix-huitième, on y aurait davantage attaché malice ; mais au quinzième siècle, il y a encore, chez les miniaturistes, une part d'inconscience qui désarme la critique.

Quel artiste de nos jours oserait, sauf pour la satisfaction d'une fantaisie particulière, signer des compositions analogues à celles qui ornent un missel qu'on suppose avoir appartenu jadis à saint Nicaise, de Reims ?

La scène est la suivante : dans une chambre à feu, et près d'un grand lit, sainte Anne est à demi couchée sur une pile de coussins. Deux femmes la soutiennent ; son attitude ne permet aucun doute sur la nature de sa souffrance. La *ventrière* achève de mettre au jour la mère future du Christ. Un vieillard, portant lunettes, qu'on suppose être saint Joachim, éclaire cette grave opération, au moyen d'une chandelle qu'il tient à la main.

Il n'y aurait rien là que de très naturel, si au lieu d'un livre sacré, il s'agissait d'un ouvrage scientifique. C'est l'association à des textes saints de scènes plus ou moins folâtres qui en constitue le piquant.

Voyez encore ces admirables Heures (1), admirables par l'abondance et la beauté de leurs miniatures, qui furent jadis léguées à la fille de Louis XI,

(1) Elles seraient cotées sous le n° 920, à la Bibliothèque nationale, d'après Langlois.

Anne de France, par Louis de Laval, seigneur de Châtillon, et qui devinrent depuis le livre d'offices de Henri IV, dont elles portent le chiffre. Parmi les douze peintures qui décorent le calendrier placé en tête du texte, considérez celle qui représente le mois de février : le mari, enveloppé dans sa robe fourrée, ne présente rien d'extraordinaire, dans la manière dont il se chauffe ; mais regardez la femme, elle s'abandonne à la liberté du tête-à-tête conjugal avec si peu de gêne, en recherchant elle-même la bénigne influence du foyer, que la position inverse et singulière de ses vêtements est loin d'inspirer des idées édifiantes et analogues à la destination d'un livre de prières (1).

Considérez cet autre missel, de la même époque : l'action galante, reproduite dans la gravure que vous avez sous les yeux, le tendre baiser que se donnent les amants, la position plus que leste de la main droite du berger, tout cela, sans doute, pourrait ailleurs être fort à sa place ; cela paraîtrait assez modeste même, comme accompagnement (à l'exactitude du costume près) de la prose de l'évêque Jacques Amyot, dans sa délicieuse traduction du roman pastoral de Longus ; mais quel rapport présente une semblable peinture avec l'Office de la *Purification*

(1) *Essai sur la calligraphie des manuscrits du moyen âge*, par E.-H. Langlois, p. 52. Nous l'avons reproduite sur la couverture du t. I des *Mœurs intimes du passé*.



AUTRE MISSEL DU XVe SIÈCLE.

(Bibliothèque de Rouen.)

de la Vierge, dont elle animait un des pompeux encadrements ?

Mais il y a mieux, ou pire.

⁂

En parcourant, dans un tout autre dessein, les *Anecdotes historiques sur la médecine* (1), nous y avons cueilli un passage, qui, dans une certaine mesure, vengerait notre amour-propre national. Quand on songe que le fait se passe dans le pays du *cant*, la revanche est particulièrement savoureuse (2).

Parmi les choses rares qui se conservent dans la bibliothèque du palais de Lambeth, construit sur la Tamise, vis-à-vis de Westminster, résidence ordinaire des archevêques de Cantorbéry, on montre un missel, qui porte la date de 1415, et dont les marges sont ornées d'arabesques et de grotesques des plus singuliers. La plus remarquable de toutes ces figures, soit par l'idée qu'elle représente, soit par la place qu'elle occupe, est celle de deux fesses d'un homme perchées sur deux jambes et surmontées d'une tête. Cette bizarre et indécente représentation est placée

(1) Tome I, p. 84.

(2) On pourrait croire que les faits cités s'étant presque tous passés en France, les autres pays ont été à l'abri de ces gravelures. On aura la démonstration du contraire, en lisant l'ouvrage de A. de Martonne : *la Piété du moyen âge* (Paris. 1855), p. 168.

au bas du canon, c'est-à-dire dans l'endroit, précisément, où s'ouvrait le missel, lorsqu'on le portait à baiser, suivant la liturgie romaine.

Ces indécences sont, à la vérité, exceptionnelles. Ce qu'on rencontre, dans beaucoup d'Heures manuscrites, ce sont des portraits de personnages des deux sexes : les originaux, propriétaires des volumes, s'y sont fait peindre, dans l'action de la prière, agenouillés devant le Christ, la Vierge ou les Saints, leurs patrons.

Mais il est de ces manuscrits dans lesquels sont représentées les dames de leurs pensées, « celles que les maistres desdits livres gouvernoient, ou celles qu'ils désiroient gouverner », afin que leurs amants aient constamment sous les yeux, pendant l'office, les portraits de leurs belles, « de peur de les y oublier. »

Henry Estienne (1), qui nous fait connaître ce plaisant détail, dit avoir possédé des livres en parchemin, « contenans matines, vespres, complies et les autres pièces de tel service, esquels, en certains endroits, sont peintes des jeunes dames, qui ont un maintien si lascif, qu'on en pourroit bien dire ces mots du poète Properce :

Docta vel Hippolytum Veneri mollire negantem.

Sans doute, l'auteur de cette allégation peut-il être

(1) *Apologie pour Hérodote*, in-12 (1607), p. 484.

suspecté de partialité, en raison de sa haine contre le catholicisme ; mais d'autres informations confirmant ses dires, force est bien d'en admettre la vraisemblance.

A l'époque d'Henry Estienne, la peinture n'est pas seule à profaner les livres de piété par de scandaleux appendices : des galants, des poètes de cour, ne se gênent guère, pour accoler, aux miniatures de certaines Heures, des vers amoureux, allusifs aux images les plus révérées. Le dévergondage qui régnait à la cour des Valois autorisait ces étranges saillies d'amour.

Le poète Mellin de Saint-Gelais a composé plu sieurs quatrains de ce genre, pour de « très honnestes » dames, dans le sens où l'entendait Brantôme, notamment pour Mlle de Saint-Léger, Mlle de Rohan et, chuchote-t-on, pour les reines Catherine de Médicis et Marie Stuart.

De ces quatrains, il en est un assez joliment troussé, bien que, d'ordinaire, le rimailleur soit assez pauvre d'inspiration et de rythme. Saint-Gelais l'a déposé dans les Heures d'une dame, à l'endroit du *Kalendrier* :

S'il vous plaisoit marquer en teste
Un jour ordonné pour m'aimer,
Je l'aurois pour une grand' feste,
Mais point ne la voudrois chomer.

*
* *

Qu'on n'oublie pas que le livre d'Heures n'est pas alors, comme de nos jours, un simple livre de prières.

Les livres d'église, outre qu'ils étaient assez souvent accompagnés des armes, des devises ou des chiffres des personnages à qui ils appartenaient, ces livres étaient un véritable trésor domestique, ce que seront plus tard les livres de raison, sur les gardes desquels le père de famille inscrira tous les actes notables de la vie, les noms des êtres dont il a béni l'entrée dans ce monde, ou dont il a pleuré le départ de cette vallée de larmes.

Dans une *Notice sur les anciens livres d'Heures* (1), se trouve rapportée une inscription, d'une bonhomie qui en fait pardonner le réalisme :

« Le dix-septième jour de mars mil quatre cents et quatre-vingt-sept, Mme Jehanne du Rosel, mon épouse et fame, est accouchée à viron neuf heures de la sérée, dans la chambre au tref-verd, de mon filz ainsné, Jehan, dont Dieu omnipotent voille nous bailler joie en son aage. »

Passe pour cette mention d'un épisode de la vie courante. Mais on se permettait parfois de consigner, sur les livres de piété, des réflexions qui y détonnaient bien autrement. Leber cite un missel, dans

(1) L'auteur en est F. Pluquet (de Bayeux) ; la notice forme un opuscule de 29 pages, tiré à 50 exemplaires seulement.

lequel on avait introduit, au chapitre de l'office du mariage, une phrase bien extraordinaire et pour le moins déplacée en un tel endroit : *Gaudebit sponsus super sponsam, et in medio ejus erit. Alleluia!...*

D'autres particularités non moins scabreuses ont été relevées dans des missels du seizième siècle. Dans le missel de Chartres, de 1552, et dans celui du Mans, de 1559, on lit au mois d'août : « *Raro dormitet, æstum coïtum quoque vitet* » ; et au mois de novembre : « *Balnea cum Venere tunc nulli prosit habere.* »

Dans le missel de l'ordre de Fontevrault, de 1606, en regard du mois d'avril : « *Alvum solvas, minuasque cruorem* (1). » Ceci était, au moins, de la bonne prophylaxie hygiénique.

***

Faut-il une autre preuve que les anciennes Heures gothiques présentent de l'intérêt, même pour le médecin ?

Ordinairement, après le frontispice, qui se compose du monogramme ou de la marque de l'imprimeur ou du libraire, une gravure, précédant le calendrier, représente un squelette ou une figure d'homme, debout, les bras pendants, les jambes écartées, et l'estomac ouvert, ainsi que l'abdomen, de manière à laisser les viscères à découvert. Cette figure, occupant le centre de la planche, est environnée de sept

(1) *Curios. théolog.*, p. 173.

Februarius.



¶ Les six dapres resemblent a Feburier,
En fin duquel commence le prin temps:
Car lesperit se ouvre prest a enseigner,
Et doulx devient lenfant quant a douze ans.

LA FUSTIGATION A L'ÉCOLE.
(Petites Heures à l'usage de Chartres, 1526.)

planètes, figurées par des astérisques auxquels sont jointes des inscriptions fondées sur des opinions astrologiques, admises par les médecins au moyen âge.

Aux quatre angles du sujet central, sont autant de petites figures en pied ; elles rappellent les quatre principaux tempéraments : le colérique, le sanguin, le flegmatique et le mélancolique.

Vient ensuite le calendrier proprement dit, décoré de douze planches, les douze phases de la vie de l'homme. La vignette de février, que nous en détachons, représente l'intérieur d'une école d'enfants : un *magister*, le paquet de verges dans la main droite, s'apprête à fustiger un malheureux écolier, que ses jeunes camarades maintiennent pendant l'opération. L'inscription : *Timor Domini, initium sapientiæ*, tient lieu de légende (p. 125).

On trouve d'ordinaire, annexés à ces calendriers, au-dessous des douze tableaux de la vie humaine, un nombre égal de quatrains qui leur correspondent : des préceptes sanitaires, empruntés à l'École de Salerne ; des vers indiquant les principaux travaux agricoles de l'année et les occupations domestiques propres à chaque saison ; enfin, une série de quatrains bizarres, n'offrant aucun sens raisonnable, mais qui servaient de moyens mnémotechniques et aidaient à se rappeler les époques des fêtes fixes de chaque mois : il ne s'agissait, pour cela, que de scander, en comptant sur ses doigts, ces quatrains puérils, dans lesquels on

avait tâché de faire entrer autant de syllabes qu'il y a de jours dans le mois auquel chacun d'eux se rapporte.

Pour ne point lasser la patience de nos lecteurs, nous clorons là cette étude sur les livres d'heures. Nous nous tiendrions pour satisfait, si nous avions réussi à dégager l'esprit de ces productions, dont la singularité pourrait faire porter sur les mœurs de nos pères un jugement sévère, si cette sévérité ne devait être tempérée par les considérations dont nous avons accompagné la relation de faits susceptibles de surprendre au premier abord, mais, à l'analyse, bien adéquats au milieu qui les vit éclore.

Bibliot. Royale de Paris M:S. 6878 – Ancien F

L'ACCOUCHEMENT DE LA PAPESSE JEANNE.
(D'après une miniature de missel.

IV

LES FOLIES DU CARNAVAL

A. — A L'ÉGLISE

> Toute musique n'est pas propre à louer Dieu et à être entendue dans le sanctuaire.
>
> LA BRUYÈRE,
> (Ch *Des Esprits forts.*)

L'homme, par définition, est un animal raisonnable qui éprouve parfois le besoin de déraisonner. Qui trop sage est a, quelque jour, la tentation de devenir fol ; comme si l'excès de sagesse n'était pas le plus souvent la pire folie ! La société, la société moderne autant que l'ancienne, est restée sur ce point semblable à l'enfant. Dès leur jeune âge, les enfants s'efforcent d'imiter, de parodier les gestes et les manières de ceux qui sont préposés à leur garde ; les

nations se livrent, de même, à certaines mimiques, s'affublent de travestissements, commettent des extravagances à époques périodiques, pendant lesquelles notre planète paraît transformée en un vaste Bedlam.

Chez tous les peuples on retrouve ce besoin de détente, de liberté d'actes et de paroles, qui dégénère vite en licence : de là sont nées les *Saturnales* à Rome, les *Bacchanales* à Athènes, les *Fêtes des Fous*, de *l'Ane*, des *Innocens*, dans l'ancienne France.

*
* *

C'est du 17 au 23 décembre que les Romains fêtaient Saturne, le dieu de l'âge d'or, « époque heureuse, où les hommes ne connaissaient encore ni les rangs de la hiérarchie, ni le joug de la servitude et de la misère (1) ».

Une semaine durant (2), l'esclave revêtait les insignes de l'homme libre et jouait le rôle du maître, tandis que celui-ci s'affublait de la défroque de son valet et poussait la condescendance jusqu'à recevoir les coups à sa place. C'était comme une réparation des violences, des injustices qui avaient pu être

(1) C. Lenient, *la Satire en France au moyen âge.*

(2) Les Saturnales ne duraient primitivement qu'un jour · Auguste les autorisa pendant trois jours ; Caligula en ajouta un quatrième ; leur durée fut, plus tard, étendue à une semaine

commises par le plus fort au détriment du plus faible : image symbolique de l'égalité de toutes les créatures humaines, qu'on se hâtait d'oublier dans l'enivrement de la fortune et du pouvoir.

*
* *

En ces jours de liberté sans limites, le peuple ne respectait rien, n'imposait aucun frein à ses instincts, se complaisait dans leur débordement. Ces jours-là, les grands de ce monde entendaient de dures vérités, sorties de bouches trop longtemps closes et que la peur du châtiment retenait de parler ; mais la *Liberté de Décembre* était de ces prérogatives populaires auxquelles nul, si puissant fût-il, n'aurait eu l'idée de porter atteinte.

Outre le dieu Saturne, les Romains fêtaient le dieu Bacchus, sa force fécondante, ses victoires remportées sur les Titans, ses expéditions mythologiques aux Indes (1).

Les *Bacchanales*, venues d'Égypte en Grèce, plus tard de Grèce à Rome, étaient, à l'origine, des mystères religieux. Seuls, les hommes y pouvaient prendre part. Des *bacchants* (prêtres) se déguisaient en Pans, en Silènes, en Satyres ; puis l'élément féminin s'y introduisit, et ce fut le début d'orgies dont le souvenir n'est pas encore perdu. Des *bacchantes*,

(1) B. Gastineau, *le Carnaval ancien et moderne.*

court vêtues de peaux de tigres et de panthères, couronnées de lierre, portant des thyrses (bâtons entortillés de pampres) couraient, ainsi accoutrées, de tous côtés, lançant dans les airs, le cri carnavalesque de l'antiquité : *Evohe ! Evohe ! Bacche !*

Après une bruyante promenade à travers la ville, bacchants et bacchantes se rendaient au lieu du sacrifice, et là, toujours pour honorer le dieu Bacchus, s'encourageaient à l'orgie.

Les bacchants éventraient les outres gonflées de vin ; les bacchantes hurlaient, s'exaltaient jusqu'au délire, et se livraient à de telles folies, que le mot est resté pour caractériser les femmes *folles de leur corps*.

C'est un chapitre de l'histoire de la folie humaine que nous allons écrire, en faisant la description des mascarades, des farces, des divertissements bizarres ou singuliers dont la source doit être recherchée dans les cultes anciens, mais qui se sont conservés au sein du christianisme presque sans altération, puis sont passés de l'ordre religieux dans la vie mondaine et privée.

*
* *

On s'est souvent demandé comment les chrétiens ont pu hériter de ces folies du paganisme.

Pour les comprendre, il faut se rappeler le carac-

tère de la révolution qui transforma le monde antique.

Le jour où le culte de la Croix remplace celui des Idoles, les deux sociétés ne se séparent pas brusquement : elles vivent encore longtemps côte à côte, s'assimilent, se pénètrent réciproquement, la plus jeune et la plus forte absorbant l'ancienne, lui empruntant aussi une partie de ses éléments.

Le paganisme, sensuel et poétique, avait su satisfaire, avec une étonnante variété, toutes les faiblesses de la chair et de l'imagination. L'Église, appelée à le remplacer, n'affecta pas tout d'abord une austérité inexorable, qui eût pu effrayer ou rebuter les âmes vulgaires. Aux mâles tristesses de la pénitence, aux chastes cantiques des vierges et des martyrs, elle permit qu'on mêlât, en certains jours, les accès de gaieté, les chansons et les satires. Bonne mère, facile et souriante, elle fit la part des joies populaires. L'antique saturnale entra dans le temple, mais rajeunie et transformée.

Ce mélange de bouffon et de profane, de libertinage et d'impiété, qui est le propre des divertissements païens, devait se reproduire dans certains usages et pratiques de l'Église chrétienne ; seulement, aux peaux de tigres, aux thyrses, aux tambourins, on substitua les chapes, les mitres et les étoles.

Les Saturnales romaines ont toujours conservé, caché sous les emportements du plaisir, un sens

philosophique profond (1), qu'on aurait peine à percevoir dans les fêtes moyenâgeuses : celles-ci ont un cachet de grossièreté, de déraison, dont nous aurions quelque embarras à plaider la justification.

C'est bien un vent de folie qui a soufflé à certaines heures de notre histoire nationale (2), et qui a ébranlé les voûtes des vastes cathédrales, où s'engouffrait le flot populaire.

Les hommes qui vont y célébrer l'office, au rebours de l'office saint ; qui entonnent les hymnes sacrés sur un ton faux (3) et discordant ; qui, en guise d'encens,

(1) Il y avait dans les Saturnales, malgré tous les désordres que ce nom évoque, cette pensée que les riches ne doivent pas toujours être au faîte des honneurs et du pouvoir et que les pauvres, les êtres faibles, doivent avoir, quelque jour, leur compensation. Dans plusieurs Églises, la fête s'appelait la fête du *Deposuit*, « par allusion, écrit Onésime Leroy (*Études sur les Mystères*, p. 152), à ces mots du cantique de Marie, *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles*, que les enfants de chœur, que tout le bas clergé, que tout le peuple même, entonnaient avec tant de joie, le jour où les supérieurs, descendus de leurs dignités, leur en abandonnaient les insignes. »

(2) Il ne faudrait pas croire que ces extravagances aient été spéciales à la France. L'Angleterre elle-même agita les grelots de la folie. L'inventaire des ornements de l'église d'York (1530) parle d'une petite mitre et d'un anneau pour *l'évêque des fous* (V. *Curiosités de l'histoire de France*, par le bibliophile Jacob, p. 31). Il faut reconnaître, toutefois, que la France s'est passionnée, plus que toute autre nation, pour ces parodies burlesques.

(3) On a écrit un peu partout qu'on chantait faux ce jour-là ; cependant, à en croire M. Aimé Chérest (*Bull. de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne*, 1853), on aurait mal interprété les mots

brûlent le cuir de leurs savates, boivent et jouent sur la nappe des autels, parodiant tout ce qui commande le respect, ce devant quoi ils s'inclineront le lendemain tout pénétrés de foi, ces grotesques s'intitulent des *fous* et jamais appellation ne fut mieux appliquée.

Il serait injuste de prétendre que ces fêtes aient été tolérées par un clergé ignorant et superstitieux, afin de se concilier la faveur d'un peuple ami des spectacles. En réalité, des esprits sérieux (1) témoignèrent, en maintes circonstances, leur aversion pour ces pratiques absurdes autant qu'obscènes.

L'Église à maintes reprises s'en alarma (2); seul,

in falso : c'est chanter en *faux-bourdon* qu'il faudrait traduire le texte primitif. Ce qui semblerait prouver que cette musique de la fête des Fous n'était pas si discordante qu'on l'a prétendu, c'est qu'on l'a fait revivre de nos jours, au cours d'une cérémonie solennelle : le 3 novembre 1869, la magistrature française recevait l'investiture dans la Sainte-Chapelle, nouvellement restaurée; de nombreux musiciens se pressaient autour de l'autel; une voix s'éleva parmi eux, la voix d'un de nos plus célèbres artistes et ce qu'il chantait, c'était précisément la strophe du *Missel des Fous*, *Hæc est clara dies*, etc. Dans cette même cérémonie, on exécuta deux autres chants empruntés à la *Prose de l'Ane* (*Orientis partibus*, etc.), et tout cela fit un très grand effet obtint un très vif succès.

(1) Saint Augustin se plaignait déjà des excès qui se commettaient de son temps (V. Sermo 215, *De tempore* et Homél. *De kalendis januarii*).

(2) La Fête des Fous avait été abolie ou tout au moins réglementée par le pouvoir ecclésiastique dès le commencement du douzième siècle. Pierre, cardinal-diacre de Sainte-Marie *in via lata*, légat du Saint-Siège, « considérant que la Fête des Fous



La Ronde des Fous
(*Bibliothèque*



UEGHEL le Vieux.
Estampes.)

peut-être, le bas clergé, dont les membres sortaient, pour la plupart, du peuple, encouragea ces bouffonneries sacrilèges. A quoi lui aurait-il servi de lutter contre des coutumes entrées si profondément dans les mœurs que, pendant une longue série de siècles, elles ont subsisté presque sans modifications (1)?

*
* *

Les fêtes du moyen âge n'ont été qu'une imitation adoucie des Saturnales romaines.

donnait lieu à tant d'indignités et d'infamies, que la sainte habitation de la Vierge y était souillée non seulement par des paroles obscènes, mais d'ordinaire encore par l'effusion du sang, enjoignit à l'évêque, au doyen et autres dignitaires de l'église, de réformer l'office de cette fête et d'en retrancher tout ce qui blessait la dignité ecclésiastique et le respect de la religion ». Conformément à cette injonction, l'évêque Eudes de Sully et le chapitre réglèrent, en 1198, les détails de l'office et proscrivirent les chansons, les représentations, les personnages, etc. (Cf. *Cartulaire de l'Église de Notre-Dame de Paris*, publié par GUÉRARD; Paris, 1850, t. I, Préface, pp. CLXXVI et suiv.)

(1) Il y a quelques années à peine, les enfants de chœur, dans le diocèse de Sens, reproduisaient dans leurs jeux quelques-unes des cérémonies qui faisaient la joie de leurs devanciers du moyen âge. Le jour des Saints-Innocens, grâce à une somme que leur allouait le chapitre, les enfants de chœur se livraient à une sorte de répétition des fêtes de jadis; de même que les enfants de troupe jouent au colonel et à la bataille, les enfants de chœur jouaient à l'archevêque et à la messe. Seulement ils choisissaient pour archevêque le plus lourdaud d'entre eux ; un autre faisait le préchantre, etc. La chasublière de la cathédrale leur fabriquait, à titre gracieux, les ornements pour la circonstance. Ces curieux détails ont été donnés à M. Chérest par l'abbé Carlier. (Cf. *Soc. sc. h. et n. de l'Yonne*, ann. cit.)

Les *Saturnales*, telles qu'on les célébrait à Rome, au temps où elles ont pu s'introduire parmi les chrétiens et donner naissance au premier carnaval, n'étaient qu'un composé de toutes les fêtes analogues transmises par les Grecs aux Romains : le carnaval appartiendrait également à toutes ces fêtes, quoiqu'il paraisse dériver immédiatement du culte de Saturne (1).

L'époque de l'ouverture du carnaval s'accorde parfaitement, d'ailleurs, avec la célébration des dernières Saturnales.

A en juger par ce qui se pratique actuellement en France, cette époque semble fixée au 2 février, mais la différence est purement locale et ne tient qu'à des changements modernes.

Dans les premiers siècles, le carnaval s'ouvrait le 25 décembre, et les fêtes de Noël donnaient le signal des réjouissances, qui devaient se continuer pendant plusieurs semaines ; de même, les Saturnales, d'abord d'une durée déterminée, se prolongèrent par différentes solennités, qui venaient s'ajouter les unes aux autres.

Les anciennes superstitions furent régénérées avec l'empreinte des croyances nouvelles ; on s'imaginait avoir modifié l'esprit de pratiques licencieuses, on n'en avait changé que le nom.

(1) C. Leber, *Collection des meilleures dissertations*, etc., t. II, 2e livraison.

Nous n'en donnerons qu'un exemple.

On sait ce qu'au temps des païens, on entendait par *lupercales*. Les lupercales, instituées par le roi Evandre, se célébraient au mois de février : elles tiraient leur nom des luperces, prêtres du dieu Pan, qui couraient les rues, tout nus, frappant les femmes avec une peau de chèvre, dans l'intention de les rendre fécondes, ou de les faire accoucher plus heureusement. Seuls, les hommes faits pouvaient prendre part à ces fêtes ; les jeunes gens « sans barbe » et les enfants en étaient soigneusement exclus.

Au seizième siècle, on constate une reviviscence des lupercales chez les Franconiens, avec cette aggravation que jeunes filles et garçons participaient au désordre : des groupes, composés de clercs et de gens de toutes conditions, hommes, femmes, enfants, vieillards, s'assemblaient dans les églises, dansaient en cercle autour de l'autel, où était exposé le simulacre d'un enfant nouveau-né, et reproduisaient, dans les cris qu'ils poussaient en dansant, le spectacle tumultueux des corybanthes, s'agitant et hurlant sur le mont Ida, autour du berceau de Jupiter (1).

Quelque scandaleuses que fussent ces cérémonies, elles subsistèrent au sein même du christianisme, en dépit des arrêts des Conciles, des homélies des

(1) *Dissertation sur les Saturnales françaises* (Leber, *loc. cit.*).

Pères, des objurgations des prédicateurs. Ni prières publiques, ni jeûnes prolongés, ni processions ne vinrent à bout de ces désordres.

Sans doute, faut-il montrer quelque indulgence pour ces folles pratiques, et ne pas juger avec trop de sévérité l'esprit et la portée de nos anciens usages. Nos pères n'étaient ni impies, ni sacrilèges dans l'intention, s'ils l'étaient dans le fait ; seulement, ignorants et crédules, ils poussaient la dévotion jusqu'à la superstition, mal dirigés qu'ils étaient par un clergé non moins ignare et non moins fanatisé que ses ouailles.

Mais, trêve de considérations et venons au récit des faits.

*
* *

Un écrivain ecclésiastique (1), qui vivait sur la fin du douzième siècle, rapporte que le jour de Noël, après vêpres, les diacres dansaient dans l'église en chantant une antienne en l'honneur de saint Étienne.

Les prêtres en faisaient autant le jour de ce saint, en l'honneur de saint Jean l'Évangéliste ; les enfants de chœur et les petits clercs, le jour de saint Jean l'Évangéliste, en l'honneur des Innocens ; les sous-diacres, le jour de la Circoncision ou de l'Épiphanie.

(1) BELETUS, *Libr. de Divin. offic.*, c. 72 et 120, cité par DU CANGE, *Glossar.*, v° *Kalendæ*.

Dans les églises, évêques et archevêques jouaient aux dés, à la paume, à la boule et autres jeux, dansaient et sautaient avec leur clergé dans les monastères, dans les maisons épiscopales. De même que, dans les Saturnales, les valets prenaient la place des maîtres et en faisaient les fonctions ; de même, les jeunes clercs, les diacres, les sous-diacres officiaient publiquement et solennellement. Cette coutume s'observait notamment dans l'archevêché de Reims.

Ce n'étaient que simples amusettes en regard de ce qui se passait ailleurs.

Dans certaines cathédrales, on élisait un évêque ou un archevêque des Fous ; après quoi, on le faisait officier pontificalement, jusqu'à donner la bénédiction publique au peuple. Comme les véritables prélats, il portait la mitre, la crosse et même la croix archiépiscopale.

Dans les églises qui relevaient plus immédiatement du Saint-Siège, on élisait un *Pape des Fous*, à qui on faisait porter les ornements de la papauté et qui officiait tout comme le Saint-Père.

Clercs et prêtres n'assistaient, ces jours-là, aux offices qu'en costume de mascarade et de comédie : les uns, la figure recouverte de masques grimaçants ou lugubres ; les autres, travestis en personnes d'un autre sexe ou en mimes ; tous dansant dans le chœur en y pénétrant, tous chantant des chansons obscènes.

Les diacres et sous-diacres apportaient de la charcuterie, qu'ils mangeaient jusque sur l'autel, transformé en table de festin, au nez du prêtre célébrant, qui en prenait sa part.

Après la messe, — ici nous citons textuellement, — « chacun courait, sautait et dansait par l'église avec tant d'impudence, que quelques-uns n'avaient pas honte de se porter à toutes sortes d'indécences et de se dépouiller entièrement ; ensuite, ils se faisaient traîner par les rues dans des tombereaux pleins d'ordures ; ou ils prenaient plaisir d'en jeter à la populace qui s'assemblait autour d'eux. Ils s'arrêtaient et faisaient de leurs corps des mouvements et des postures lascives, qu'ils accompagnaient de paroles impudiques. Les plus libertins d'entre les séculiers se mêlaient parmi le clergé, pour faire aussi quelques personnages de Fous en habits ecclésiastiques, de moines et de religieuses. Enfin, dit un auteur informé (1), c'était l'abomination de la désolation dans le lieu saint et dans les personnes de l'état le plus saint (2). »

C'était principalement aux calendes de janvier qu'il se commettait le plus de désordres. Ce jour

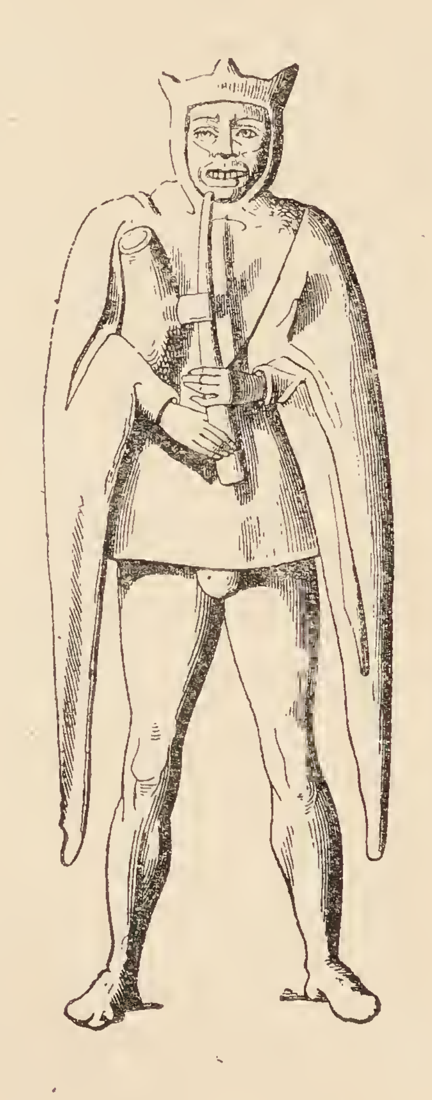
(1) Deslyons, *Traités singuliers et nouveaux contre le paganisme du Roy-boit* (1670, in-12).

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des Foux*, qui se faisait autrefois dans plusieurs églises, par M. Du Tilliot, gentilhomme ordinaire de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry. Lausanne et Genève, M.DCC.LI.

fut nommé, en France, la fête des sous-diacres ; *id est, ad litteram, saturi diaconi* : à la lettre, la fête des diacres saouls (1).



Fou tenant sa marotte sous le bras.
(Miniature d'un manuscrit du XVe siècle.)



Fou jouant de la cornemuse.
(D'après l'*Atlas des monuments de France*, par Alex. Lenoir.)

Cette fête des Fous, des sous-diacres et des Innocens, est bien la particularité la plus étrange et la plus incroyable de notre histoire ecclésiastique ; et

(1) Du Cange, *Glossaire*, t. II, part. 2, p. 204.

ce qui est plus étrange encore, c'est qu'elle ait pu durer plusieurs siècles, sans soulever des protestations capables d'en amener l'abolition.

Les relations qui nous en ont été conservées ne seraient point dignes de créance, si nous n'avions des évêques, des théologiens pour témoins, écrivant que c'étaient « d'horribles abominations, des actions honteuses et criminelles, mêlées par une infinité de folâtreries et d'insolences ».

Dans son histoire de la métropole de Reims, dom Marlot, un auteur des plus recommandables, parle fort au long de cette fête des Fous. Il dit qu'il s'était glissé dans presque toutes les cathédrales, le jour des Innocens, une coutume louable, qui n'avait pas tardé à dégénérer en une parade sacrilège. On amenait dans le chœur de l'église un enfant, avec la mitre, la chape, les gants, la crosse et les autres ornements épiscopaux, qui donnait la bénédiction au peuple. De l'église on le conduisait par la ville, avec des jeux et des bouffonneries indécentes.



C'est à l'église Saint-Rémi de Reims qu'avait lieu la cérémonie dont nous a été laissée la description qui va suivre.

Le mercredi saint, tout le clergé se rendait à Saint-Rémi, pour y faire une station. Les chanoines, pré-

cédés de la croix, étaient rangés sur deux files, et tous traînaient derrière eux un hareng, qu'ils tenaient attaché par un ruban ; chacun d'eux n'était occupé que du soin de marcher sur le hareng qui le précédait, et de sauver le sien des surprises de la personne qui le suivait (1). Les ecclésiastiques trouvaient dans ce divertissement un mystère si respectable, qu'il fallut interdire la procession, pour les faire renoncer à leur steeple-chase de harengs.

A Noyon, c'était un usage très ancien, que tout l'office du jour des saints Innocens fût chanté par les enfants du chœur, à qui les dignitaires ecclésiastiques cédaient, ce jour-là, leur place. Les chanoines remplaçaient les enfants du chœur dans toutes leurs fonctions.

A Sens (2), c'était un animal, d'ordinaire voué au ridicule, que l'on honorait d'un culte particulier : l'âne

(1) Anquetil, *Histoire de Reims.*

(2) A Sens, existait une coutume singulière : le chanoine, dernier admis, devait recevoir sur le corps plusieurs seaux d'eau. Dans le registre capitulaire de Sens est indiquée la défense de jeter plus de trois seaux d'eau sur le préchantre des Fous. A la fête de l'Ane, qui se célébrait dans cette métropole, on versait plusieurs seaux d'eau, aux matines, sur quelques hommes nus, indépendamment de ceux que recevait le préchantre des Fous; plus tard, on limita à trois le nombre des seaux que recevait ce dernier, et on défendit de conduire des hommes nus dans l'église le lendemain de Noël; on devait seulement les mener au puits du cloître et ne jeter sur eux qu'un seau d'eau. Cette douche avait-elle une signification symbolique ; s'en est-on souvenu plus tard dans le traitement de l'aliénation ? Le problème est encore à résoudre.

était le héros de la fête, en souvenir de l'ânesse de Balaam. On l'introduisait dans le chœur, le dos couvert d'une magnifique chape; l'archevêque des Fous le recevait avec la gravité de circonstance et commençait ensuite l'Office des Fous (1).

Cet office avait ceci de particulier que l'*Alleluia* qui se disait après *Deus in adjutorium* était coupé par vingt-deux mots ainsi disposés :

Alle resonent omnes Ecclesiæ,
Cum dulci melo symphoniæ,
Filium Mariæ Genitricis piæ,
Ut nos septiformis gratiæ,
Repleat donis et gloriæ,
Unde Deo dicamus *luia*.

(1) La cathédrale de Sens possédait autrefois un *diptyque* (ou double plaque), en ivoire sculpté, représentant le *Triomphe de Bacchus Hélios*, que nous reproduisons plus loin (pages 151 à 154). Ce morceau de sculpture antique servait de couverture au *Missel de la Fête des Fous ou de l'Ane*, composé, au commencement du treizième siècle, par l'archevêque Pierre de Corbeil.

Ce diptyque offre un échantillon des représentations mythologiques des Gallo-Romains; les personnages sont grossiers et on y sent un ciseau rude et négligé, selon l'expression de celui qui l'a le premier décrit (Millin, *Recueil des monuments inédits*, t. II; et, du même, *Voyage dans les Départements du Midi de la France*, t. I (1807) Le manuscrit, connu sous le nom de *Missel des Fous*, est un in-folio de 0 m. 345 de longueur sur 0 m. 16 de largeur. Les lignes du texte sont tracées à la mine de plomb. Les barres de musique, les rubriques et les lettres capitales de chaque morceau sont rouges. La physionomie de ce manuscrit ne laisse aucun doute sur son âge. L'allure générale accuse le commencement du treizième siècle. (Cf. *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. VII (1853), pp. 15 et suiv.).

Cet Alleluia était suivi d'une seconde antienne de la Fête, par quatre ou cinq chantres à grosse voix, postés derrière l'autel. Là, ils devaient chanter les deux vers :

Hæc est clara dies clararum clara dierum,
Hæc est festa dies festarum festa dierum.

On imagine quelle cacophonie effroyable devait en résulter, et l'on présume que tous ces chants, peu liturgiques, s'accompagnaient de moult beuveries.

Le rafraîchissement des gosiers n'était, du reste, pas oublié dans le rituel, car il y avait un article entier intitulé : *Conductus ad poculum*, titre significatif.

Au milieu de l'office, les Fous entouraient l'âne et lui chantaient la fameuse prose :

Orientis partibus
Adventavit asinus, etc.

Le refrain, commun à toutes les strophes, était :

Hé, sire âne, car chantez ;
Belle bouche rechignez,
Vous aurez du foin assez
Et de l'avoine à plantez (à foison).

*
* *

La Fête des Apôtres, qui se célébrait dans la même

église de Sens, était une variante de la précédente.

On choisissait douze artisans, qui représentaient les douze apôtres, portant chacun les instruments de leur martyre. On faisait monter sur un âne une jeune fille, qu'on habillait le plus proprement qu'il était possible, et qui représentait la sainte Vierge.

Les apôtres parcouraient en procession les principales rues de la ville, chantant des cantiques appropriés et recevant les offrandes des fidèles. Après la procession, les douze figurants allaient souper et danser en compagnie de la Vierge et de son cortège de suivantes.

Cette fête durait encore en 1634, lorsqu'un fâcheux incident vint y mettre brusquement fin.

La jeune Vierge fut prise, tout à coup, d'un besoin si pressant, que les apôtres furent obligés de la descendre en toute hâte, et de la dissimuler derrière un puits, qui se trouvait opportunément en cet endroit. Elle fut tellement huée qu'elle n'osait pas remonter sur son âne; elle finit, cependant, par céder aux vives instances des apôtres Pierre et Paul. Pour comble de malheur, saint Jean, ayant trop caressé la dive bouteille, en rentrant chez lui, battit sa femme comme plâtre. C'en était trop et plus jamais on ne revit à Sens la Fête des Apôtres.

Quant à la Fête de l'Ane, elle fut longtemps célébrée par plusieurs chapitres, notamment à Rouen, à Autun, etc.

*
* *

A Paris, la *Fête du Renard* fit les délices des contemporains de Philippe le Bel. Si l'on s'en rapporte à un historien de la capitale (1), on voyait figurer, au milieu du clergé, un renard, couvert d'une espèce de surplis fait à sa taille, ayant la mitre et la tiare sur la tête. Par un raffinement barbare, on mettait de la volaille à sa portée : cet animal, très vorace de son naturel, se jetait sur les poules, qu'il dévorait sans souci de la multitude qui l'entourait et qui se réjouissait bruyamment à ce spectacle.

Le roi prenait grand plaisir à ce divertissement, prétendant que le renard était l'image du pape, dont l'avidité était égale, disait-il, à celle de cet animal.

Quant au clergé, il se prêtait à cette parodie, sans en soupçonner la malice. Peut-être aussi, le bas clergé ne voyait-il pas ces farces grossières d'un trop mauvais œil, à en juger par leur persistance un peu partout.

Au Nord comme au Midi, à l'Est comme à l'Ouest, se célébraient ces fêtes singulières, avec l'agrément tacite de l'Église. Parfois, ses membres y contribuaient de leurs deniers : par acte du 5 décembre 1533, le chapitre de la cathédrale d'Amiens permet de célébrer la fête des Innocens, mais à condition qu'on ne se

(1) Sauval, *Antiquités de Paris.*

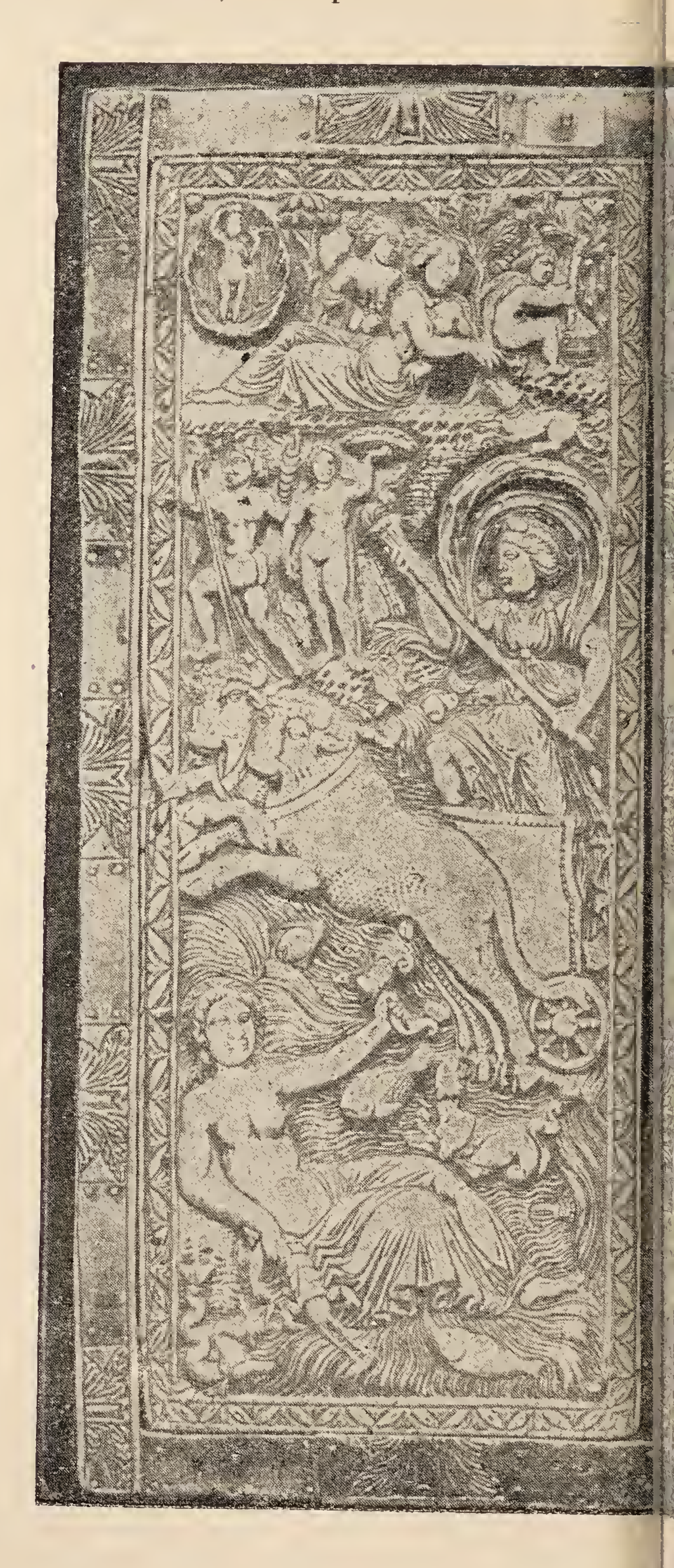
Grâce à l'obligeance du Dr René MOREAU, nous pouvons donner ici la photographie du diptyque qui recouvre le manuscrit de l'Office de la Circoncision, autrement dit *Missel des Fous*.

Ce manuscrit occupe, dans une des vitrines du Musée municipal de Sens, une place d'honneur, bien qu'il appartienne toujours à la Bibliothèque publique de la ville. Par un hasard que nous pourrions qualifier de providentiel, le conservateur du Musée de Sens se trouve être un de nos plus aimables confrères.

La première plaque du diptyque, lequel remonte vraisemblablement au IVe siècle, représente Bacchus Hélios, debout dans un char, traîné par un centaure et une centauresse et sortant de l'Océan. Près du dieu, Ampelos portant un pedum (?) ; au-dessous, des divinités marines.

Au-dessus, un cavalier, vêtu d'une chlamyde, représente l'Aurore, que conduit un triton. Un homme porte des paniers ; deux autres mettent le raisin dans des corbeilles ; un villageois conduit la vendange dans la cuve, où elle est foulée par trois enfants ; le vin s'écoule dans un large vase, puis est emporté sur un chariot, traîné par deux taureaux.

Sur l'autre plaque, Diane, debout dans un char, traîné par deux taureaux, tient de ses deux mains un flambeau allumé. Au-dessous, on voit, dans les flots, la déesse Thalassa et divers animaux marins.



MISSEL DES FO
(D'après une photographie, comr

Au dessus, un personnage guide les taureaux et tient un buccin dans la main droite; Flore porte une corbeille; un génie est dans l'angle de droite; deux nymphes chasseresses jouent avec un chien; et, dans l'angle de gauche, Vénus occupe le centre d'une coquille.



SEL DE L'ANE

ar M. le docteur René Moreau.)

Au revers de chacune de ces plaques, sont gravées neuf rosaces, rappelant la roue du char de Bacchus; leurs bords portent des traces d'entailles, ayant servi à trois charnières en cuivre, dont les rivets encore existants traversent l'ivoire. Ces plaques ont été appliquées sur des ais de bois, entourés d'une bordure d'argent.

Cette couverture, qui date du XIIIe siècle, renferme le célèbre office de la Circoncision, appelé à tort *Missel de la Fête des Fous* ou *de l'Ane*, et composé par Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, de 1199 à 1221. Le manuscrit est sur parchemin et comprend 33 feuillets; la plaque d'ivoire a une hauteur de 0,316, une largeur de 0,124; la couverture mesure 0,355 de haut et 0,160 de large.

Il a paru, en 1907, une monographie sur l'Office de Pierre de Corbeil (1); elle fournira à qui les y recherchera de plus amples renseignements.

(1) *Office de Pierre de Corbeil* (office de la Circoncision), texte et chant avec Introduction et Notes, par l'abbé Henri Villetard. Paris, Picard, 1907.

masquerait pas, qu'on ne ferait pas sonner les trompettes et qu'on ne courrait pas la ville à cheval (1).

A Vienne, en Dauphiné, l'archevêque était tenu de donner à l'évêque des Innocens trois florins, « monnaie de Saint-Maurice », avec une mesure de vin et deux années de bois ; chaque chanoine donnait au même une charge de bois. On célébrait également à Chartres, dont le chapitre relevait directement du Saint-Siège, la fête du *Papi-Fol* ou Pape des Fous ; elle avait lieu les quatre premiers jours de l'année.



JETONS D'UN PAPI-FOL (PAPE DES FOUS)

A Senlis, on élisait aussi un Pape des Fous ; les chanoines changeaient, ce jour-là, non seulement de place au chœur, mais aussi d'habits, et ils en revêtaient dont la bizarrerie excitait l'hilarité des assistants. Quand l'évêque véritable voulut supprimer cette mascarade, il trouva son chapitre

(1) Marlot, *Metropolis remensis historia*, t. II, p. 769.

divisé en deux camps : les uns demandaient la continuation des anciens usages, c'est-à-dire la fête dans l'église même ; les autres consentaient à la transporter hors du sanctuaire ; nul n'opinait pour sa suppression. Chapelains et vicaires furent, finalement, autorisés à faire tout ce qui leur plairait au dehors ; on leur accorda même dix setiers de blé pour festoyer.

* * *

Le chapitre de Noyon assignait à l'évêque des Innocens, « pour soutenir sa dignité », quatre setiers de blé, plus quarante sous parisis d'argent.

Une année, l'évêque élu par ses pairs et fort de leurs suffrages, vint sommer le doyen de faire servir à son cortège du pain blanc, du vin de trois espèces : rouge, clairet et blanc et diverses friandises, dragées, fruits, oublies, etc.

La veille des rois, les vicaires de Noyon élisaient non pas un Pape, comme à Amiens et à Senlis, ni un patriarche, comme à Luçon, mais un *Roi des Fous*.

Il est dit, dans une délibération du chapitre, que l'assemblée permet au Roi des Fous et à ses compagnons de se livrer à leurs jeux la veille de l'Épiphanie, pourvu qu'on ne chante point de chansons infâmes ; qu'on ne prononce pas de paroles inju-

rieuses et impudiques ; qu'on ne danse pas de danses obscènes devant le grand portail, comme cela avait eu lieu à la précédente fête des Innocens. Ce ne fut qu'en 1721 que cette mascarade fut totalement supprimée à Noyon, et cela, dit-on, à cause de la cherté des vivres (1).

A Beauvais, c'était surtout la fête de l'Ane qui se célébrait en grande pompe : les chanoines se rendaient au devant de l'âne, à la porte de l'église, la bouteille et le verre en main, *tenentes singuli urnas vini plenas.*

Outre cette fête, il y en avait une autre, où, pour figurer la fuite en Égypte, on plaçait, sur un âne, une jeune fille tenant dans ses bras un enfant ; elle allait, processionnellement, de la cathédrale à l'église Saint-Étienne, et se plaçait avec son âne près de l'autel. Cette procession avait lieu le 14 janvier.

A Metz, à Troyes, à Besançon, les fêtes des Fous ne présentaient aucune particularité notable.

*
* *

Les évêques des Fous de Viviers devaient régaler leur clergé. Un clerc ayant refusé de se soumettre aux charges de sa nouvelle dignité, on en appela à

(1) M. M. J. R. (d'Amiens), *Monnaies inconnues des Évêques des Innocens, des Fous*, etc. (Paris, 1837), p. 29.

un tribunal arbitral, composé de trois chanoines, qui, après de longs débats, condamna le récalcitrant à payer le repas.

La cérémonie de l'évêque des Innocens était très solennelle à Bayeux. Dans un inventaire du trésor de la cathédrale de cette ville, dressé en 1476, se trouvent mentionnés : deux mitres, pour le petit évêque, le bâton pastoral, les mitaines du petit évêque ; plus quatre petites chapes de satin vermeil, à l'usage des enfants du chœur.

Le petit évêque de Bayeux était rétribué par les principaux monastères de la ville de Caen : l'abbé de Saint-Étienne, de Caen, lui donnait vingt sous ; l'abbesse de l'abbaye de la Sainte-Trinité, de la même ville, continua, jusqu'en 1546, de lui payer « cinq sous pour sa provision, ainsi qu'il est accoutumé (1) ».

A Dijon, la fête des Fous était marquée par une particularité qui ne se trouve pas ailleurs.

On représentait une espèce de farce, sur un théâtre édifié, pour la circonstance, devant l'église Saint-Étienne : on y rasait publiquement la barbe au préchantre des fous. Pour comprendre cette singularité, il faut se rappeler qu'autrefois, la tonsure de la barbe et des cheveux était le signe distinctif des fous et des baladins. C'était pour joindre l'aspect

(1) L'abbé de La Rue, *Essais historiques sur la ville de Caen*, t. II (1820).

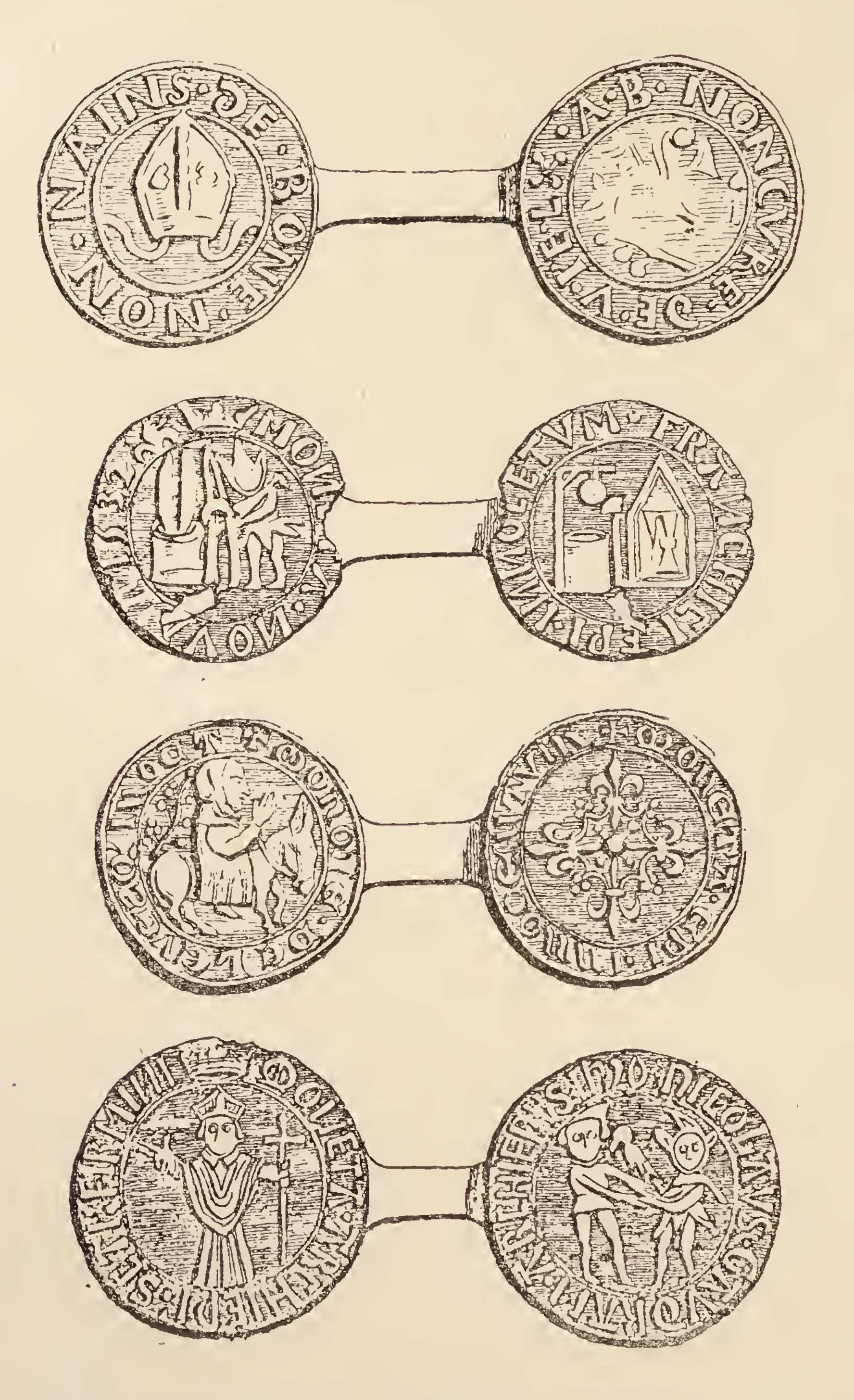
de la folie au nom dont ils étaient affublés, que les vicaires se rasaient publiquement aux portes de l'église. Ils rasaient aussi leur préchantre, tantôt complètement, tantôt sur un seul côté du visage. Puis, ils couraient les rues de la ville, avec accompagnement de fifres, tambours et autres instruments, rasant les gens de gré ou de force, augmentant le nombre de ceux qui portaient leur grotesque uniforme.

*
* *

On a pu se demander à la lecture de tant d'extravagances si, par un *consensus* unanime, les historiens ne se sont pas accordés, pour broder à l'envi autour d'un thème divertissant, que chacun se serait appliqué à renchérir. Mais les témoignages sont là, abondants, indiscutables (1), provenant des régions les plus éloignées.

(1) Une preuve de plus en faveur de l'authenticité de ces saturnales ecclésiastiques a été donnée par le docteur Rigollot (d'Amiens). Notre confrère a mis au jour une quantité de monnaies (ou méreaux) de plomb, où « la piété et la folie forment une alliance singulière ». On y trouve gravés le nom, les armoiries réelles ou supposées, la date d'élection, et souvent des rébus ou de puériles allusions au règne éphémère des dignitaires de ces fêtes carnavalesques. L'existence de ces pièces métalliques est un argument de plus en faveur de l'origine païenne de ces fêtes, puisque ces pièces sont une imitation de celles qui étaient en usage chez les Romains pendant les Saturnales. Il est à présumer que les Évêques des Fous ou des Innocens faisaient une distribution de ces monnaies au peuple,

Nous n'avons, jusqu'à présent, parlé que de ce



MONNAIES FRAPPÉES A L'OCCASION DE LA FÊTE DES FOUS
(Extrait de l'ouvrage du Docteur RIGOLLOT.)

lors de leur entrée dans la cathédrale. Nous donnons ci-dessus le dessin de quelques-unes d'entre elles.

qui se passait dans le Nord (1); le Midi réclame sa part.

En certains monastères de Provence, on célébrait la fête des Innocens par des cérémonies aussi fantastiques, aussi bizarres que les fêtes du paganisme.

« Ni les religieux prêtres, écrit un ami de Gassendi à ce philosophe, en 1645, ni les gardiens ne vont au chœur ce jour-là ; les frères laïcs, les frères coupe-choux, qui vont à la quête, ceux qui travaillent à la cuisine, les marmitons, ceux qui font le jardin, occupent leurs places dans l'église et disent qu'ils font l'office convenable à une telle fête, lorsqu'ils font les fous et les furieux et qu'ils le sont en effet Ils se revêtent d'ornements sacerdotaux, mais tout déchirés, s'ils en trouvent, et tournés à l'envers ; ils tiennent dans leurs mains des livres renversés et à rebours, où ils font semblant de lire avec des lunettes dont ils ont ôté les verres et auxquelles ils ont ajusté des écorces d'oranges, ce qui les rend si difformes et si épouvantables qu'il faut l'avoir vu pour le croire, surtout après qu'ayant souf-

(1) Dans la collégiale de Saint-Pierre, à Lille, Millin a relevé cette curieuse épitaphe :

« Au preau cy devant gist Guillemot, fils de Mathieu de Lespine, et de demiselle Agnès de Bordebec dit de le Val, sa femme, lequel trespassa evesque des Innocens de cette église le XXIX jour de juing l'an mil V^{e} et ung (1501), priez Dieu pour son âme. » Cette inscription prouve que la fête des Innocens se célébrait encore au commencement du seizième siècle, à Lille (MILLIN, *Antiquités nationales*, t. V.).

flé dans les encensoirs, qu'ils tiennent en leurs mains et qu'ils remuent par dérision, ils se sont fait voler de la cendre au visage, et s'en sont couvert la tête les uns des autres.

Dans cet équipage ils ne chantent ni des hymnes, ni des psaumes, ni des messes à l'ordinaire, mais ils marmottent certains mots confus et poussent des cris aussi fous, aussi désagréables et aussi discor-



UN ANE MITRÉ : souvenir de la Fête des Fous.

(Frise archivolte de l'église Saint-Pierre-d'Aulnay, XIIe siècle.)

dants que ceux d'une troupe de pourceaux qui grondent : de sorte que les bêtes brutes ne feraient pas moins bien qu'eux l'office de ce jour ; car il vaudrait mieux, en effet, amener des bêtes brutes dans l'église (1), pour louer leur Créateur à leur manière,

(1) Pierre Grégoire, de Toulouse, rapporte qu'en 1243, un prêtre de Soissons, conseillé par une sorcière, administra le

et ce serait assurément une plus sainte pratique d'en user ainsi que d'y souffrir ces sortes de gens qui, se moquant de Dieu en voulant chanter ses louanges, sont plus fous et plus insensés que les animaux les plus insensés et les plus fous (1). »

La diatribe est sévère ; elle n'est que trop justifiée.

*
* *

Quel que soit notre désir de ne pas contrister la plus belle moitié du genre humain, la vérité nous oblige à dire que les femmes ont aussi joué leur partie dans ces comédies mystiques. Et ceci n'est pas le paragraphe le moins curieux de ce chapitre des mœurs médiévales.

baptême à un crapaud, observant tout le cérémonial propre à ce sacrement; la sorcière fut condamnée à être brûlée. Ce baptême ne dut pas être un fait isolé, puisque l'abbé Thiers, dans son *Traité des Superstitions*, consacre tout un chapitre aux baptêmes de chiens, chats, cochons et crapauds. Mais il y eut pire : quelque temps après l'assassinat de Henri III, les ligueurs contraignirent les prêtres des paroisses, en leur mettant le poignard à la gorge, de baptiser des veaux, moutons, agneaux, cochons, levreaux, chevreaux, poules et chapons, et de leur bailler les noms de brochets, carpes, barbeaux, truites, soles, turbots, harengs, etc. Cela ne s'est pas fait à un seul lieu, ni par une seule troupe, ni une seule fois, dit l'auteur du *Conseil salutaire d'un bon Français à un Parisien*, qui rapporte ces sacrilèges (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 420, in-4°).

(1) Cette lettre, de Naudé à Gassendi, est en latin; elle est tirée de Thiers, *Traité des jeux et divertissements* (Paris, 1686, in-12), qui en a donné la traduction.

Comme les moines, les religieuses ont fêté les Innocens ; elles ont eu leurs abbesses folles, leurs mascarades, leurs danses licencieuses.

Dès l'année 1212, le concile de Paris faisait défense aux nonnes de célébrer la fête des Fous. Quelque trente ans plus tard, un archevêque du diocèse de Rouen se plaignait que les vierges consacrées au Seigneur se livrassent à ces plaisirs indécents, pendant la fête des Innocens, celle de saint Jean et celle de la Madeleine. « Nous vous défendons, dit le prélat, ces amusements, *dont vous avez l'habitude.* »

Il leur fut également interdit de revêtir des habits profanes, de chanter des chansons gaillardes, de danser avec des séculiers.

Le public était admis au spectacle qui se donnait, dans certaines abbayes, le jour des Innocens. On y procédait à l'élection d'une *petite abbesse* ; elle entrait en fonctions aux premières vêpres. L'abbesse véritable quittait sa chaire au verset du Magnificat : *Deposuit potentes de sede.* La petite abbesse prenait sa place et sa crosse, continuait l'office et célébrait, le lendemain, les vêpres jusqu'au même verset.

*
* *

Un plaisant abbé (1) a fait observer que les femmes

(1) L'auteur des *Essais historiques sur la ville de Caen*, t. II.

tiennent davantage à leurs usages, surtout quand ils sont amusants. Il y a du vrai dans cette boutade.

Au commencement du dix-huitième siècle, les religieuses de l'Artois et du Cambrésis avaient encore coutume de se masquer dans leurs cloîtres, et de revêtir des habits d'homme (1), pour se divertir, a-t-on soin d'ajouter, « honnêtement et danser secrètement entre elles (2) ».

En maints endroits (3), évêques, fous et abbesses folles se rendaient mutuellement visite.

Le 29 décembre, jour de Saint-Trophyme, l'archevêque fol allait à l'abbaye de Saint-Césaire, d'Arles,

(1) Un des principaux crimes dont Jeanne d'Arc fut accusée, dans les lettres missives du duc de Bedfort, et pour lesquels la Pucelle d'Orléans fut condamnée à être brûlée vive, est précisément celui d'avoir revêtu des habits d'homme, « chose à Dieu abominable », souligne Monstrelet.

(2) *Journal des Savans*, 1702.

(3) On possède un fragment d'une vieille chanson qui se chantait à Rouen; on y trouve les vers suivants, moitié latins, moitié français :

Vir monachus, in mense Julio,
Egressus est e monasterio,
C'est dom de la Bucaille;
Egressus est sine licentia,
Pour aller voir dona Venissia
Et faire la ripaille.

La Bucaille était prieur de l'Abbaye de Saint-Taurin, à Rouen, et la dame de Venisse, abbesse de Saint-Sauveur. Sans doute, ces couplets sont-ils l'écho de quelque médisance du jour, concernant les relations qui existaient entre les deux personnages (Cf. Thomas Wright, *Histoire de la Caricature et du Grotesque dans la littérature et dans l'art*. Paris, 1875).

où était une abbesse folle, et il était convenu que l'abbesse du monastère donnerait, le jour des Innocens, à l'abbesse folle, pour régaler l'archevêque fol, six gros en argent, une poule, six pains, six pots remplis de vin, de la mesure *del Moustiers*, et du bois pour faire du feu au réfectoire.

Si le jour des Innocens était un vendredi, l'abbesse donnait, au lieu d'une poule, trois gros en argent, en sus des six; mais si l'archevêque fol ne venait pas goûter au monastère avec sa folle compagnie, le jour des Innocens, l'abbesse du couvent n'était tenue à rien (1). On peut imaginer quelles indécences devaient résulter de ce rapprochement de clercs en débauche et de religieuses en goguette (2).

*
* *

La démonstration nous semble amplement faite, qu'il fut un temps où les sanctuaires chrétiens

(1) *Magasin encyclopédique*, janvier 1814 (mémoire de Fauris de Saint-Vincens).

(2) Lors de l'entrée des Évêques dans leur diocèse, il se pratiquait en certains endroits, notamment à Troyes, en Champagne, à Florence et Pistoie, en Italie, une cérémonie pour le moins singulière : les Évêques couchaient dans le couvent, dans un lit très richement orné, et mettaient un anneau au doigt de l'Abbesse. Mais on ne se contentait pas toujours de simuler les épousailles, à preuve ce que rapporte l'abbé Montlinot, dans son *Histoire de la ville de Lille*, de Henri de Gueldres, évêque de Liège, et d'une Abbesse de l'Ordre de Saint-Benoît.

furent envahis par un peuple en délire ; où les ministres du culte parodièrent, dans une orgie sans nom, les plus saints mystères ; un temps où l'on vit le bâton pastoral se croiser avec la marotte de Momus, le bandeau des princes de l'Église ceindre le front de Triboulet.

Ces cérémonies étranges ou plutôt ces farces grossières ont-elles été considérées par l'Église comme des pratiques de dévotion ? On peut dire, à sa décharge, qu'elle les a tolérées plus qu'elle ne les a encouragées. De loin en loin, elle les a même sévèrement condamnées, menaçant de ses foudres les auteurs et fauteurs de ces désordres ; mais elle a prodigué les bulles et les ordonnances sans grand succès. Elle a rencontré des résistances auxquelles elle s'est heurtée sans pouvoir les vaincre : qu'il nous suffise de rappeler que deux chanoines d'Évreux, pour avoir voulu s'opposer à ces profanations, furent pendus par les clercs au clocher de la cathédrale.

A côté des détracteurs obstinés de ces fêtes impudiques, l'Église comptait des partisans fanatiques. Tandis que Gerson, le grand réformateur de la discipline ecclésiastique, tonnait contre ces bouffonneries sacrilèges, un docteur d'Auxerre soutenait, en pleine chaire, que la fête des Fous était aussi saine que celle de la Conception de Notre-Dame. En bon disciple de Rabelais, il s'écriait, sur un ton

de gaillardise épicurienne, prouvant qu'il ne détestait pas de humer le piot :

Les tonneaux de vin crèveraient, si on ne leur ouvrait quelquefois la bonde ou le fosset, pour leur donner de l'air. Or, nous sommes de vieux vaisseaux et des tonneaux mal réliés, que le vin de la sagesse ferait rompre, si nous le laissions bouillir ainsi par une dévotion continuelle au service divin. C'est pour cela que nous donnons quelques jours aux joies et et aux bouffonneries, afin de retourner ensuite, avec plus de ferveur, à l'étude et au service de la religion (1).

Au point de vue de la religion, quelles pouvaient, quelles devaient être les conséquences de ces extravagances pieuses ? Comme l'a écrit un membre éminent du clergé protestant (2), « elles ne pouvaient avoir pour effet que d'affaiblir le sentiment religieux. La seconde conséquence était le mépris du peuple pour le clergé : jamais le clergé ne fut plus abreuvé de mépris qu'en ces « siècles de foi ».

Sans doute peut-on dire, pour l'excuse de ceux qui commettaient ces excès, qu'ils avaient la sagesse de rentrer dans le rang après les fêtes, sans souhaiter ni tenter de prolonger d'un jour le pouvoir suprême que leur accordait le sort (3) ; mais en

(1) Lenient, *loc. cit.*

(2) *Revue Chrétienne*, 1871, p. 655.

(3) D'après certains historiographes de la fête des Fous, les dignités conférées par les Innocens et les Fous n'étaient pas aussi éphémères qu'on le suppose en général. S'ils n'avaient qu'un jour de triomphe et de pouvoir absolu, ils ne rentraient

dépit de son caractère symbolique, il est indéniable que cette liberté, qu'on n'accordait qu'une fois l'an, dégénéra, par une pente trop naturelle, en licence, ce qui est hélas ! une loi de tous les temps, à laquelle les règlements écrits, pas plus que les arrêts de la discipline ecclésiastique, ne pouvaient rien changer.

L'heure fatale devait sonner, où l'opinion publique s'indignerait de ce qu'elle avait si longtemps supporté, voire approuvé, oubliant ce qu'il y avait eu de louable à l'origine de ces solennités, pour ne conserver que le souvenir des abus commis.

Peut-être, à l'excessive tolérance de jadis a succédé une trop grande sévérité ; c'est pourquoi nous avons cru devoir accompagner d'une critique indulgente et amusée la narration de ces fêtes singulières qui, après avoir réjoui, puis scandalisé nos aïeux, ont excité, chez les archéologues modernes, un si vif sentiment de curiosité.

pas, pour cela, dès le lendemain, dans les rangs obscurs des enfants d'aube ou des vicaires. Ils conservaient des prérogatives particulières, et, selon toute probabilité, ils n'étaient dépouillés de leurs titres que lorsqu'à la fin de l'année, une élection nouvelle leur donnait un successeur.



Jetons de plomb de l'Archevêque des Innocents, de la paroisse Saint-Firmin, d'Amiens.



LA NEF DES FOLZ DU MONDE.
(Gravure de Hans Sebald Beham.)

B. — DANS LA RUE

Des esprits, assurément bien intentionnés, se sont ingéniés à rechercher le sens symbolique de cérémonies qui n'étaient, nous croyons l'avoir prouvé, qu'un reliquat des traditions du paganisme.

D'autres regardant, comme on a dit (1), le passé avec les lunettes du présent, ont voulu y voir les marques d'un conflit entre le peuple et le clergé, le premier subissant malaisément le joug du second, heureux de le secouer au moins pendant quelques heures, attendant qu'il pût s'en affranchir complètement. Il nous paraît aussi oiseux de dégager de ces éruptions de joie grossière un symbolisme confus, que contraire à une saine compréhension de l'histoire d'en tirer des armes contre le culte catholique.

Le bon prédicateur, dont nous avons cité les paroles, était dans le vrai : il faut au bouillonnement populaire un exutoire et mieux valait, à tout prendre,

(1) CHAMPFLEURY, *Histoire de la caricature au moyen âge.*



DEUX FOUS SE POURSUIVANT.
D'après P. BRUEGHEL.)



TROIS FOUS JOUANT ENTRE EUX.
(D'après P. BRUEGHEL.)

lui accorder une fois l'an les Saturnales, que de trop le comprimer par un régime de sévices et d'exactions.

Jacques Bonhomme n'a pas attendu la Révolution pour faire entendre sa voix ; mais, pendant de longs siècles, il ne balbutiera que de timides protestations, souffrant sans pouvoir, sans oser exprimer tout haut ses doléances, les formulant à sa manière, soit en tonnant par l'organe de ses sermonnaires, du haut de la chaire de vérité, soit en gravant dans la pierre, au fronton des cathédrales, en traits ineffaçables, les vices ou la malignité de ceux dont il avait à se plaindre : on a vu combien l'art des « ymaigiers » a d'indécision et de naïveté ; nous avons montré le sens satirique que recèlent les manifestations d'une opposition plus souvent instinctive que réfléchie.

Avant d'entamer un sujet qui prête à de grands développements, terminons ce qui nous reste à dire des folies du Carnaval.

La Fête des Fous ne s'éteignit guère avant les premières années du dix-septième siècle (1) ; encore c'était-il, comme on dit au théâtre, une fausse sortie.

Chassés du temple, les Fous continuèrent leurs manifestations dans la rue. Le principal acteur, l'Ane, seul manquait. Inconstance de la popularité, triste

(1) En 1620, le Concile provincial de Bordeaux était encore obligé de condamner les danses qui se célébraient dans l'Église le jour de la Fête des Fous.

lendemain des triomphes ! Aux ovations enthousiastes d'une foule en délire, succédaient, pour maître Aliboron, le maigre picotin et les coups généreusement prodigués. La bande des Fous allait désormais recevoir à la Cour et à la ville, l'hospitalité que lui refusait l'Église.

A la Cour, elle avait trouvé accueil bien avant d'avoir été expulsée du sanctuaire. On se souvient du terrible accident qui provoqua la démence du roi Charles VI. Un gentilhomme, estimé pour son esprit inventif, avait imaginé, pour distraire le souverain, sous le titre de *Momerie des Ardents*, un ballet de sauvages, dans lequel figurait le roi menant en laisse cinq seigneurs, habillés d'étoupes comme lui, auxquelles le feu se communiqua. Seuls, le roi, et le seigneur de Nantouillet furent sauvés : le roi, par la duchesse de Berry, qui l'enveloppa de la queue de sa robe; Nantouillet, en courant se jeter dans une cuve d'eau de l'échansonnerie (1).

A dater de ce jour, se déclarèrent les premiers symptômes de cette folie qui, durant un des règnes les plus longs de l'histoire, devait déchaîner, sur notre malheureux pays, la famine, la peste et l'invasion étrangère !

Nous n'avons rappelé cet épisode historique qu'en raison de l'incident pathologique qu'il provoqua. Notre

(1) Cf. *Revue Contemporaine*, t. XXXI, p. 620.

but est plutôt d'étudier un phénomène de vésanie collective, que d'établir une observation de démence particulière ; encore nous limiterons-nous, pour l'instant, à l'histoire des sociétés qui, sous des noms variés, *Société de Sots* ou de *la Mère Sotte, Société de la Mère Folle*, à Dijon, des *Conards*, à Évreux et à Rouen, etc., ont vécu côte à côte; des processions, d'origine païenne, puis religieuse, dont nos lecteurs verront se dérouler sous leurs yeux les capricieux méandres.

*
* *

La fête des Fous, a-t-on dit, (1) « avant de disparaître définitivement, commença à essayer des compromis et des concessions : elle abandonna le sanctuaire et le temple, pour se réfugier sous les porches, sur les parvis, dans les cimetières. Ce fut là que la prit le théâtre, qui est né chez nous de ces représentations liturgiques, dont il recueillit l'héritage, sans d'abord le transformer beaucoup ».

C'est résoudre bien sommairement la grosse question des origines du théâtre (2).

(1) V. FOURNEL, *les Spectacles populaires et les artistes des rues.*

(2) Cf. *Origines latines du théâtre moderne*, par EDELESTAND DU MÉRIL (1849); — *Origines du théâtre antique*, par CH. MAGNIN (vers 1864); — *Histoire anecdotique de l'ancien théâtre en France*, par A. DU CASSE, t. I (1864); — *Les Comédiens hors la loi*, par G. MAUGRAS (1887); — *La Comédie et les mœurs en France au moyen âge*, par L. PETIT DE JULLEVILLE, etc.

Il s'en faut que le moyen âge ait répudié toutes les traditions dramatiques de l'antiquité ; mais, sans remonter aussi loin, sans chercher à établir la filiation entre les *histriones* latins et les jongleurs ou ménestrels, on peut dire que les traditions dramatiques n'ont jamais subi une interruption complète ; de même, la comédie moderne se rattache à la comédie du moyen âge, par un lien qu'il serait assez facile d'établir, mais *non est hic locus*, dirons-nous, en nous remémorant nos classiques.

Sous ces réserves, nous pouvons admettre que les premiers comédiens du moyen âge, ceux qui jouaient les *soties* et que, pour cette raison, on appelait des *sots*, n'étaient que « les anciens célébrants de la fête des Fous, jetés hors de l'Église par les conciles indignés et rassemblés sur la place publique ou dans le prochain carrefour, pour y continuer la fête ».

La confrérie des sots, dans toutes les villes où elle existait, ne serait, selon l'expression de l'écrivain autorisé (1) que nous citons, rien autre chose que la « fête des Fous sécularisée » : à la parodie de la hiérarchie et de la liturgie ecclésiastique, succédait seulement la parodie de la Société tout entière.

*
* *

La *sotie* — pour le vieil auteur Jean Bouchet —

(1) M. Petit de Julleville.

c'est la satire universelle, transportée sur la scène et représentée par des *sots*, que leur capuchon de folie met à l'abri des rancunes et des colères que pourrait soulever l'audace de leurs médisances.

Ces sots étaient, en somme gens d'esprit, qui avaient imaginé d'établir une principauté sur les défauts du genre humain. Particularité piquante, la fondation de la Société remonterait, du moins le présume-t-on (1), à l'époque de Charles VI, le roi fou. L'idée en serait venue à quelques jeunes gens de famille, qui joignaient à une éducation soignée et à une certaine aisance un grand amour pour les plaisirs.

Ces gais compagnons se mirent à composer et à représenter eux-mêmes, sur des échafauds, en place publique, des pièces qui portèrent le nom de *sotises*, parce qu'elles peignaient, en effet, les sottises de ceux qu'on mettait en scène. Les *Enfants sans-souci* — c'était leur appellation primitive — devinrent bien vite à la mode. Le roi ne tarda pas à accorder au *Prince des sots* des lettres-patentes, confirmant le titre que ses camarades lui avaient octroyé.

Cette société se contint tout d'abord dans de justes bornes : une critique sensée et sans aigreur constituait le fond des pièces qu'elle donna. Mais bientôt les abus s'introduisirent : les plus sages se reti-

(1) Leber, *Collection des meilleures dissertations*, etc., t. IX.



LA SÉRÉNADE DANS LA RUE, PAR UNE TROUPE DE FOUS.

(D'après Hans SEBALD BEHAM, 1511.)

rèrent, laissant le champ libre aux autres, c'est-à-dire aux fainéants et aux libertins.

Il y avait, parmi eux, quelques « intellectuels » et, pour n'en citer qu'un, l'auteur du *Cry* de la « sotise », qui fut représentée aux Halles en 1511.

Ce *Cry* (autrement dit l'annonce, le prologue), ne manque pas d'une certaine allure; il est, du reste, signé de Pierre Gringoire. Comme la pièce est assez difficile à rencontrer, et que les documents sur les *Enfants sans-soucy* manquent à peu près complètement, nous la reproduisons ci-après :

La Teneur du Cry

Sotz lunatiques, sotz étourdis, sotz sages,
Sotz de villes, sotz de chasteaux, de villages,
Sotz rassotez, sotz nyais, sotz subtils,
Sotz amoureux, sotz privez, sotz sauvages,
Sotz vieux, nouveaux, et sotz de toutes ages,
Sotz barbares, estranges et gentilz,
Sotz raisonnables, sotz pervers, sotz retifs,
Vostre prince, sans nulles intervalles,
Le mardy gras jouera ses jeux aux Halles.

Sottes dames, et sottes damoiselles,
Sottes vieilles, sottes jeunes et nouvelles,
Touttes sottes aymant le masculin,
Sottes hardies, couardes, laides et belles,
Sottes frisques, sottes douces et rebelles,
Sottes qui veulent avoir leur picotin,
Sottes trotantes sur pavé, sur chemin,



BATON DE LA COMPAGNIE DE LA MÈRE-FOLLE DE DIJON.

Sottes rouges, mesgres, grosses et palles,
Le mardy gras jouera le Prince aux Halles,

Sotz yvrognes, aimans les bons loppins,
Sotz qui ayment jeux, tavernes, esbatz,
Tous sotz jalloux, sotz gardant les palins (1),
Sotz qui faictes aux dames les choux gras,
Admenez-y sotz lavez et sotz salles,
Le mardy gras jouera le Prince aux Halles.

Mère sotte (2) sémond toutes ses sottes;
N'y fallez pas y venir, bigottes,
Car en secret faictes de bonnes chières,
Sottes gayes, délicates, mignottes,
Sottes qui estes aux hommes famillières
Monstrez-vous moult douces et cordialles,
Le mardy gras jouera le Prince aux Halles.

Faict et donné buvant vin à pleins potz
Par le Prince des sotz et ses suppotz.

Fin du Cry

Le Prince des Sots donna aux clercs de la Basoche la permission de jouer des *soties* ou *sotises*; il reçut, en échange, l'autorisation de représenter des *farces* ou des *moralités*. D'autre part, les confrères de la

(1) Sots gardant leurs femmes.
(2) *Mère sotte* ou *maire sotte* : c'était, dit Leber, la seconde personne de la principauté de la « sotise ». Celui qui remplissait cet emploi était chargé du détail des jeux représentés par les *Enfants sans-souci*, et de l'entrée que le Prince des Sots faisait tous les ans à Paris.

Passion, afin de renouveler leurs spectacles, dont le public commençait à se lasser, associèrent à leurs jeux le Prince des Sots et ses sujets (1).

On jugera mieux, après ces explications, de la part



SCEAU DE LA MÈRE-FOLLE.

notable qu'ont eue ces diverses Sociétés à la genèse de l'art dramatique.

*
* *

C'est sous le règne de Louis XII que les *Enfants sans-souci* ont joui de la plus grande vogue ; celle-ci

(1) Le Prince des Sots, quand il paraissait en public, marchait avec une espèce de capuchon sur la tête et des oreilles d'âne. Cette sorte de capuce a donné matière à de longues dissertations. (Cf. Rigollot, *Monnaies des Évêques des Innocents, des Fous*, etc.)



GUIDON DE LA COMPAGNIE DE LA MÈRE-FOLLE



REVERS DU GUIDON DE L'INFANTERIE DIJONNAISE.

ne fit que décliner après la mort de ce prince, qui avait souvent honoré de sa présence les pièces que représentait la Compagnie.

L'histoire des Enfants sans-souci se relie intimement à celle du carnaval, puisque, ainsi l'indique le *Cry* plus haut reproduit, ils jouaient les jours gras,



Fac-simile d'une figure en bois des *Menus Propos de la Mère Sotte*, de Pierre GRINGOIRE (1505).

sous les piliers des Halles, qui restèrent toujours le lieu de refuge de la vieille gaîté gauloise.

Le carnaval, fête de la licence et du franc parler, lâchait la bride aux divertissements burlesques des *Sots* et des *Enfants sans-soucy*.

D'après la gravure qui accompagne la première édition de la pièce de Gringoire, dont il a été ques-



ÉTENDARD DE LA COMPAGNIE DE LA MÈRE-FOLLE.

tion tout à l'heure, et d'après une vignette de la *Danse macabre* (1), voici comment était vêtue la *Mère sotte* (qui était un homme, nous le rappelons) : une longue robe, une espèce de tricot serré à la taille, à manches amples et effilées en queues, mais fermées au poignet ; une sorte de camail à capuchon pointu, avec les oreilles d'âne recouvrant la tête et le cou, et une marotte à la main. (v. p. 186). La Mère sotte avait, en outre, un collier et une ceinture formés de plaques en bois, que reliaient des chaînons et sur lesquelles étaient sculptées, en bas-relief, des scènes qui ne brillaient point précisément par la décence (2).

Il est généralement admis que l'année 1608 vit la fin de la principauté des sots, qui avait duré près de trois siècles.

*
* *

Dans la ville de Ham, en Vermandois, il subsista, cependant, postérieurement à cette date, une compagnie de Fous qu'on nommait les *Sots de Ham ;* le chef de la compagnie avait le titre de *Prince des Sots ;* ses suppôts l'accompagnaient dans les céré-

(1) Bibl. nat., Ms. fonds Colbert, nº 1849 (vignette de la *Sotte*).

(2) DULAURE, *Hist. de Paris*, t. III, cité par V. FOURNEL, *Les Spectacles populaires et les artistes des rues* ; Paris, Dentu, 1863. — Dans la *Nef des Fols*, dont nous donnons le frontispice, d'après l'édition originale (v. p. 170), le fol reproduit le costume de la *Mère Sotte*.

monies de la *Sotise*, montés sur des ânes, dont ils tenaient la queue, en manière de bride.

On ne pouvait faire des folies dans la ville sans la permission du Prince. Celui-ci portait un costume de Momus, un bonnet à grelot et une marotte en guise de sceptre. Ses sujets n'étaient pas costumés d'une manière uniforme: ils étaient masqués et avaient des habits de fantaisie. Les trois derniers jours gras et au jour du marché, le prince partageait sa compagnie en différentes escouades, dont trois se tenaient aux portes de la ville; le chef de l'escouade portait une marotte faite de chiffons noircis à la cheminée ou au four; chaque femme qui entrait pour le marché était obligée de baiser cette marotte noircie, qu'on appelait *Saint-Souffrant*, ou de mettre dans le bassin quelque pièce de monnaie.

Si quelque vieille se mariait, il lui revenait un charivari, dont le prince des Sots et sa troupe étaient les acteurs. Si quelque mari patient se laissait dominer par sa femme, le prince des Sots assemblait sa troupe, à la suite de laquelle était un tombereau et, en ce bel équipage, on allait au matin éveiller ce bon mari, le tirer de son lit, le mettre dans le tombereau et lui faire faire dans cet équipage des promenades dans les rues (1).

Ces folies furent définitivement supprimées en 1648,

(1) *Mercure de France*, février 1735; RIGOLLOT, *op. cit.*, p. 39.

mais les descendants du dernier prince des Sots de Ham conservaient encore, en 1771, les nom de prince et de princesse ; on ignorait leur nom de famille, on ne les connaissait que sous ce sobriquet.

Dès 1381, un prince de la maison de Clèves, alors



SCEAU EN CIRE VERTE, ATTACHÉ AUX LETTRES PATENTES ACCORDÉES A HENRI
LA MÈRE-FOLLE A

gouverneur de Bourgogne, avait introduit dans ses États une *Société des Fous*, qui existait déjà dans son pays d'origine : ainsi naquit la compagnie de la *Mère-folle* de Dijon.

Le chef de cette compagnie avait une cour com-

posée d'officiers : tout comme un prince ou un souverain, il avait pleins pouvoirs. Les jugements qu'il rendait étaient exécutés nonobstant appel ; les convocations, les réceptions, les entretiens devaient se faire en vers burlesques ou comiques ; de même, les



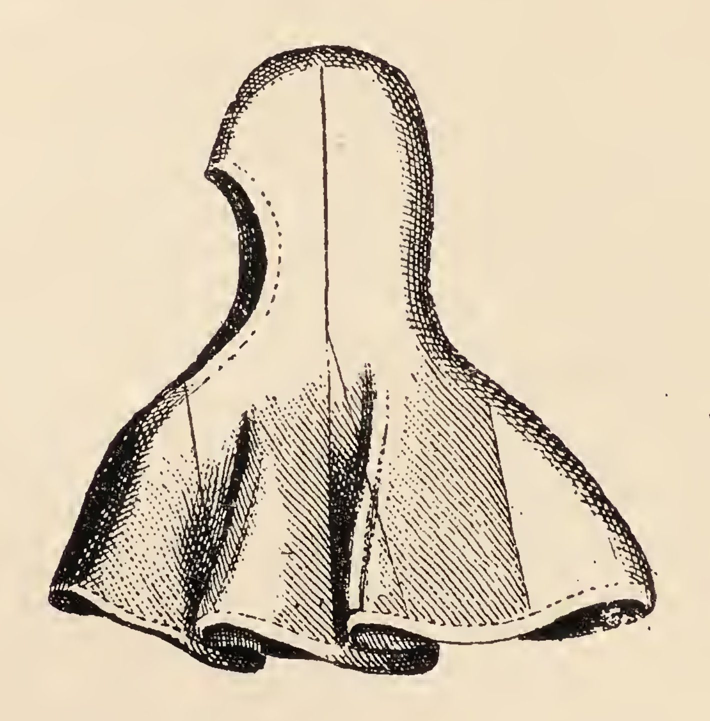
BOURBON, PRINCE DE CONDÉ, LORSQU'IL FUT REÇU EN LA COMPAGNIE DE
N, EN 1626.

lettres qu'on s'écrivait l'un à l'autre. On ne recevait en cette Compagnie, composée de cinq cents hommes, que des notables bourgeois ou des personnes de condition.

Les associés portaient un bonnet de trois couleurs,

jaune, rouge et vert ; les habillements devaient être de même.

Les officiers se distinguaient par la forme de l'habit, la qualité des étoffes, l'arrangement des grelots et des sonnettes ; ils tenaient en mains des marottes ornées d'une tête de fou.



BONNET DE LA COMPAGNIE DE LA MÈRE-FOLLE.

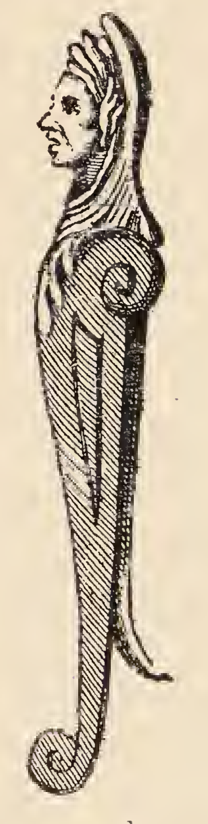
Sur le guidon, sur le drapeau étaient peintes des têtes de fous avec leurs chaperons, accompagnés de la devise : *stultorum plena sunt omnia.*

Quand ils s'assemblaient, chacun portait son plat.

Lorsque la compagnie marchait dans les occasions solennelles, c'était avec de grands chariots peints, traînés chacun par six chevaux caparaçonnés. La Mère-folle (un homme, le chef de la compagnie) était sur un chariot, tiré par deux chevaux seule-

ment ; d'autre fois, il était accompagné d'acteurs, de musiciens et le char était alors de dimensions plus considérables.

Arrivait-il dans la ville quelque événement singulier, larcin, meurtre, mariage bizarre, séduction



MAROTTE DE LA MÈRE-FOLLE



Cruche de porcelaine dont on se servait dans les repas de cérémonie à la réception d'un chevalier.

d'une jeune fille, aussitôt la compagnie organisait son cortège, les Fous se mettaient en branle.

Le but de cette société était la joie et le plaisir.

Les représentations de la Mère-folle se faisaient tous les ans, en temps de carnaval ou en d'autres saisons, à l'occasion de quelque événement d'importance.

La Compagnie ne fut entièrement abolie que le 21 juin 1630.

*
* *

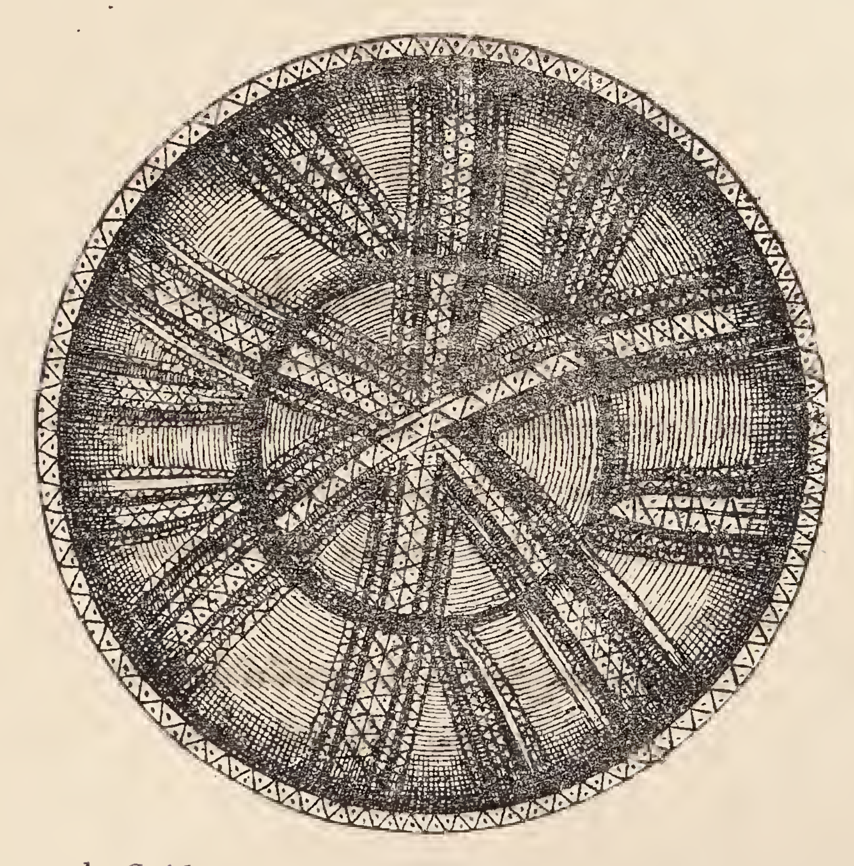
La Société des « Conards » ou « Cornards »



Sceau en cire rouge, attaché aux lettres patentes de chevalier, accordées à Henri de Bourbon, prince de Condé.

d'Évreux avait quelque analogie avec la précédente,

Les Conards avaient « droit de jurisprudence » pendant le temps de leurs divertissements. Ils nommaient, à la pluralité des suffrages, un abbé, qui était reconnu le chef de cette compagnie de chansonniers, diseurs de bons mots, épigrammes et facéties.



Chapeau du Guidon, couvert de velours vert et galonné d'argent.

On menait promener *Monsieur l'Abbé* par toutes les rues de la ville et dans tous les villages de la banlieue, monté sur un âne et grotesquement habillé. Pendant toute la marche, on chantait des couplets burlesques, contenant des allusions, plus ou moins voilées, à des événements ou à des personnes connus.

Ces censeurs publics n'épargnaient rien ni personne, et la vertu était aussi maltraitée que le vice.

Des bouffonneries on passa aux impiétés et à des débauches scandaleuses, rappelant celles de la Fête des Fous.

L'Abbé des Conards était mitré, crossé, chapé, comme un évêque des Fous, quand, solennellement, on le traînait par les rues, dans un chariot à quatre chevaux, le dimanche gras et autres jours de bacchanales.

On a pu être étonné de voir la qualité d'*abbé* si trivialement accolée, et la dignité que ce titre implique si bassement travestie. Le titre d'*abbé* une fois avili, on ne craignit plus de le profaner et l'on en fit l'appellation distinctive des chefs des Sociétés les plus dévergondées.

Dans certains chapitres de cathédrales, il y avait un *abbé des fous*, qu'on élisait solennellement le 18 juillet de chaque année, sous un gros orme, devant le portail de l'église principale.

« On plaçait en cet endroit des bancs, des tapis et une table en forme de bureau : tous les messieurs du chapitre y assistaient, même le bas-chœur ; et là, à la pluralité des voix, on choisissait un abbé, que de vieux titres appellent *abbas stultorum*. Les folies que cet abbé était chargé de réformer n'étaient que certaines ridiculités (*sic*) grossières, qui peuvent quelquefois arriver par abstraction ou inadvertance,



CHARIOT DE L'INFANTERIE DIJONNAISE

comme si un chanoine paraissait au chœur avec un habit pour un autre ; ou s'il oubliait de s'habiller entièrement avant que d'entrer à l'office et ainsi des autres indécences (1) ».

*
* *

Dans tels endroits, comme Rodez, l'abbé chargé d'exercer cette sorte de magistrature temporaire, s'appelait l'*abbé de la malgouverne* ; dans d'autres, comme à Viviers, il se nommait, plus simplement, l'*abbé du clergé*.

Le bas-chœur, jeunes chanoines, clercs et enfants de chœur, procédait à l'élection.

L'abbé élu et le *Te Deum* chanté, on portait, sur les épaules, le nouveau dignitaire dans la maison où tout le chapitre était rassemblé. Tout le monde se levait à son arrivée, l'évêque y compris. Après quoi, avait lieu le repas collectif, où le chœur, haut et bas, chantait des versets qui n'avaient ni sens ni suite. Cela finissait par une procession générale.

C'était une réédition de la fête des Fous ; mais l'évêque fou, que représentait un jeune clerc, différent de celui qui jouait l'*abbé du clergé*, l'évêque fou, bien qu'élu dès le jour des Innocens de l'année précédente, ne jouissait, à proprement parler, des

(1) Leber, t. IX.

droits de sa dignité, que les trois jours de Saint-Étienne, de Saint-Jean et des Innocens.

Pour en revenir à l'*abbé des Conards*, d'où nous



HABIT DU GUIDON DE LA COMPAGNIE DE LA MÈRE FOLLE.

a éloigné cette digression, il exerçait son ministère pendant le Carnaval, ou le jour de la Saint-Barnabé, patron de la confrérie. L'abbé des Conards

coiffait sa mitre, ornée de grelots, prenait sa crosse, enfourchait son âne et parcourait, suivi de son chapitre, les rues de la ville et les villages de la banlieue. Cette visite annuelle était une parodie de celle que les évêques faisaient eux-mêmes dans leur diocèse. Il n'y avait pas jusqu'aux bénédictions, que l'abbé ne prodiguât à ses ouailles accourues sur son passage, et qui contrefaisaient la bénédiction épiscopale.

Les Conards usèrent d'abord sagement de leurs privilèges ; ils appliquaient la devise : *castigat ridendo mores*. Mais bientôt ils ne se contentèrent plus d'attaquer des ridicules ou des scandales : la liberté de tous était devenue la tyrannie de chacun. L'autorité dut mettre un terme à ces divagations, à ces diffamations ; il n'était que temps.

Avant de quitter nos joyeux drilles, contons une anecdote dont un de nos confrères fait les frais. Il s'agissait de procéder à l'élection d'un abbé des Conards à Rouen. Voici comment avait lieu le cérémonial d'usage.

Après un repas plantureux, pris en public, l'abbé en fonctions, entouré de son chapitre, procédait au choix de celui qui, de l'avis général, ayant fait la plus sotte chose de l'année, devait être proclamé « sot et glorieux Cornard ».

Chacun des concurrents avait un avocat d'office. Les débats étaient toujours très longs et très ani-

més, chaque avocat vantant à l'envi les titres de son client, et renchérissant sur ses qualités, à l'audition de celles de son adversaire.

En 1541, on vota jusqu'à trois fois : un médecin de Rouen remporta la palme et le principal titre qu'il avait invoqué est, ma foi ! fort plaisant : se trouvant à Bayeux, il avait pris ce que nous nommerions, sauf irrévérence parler, « une culotte », et, faute d'argent comptant pour payer le tavernier, il avait joué... sa femme aux dés !

La crosse d'honneur lui fut solennellement remise, au son des trompettes et des tambours (1).

*
* *

De nouvelles mœurs s'étaient introduites : la farce et le gros rire n'amusaient plus que la canaille. Tous ceux qui se piquaient de bon ton réclamaient des spectacles plus raffinés. Il y eut cependant, sous le règne de Louis XIV, quelques beaux esprits qui se donnèrent pour mission de corriger les abus et de réformer la langue à la mode, en la ridiculisant.

Les membres de la nouvelle Compagnie, prévoyant qu'on ne manquerait pas de les critiquer et de les traiter, pour le moins, de têtes légères, jugèrent à propos de prendre pour insigne une calotte de plomb : d'où le nom de *Régiment de la calotte.*

(1) *Les Fêtes populaires de l'ancienne France*, par C. M. Guechot. Paris, Ch. Bayle, 1889.

Nous allons dire dans quelles circonstances naquit la nouvelle Compagnie qui, à l'instar de celle de la Mère-folle, n'était composée que de personnages de qualité, occupant les plus hautes dignités du royaume.

Vers la fin du règne de Louis XIV, M. de Torsac, exempt des gardes du corps, M. Aimon, portemanteau du roi, et d'autres officiers, ayant fait mille plaisanteries sur un mal de tête dont l'un d'eux souffrait violemment, proposèrent une calotte de plomb au malade. La conversation s'étant échauffée, ils s'avisèrent de créer un régiment, composé uniquement de personnes distinguées par l'extravagance de leurs discours ou de leurs actions : ils le nommèrent le *régiment de la calotte*, en souvenir de la calotte de plomb. La plaisanterie fut poussée si loin, que l'on fit faire des étendards et frapper des médailles sur cette institution, et de beaux esprits mirent en vers les brevets que le régiment distribuait à tous ceux qui avaient fait quelque sottise éclatante (1).

Pour être reçu dans le corps, on devait exciper d'abord de sa qualité : les vilains n'étaient point admis ; puis, l'usage voulait qu'on prononçât devant l'assemblée un discours en vers, dans lequel le candidat mettait au jour tous ses défauts.

Le régiment de la calotte devait avoir une existence éphémère ; ses railleries, innocentes au début,

(1) Leber, *loc. cit.*

devinrent un persiflage intolérable et l'on y mit bon ordre. Les *Calotins* allèrent rejoindre, dans le gouffre du néant, les *Fous*, les *Sots* et les *Cornards*.

*
* *

Y a-t-il lieu de regretter la disparition de ces singuliers usages ? La médisance a toujours ses adeptes, mais la gaîté perd tous les jours ses droits.

On continue à médire de son prochain, on se plaint des maîtres de l'heure ; on les subit en murmurant. Le Français est resté frondeur, mais il supporte mieux le joug qu'aucun autre peuple.

Quant à rire, il n'y faut plus penser : la vie est une lutte de tous les instants, il faut vaincre ou disparaître. C'est, à la lettre, l'âge de fer que nous revivons.



ÉVÊQUE DES FOUS

V

LE CARÊME SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Dans le siècle incroyant où nous vivons, le nombre diminue tous les jours de ceux qui observent rigoureusement les pratiques de jeûne et d'abstinence ordonnées par l'Église, durant les quarante jours qui précèdent la fête pascale.

Sans nous inquiéter de la « tradition évangélique » ou de « l'institution apostolique », il nous faut reconnaître qu'en prescrivant le maigre, certains jours de la semaine ou à une époque déterminée de l'année, l'Église n'a pas contrevenu aux lois de l'hygiène. Ses commandements et les ordonnances de la médecine ne sont pas en contradiction. L'institution des Quatre-Temps peut tenir lieu de ces purgatifs périodiques dont les sujets prudents se font une loi d'user à chaque renouvellement de saison et, plus particulièrement, au printemps.

De même, en plaçant le jeûne à la veille des fêtes solennelles, et l'abstinence la veille et l'avant-

veille des dimanches, qui sont les jours ordinaires des agapes familiales, l'Église a-t-elle entendu prévenir les excès de table et leurs funestes conséquences, qu'une diète tardive est souvent impuissante à enrayer.

Le jeûne et l'abstinence, disent les défenseurs de ces pratiques (1), rompent la monotonie du régime et préservent du dégoût et de la satiété. Opposera-t-on à cette doctrine que nous ne sommes pas faits pour vivre exclusivement de végétaux et qu'il peut être nuisible pour la santé d'imposer à notre estomac la privation d'aliments carnés ? La science a répondu à cette objection : *L'homme n'est point naturellement carnivore*, a écrit Flourens (2). Il n'est pas non plus essentiellement herbivore. Par son estomac, par ses dents, par ses intestins, l'homme est, de sa nature, frugivore. Mais une fois qu'il a eu trouvé le feu, une fois qu'il a su amollir, attendrir, préparer les substances animales et végétales par la cuisine, il a pu se nourrir de tous les êtres vivants et réunir ensemble tous les régimes. L'homme a donc deux régimes : un régime primitif, *instinctif*, et par celui-là il est frugivore ; et un régime *artificiel*, dû tout entier à son intelligence, et par celui-ci il est omnivore. L'idéal serait de se nourrir exclusivement

(1) Nicolardot, *Histoire de la table.*
(2) *Longévité humaine.*

de fruits ; mais on peut se rapprocher de cet idéal et, dans ce but, réduire, sinon supprimer, complètement l'usage de la viande.

C'est à ce régime que s'étaient résignés la plupart de ceux qui ont mérité, pour d'autres vertus, d'être béatifiés. Les exemples abondent de bienheureux et de saints qui, de bonne heure, ont renoncé à l'alimentation carnée. Presque tous les ordres religieux l'ont proscrite et ont adopté le maigre.

Ne sait-on pas, en outre, que, depuis des temps immémoriaux, les Indous vivent exclusivement de laitage, de légumes, de fruits et de riz, et doivent à ce régime une grande douceur de caractère ?

Pendant longtemps les disciples de Mahomet se sont abstenus de viande et de vin et, malgré ces privations, ils n'en ont pas été moins redoutables aux peuples de la chrétienté. Devons-nous rappeler que les prêtres égyptiens s'abstenaient pareillement de manger la chair de quelque bête que ce fût ?

Dans toutes les religions, mais principalement dans la religion catholique, se retrouve le jeûne, accompli comme un acte expiatoire, destiné à fléchir la colère du Dieu.

Une étude approfondie de la *Vie des saints* donne à cet égard tous les arguments désirables.

Le jeûne continu fut la vie de saint François de Paule, de saint Dominique, de sainte Radegonde, etc.

D'autres saints ne faisaient qu'un repas par jour, celui du soir : tels saint Porphyre, saint Basile, saint Nicolas.

Quelques-uns se relâchaient un peu de leur austérité les jours de fête et les dimanches.

Il en est qui s'imposaient le jeûne pendant un temps déterminé : plusieurs jours, une semaine, des années entières.

Doit-on mettre à la charge de cette pratique les morts prématurées, les maladies, les infirmités dont furent accablés certains anachorètes ? Il serait téméraire de l'affirmer, sans connaître ni le casier héréditaire de chaque sujet ni les circonstances particulières dans lesquelles il a pu se trouver. Le fait important, c'est que tous les peuples ont édicté le jeûne temporaire, qui ne constituait pas seulement un acte religieux, mais devenait, par contre-coup, une prescription d'hygiène. Tout en assurant le triomphe de l'esprit sur la matière, on refrénait l'intempérance, cause de tant de maux : c'était bénéfice double.

*
* *

Est virtus abstinuisse placitis, écrivait déjà Ovide. N'est-ce pas la preuve que les païens reconnaissaient qu'il y a sagesse à se priver des choses qui nous plaisent ?

Saint Basile, dans une de ses homélies, appelait plaisamment le carême : « le sabbat des cuisiniers (1) ».

Dans la primitive Église, le jeûne et l'abstinence quadragésimale étaient, en effet, d'une grande sévérité. L'on ne devait faire qu'un seul repas par jour, après la neuvième heure (3 heures du soir). Le seul fait de boire de l'eau était considéré comme rompant le jeûne.

Les canons des apôtres prononcent des peines rigoureuses contre les clercs et les prêtres qui n'accomplissent pas les préceptes du jeûne pendant le Carême. La plupart des Pères parlent du Carême comme d'une tradition observée de toute antiquité dans l'Église.

Des empereurs donnaient l'exemple à leurs peuples. Valentinien s'astreignait au jeûne le plus austère. Justinien se contentait d'un repas tous les deux jours ; encore n'était-il composé que d'herbes grossièrement accommodées, avec de l'eau pour unique boisson.

Des conciles fulminèrent l'excommunication contre ceux qui contrevenaient à ces prescriptions sans légitime empêchement.

Pour adoucir la rigueur d'un jeûne prolongé, l'Église toléra peu à peu que les fidèles prissent le soir quelque nourriture.

Primitivement, le seul repas quotidien que, pen-

(1) F. Nicolay, *Histoire des croyances, mœurs et coutumes*, t. II.

dant tout le Carême, les anciens chrétiens faisaient, avait lieu vers le milieu de l'après-midi; c'était le souper ou *cœna*. On avança ensuite l'heure de ce repas, qui fut dès lors fixé à midi.

La *collation* du soir ne se composait, à l'origine, que d'un peu de pain et de vin, avec quelques légumes et des fruits secs. Peu à peu, l'Église devint moins rigoriste : elle permit de manger des légumes cuits, du poisson, des oiseaux aquatiques. Plus tard elle autorisa le laitage et les œufs. Mais la viande restait toujours prohibée. L'ancienne législation polonaise prononçait contre le coupable un châtiment qui ne manque pas d'originalité : on le condamnait à subir l'avulsion de toutes ses dents (1).

Charlemagne (2) alla plus loin : un de ses capitulaires punissait de mort toute infraction à l'abstinence, sans nécessité reconnue. Un des biographes

(1) « Il y avait anciennement des gens préposés pour arracher les dents à quiconque était accusé ou convaincu d'avoir mangé de la viande en Carême. » SAINT-FOIX, *Essais historiques sur Paris*, t. I, p. 168, cité dans les *Anecdotes historiques sur la médecine*, t. I, p. 65.

(2) Charlemagne, après avoir vaincu les Saxons, l'an 785, édicta en 789 une loi très sévère contre ceux qui violeraient le précepte de l'observation du carême. Cette loi portait que « quiconque, par mépris de la religion chrétienne, négligerait d'observer le saint jeûne et l'abstinence de chair dans le Carême, serait puni de mort. Néanmoins, en cas de nécessité, on pourra se retirer vers le prêtre, c'est-à-dire le curé ou autre supérieur, pour en obtenir la permission. » *Capitul. Reg. Fr.*, tit. I, col. 251, dans le *Dict. de la Police*, de LA POIX DE FREMINVILLE, art. *Carême* (Paris, 1775).

du grand empereur rapporte que ce prince observait fidèlement le Carême, et ne se mettait jamais à table avant d'avoir assisté aux offices.

Saint Louis jeûnait également tous les vendredis de l'année, depuis la Toussaint jusqu'à Noël, et toutes les veilles des fêtes de la Vierge. Les vendredis de l'Avent et du Carême, il ne mangeait ni fruit, ni poissons, mais seulement du pain et des légumes. Le jeûne et l'abstinence devaient être accompagnés de prières, de mortifications et de bonnes œuvres L'esprit de ces prescriptions religieuses se retrouve dans la plupart des actes de la vie sociale. Saint Ambroise s'élève avec force contre les maîtres qui maltraitent leurs serviteurs et leurs esclaves, pendant toute la durée du Carême.

L'empereur Valentinien avait suspendu l'instruction des causes civiles, pendant la semaine sainte et la semaine de Pâques. Les empereurs Gratien et Théodose (1) défendirent de procéder contre les criminels, de les soumettre à la question et de « condamner leurs corps au dernier supplice, pendant les jours sacrés du Carême ».

Justinien décréta, de son côté, que, le jour de Pâques, tous les coupables bénéficieraient de l'amnistie, et qu'on ne retiendrait en prison que ceux qui pourraient troubler la solennité des saintes réjouissances.

(1) *Code théodosien.*

Étaient considérés comme trouble-fêtes les incestueux, les faux-monnayeurs, les homicides, les parricides, les empoisonneurs et les criminels de lèse-majesté (1). Les poursuites exercées contre les débiteurs étaient suspendues pendant cette sorte de trêve de Dieu.

Dans un autre ordre d'idées, il était interdit de célébrer des mariages pendant le Carême; bien mieux, les personnes mariées devaient vivre dans la continence la plus absolue : ainsi l'avait décidé une décrétale d'un pontife du quatrième siècle.

D'autres dignitaires de l'Église proscrivirent les festins, les jeux, les divertissements, voire même la chasse !

Ils ne toléraient pas davantage qu'on partît en guerre en temps de Carême : les évêques du concile de Compiègne (833) reprochèrent hautement à l'empereur Louis le Pieux d'avoir mis, l'année précédente, des armées en campagne, et surtout d'avoir convoqué un plaid solennel à Rennes, en dépit de l'engagement qu'il avait pris de respecter les saints jours.

Les prélats du concile d'Aix-la-Chapelle renouvelèrent ces remontrances. Quelques années plus tard, injonction était faite à Charles le Chauve, qui

1) *Novelles*, de Justinien

y obtempéra, de suspendre dans tout son royaume la tenue des plaids politiques et judiciaires depuis le mercredi des Cendres jusqu'à Pâques.

L'empereur Louis II, guerroyant en Italie (867), suspendit les hostilités à l'époque du Carême (1).

*
* *

Au douzième siècle, l'Église ne s'est pas encore relâchée de sa sévérité à l'égard des contrevenants : en 1126, un boucher de Laon, ayant vendu de la viande en Carême, est condamné, par l'évêque de la ville, à suivre une procession, en portant au cou une morue ou un saumon (2).

Par privilège spécial, une bulle de Grégoire XI avait accordé à Charles V et à la reine Jeanne, sa femme, l'autorisation de manger en Carême du lait, du beurre et des œufs, en spécifiant que les cuisiniers du monarque pourraient goûter les mets préparés avec ces substances, et les officiers servants en faire l'*essai* : Charles V croyait avoir été l'objet d'une

(1) En 1143, le roi d'Angleterre, Étienne, et sa compétitrice au trône, Mathilde, veuve de l'empereur Henri V, en agirent de même. Lors de la guerre de Cent ans, les armées anglaise et française, au dire de Froissart, se conformèrent fidèlement à la loi du jeûne et de l'abstinence quadragésimale.

(2) Selon Brantome (*Œuvres*, t. IX, p. 583), une femme, convaincue d'avoir mangé en Carême du chevreau et du jambon, fut « condempnée à se pourmener par la ville avec un car tier d'agneau sur l'espaule, et un jambon au col ».

tentative d'empoisonnement de la part du roi de Navarre, et, depuis lors, redoublait de précautions.

Le beurre et le lait furent tolérés jusqu'au quatorzième siècle; mais, en 1365, le concile d'Angers classa ces deux substances parmi les aliments gras (1).

En dépit de ces prescriptions, l'évêque de Strasbourg, Albert de Bavière, imagina de solliciter du pape la faveur de laisser manger du beurre dans son diocèse, pendant le temps du Carême. Le pape l'accorda et l'évêque convertit, sans coup férir, l'autorisation en bon et fructueux impôt : quiconque voulait user licitement du beurre, payait une taxe proportionnée à son état de fortune.

Le peuple et le clergé (2) lui-même étaient si fatigués du maigre, que les coffres épiscopaux se remplirent. Albert put racheter ses terres et ses reve-

(1) On lit, dans une charte datée de 1431, qui se trouve à la bibliothèque de Nantes, que « Philippe, archevêque de Tours, autorise Richard de Bretagne, comte d'Etampes, Alain, vicomte de Rohan et les familiers de ces deux seigneurs, à user de beurre pendant le prochain Carême dans la paroisse de Tours », ce qui indique bien que cette substance était considérée comme un aliment gras. Mais il est possible que, moyennant des aumônes, des dons, etc., les évêques accordassent, comme dans le cas présent, des dispenses à ceux qui les leur demandaient (*Intermédiaire des Chercheurs*, 1895.)

(2) Cependant les moines, en général, surtout ceux de certains ordres, paraissent s'être très bien accommodés du jeûne (Voy. à cet égard, un menu de carême, publié par ANTONY MÉRAY, dans *la Vie au temps des Libres Prêcheurs*, t. II, pp. 148 et suiv.).

nus engagés, et, de l'argent qui lui resta, il fit fondre une fort belle artillerie, que le peuple appela les canons de beurre (*Ankenbüschen*) (1).

La cathédrale de Bourges, terminée en 1324, a une *tour* dite *de beurre*, qui reconnaît une origine analogue (2). Comme celle de Rouen, dont nous allons parler, elle fut élevée en partie avec les offrandes faites pour les dispenses appelées *lacticines*.

A côté du grand portail de la cathédrale de Rouen, à main droite, est une fort belle tour percée à jour, haute de deux cent trente pieds. Cette tour s'appelle la *Tour de Beurre*, parce qu'elle a été bâtie des deniers qui furent donnés pour la permission d'user de beurre et de lait (3) en Carême, permission que le

(1) Ch. Gérard, *l'Ancienne Alsace à table.*

(2) Une disette d'huile, en 1420, écrit M. Maurice Lenoir, fut cause que les fidèles eurent la permission de manger du beurre pendant le Carême de cette année-là; et, en 1491, lorsque Anne de Bretagne put obtenir du pape d'user du beurre, parce que son pays manquait d'huile, presque toute la France suivit son exemple. De là, les troncs pour le beurre, qui existent dans les églises, à l'époque quadragésimale. (Nicolay, *Histoire des croyances*, etc., t. II.)

(3) Lors du siège d'Orléans (1563), M. de Cipierre, qui fut quelques jours à la tête de l'armée, demanda au cardinal de Ferrare, légat du pape en France, la permission, pour ses soldats, de manger de la viande en Carême. Le légat fit des difficultés et, avant de céder, parla d'accorder l'usage du lait, du beurre et du fromage. S'il faut en croire le *Dictionnaire de la Conversation*, l'autorisation du chef de l'Église, pour que l'on pût manger des œufs et du beurre pendant le Carême, était encore nécessaire en 1862. (*Intermédiaire*, loc. cit.)

pape Innocent III octroya, sur les instantes prières du cardinal Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen, à condition qu'ils (les dispensés) feraient quelques dons à l'église de Rouen ; de sorte que ce n'est que depuis environ trois cent trente ans qu'on



INTÉRIEUR DE CUISINE (fin du XV[e] siècle).

use de beurre et de lait dans la capitale de la Normandie, pendant le Carême (1).

*
* *

Au commencement du seizième siècle (1513), l'évêque

(1) Incidemment, sait-on pourquoi c'est précisément à la fin du carnaval et à la veille même du Carême, qu'a lieu, dans les pays catholiques, la promenade annuelle du bœuf ou des bœufs *gras*, de telle sorte que c'est forcément dans les premiers jours *maigres* que l'on abat et que l'on consomme ces animaux ? Voici l'explication qu'a donnée du fait la *Semaine religieuse de Nevers* : « Pendant longtemps, les lois civiles et religieuses ont été d'accord pour proscrire, pendant le Carême, l'usage des aliments gras ; il n'y avait d'exception qu'en faveur des malades. Les bouchers n'avaient pas le droit

de Paris, Étienne de Porcher, exhortait les fidèles à s'abstenir de viande, de lait, de fromage, de beurre et d'œufs. L'année suivante, l'official de Troyes condamnait à l'amende d'une livre de cire et aux dépens, un paysan qui, pendant le Carême, avait mangé,



INTÉRIEUR DE CUISINE (XVI[e] siècle).

sans le savoir, un peu de fromage et, en 1522, une sentence du prévôt de Sens condamnait au fouet et à l'amende honorable, devant la porte de l'église de la

d'étaler ou de vendre de la viande en temps prohibé, sans s'exposer à des peines sévères. Cependant, pour satisfaire aux besoins des personnes exemptes de l'abstinence, il fallait quelqu'un qui pût procurer cet aliment, sur un ordre de médecin. On établit donc le boucher de carême ; et, pour ne pas blesser de justes susceptibilités, il y avait un concours annuel entre tous les gens de cette profession, en sorte que le privilège appartenait à celui qui produisait le bœuf le plus beau et le plus gras, au jugement de tous les bouchers de la localité. Ce bœuf, couronné de fleurs, était triomphalement promené, au son de la trompe, par les rues et les carrefours de la ville, afin que tout le monde put connaître le boucher du carême. » *Intermédiaire*, 10 avril 1865.

cathédrale, le nommé Dasseigne, pour avoir mangé, en Carême, des haricots au lard (1).

Si l'Église montra quelque indulgence dans son travail de classification théorique, en revanche elle n'en montra guère dans sa manière de juger les faits en pratique. On sait que Clément Marot faillit être brûlé vif pour avoir mangé du lard en Carême.

Au milieu du seizième siècle, l'électeur de Bavière fit décapiter six bourgeois de Munich, qui avaient usé de viande un jour défendu, et le médecin de Son Altesse, Jean Épiphanius de Venise, leur compagnon de délit, ne sauva sa tête qu'en prenant la fuite et en venant s'établir à Porentruy.

Les exemples d'une répression plus ou moins rigoureuse de ces infractions ne manquent pas dans notre histoire. Celui-ci nous est fourni par un moine.

Le 29 mars 1533, le dimanche des Rameaux, un bourgeois de Guebviller, Jacques Glaser, tondeur de laine, et sa femme Elsi; un médecin, Melchior Blatter et sa femme Marguerite, s'étaient assemblés avec quelques autres, chez Glaser, pour s'y régaler, à la mode luthérienne, d'une tête de veau et d'un aloyau garni de son rognon. Ils furent dénoncés. On mit les femmes dans la prison de Goldbach, le tondeur dans la tour et Melchior au cachot. Le diman-

(1) *Archives historiques, artistiques et littéraires*, t. I (1889-1890).

che après *Misericordia*, on les exposa tous les quatre au carcan (*Halseisen*) ; après quoi, on les chassa de la ville (1).

Dans ses *Annales d'Aquitaine*, Jean Du Bouchet raconte, qu'au mois d'octobre de cette même année 1533, au temps de l'entrevue de François Ier avec le pape Clément VII, à Marseille, trois dames, *vertueuses, chastes et dévotes, belles et honnêtes veuves*, prièrent M. d'Albanie, favori de Clément VII, d'obtenir pour elles la permission de manger de la chair les jours défendus.

M. d'Albanie, voulant réjouir le Saint-Père et le roi, dit à ces trois dames de venir, à jour marqué, demander elles-mêmes au pape la dispense qu'elles sollicitaient.

Les dames, introduites, se mirent à genoux aux pieds de Sa Sainteté, et M. d'Albanie, parlant en italien, dit au pontife, assez bas pour n'être entendu que de lui : « Saint-Père, ces trois dames, veuves, belles et bien honnêtes, ne voulant pas manquer au respect qu'elles doivent à la mémoire de leurs maris, et aux sentimens de tendresse qu'elles ont pour leurs enfants, sont résolues à ne pas passer en secondes noces. Mais la chair est si faible, et elles si peu exemptes de tentation, qu'elles supplient Votre Sainteté d'avoir égard à leur infirmité et de leur

(1) Ch. Gérard, *l'Ancienne Alsace à table.*

permettre de succomber sans pécher, toutes les fois que la tentation sera si forte qu'elles n'y pourront résister.

— Comment, mon cousin! se récria Clément VII, vous voudriez que je dispense ces dames des Commandements de Dieu!

— Elles sont devant vous, Saint-Père ; elles peuvent s'expliquer.

Alors, l'une d'elles prenant la parole : « Saint-Père, nous avons prié M. d'Albanie de vous remontrer nos besoins, ainsi que la faiblesse de notre sexe et de notre complexion. »

— Oui, Mesdames, de répliquer le pape, mais demandez-moi toute autre chose.

— Au moins trois fois la semaine, Saint-Père ?

— Trois fois la semaine, *commettro ni peccato di lussuria* ? Eh fi, Mesdames, a-t-on jamais fait telle demande à un pape ?

Les trois dames, alors, reconnaissant que M. d'Albanie les avait jouées :

— Eh non, Saint-Père, s'écrièrent-elles toutes ensemble, il ne s'agit point de cela ; nous vous demandons, uniquement, la permission de faire gras les jours défendus !

— Pardon, Mesdames ! s'écria M. d'Albanie, de m'être si lourdement trompé.

Le pape, heureusement, aimait à rire ; cette facétie l'amusa fort.

*
* *

Croirait-on que l'autorité ecclésiastique se soit montrée, à certaines époques, plus tolérante que l'autorité civile sur le chapitre du jeûne ? Au seizième siècle, le pape Jules III déclare maigres le lait, le beurre et les œufs, à la seule condition que les pauvres réciteraient trois *Pater* et trois *Ave* chaque jour et que les riches distribueraient des aumônes; par contre, le roi et le Parlement hésitèrent longtemps à sanctionner cette concession (1).

Le Parlement de Paris, par son arrêt du 7 février 1552, empêchait la publication d'une bulle qui permettait l'usage du beurre, du fromage et des œufs, en Carême, aux provinces ruinées par la guerre (2).

Deux ans auparavant, un édit de Henri II avait défendu expressément les achats de viande, les jours d'abstinence, sans certificat de médecin.

Les huguenots eux-mêmes durent, les jours maigres, se conformer aux ordonnances de Charles IX (3), qui

(1) On a dit que si le pouvoir civil montrait peu d'empressement à accepter les concessions de l'Église, cela tenait à ce que le fisc avait tout intérêt à relever les contraventions commises, car il y trouvait profit : aux termes de l'ordonnance du 20 janvier 1563, « les bouchers, rôtisseurs et poulaillers, qui exposaient aucune chair durant Carême, encouraient de 50 à 100 livres d'amende, *moitié au dénonciateur*, moitié au roi ».

(2) *Dictionnaire ou Traité de la Police générale*, par E. de La Poix de Freminville, art. *Carême.*

(3) En 1563, 1564 et 1565.

obligeaient les acheteurs de viande à se servir dans les hôpitaux, où l'on exigeait d'eux l'adresse de leur demeure, un certificat de médecin et la désignation du morceau de boucherie demandé ; car le porc, la volaille et le gibier étaient prohibés sans réserve.

En cas de contravention, les délinquants étaient condamnés à payer cent écus d'or, « s'ils ont de quoy » ; ou à défaut, à être « foüettez par les carrefours des lieux où ils seront demourans ».

Henri IV promulgua, le 7 février 1595, une ordonnance interdisant « de manger chair en caresme sans dispense, sous peine de punitions corporelles, et aux bouchers d'en vendre ni estaler, sous peine de la vie ».

En 1605, un boucher de Besançon, ayant laissé un individu manger en sa maison des œufs et du lard en Carême, fut condamné « à faire amende honorable les pieds et tête nuds, la torche ardente, en l'audience de la maison de ville... » Un autre habitant de cette ville fut, la même année, banni pour dix ans, « pour avoir mangé du fromage en temps de Carême et en avoir fait manger à ses serviteurs et domestiques ».

La justice séculière paraît avoir particulièrement exercé ses rigueurs en Franche-Comté. Dans les hautes montagnes du Jura, un pauvre diable des environs de Saint-Claude, pressé par la faim, est surpris un jour, pendant le Carême de 1629, à manger de la chair d'une jument morte et de « la chair d'un

veau qui estoit mort de pauvreté et maladie ». Maigre était le régal, mais on ne badinait pas, à l'époque, avec les infractions à la loi quadragésimale, et on le fit sentir au pauvre diable, que les échevins de Saint-Claude, « sur l'avis des gens sages », condamnèrent à... « avoir la teste tranchée et séparée de son corps » ! Le texte de ce jugement monstrueux est conservé aux archives municipales de Saint-Claude (1).

*
* *

En l'état actuel des mœurs, le Carême n'apporte pas un grand trouble dans la vie sociale. Outre qu'on ne respecte guère les prescriptions de l'Église, celle-ci a composé avec son temps et a su apporter beaucoup de tempérament dans l'application de mesures jadis si rigoureuses. Nous venons de voir quelques exemples de ces rigueurs, qui se poursuivront presque jusqu'à la veille du cataclysme où devait sombrer l'ancien régime.

C'est surtout sous le Grand Roi que le Carême prit, comme on l'a dit, une physionomie originale.

« Alors la dévotion était de mise ; Tartufe hantait, en même temps que les salons des Elmires de la ville et de la cour, le Parlement et les conseils royaux... Dans le monde, il flétrissait tellement les

(1) Il a été publié dans les *Archives historiques, artistiques*, etc., t. I, pp. 204 et suiv.

tièdes et les impies qui se dérobaient aux mortifications du Carême, que bien peu osaient se mettre d'un parti si décrié et, dans les assemblées légiférantes,



LE BOUCHER ET SON VALET (XVI[e] siècle).

rantes, il savait imposer des mesures capables de vouer la société tout entière à la pénitence » (1).

Nous avons parlé des édits de Henri II, renouvelés par les ordonnances royales de Charles IX et de Henri IV; mais c'est à partir seulement de 1667 que

(1) Cf. l'article de M. Pierre Lalande, *le Carême au temps de Tartufe*, dans la *Revue Bleue* de ces dernières années.



UNE HOTELLERIE AU DÉBUT DU XVIe SIÈCLE.
(Cette gravure et les trois qui précèdent sont extraites de l'ouvrage de Paul Lacroix, sur le Moyen Age.)

le Parlement rendit annuellement un arrêt, quelques jours avant le Carême, réglant la police et la discipline qu'on devait observer dans les boucheries de l'Hôtel-Dieu, et renvoyant aux juges de police pour l'exécution.

Le roi y ajoutait son autorité, par un ordre expédié, tous les ans, à un officier de robe courte, qui lui donnait entrée, avec des archers, dans tous les lieux de la ville et faubourgs de Paris. Cet officier, en exécution de l'ordre, était tenu de faire tous les jours des visites, de saisir la viande exposée en vente, et, *selon la qualité des personnes*, d'emprisonner les contrevenants (1).

La prohibition de la vente des aliments gras fut étendue à toutes les communes des environs de Paris. Les habitants des bourgs voisins de la capitale durent s'approvisionner à l'Hôtel-Dieu (2).

(1) Dict. de Freminville, *art. cit.*

(2) En Carême, nous apprend A. du Pradel, le détail de la boucherie, de la volaille et du gibier appartient à l'Hôtel-Dieu, où se tient alors la principale boucherie, mais on ne laisse pas de vendre de la viande pour les malades, au profit de cet hôpital, à la boucherie du petit marché Saint-Germain, à celle du marché du Temple, à celle de la place aux Rats, et à celle de la rue Saint Honoré, près des Quinze-Vingts (*Livre Commode*, t. I, p. 290). La police des villes permettait à un ou plusieurs bouchers, un ou plusieurs traiteurs, de débiter la viande pendant ce saint temps, pour les malades et le cas de nécessité ; tous les hôpitaux ou les pauvres devaient avoir une portion dans le prix de la vente ou distribution. (*Dict. de Police* de La Poix de Freminville, art. *Boucher.*)

Il était interdit « à toutes personnes, de quelque qualité, condition ou pays qu'elles soient », de porter ou de conduire à Paris « aucuns bestiaux ni viande vive ou morte, volaille ni gibier, soit par terre ou par eau ».

Ceux qui étaient surpris à faire le trafic défendu devaient être incarcérés, leurs marchandises, ainsi que le contenant de celles-ci, saisies, sans préjudice d'une forte amende, le tout au profit de l'Hôtel-Dieu pour les deux tiers, d'un tiers pour le délateur.

Cette prime à la délation devait porter ses fruits. Une nuée d'espions s'abattit sur Paris, pénétrant à l'office, caquetant avec les commères, fréquentant les réunions de la jeunesse turbulente et des hommes de plume, libertins et esprits forts, de tous ceux, en un mot, qu'on soupçonnait être de l'opposition. L'exempt verbalisait et le délinquant était appréhendé.

Le 28 avril 1659, une sentence du Châtelet condamnait un nommé Gardy à être attaché au carcan, devant le Grand Châtelet, « avec une fressure de veau pendue au col, puis à être réintégré en prison, » pour avoir vendu de la viande publiquement pendant le Carême, dans une loge située dans l'enclos du Jardin des Tuileries.

*
* *

Ce n'était pas seulement à Paris que l'autorité veillait : à Toulouse, un arrêt du Parlement, du

22 février 1663, interdit aux boulangers et pâtissiers de cette ville de fabriquer et de vendre, pendant le Carême, « des gâteaux et massepains ».

La police ne respectait rien ; elle avait le droit, et elle ne s'en faisait faute, de pénétrer aussi bien dans les hôtels des ambassadeurs, des princes et des seigneurs de la cour, que dans les auberges et les hôtelleries, pour y saisir, s'il y avait lieu, toute viande de boucherie ou de gibier qu'on y recélait.

Quelques gourmands tentèrent de tourner les ordonnances, en demandant une dispense qui leur permît de manger gras ouvertement; d'autres, plus audacieux, prétendaient se passer de toute autorisation, d'autant que celle-ci ne s'accordait pas toujours facilement.

La Faculté y mettait des formes : elle avait, déclaré qu'on ne pouvait se prévaloir de certaines maladies ou plutôt certains malaises, tels que « les insomnies, les faiblesses du corps, les douleurs d'entrailles, les maux de tête, le mal de dents, les maux des yeux, les maux de cœur ou de l'estomac, les maux de rate, les fluxions, les gouttes, les fièvres quartes ou tierces et les maux extérieurs qui se répandent dessus la peau ».

Quand on n'avait pas de meilleurs arguments à faire valoir, il était inutile de solliciter la dispense. Force était de recourir aux expédients et de pratiquer la fraude. Avant la Quinquagésime, on entassait

dans des resserres quantité de salaisons, on emplissait les poulaillers de volailles, on faisait même venir des bœufs, qu'on logeait dans des étables situées dans les dépendances — et l'on se riait des sentences royales (1).

Le Grand Roi avait une façon de comprendre le Carême qui mettait à l'aise les personnages de sa cour et les seigneurs qui fréquentaient à Versailles pendant la quarantaine sacrée : il s'astreignait à un maigre rigoureux, mais il autorisait, en même temps, toutes les réjouissances mondaines, fêtes, ballets, théâtres, etc. Avec l'âge, il devint plus sévère sur ce chapitre, et c'était lui faire sa cour que d'observer les prescriptions du jeûne et de l'abstinence.

La favorite donnait l'exemple. Même au temps de sa toute-puissance, Mme de Montespan fut tour-

(1) Au commencement du dix-huitième siècle, il y avait de véritables boucheries et rôtisseries établies pendant le Carême, au mépris des ordonnances, chez Madame, chez le prince de Talmont, chez le duc d'Uzès, chez les ducs de La Trémoille, de Rohan et d'Humières, à l'hôtel de Soissons, à l'hôtel de Senlis, à l'hôtel de Nevers, etc. Les gentilshommes ne dédaignaient pas de passer eux-mêmes en contrebande de la viande dans leurs carrosses : le prince d'Harcourt, le marquis de Bellefond, etc., furent à ce sujet, comme de simples citadins, l'objet de sérieux procès-verbaux. En haut lieu, on était encore plus frondeur. On connaît la lettre du comte de Sommery, faisant savoir, en 1718, de la part de la duchesse de Berry, aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu, chargés de veiller à l'exécution des ordonnances sur la boucherie du Carême, que « si quelqu'un a l'insolance (*sic*) de venir visiter chez elle, il n'en sortira que par les fenêtres ». *Archives historiques*, loc. cit.

mentée par l'idée qu'elle avait un grand nombre de fautes à se faire pardonner. Majestueuse et superbe devant les courtisans, elle se macérait et s'imposait des pratiques austères une fois rentrée en elle-même. Des mémoires du temps assurent qu'elle allait jusqu'à faire peser son pain pendant les jeûnes du Carême, et l'on cite la réponse qu'elle fit à la duchesse d'Uzès, qui s'étonnait de ses scrupules :

— Eh quoi! Madame, faut-il, parce que je fais un mal, faire tous les autres (1)?

La famille royale ne pouvait qu'imiter le Maître et la Maîtresse. Seuls, ceux de ses membres qui, pour raison de santé, mangeaient des aliments gras, se les faisaient servir dans leurs appartements privés, et on avait soin de ne laisser partir aux cuisines aucun reste, les reliefs étant destinés aux malades des hôpitaux.

*
* *

Sous Louis XV, les édits furent appliqués avec la même rigueur que sous son prédécesseur.

Par la Déclaration du 1er avril 1726, fut renouvelée l'interdiction de vendre à Paris, pendant toute la durée du Carême, de la viande, du gibier, de la

(1) Docteur G. PÉRIER, *Bourbon-l'Archambault sous Louis XVI* (Paris, 1873).

volaille et des œufs, ailleurs qu'aux boucheries de l'Hôtel-Dieu, sous peine d'être attaché au carreau pendant trois jours de marché, sans compter trois mois de prison et 3.000 livres d'amende.

On tenait à ce point la main à l'observance du maigre en Carême, que l'architecte des bâtiments du roi lui-même, Servandoni, ayant voulu, dans la pièce de *Léandre et Héro* (paroles de Lefranc de Pompignan, musique de Brassac), jouée pendant le Carême de 1750 (1), par les artistes de l'Opéra, au théâtre des Tuileries, mêler un sacrifice à son spectacle, dut obtenir, au préalable, de l'Hôtel-Dieu la permission d'acheter la génisse et le veau qui devaient y jouer les rôles de victimes (2).

La police de cette époque ne transigeait en aucune manière sur ce chapitre (3); quiconque se rendait

(1) Voir, à cette date, l'*Inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu*: Cf. *Revue des provinces*, 15 février 1866, p. 351.

(2) *Le Livre commode des adresses*, par A. du Pradel (édit. E. Fournier), t. I, p. 290 (n)

(3) « Le mercredi 15 février 1766, lit-on dans le Journal manuscrit de Hardy, le prince de Condé étant allé jouer à la paume rue Mazarine et ayant jugé à propos de s'y faire apporter à dîner, ceux de ses gens qui étaient chargés de mets furent arrêtés par les suppôts de la police préposés pendant le Carême pour qu'il ne se transporte point de gras dans les rues, et, ayant fait résistance sur ce qu'ils appartenaient au prince, cela occasionna un bruit assez considérable. On se battit de part et d'autre ; les plats furent renversés. Le peuple se rangea du côté des domestiques du prince, à qui on fut obligé de faire à dîner une seconde fois. Cette affaire ne laissa pas de causer de l'inquiétude au lieutenant de police. »

coupable du délit en question, quelque haut placé qu'il fût, devait s'exécuter.

En veut-on un exemple typique ? Pendant le Carême de 1746, la police fait une descente chez le marquis de Bauffremont et saisit, dans la cuisine de l'hôtel, 15 quartiers d'agneaux, 69 pièces de volailles, 22 pigeons, 3 lapereaux, 4 perdrix, 2 faisans, 2 pièces de lard, etc... La marquise, très vexée, comme l'on pense, écrit au lieutenant général de police la lettre passablement hautaine que voici :

Je ne me serais pas crue, Monsieur, susceptible de visite de commissaire dans ma maison, n'étant ni joueuse, ni receleuse d'aucuns criminels envers l'État ni la justice.

Je suis très étonnée d'apprendre que, sous votre nom, il y en ait un assez insolent pour venir chez moi, et mon suisse assez sot pour l'avoir laissé entrer. J'avais un rôtisseur que mon fils aîné veut mener à l'armée avec un cuisinier; mon mari et mes fils mangent gras; il faut avoir des provisions de viande chez moi: voilà la déclaration de l'état de conscience de la famille.

Si l'inquisition s'établit, que ce soit sous une forme un peu plus polie; aux gens de ma sorte, ce n'était rien faire de trop que de m'avertir. Vous jugerez, Monsieur, que par un pareil procédé, c'est exposer la sagesse de mes enfants, qui auraient peu respecté la queue crottée du commissaire, de l'insolence duquel je vous demande justice.

Je suis, etc.

HÉLÈNE DE COURTENAY-BAUFFREMONT.

Et la lettre se terminait par cet amusant post-scriptum :

Je veux que votre infâme commissaire me restitue mes moutons, car le chevalier de Bauffremont est garçon de bon appétit.

Le lieutenant de police rit sans doute beaucoup à la lecture de cette insolente missive, mais ne fut pas désarmé pour cela. En marge de la lettre on lit cette annotation, écrite de la main du magistrat : « Répondu et mandé que la saisie ayant été portée à l'Hôtel-Dieu, je ne puis en ordonner la restitution. »

Ce ne fut qu'en 1774 qu'une déclaration royale devait établir la liberté du commerce de la viande à Paris (1) pendant le Carême, moyennant une indemnité de 50.000 livres, qui fut versée à l'Hôtel-Dieu, en guise de dédommagement.

(1) Au temps où la police avait encore le droit, en Carême, de confisquer la viande chez les délinquants, on grillait parfois des harengs sur le pas de la porte, pour corriger l'odeur des viandes rôties en fraude dans la cuisine (NICOLAY, *op. cit.*)



MARCHANDE DE POISSON (XVe SIÈCLE).

*
* *

Désormais, l'histoire du Carême ne se marque que par quelques traits, quelques anecdotes plus ou moins plaisantes ; nous les donnerons comme un hors-d'œuvre après le plat de résistance.

On conte qu'un jour Fénelon surprit le duc de Bourgogne, dont il était, comme on sait, le précepteur, faisant gras un vendredi. Comme le prince s'excusait, alléguant sa mauvaise santé :

— Mangez du veau si cela vous plaît, Monseigneur, lui répondit l'accommodant prélat, mais soyez juste !

*
* *

Strict observateur de la loi du jeûne, Louis XVI s'en tenait, pendant le Carême, à un seul repas et à la collation. Un jour, qu'après le dîner, il se disposait à partir pour la chasse, on vint prendre ses ordres pour l'heure du souper :

— « Qui parle de souper, répondit le roi ; est-ce que nous sommes hors du Carême ? »

On lui fit observer que la chasse projetée serait fatigante.

— « La réflexion est juste, reprit-il; mais, après tout, ma chasse n'est point de précepte. »

Et celle-ci fut, sur-le-champ, contremandée.

*
* *

Madame Victoire, bien que pieuse à l'excès, ne détestait pas la bonne chère ; en temps de carême, ce qui la préoccupait avant tout, c'était la nature des mets qui paraissaient sur sa table. Elle voulait bien goûter d'un bon plat, mais à la condition qu'il ne lui fût pas interdit par les prescriptions de l'Église.

« Je la vis un jour, écrit Mme Campan, très tourmentée de ses doutes sur un oiseau d'eau qu'on lui servait.

« Il s'agissait de décider irrévocablement si cet oiseau était maigre ou gras. Elle consulta un évêque qui se trouvait à son dîner. Le prélat prit aussitôt le ton de voix positif, l'attitude grave d'un juge en dernier ressort. Il répondit à la princesse qu'il avait été décidé qu'en un semblable doute, après avoir fait cuire l'oiseau, il fallait le piquer sur un plat d'argent très froid ; que si le jus de l'animal se figeait dans l'espace d'un quart d'heure, l'animal était réputé gras ; que si le jus restait en huile, on pourrait le manger en tout temps sans inquiétude. Madame Victoire en fit l'épreuve : le jus ne figea point. Ce fut une joie pour la princesse, qui aimait beaucoup cette espèce de gibier. »

Ces scrupules, Madame Victoire ne fut pas seule à les avoir ; ils étaient partagés par tous ceux que tourmentaient les affres d'une conscience trop chatouilleuse.

*
* *

En 1660, on souleva, dans le monde savant, la subtile question de savoir si les clystères rompaient le jeûne : *an clysterium frangat jejunium* ? Cette question, proposée par un médecin, fit éclore une foule de thèses, plus divertissantes les unes que les autres (1).

Une non moins grave question était venue, quelque temps auparavant troubler la conscience des amateurs de chocolat; il s'agissait de savoir s'il rompait, lui aussi, le jeûne de l'Église.

Divers docteurs discutèrent longuement pour et contre. Dès le seizième siècle, le tournoi avait commencé. Le P. Rodrigo Manrique rapporte que la difficulté ayant été soumise à Paul V, ce pape ordonna qu'on préparât en sa présence la boisson en litige, et prononça : *Hoc non frangit jejunium* — (Cela ne rompt pas le jeûne).

Le pape Grégoire XIII, aussi indulgent pour le chocolat qu'il l'avait été pour la Saint-Barthélemy, s'était déjà prononcé dans le même sens. Beaucoup

(1) V. les *Gayetez d'Esculape*, par les docteurs Cabanès et Witkowski. Maloine, éditeur.

d'autres *juristas*, *catedraticos*, *teologos* et *canonistas* publièrent des livres sur ce sujet; mais l'ouvrage le plus curieux est celui du P. Thomas Hurtado, imprimé en 1642, sous le titre de : *Si el chocolate quebranta el ayuno de la Iglesia* (Si le chocolat rompt le jeûne de l'Église).

L'auteur, qui examine ensuite au même point de vue la question du tabac, traite à fond celle du chocolat. Il cite tour à tour Aristote et Aristophane, Pline et Platon, Hippocrate et Galien, saint Augustin et Thomas d'Aquin, Escobar et le Père Sanchez.

En résumé, l'auteur est d'avis que le chocolat, de même que le vin, ne rompt pas le jeûne, *même quand on le prend par plaisir*, à la condition toutefois qu'on le prenne en petite quantité, qu'on ne le fasse pas trop épais, et qu'il ne soit préparé ni au lait ni aux œufs. Il y a encore une condition : c'est qu'il ne soit pas falsifié, « comme le font, dit-il, les marchands, au moyen d'un mélange de farine de fèves, de *garbanzos* (pois chiches), ou autres substances... » Ce détail prouve que la sophistication du chocolat ne date pas d'hier.

Sans doute est-ce à l'indulgence de certains théologiens qu'est dû le mot qu'on prête à une vieille pécheresse espagnole, dont le chocolat était devenu l'unique passion; elle ne lui trouvait qu'un défaut, celui de n'avoir pas l'attrait du fruit défendu. « Quel

dommage, s'écriait-elle en poussant un gros soupir, que ce ne soit pas un péché mortel ! » *Que lastima que no sea pecado mortal !*

*
* *

Philippe V avait peut-être lu le traité du casuiste Tomas Hurtado, toujours est-il qu'il prenait son chocolat en toute tranquillité de conscience, si nous en croyons SAINT-SIMON.

«... Un jour que je vis la reine prendre plusieurs fois du tabac, écrit le mémorialiste, je dis que c'étoit une chose assez extraordinaire que de voir un roi d'Espagne qui ne prenoit ni tabac ni chocolat. Le roi me répondit qu'il étoit vrai qu'il ne prenoit point de tabac; sur quoi, la reine fit comme des excuses d'en prendre, et dit qu'elle avait fait tout ce qu'elle avait pu, à cause du roi, pour s'en défaire, mais qu'elle n'avoit pu venir à bout, dont elle étoit bien fâchée. Le roi ajouta que, pour du chocolat, il en prenoit avec la reine tous les matins, mais que ce n'étoit que les jours de jeûne !

— Comment, sire, repris-je de vivacité, du chocolat les jours de jeûne !

— Mais fort bien, ajouta le roi gravement, le chocolat ne le rompt pas.

— Mais, sire, lui dis-je, c'est prendre quelque chose, et quelque chose qui est fort bon, qui soutient et même qui nourrit.

— Et moi je vous assure, répliqua le roi avec émotion et rougissant un peu, qu'il ne rompt pas le jeûne; car les Jésuites, qui me l'ont dit, en prennent tous les jours de jeûne, à la vérité sans pain ces jours-là, qu'ils y trempent les autres jours. »

« Je me tus tout court, ajoute Saint-Simon, car je n'étais pas là pour instruire sur le jeûne, mais j'admirai en moi-même la morale des bons Pères et les bonnes instructions qu'ils donnent, l'aveuglement avec lequel ils sont écoutés... Dans quelles ténèbres épaisses et tranquilles vivent les rois qu'ils conduisent (1)! »

*
* *

Il fut un temps où les dispenses du Carême étaient accordées avec une grande libéralité, à ce point que le pape Benoît XIV dut écrire jusqu'à trois encycliques, pour s'élever contre la facilité avec laquelle les évêques (2) les concédaient, et pour protester contre « les incroyables complaisances » des médecins qui oublient que, ce faisant, ils « chargent leur conscience d'un péché très grave ».

Avant de fulminer, le bon pape aurait dû prêcher d'exemple : n'est-ce pas lui, en effet, qui, voulant témoigner à Montesquieu tout le cas qu'il faisait

(1) *Voyage en Espagne*, du baron DAVILLIER et G. DORÉ (*Tour du Monde*, 2e semestre 1872).

(2) V. un mandement publié par Massillon, évêque de Clermont en 1732, dans l'*Intermédiaire*, 30 décembre 1895.

de son *Esprit des lois*, accorda à l'auteur et à sa famille l'autorisation de faire gras toute leur vie les jours maigres ? Le piquant de la chose, c'est que Montesquieu, trouvant les droits de chancellerie trop élevés, en refusa le paiement — et le bref ne fut jamais expédié.

Quant aux médecins, c'était les accuser un peu gratuitement ; si certains d'entre eux signèrent des certificats de complaisance, il en fut qui s'employèrent de leur mieux à vanter les bienfaits d'une alimentation maigre. L'utilité hygiénique du Carême fit même le sujet d'une thèse, soutenue à la Faculté de médecine de Caen, en 1711, par un confrère du nom de Marescot, sous le titre de : *Quadragesimæ jejunium salubre.*

En 1700, le docteur Barthélemy Linant avait publié tout un volume sur le même sujet : *L'abstinence de la viande rendue aisée ou moins difficile à pratiquer, ou régime de vie avec lequel on peut prévenir et rendre moins grandes les incommodités qui surviennent à ceux qui font maigre par le ménagement des tempéraments, le choix et le bon usage des aliments maigres simplement apprêtés.*

Enfin, en 1758, un docteur Planque écrivait que, « si le Carême n'était pas d'institution religieuse, il devrait être d'institution médicale ».

Les philosophes emboîtèrent le pas aux médecins, en même temps que les littérateurs (1).

(1) Voir l'opinion de Bernardin de Saint-Pierre et celle de Regnard, dans NICOLARDOT, *Hist. de la table*, pp. 164-166.

J.-J. Rousseau, en maints endroits de ses œuvres, se prononce en faveur de l'alimentation maigre. Voltaire partageait sur ce point le sentiment de son habituel adversaire : « Il paraît utile, écrit-il, qu'il y ait un temps dans l'année où l'on égorge moins de bœufs, de veaux, d'agneaux et de volailles. »

Quant à Diderot, il a dit, en peu de lignes, tout ce qu'il y avait à dire.

« Le Carême que pratiquent les chrétiens, à l'entrée du printemps, écrit l'auteur du *Neveu de Rameau*, semble ne devoir être regardé comme une loi de privations agréables à Dieu, qu'autant qu'elle est une *leçon de tempérance*, un *précepte médicinal*, une *abstinence salutaire*, qui tend à préserver des maladies de la saison, qui dépendent principalement de la surabondance des humeurs. »

Diderot lisait dans l'avenir, dans un avenir proche; la Révolution, après avoir supprimé toutes les pratiques religieuses, devait maintenir, sous une autre forme, l'institution du Carême : *le Carême civique*, destiné à remplacer celui de l'Église, avait surtout pour but de diminuer la consommation de la viande, devenue une denrée dont la rareté doublait le prix.

« La religion, s'écriera Vergniaud, dans un de ses élans oratoires, a bien ordonné un Carême pour honorer la Divinité. Pourquoi la politique n'userait-elle pas d'un moyen semblable, dans l'intérêt de la

Patrie, pour arrêter, pendant un temps, la consommation des veaux (*sic*) (1). »

Dans une séance ultérieure, un autre député, Thuriot, renchérissait sur la proposition de son collègue ; il demandait, sans sourciller, « que les citoyens de la République observâssent une *abstinence nationale* pendant le mois d'août... afin que les bestiaux puissent grandir (2) ». En conformité de ce vœu, la section de l'Homme Armé prenait, le 20 juin, un arrêté décrétant un *Carême civique* de six semaines ; le lendemain, la section de Montmartre décidait de faire maigre pendant le même temps.

L'année suivante, le Comité de salut public s'émouvait à son tour : le 21 janvier 1794, Barère, au nom du Comité présidé par Saint-Just, présentait un rapport dans le sens du projet de Vergniaud, concluant à ce que « les patriotes s'imposassent volontairement les privations nécessaires... *le Carême étant d'ailleurs une institution puisée dans la nature* (3) ».

C'était revenir, par un long détour, à la doctrine des hygiénistes et proclamer sous une autre forme que, si le Carême n'existait pas, la médecine devrait l'inventer.

(1) *Moniteur*, 20 avril 1793.
(2) *Moniteur*, 11 juin 1793.
(3) NICOLAY, *loc. cit.*

VI

LES PROCESSIONS LICENCIEUSES

L'histoire des mœurs et des usages des divers peuples est pleine d'enseignements. Outre qu'elle nous éclaire sur leur mentalité, elle nous montre, par voie de comparaison, combien certaines pratiques, certaines coutumes sont traditionnelles ; elle explique, par la distance des temps et des lieux, des différences qui ne sont le plus souvent qu'apparentes.

Nous nous étonnons parfois des singularités dont nous avons, sous une forme atténuée, le spectacle sous les yeux, sans songer à nous en émouvoir ; c'est qu'au fond, l'espèce humaine est immuable, sous un vernis de civilisation beaucoup moins avancé qu'il ne paraît.

Quoi qu'en prétendent les dénigreurs systématiques du passé, notre raison a fait peu de progrès et nos mœurs se ressentent toujours de leur barbarie originelle. L'être impersonnel qu'est la foule est, dans l'ordre moral comme dans l'ordre intellectuel,

au plus bas degré de l'échelle. Certes, il y a des héroïsmes collectifs, des épidémies de martyres; mais combien d'actes de démence ne relève-t-on pas à la charge des multitudes!

La foule, a-t-on dit (1), est femme, « par sa docilité révoltée, sa crédulité, son nervosisme, ses brusques sautes de vent... (passant) de la fureur à la tendresse, de l'exaspération à l'éclat de rire... »

Crédulité, nervosisme ; suggestibilité, proposerions-nous à la place des deux premiers termes, pour caractériser la foule « processionnelle et orante », qui va dérouler sous nos yeux ses pieuses extravagances.

Il y a là une contagiosité indéniable, une sorte de *suggestion mutuelle* : l'on s'entraîne l'un l'autre, comme par un consentement tacite, à lâcher bride aux pires instincts.

On serait mal venu à s'indigner contre l'étrangeté et la dépravation de la plupart de ces rites et cérémonies, qui se pratiquaient sous le couvert de la religion, legs du paganisme que l'Église avait sanctifiés en les adoptant.

Les processions, qui avaient encore lieu il y a quelques années, et qui tendent à disparaître de jour en jour, ne sont qu'une vague réminiscence des grandes fêtes païennes, un dernier vestige de l'idolâtrie antique.

(1) Tarde, *l'Opinion et la Foule*. Paris, 1901.

Depuis longtemps les théories religieuses qui se déroulent dans nos rues n'offrent plus le spectacle scandaleux dont se réjouissaient nos aïeux et leur souvenir en est assez effacé, pour qu'on puisse se risquer à l'évoquer, sans crainte de les voir renaître.

*
* *

Parlerons-nous d'abord des fêtes qui se célébraient à Rome et en Grèce, en l'honneur d'Isis, de Cérès ou de Diane ? Rappellerons-nous le culte particulier qu'avaient voué les Égyptiens au symbole de la génération, qu'ils promenaient, à époques déterminées, en grande pompe, ou vénéraient avec ferveur dans les temples ? Notons, en attendant, cette particularité, que l'usage de promener en procession l'organe de la virilité subsistait, à la fin de l'avant-dernier siècle, dans une contrée éloignée de l'Égypte, dans les États du Congo.

Un voyageur, M. de Grandpré, fut témoin, en 1787, d'une pantomime exécutée par des hommes masqués et qui portaient *avec affectation*, c'est son expression (1), « un Priape énorme, qu'ils agitaient avec un ressort. » Or, Hérodote qui avait assisté à une cérémonie analogue, plus de deux mille ans auparavant, en a fait une description presque identique.

(1) *Voyage à la côte occidentale d'Afrique*, t. I, p. 118.

Les Égyptiens, écrit-il (1), célèbrent la fête de Bacchus à peu près de la même manière que les Grecs ; mais, au lieu de Phallus, ils ont inventé des figures d'environ une coudée de haut, qu'on fait mouvoir par le moyen d'une corde. Les femmes portent, dans les bourgs et les villages, ces figures, dont le membre viril n'est guère moins grand que le reste du corps, et qu'elles font remuer. Un joueur de flûte marche à la tête ; elles le suivent en chantant les louanges de Bacchus...

Cette similitude d'usages dans des pays laissant entre eux de vastes déserts et à une distance vingt fois séculaire, attestent une survivance que nous aurons plus d'une fois à constater, au cours de cette étude.

Le culte de la divinité générative se retrouve, du reste, ailleurs qu'en Égypte. Les colonies Égyptiennes, en venant s'établir dans les différentes parties de la Grèce, l'avaient importé avec elles. Les « Phallophories » des Grecs, célébrées en l'honneur du dieu-soleil Bacchus, ne différaient pas sensiblement des *Pamylies*, que les Égyptiens célébraient en l'honneur du dieu-soleil Osiris.

*
* *

A leur origine, ces fêtes avaient lieu sans luxe et sans apparat.

(1) HÉRODOTE, *Euterpe*, liv. II, sect. 48.



PROCESSION DE FLAGE



…POQUE DE LA LIGUE.

Deux hommes marchaient à la tête du cortège, l'un portait une cruche de vin, et l'autre un cep de vigne ; un troisième traînait un bouc ; un quatrième était chargé d'un panier de figues ; une figure de *Phallus* fermait la marche.

Au temps où vivait Plutarque, qui consigne ces curieux détails (1), l'ordonnance de cette pompe religieuse avait perdu beaucoup de sa simplicité primitive. La marche s'ouvrait par des Bacchantes, qui portaient des vases pleins d'eau ; ensuite, s'avançaient de jeunes vierges, recommandables par la pureté de leurs mœurs et par leur naissance, appelées *Canéphores*, parce qu'elles portaient des corbeilles d'or, remplies des prémices de tous les fruits et où se trouvaient des serpents apprivoisés, différentes fleurs, quelques objets mystiques, comme le sésame, le sel, la fécule, le lierre ; des pavots, des gâteaux de *forme ombilicale* (des placentas) (2) ; enfin, le *Phallus*, couronné de fleurs (3).

(1) Plutarque, *Œuvres morales* (Traité de l'amour des richesses).

(2) Les Syracusains, dit Athénée, lors des *Thermophories*, envoyaient, dans toute la Sicile, à leurs amis, des gâteaux faits avec du miel et du sésame : ces gâteaux avaient la forme du sexe féminin. Les Romains faisaient, avec de la fleur de froment, des pains, qui présentaient la figure de l'un ou de l'autre sexe : Martial en parle dans ses *Épigrammes*. Les Romains avaient donné cet exemple, les Français l'imitèrent. Dans plusieurs parties de la France, on fabrique des pains qui ont la figure du *Phallus*. On en trouve de cette forme dans le Bas-Limousin et notamment à Brives. Quelquefois ces pains ou *miches* ont

A la suite de cette troupe de vierges, paraissaient les *Phallophores* : c'étaient des hommes qui ne portaient point de masque sur le visage, mais qui couvraient celui-ci avec un tissu formé de feuilles de lierre, de serpolet et d'acanthe. Une épaisse couronne de lierre et de violettes ceignait leur tête. Ils

les formes du sexe féminin : tels ceux que l'on fabrique à Clermont, en Auvergne, et ailleurs. Dans la ville de Saintes, un curieux usage se pratiquait jadis le dimanche des Rameaux : les femmes, même les plus dévotes et les enfants des deux sexes, portaient à la procession, au bout d une branche ou rameau bénit, un pain creux, en forme de *Phallus*. Le prêtre bénissait ces pains phalliques, et les femmes les conservaient pendant toute l'année, comme une amulette, un préservatif. A Saint-Jean-d'Angély, le jour de la Fête-Dieu, on portait de même, à la procession, des petits pains nommés, dans le pays, *fateux*, et qui avaient la forme de *Phallus*. Cet usage existait encore lorsque M. Maillard était sous-préfet de cette ville : il le fit supprimer (DULAURE, *infrà cit.*).

(3) Le Phallus figurait aussi dans la fête des *Libérales*, qui avait lieu à Rome, le 17 mars, six jours après l'époque où les Grecs célébraient leurs *Dyonisiaques*, et trois jours avant celle où les Égyptiens fêtaient les *Pamylies*. La fête du dieu Liber durait un mois, pendant lequel on se livrait à la débauche la plus effrénée. Un char magnifique, portant un énorme « simulacre de la virilité », s'avançait jusqu'au milieu de la place publique, où avait lieu une station : là, on voyait s'avancer la mère de famille la plus respectable de la ville, qui venait placer une couronne de fleurs sur cette figure obscène. (Cf. *la Cité de Dieu*, de SAINT AUGUSTIN, livre 7, chap. 21). A la fête de Vénus, qui se célébrait dans les derniers jours de mars ou le 1er avril, les dames romaines montaient, en procession, au Quirinal, où s'élevait la chapelle du Phallus, s'emparaient de l'objet sacré et le transportaient jusqu'au temple de Vénus Erycine, situé hors de la porte Colline. Des cornalines gravées représentent cette pompe phallique.

portaient l'amict et la robe augurale ; ils tenaient en mains de longs bâtons, de la cime desquels pendaient des phallus. Cette partie de la solennité était nommée *Phallophorie*, *Phallogogie*, *Périphallie*.

Venait ensuite un chœur de musiciens et de chanteurs ; puis, les *Ityphalles*, vêtus de robes de femmes. Suivaient le *van* mystique et autres objets sacrés. Des groupes de satyres et de bacchantes complétaient le cortège (1).

Les prêtres d'Isis (autrement dit de Vénus) portaient dans les cérémonies le *van* mystique, lequel reçoit le grain et le son, mais ne garde que le premier en rejetant le second. Les prêtres d'Osiris portaient le *tau* sacré, ou la clef qui ouvre les serrures les mieux fermées.

Le *tau* figurait l'organe de l'homme ; le *van*, celui de la femme ; à côté du tau, et pour simuler les rapports des deux sexes, figurait, dans les attributs d'Osiris, l'œil avec ou sans sourcils.

Quant au Phallus, il était, selon l'expression d'Apulée, « l'adorable image de la divinité suprême et l'instrument des mystères les plus secrets ». On le voit sans cesse reparaître dans le culte égyptien.

On pressent quels désordres devaient produire, dans de pareilles cérémonies, la promiscuité des sexes, alors surtout qu'on préludait à ces manifes-

(1) J.-A. Dulaure, *Des Divinités génératrices*. Paris, 1885.

tations d'indécence publique par plusieurs jours de repos et de continence !

*
* *

C'est une vérité banale à force d'être démontrée, que la plupart des pratiques du paganisme sont passées aux chrétiens presque sans altération. La plus remarquable des cérémonies que l'idolâtrie ait transmise au christianisme et qui a conservé le plus de traces de son origine est assurément celle des processions, qui se font, ou se faisaient, il y a encore quelques années, tant à l'époque des grandes fêtes que dans des circonstances particulières. Indépendamment, en effet, des processions qui se font régulièrement, il y en a d'extraordinaires, telles que celles pour obtenir de la pluie en temps de sécheresse, ou inversement le beau temps, s'il y a persistance de pluies ; pour hâter la convalescence des princes, etc. Il en était de même chez les païens.

L'Église chrétienne fait des processions autour des champs, pour bénir les fruits de la terre : les anciens célébraient la fête des « Nielles », afin de se mettre à l'abri de ce parasite.

Les premiers chrétiens assistaient aux processions nu-pieds (1), en récitant des cantiques ; plus

(1) Tertullien se moque de cette pratique, empruntée par les chrétiens aux païens (*Tertulliani Apologeticus*, cap. 40.)

tard, on ne se contenta plus de la nudité des pieds, on se découvrit d'autres parties du corps (1).

Ce fut probablement l'habitude de voir des pénitents tout nus et fouettés, pour obtenir l'absolution de leurs péchés, qui donna naissance aux abus et aux égarements dont on va lire le récit.

Vers le milieu du seizième siècle, apparaît la première secte de *flagellants*. On fut loin de soupçonner, à l'origine, que ces pauvres maniaques agissaient dans un autre but que celui d'une expiation volontaire. Quand on les voyait s'avancer deux à deux, précédés de croix et de bannières, les prêtres marchant à leur tête, psalmodiant des hymnes et

(1) Au septième siècle, l'empereur Héraclius suit les processions les pieds et la tête nus. Au siècle suivant, Charlemagne, avant de partir contre les Huns, se livre aux mêmes pratiques. Peu à peu, on arrive à se dépouiller de ses habits et à suivre les processions en chemise, enfin à enlever complètement ce dernier vêtement : en 1224, lorsque Louis VIII se rendit à la Rochelle, pour en chasser les Anglais, la reine fit célébrer, à Paris, pour le succès des armes de son royal époux, une procession, où les habitants et même les étrangers figuraient nu-pieds et en chemise; *quelques-uns étaient même absolument nus.*

C'était la coutume, soit dans les pèlerinages, soit dans les processions instituées pour faire cesser un fléau ou une grande sécheresse, d'aller « pieds déchaus et en langes ». Cela se passa de la sorte avant le départ pour les Croisades, et de même en Palestine, par l'ordre de saint Louis; il en fut de même en 1241, à Liège; en 1315, à Paris : à cette date eurent lieu, dans la capitale, plusieurs processions particulières, où tous les assistants, *à l'exception des femmes*, étaient entièrement nus. (*Continuateur du Chroniqueur de Nangis*, an 1315; cf. DULAURE, *op. cit.*, chap. XVI).

des proses rimées, qui eût douté de la pureté de leurs intentions ?

Ils allaient en procession de ville en ville, de village en village, hommes et femmes, filles et garçons, enfants et vieillards, nus jusqu'à la ceinture (*solis pudendis honeste velatis*), par les plus grands froids, la tête couverte d'un capuchon leur couvrant le visage, tantôt se frappant, tantôt fustigeant leur voisine ou voisin, avec des fouets et des lanières de cuir, jusqu'à effusion de sang.

La vue du sang avait le don de les exalter jusqu'au paroxysme ; et c'étaient des cris, des gémissements ou des larmes ; et leur fureur, leur excitation redoublaient; et l'indécente pantomime finissait par une orgie sans nom, la nuit, dans la campagne, au fond des bois ou dans les lieux écartés.

Le voile de la religion couvrait toutes ces turpitudes : toutes les fois qu'ils prononçaient le nom de *Jésus,* ils se prosternaient à terre, dans l'endroit où ils se trouvaient, quel qu'il pût être, boueux ou pierreux, sec ou humide, chaud ou froid, sans la moindre hésitation (1).

Sans nier que cette fustigation pouvait surexciter les sens, les casuistes veulent nous faire entendre que le patient n'en avait que plus de mérite à dompter l'aiguillon de la chair et à conserver sa chasteté,

(1) LEBER, *Collection des meilleures dissertations*, etc., t. II, 3e livraison.

« sous l'empire d'une vive démangeaison de pécher (1) ». Mais combien résistaient à ces sollicitations ? Combien, se livrant à ces récréations étranges, en faisaient une œuvre propitiatoire ?

C'était, en réalité, un but de sensualité que la plupart poursuivaient. Le sadisme seul animait leur fougue. La puissance ecclésiastique le comprit, qui s'empressa de condamner ces hérétiques ; mais l'hérésie, après avoir sommeillé près d'un siècle, allait se réveiller plus ardente que jamais.

*
* *

Elle reparut d'abord en France, dans les provinces du Nord et de l'Est. Les lanières de cuir furent seulement remplacées par des fouets armés de pointes de fer.

Il y avait la « pénitence commune », dans laquelle hommes et femmes, tête et visage voilés, épaules et reins nus, échangeaient entre eux une grêle de coups de discipline. Il y avait la « pénitence individuelle », où chacun recevait, de la main du *général de la dévotion*, un nombre de coups variant selon la nature du péché qu'il lui fallait expier.

Les pénitents s'étendaient tous à terre, dans des

(1) P. Dufour, *Histoire de la Prostitution chez tous les peuples du monde* (Paris, 1853), t. V, chap. XXVII.

positions conformes au péché qu'ils avaient commis : l'adultère se couchait à plat ventre; l'ivrogne feignait de boire; l'avare, d'enfouir un trésor ; le parjure élevait en l'air trois doigts de la main.

Tous découvraient la partie du corps que la fustigation devait atteindre. Cette fustigation, le chef de la confrérie la distribuait d'un bras vigoureux, au prorata des péchés qu'accusait la pantomime muette du patient.

Le peuple venait en foule se repaître du spectacle et admirer ces martyrs volontaires, qui ne se lassaient pas plus d'être battus que de battre. Lors de la grande peste noire de 1343, on compta, paraît-il, en France, près de 800.000 flagellants — chiffre qui doit être évidemment exagéré ! — parmi lesquels figuraient nombre de gentilshommes et de nobles dames, abandonnant leurs familles, leurs châteaux, pour s'enrôler dans ces bandes de fanatiques et de libertins.

En 1349, la secte des flagellants, qui n'avait pas fait parler d'elle pendant une cinquantaine d'années environ, reparaissait en Italie, plus spécialement à Lucques, en Allemagne, en Flandre, dans le Hainaut, en Lorraine, etc. C'est encore à l'occasion d'une peste qui avait désolé une grande partie de l'Europe qu'on vit renaître ces folies licencieuses.

Les nouveaux flagellants s'étaient donné pour règle de ne point adresser la parole à une femme ; de ne



UNE PROCESSION DE FLAGELLANTS.

(D'après une estampe du dix-huitième siècle.)

pas coucher sur la plume; de ne pas s'arrêter plus d'une nuit dans chaque paroisse. Ils portaient des croix sur leurs habits et à leurs chapeaux; leur fouet était pendu à leur ceinture.

Quiconque voulait être enrôlé, s'engageait à observer les règlements de la secte. Chacun était tenu de justifier qu'il pouvait au moins dépenser quatre sols par jour, afin de ne pas être réduit à la mendicité ou de vivre sur le commun. De plus, il devait prouver qu'il s'était confessé, qu'il se repentait de tous ses péchés, pardonnait à ses ennemis et avait « la permission de sa femme ».

Le roi Philippe de Valois ne crut pas devoir autoriser l'entrée en France de ces hérésiarques, après avoir recueilli l'avis des docteurs en théologie de l'Université de Paris, qui condamnèrent ces pratiques comme contraires à la loi de Dieu et aux règlements de l'Église. Le Pape Clément VI leur donna le coup de grâce, par sa bulle *Inter sollicitudines*.

La flagellation se réfugie, dès lors, dans les couvents, et n'outrage plus les regards des passants, dont elle allumait la lubricité. Il faut arriver au règne du plus efféminé des monarques, pour la voir réapparaître au grand jour et braver la décence et l'honnêteté publiques.

En 1574, Henri III, étant à Avignon, fut témoin de la procession dite des *battus* ou des *pénitents*, qui se faisait dans cette ville de temps immémorial. Il

tint à y assister, ainsi que le cardinal de Lorraine, qui devait y trouver la mort.

Les causes de cette fin ont été diversement commentées : tandis que, pour les uns, le cardinal aurait respiré l'odeur toxique d'un flambeau, pour d'autres, il aurait été empoisonné par une bourse que lui aurait présentée un empoisonneur fameux du temps (1). Selon plus de vraisemblance, le cardinal mourut, comme l'a rapporté L'Estoile dans son *Journal* (2), « d'une fièvre symptomée d'un extrême mal de tête, provenu du serein d'Avignon, qui est fort dangereux, qui lui avoit offensé le cerveau à la procession des Battus, où il s'estoit trouvé en grande dévotion, avec le crucifix à la main, les pieds à moitié nuds et la teste peu couverte... » Pleurésie ou pneumonie ; à coup sûr, pas d'empoisonnement.

*
* *

Il semble qu'à cette époque, il soufflait sur les têtes couronnées comme un vent de folie. Henri III (et de lui rien ne saurait étonner), mais Catherine de Médicis, le roi de Navarre lui-même, ce « mécréant », demandèrent à se faire admettre dans la confrérie des Battus.

(1) Cf. *Poisons et Sortilèges*, des docteurs Cabanès et Nass, 2e série (2e édition), p. 41.

(2) T. I, p. 40 ; cité par P. Robiquet. *Paris et la Ligue sous le règne de Henri III.* Paris. 1886

Henri III ne se contente pas de cette manifestation platonique ; neuf ans plus tard, il institue à Paris une confrérie à l'instar de celle d'Avignon, dont il composera lui-même les règlements, qui seront imprimés sous le titre de *Congrégation des pénitents de l'Annonciation de Notre-Dame.*

Henri III venait de passer un joyeux carême, courant les rues avec ses mignons, masqués comme lui, faisant mille insolences et extravagances, « allant rôder de maison en maison, voir les compagnies jusques à six heures du matin. » Le moment était singulièrement choisi pour une fondation pieuse ; mais c'était assez dans la nature de ce prince d'entremêler le sensuel et le mystique, d'associer la religion à l'obscénité.

Les nouveaux pénitents avaient un costume composé d'un long sac en toile de Hollande, avec un capuchon pointu qui leur couvrait le visage, sans autre ouverture que deux trous pour les yeux. Le roi tint à honneur de suivre la procession, ainsi que les plus hauts personnages du royaume, et bien qu'il tombât une pluie battante, ce qui donna lieu à l'épigramme de circonstance :

De se couvrir d'un sac mouillé,
Après avoir pillé la France,
Et tout son peuple despouillé,
Est ce pas belle pénitence ?

Le jour de l'Annonciation eut lieu cette première sortie des Pénitents. Sur les quatre heures du soir, les « confrères » sortirent du couvent des Augustins, et se rendirent en procession à l'église de Notre-Dame. Le roi était sans gardes et n'avait pas de marque distinctive. Le cardinal de Guise portait la croix ; le duc de Mayenne faisait l'office de maître des cérémonies. Les chantres, vêtus en pénitents, chantaient les litanies en faux-bourdon.

Les prédicateurs tonnèrent vainement en chaire contre ces excès. Le curé de Saint-Pierre-des-Arcis, qui prêchait le carême à Notre-Dame, au mois de mars 1583, stigmatisa, en termes virulents, ces mômeries sacrilèges. Il railla, non sans humour, les pénitents de cour et leur chef, dont il dévoila les rites, dans les termes les plus imagés (1).

Le roi l'ayant appris, l'imprudent sermonnaire reçut l'ordre de cesser ses prêches et le chevalier du guet le conduisit à Melun, dans une abbaye, où il eut tout loisir de réfléchir aux suites de son incartade.

Mais le moine était obstiné et décidé à relever, à la première occasion, la tête. On conte qu'avant son

(1) « J'ay esté adverti de bon lieu, contait-il joyeusement à ses ouailles, qu'hier au soir (qui estoit le vendredi de leur procession), la broche tournoit pour le soupper de ces pénitents, et qu'après avoir mangé le gras chappon, ils eurent pour leur collation de nuit le petit tendron qu'on leur tenoit tout prest. Ah ! malheureux, vous vous moquez donc de Dieu sous le masque ?... »

départ pour la retraite qui lui était assignée, « de par ordre du Roy », le duc d'Épernon étant venu lui rendre visite, lui dit : « Monsieur nostre maître, on m'a dit que vous faites rire les gens à vostre sermon; cela n'est guère beau. » Tout aussitôt, l'intraitable curé de riposter : « Je n'en ai jamais tant fait rire en ma vie comme vous en avez fait pleurer. »

Les moines avaient, en ce temps, leur franc parler ; nous aurons l'occasion d'en donner un plus décisif témoignage, si nous mettons quelque jour en scène les libres prêcheurs de jadis. Contentons-nous de rappeler que l'un des prédicateurs ordinaires du roi blâma publiquement les débordements licencieux de Henri III et de ses inséparables mignons. Le roi ne trouva rien de mieux, pour le désarmer, que de lui faire remettre une somme de quatre cents écus, « pour acheter du sucre et du miel », ce qui n'empêcha pas le bonhomme de devenir l'un des plus farouches ligueurs.

Une sourde opposition se manifestait jusque dans le palais royal : on faisait gorges chaudes, dans les cuisines du Louvre, des pénitents de l'Annonciation et Henri dut faire fustiger 80 pages ou laquais, pour mettre les railleurs à la raison.

*
* *

On avait beau se moquer tout haut, on approuvait tout bas ces mascarades indécentes : la preuve en est

que, par tous les temps, la multitude s'y pressait.

Lorsqu'il prit fantaisie au roi de recommencer les cérémonies dont il était le suprême ordonnateur, tout Paris en accueillit la nouvelle avec une joie mal dissimulée. Alors comme aujourd'hui, la population parisienne trouvait son plaisir à la moindre exhibition. Qu'il s'agît des entrées de souverains (1), où de belles filles, dans le costume de notre mère Ève, simulaient des fontaines naturelles (2); ou bien de processions, ou même de pompes funéraires, les masses se ruaient d'un même élan au spectacle, gai ou triste, pourvu qu'il fût prétexte à badauderie.

(1) Lorsque Louis XI, en 1461, fit son entrée à Paris, on plaça, devant la fontaine du Ponceau, dit l'auteur de la *Chronique* de ce roi, « trois belles filles faisant personnages de sirènes toutes nues; et leur veoit-on le beau tetin droit, séparé, rond et dur, qui estoit chose bien plaisante, et disoient de petits motets et bergerettes »; la scène a été merveilleusement reconstituée dans la belle peinture de Tattegrain, qui se trouve à l'Hôtel de Ville de Paris. A l'entrée de Charles le Téméraire à Lille, en 1468, on représenta le *Jugement de Pâris*. Trois Flamandes figuraient les trois déesses; elles parurent devant Pâris, leur juge, et devant le public, *nues comme la main*. Enfin, pour se borner à ces exemples, quand François Ier et la reine Claude firent leur entrée à Angers, en 1516, un Bacchus, ayant dans chaque main une grappe de raisin, était juché sur la cime d'un cep de vigne, au pied duquel était représenté, dit Bourdigné, « le patriarche Noé endormi et montrant ses parties honteuses ».

(2) En décrivant une fête que donna le duc de Bourgogne en 1453, Monstrelet dit qu'on y voyait « une pucelle qui, de sa mamelle, versoit hypocras en grande largesse; à côté de la pucelle étoit un jeune enfant qui, de sa broquette, rendoit eau rose ». *Chroniq.*, vol. III, f° 55 v°, cité par Dulaure.

Le 15 février, jour du mardi gras de l'an 1589, au dire d'un chroniqueur (1) minutieusement informé, « se firent à Paris de belles et dévotes processions, au lieu des dissolutions et ordures de mascarades et quaresmeprenans qu'on y vouloit faire les années précédentes ».

La première des processions de l'année avait eu lieu à la fin de janvier. Il y assista « quantité d'enfants, tant fils que filles, hommes que femmes... *tous nus en chemise*, tellement, qu'on ne vit jamais si belle chose, Dieu merci », constate le naïf anecdotier. « Il y a telle paroisse, poursuit-il, où se voient de cinq à six cents personnes *toutes nues*, et à quelques autres, huit à neuf cents..., selon la grandeur des paroisses ».

Le lendemain, dernier jour du mois, se firent de pareilles processions, « lesquelles s'augmentent de jour en jour en dévotion, Dieu merci (*sic*) ».

Le 3 février, « se firent, comme aux précédents jours, de belles processions, où il y en avoit grandes quantités de *tous nus*, et portant de très belles croix. Quelques-uns, qui étoient à ladite procession, nus, avoient attaché, à leurs cierges ou flambeaux de cire blanche qu'ils portoient, des croix de Jérusalem ; les autres, des armoiries desdits défunts cardinal et duc de Guise ; aussi quelques-uns desdits

(1 *Journal de Pierre de l'Estoile*, t. III.



PROCESSION DE *Disciplinans.*
(D'après la peinture de Goya : *Academia Real*, de Madrid.)

qui étoient en procession avoient par-dessus leur chemise ou autre linge blanc... de grands chapelets de patenostres. »

Mais on vit plus triste spectacle le 14 du même mois, « jour du caresmeprenant ». Les prêtres de Saint-Nicolas-des-Champs se montrèrent à la foule dans un état de nudité complète ; le curé lui-même, nommé François Pigenat — le nom est écrit en toutes lettres dans le récit que nous transcrivons — le curé était tout nu, à part une guilbe (une guimpe) de toile blanche, qui dissimulait fort imparfaitement sa nudité.

Le peuple prenait goût à ces exhibitions, car, le 24 du mois de février, tout le long du jour, on ne cessa de voir les processions parcourir les rues et toujours, pour corser le spectacle, il y avait des hommes et des femmes nus, *voire des enfants* : « les enfants des Jésuites, joints à ceux qui y vont à la leçon... étoient tous nus et étoient plus de trois cents (1)... »

C'est un témoin oculaire qui rapporte ces extravagances pieuses, dont il se constitue l'apologiste, sans penser à mal, tellement c'était dans les mœurs du temps.

Obscénité, mysticisme, singulier alliage, mais qui

(1) *Journal des choses advenues à Paris*, *depuis le* 23 *décembre* 1588, *jusqu'au dernier jour d'avril* 1589, imprimé dans les *Preuves* du *Journal de Henri III*, de P. DE L'ESTOILE, t. II.

ne choquait pas nos bons aïeux ; pas plus, d'ailleurs, que bien d'autres choses dont s'offense notre pudeur plus prompte à s'alarmer.

*
* *

Encore n'avons-nous cité que les passages qui se trouvent chez tous les historiens ; en voici un qui a échappé à la vigilance de ceux entre les mains desquels les manuscrits de l'historiographe de la Ligue restèrent longtemps déposés.

Le peuple, écrit l'Estoile, estoit tellement eschauffé et enragé, s'il faut parler ainsy, après ces belles dévotions processionnaires, qu'ils se levoyent bien souvent, de nuit, de leurs lits, pour aller quérir les curés et prestres de leurs paroisses, pour les mener en procession...

Ainsi firent-ils de l'infortuné curé de Saint-Eustache, que quelques-uns de ses paroissiens contraignirent à quitter sa couche, pour se mettre à leur tête dans leurs équipées nocturnes.

Et il avait grandement raison de blâmer ces promenades à travers la ville à heures aussi indues, le brave ecclésiastique, car « pour en parler franchement, » selon la benoîte expression du narrateur,

Tout y estoit de caresmeprennant, et que hommes et femmes, filles et garçons, marchoient pesle-mesle ensemble, tous nuds, et engendroient des fruits autres que ceux pour la fin desquels elles avoient été instituées

Et, comme il tient à ne rien avancer sans preuves, notre chroniqueur cite la fille d'une bonnetière, habitant près de la porte Montmartre, qui « rapporta des fruits, au bout de neuf mois », que vous pouvez deviner.

Il y eut plus : un curé de Paris, « qu'on avoit ouy prescher, peu auparavant, qu'en ces processions les pieds blancs et douillets des femmes étoient fort agréables à Dieu, en planta un autre qui vint à maturité au bout du terme (1) ».

Quand l'exemple partait de haut, comment ne pas le suivre et quand le roi lui-même donnait le branle, les courtisans ne pouvaient que surenchérir.

*
* *

Le chevalier d'Aumale fut parmi les plus enragés de la bande. Ne s'avisa-t-il pas de jeter, soit dans la rue, soit même dans les églises, « au travers d'une sarbacane, des dragées musquées aux damoyselles, qui estoient par luy recognues, et après, reschauffées et refectionnées par les collations qu'il leur apprestoit, tantôt sur le pont au Change, autrefois sur le pont Notre-Dame, en la rue Saint-Jacques-la-Verrerie et partout ailleurs... au grand scandale de plusieurs bonnes personnes dévotes, qui allaient de bonne foy à ces processions ? »

(1) *Journal de l'Estoile*, édition de MM. Champollion, citée par P. Dufour.

Ce précurseur du « divin marquis » n'eut heureusement pas d'imitateurs, et ses compagnons de débauche voulurent bien se contenter de jeux moins compliqués. Les héros de la Ligue s'en tinrent au « violement des femmes et filles de tous âges, et mesmes ès temples saincts... » C'était, alors, jugé « vaillantise et galanterie ».

*
* *

Ces pratiques devaient se maintenir longtemps et ne céder que peu à peu au progrès des lumières, à l'empire de la raison. Au dix-huitième siècle, elles avaient encore lieu en diverses régions de la France.

Alors c'était la coutume que les fêtes des confréries de métiers se terminassent par des orgies, entretenues par les excès de boissons qui coulaient à flot en ces jours de liesse. A la procession des pèlerins de Saint-Jacques-en-Galice, c'était l'usage que ceux-ci remplissent leurs calebasses au premier cabaret qu'ils rencontraient sur leur route, et qu'ils les vidassent ensuite dans la rue, en présence de tout le monde.

Précédemment nous avons parlé de la procession fameuse du Renard, où l'un de ces animaux figurait au milieu des prêtres, dans un cortège solennel. C'était, tout au plus, une satire inoffensive et le spectacle s'harmonisait avec la rudesse des mœurs du temps ; mais quel jugement porter sur la proces-



LES ADAMITES, D'AMSTERDAM.

sion des pénitents de Perpignan, qui subsistait dans les dernières années du siècle de Voltaire et de Rousseau, presque à la veille de la Révolution; qu'en dire, sinon que c'est une des plus insignes folies que l'histoire ait à enregistrer ?

Outre les personnages singuliers qui y figuraient, diversement affublés, on y remarquait des *flagellants*, « en corset et jupon blanc, brodés de noir, la tête coiffée d'un capuce en pain de sucre, haut de cinq pieds, qui laissait tomber sur le visage un linge percé de deux trous (1) ». Au corset était pratiquée une large ouverture, qui mettait à nu la plus grande partie du dos. C'était là qu'on les frappait jusqu'à effusion de sang, avec une discipline armée d'étoiles d'argent (2).

A l'occasion des bouffonneries ridicules qui marquaient la fête du Saint-Sacrement, à Aix-en-Provence, on a lu la lettre qu'un disciple de Gassendi écrivait à son maître. Dans cette épître, les divertissements des Provençaux sont comparés aux bacchanales, aux lupercales, aux fêtes les plus dissolues du paganisme. Toutes les débauches qui sont décrites dans Pétrone, tous les outrages à l'adresse de la Divinité et à la décence publique s'y trou-

(1) La procession de *Disciplinans*, que nous reproduisons (p. 267), d'après Goya, donne une idée de ce qui se passait en Espagne, comme dans le Midi de la France.

(2) Leber, *Collections*, etc.. t. X.

vent réunis. On y buvait, on y mangeait, on y chantait, on y dansait, on s'y livrait enfin à tout ce que la pudeur commande de ne point nommer, sans frein ni ménagement.

L'Ancien comme le Nouveau Testament y étaient parodiés ; l'irrévérence de ces mascarades dépassait tout ce qu'on saurait imaginer.

Ces jeux commençaient le dimanche de la Trinité et pendant cinq jours, toute la ville était en liesse.

On a tenté bien des explications, plus ou moins ingénieuses, plus ou moins embarrassées, de ces cérémonies singulières. On a voulu y voir l'image mystique des plus graves vérités de la morale et de la religion (1). Il ne faut pas, croyons-nous, se tant « matagraboliser » la cervelle. Peut-être retrouverait-on, dans l'esprit qui a présidé à l'institution de ces solennités, quelque noble intention ; mais, à la longue, celles-ci ont dégénéré de leur but primitif et ont dévié, par une pente rapide, vers l'obscénité la plus révoltante.

Qu'on ne se hâte pas d'en tirer argument en faveur de la dissolution des mœurs françaises, thème autour duquel brodent avec trop de complaisance nos ennemis ou nos rivaux. Ces insanités, ces indécences publiques ont eu pour théâtre à peu près tous les pays.

(1) Cf. *Esprit du cérémonial d'Aix en la célébration de la Fête-Dieu*, par Pierre-Joseph (DE HAITZE), in-12, de 55 p. (1758).

Devons-nous rappeler les scandales des Anabaptistes et des Adamites, dans les Pays-Bas (p. 273) ; la procession du géant Goliath, qui s'est maintenue à Anvers jusqu'à ces dernières années, etc. ?

L'humanité est une, et ce qu'on a nommé la « contagion mentale (1) » apparaît dans n'importe quel lieu favorable à sa culture ; soit qu'elle éclose soudainement, spontanément ; soit qu'elle ne se développe que lentement, progressivement, et qu'elle n'éclate qu'après une incubation latente d'une plus ou moins longue durée.

(1) V. l'ouvrage des docteurs A. Vigouroux et P. Juquelier, sur ce phénomène d'ordre psychologique

---

VII

LES OFFICES BURLESQUES DE LA COURONNE

A. — FOUS ET BOUFFONS DE ROIS

Erasme, cet inimitable peintre des mœurs de son temps, n'a pas manqué de réserver, dans les festins, une place à la Folie. « Si, parmi les invités, écrit-il (1), il ne s'en trouve pas au moins un capable de les mettre en gaieté par sa folie naturelle ou artificielle, on paiera quelque bouffon, ou bien on attirera quelque parasite ridicule, qui sache chasser le silence et la tristesse loin des buveurs, à force de balourdises désopilantes. »

Ce parasite, les riches Romains l'avaient toujours auprès d'eux, pour les égayer pendant les repas, entremêlant ses discours plaisants de sentencieuses

(1) Dans l'*Éloge de la Folie.*

maximes; philosophe sans préjugés comme sans disciples, payant en saillies d'esprit, la seule monnaie dont il disposât, l'hospitalité qu'il recevait, les miettes du festin qu'on lui abandonnait.

Ce n'est pas seulement à table qu'apparaissaient ces sortes de bouffons ; on les voyait figurer dans les funérailles, après les pleureuses et les *tibicenes* ou joueurs de flûte.

Ces baladins, ces histrions, se retrouvent dans le cortège du triomphateur, quand il entre en pompe dans la ville conquise. Lorsque, après la seconde bataille de Philippes, Antoine se rendit en Asie, pour lever les sommes d'argent promises aux légionnaires, il fit son entrée dans les villes avec toute une troupe de farceurs asiatiques, qui surpassaient en bouffonneries et en plaisanteries grossières les gens de même espèce qu'il avait amenés d'Italie (1).

Cette mode venait de l'Orient.

Le roi de Perse, déjà sous Démarate, avait un fou à sa table (2). Dès le temps de David, (3) le roi Achis entretenait des fous à sa cour.

Qu'ils soient passés d'Orient en Grèce, puis de la Grèce à Rome, il y a probabilité que l'usage des bouffons de cour est d'une antiquité respectable.

(1) *Vie d'Antoine*, de PLUTARQUE; traduction Piéron, t. IV, p. 192.
(2) PLUTARQUE, *Lacon. apopht.*
(3) *Rois*, l. I, c. XXI, v. 15.

On a cru en trouver une autre preuve dans ce fait que le jeu des échecs était déjà très connu au temps de Charlemagne. Vous ne saisissez pas le rapprochement ?

Tout le monde sait que les fous sont deux pièces de ce jeu qu'on place d'ordinaire auprès du roi, ce qui fait dire à Régnier, dans ses *Satires* :

Les fous sont aux échecs les plus proches des rois.

Mais les deux pièces du jeu qu'on appelle les *fous* figuraient-elles dans le jeu primitif (1), c'est ce qu'on a négligé d'établir. Contentons-nous de savoir que les fous domestiques sont un legs de l'antiquité, et ne cherchons pas au delà.

Bien qu'on ne puisse exactement conclure de l'antiquité de l'échiquier à l'antiquité des fous en titre d'office, il n'en reste pas moins que l'usage bizarre des bouffons aux gages des rois et des princes, a une origine fort ancienne, et que les races bouffonnes participent au moins de cette illustration qui naît du temps (2).

(1) Les échecs ont une origine bien plus ancienne que le règne de Charlemagne, plus ancienne même que l'existence du premier roi chrétien ; ce jeu semble avoir été connu des Grecs, des Romains et des anciens Perses. (Cf. *Monnaies inconnues des évêques des Innocens, des Fous*, etc., avec une Introduction et des Notes, par C. L. (C. Leber) ; Paris, Merlin, 1837).

(2) A. Canel, *Recherches historiques sur les fous des rois de France* (Paris, Lemerre, 1873).

*
* *

Qu'on ne s'étonne pas de cette expression de « races bouffonnes ». Il y a eu des dynasties de bouffons. Des bouffons ont appartenu, de père en fils, à la même famille, et un passage des *Sérées* de Guillaume Bouchet, lèverait, s'il était nécessaire, les doutes qu'on en pourrait garder.

Parlant d'un idiot, que « Dieu, ayant créé et mis au monde, avoit laissé là », ce serviteur, écrit Bouchet, « étoit d'une *famille* et d'une *race* dont tous estoient honnestement fous et joyeux; et outre, tous ceux qui naissoient en la maison où ce serviteur estoit né, encore qu'ils ne fussent de sa ligne, venoient au monde fous ou l'estoient toute leur vie; tellement que les grands seigneurs se fournissoient de fous en cette maison, et, par ce moyen, elle estoit de grand revenu à son maistre (2) ».

Devons-nous induire de ce texte que le bouffon appartenait *nécessairement* à la catégorie des êtres disgraciés de la nature, ou à celle des déments?

Plus le fou était laid, a-t-on insinué (1), plus il était disgracieux, contrefait, plus il avait chance

(1) *Les Bouffons*, par M. A. Gazeau (Paris, Hachette, 1882).

(2) *Fous et Bouffons, étude physiologique, psychologique et historique*, par le docteur P. Moreau (de Tours); Paris, J.-B. Baillière, 1885, p. 58.



L'ÉVANOUISSEMENT D'ESTHER DEVANT ASSUÉRUS (Le nain est au premier plan.)
(D'après la toile de Paul VÉRONÈSE.)

d'être agréé et choyé par les maîtres du château. S'il arrivait que, de prime saut, il ne possédât pas à fond son métier, on lui donnait un maître pour le former et lui enseigner les tours les plus propres à divertir.

Tout en reconnaissant qu'il est difficile d'apprécier exactement ce que furent ces fous dans la première période de leur existence, d'autres émettent l'hypothèse qu'ils ont dû être choisis, à l'origine, parmi les aliénés, « dont quelques variétés peuvent être, sans inconvénient, admises au sein de la société plus ou moins raisonnable (1) ».

Nous n'ignorons pas que, dans l'antiquité, la folie était l'objet d'un respect quasi superstitieux, — Hippocrate croyait qu'elle était d'essence divine, — mais de là à mettre les fous à son foyer, et à se divertir à leurs dépens, quel abîme!

Un fou véritable ne prête pas à rire, le spectacle de la folie est autrement que gai ; nous avons tout lieu de présumer que les souverains et les princes s'entouraient plutôt d'hommes capables de les dérider, ayant l'esprit alerte et incisif, s'ingéniant à lancer lazzis et quolibets, toujours prompts à la riposte, ne se laissant, comme on dirait aujourd'hui, jamais prendre sans vert.

La laideur et la difformité étaient-elles obliga-

(1) Canel, *op. cit.*, p. 17.

toires ? Belles et gentes damoiselles devaient, évidemment, rechercher ce contraste, qui leur permettait de briller d'un plus vif éclat et de la sorte se justifie la présence des nains et des bossus dans les Cours.

Mais le bouffon n'était pas, indispensablement, de taille contrefaite ou de figure repoussante, et nous croyons exagéré de prétendre (1) que « la laideur et la difformité étaient aussi recherchées pour un fou, que l'intelligence chez un singe, la beauté du plumage chez un paon, le jargon chez un papegai ou perroquet ».

Peut-être serait-il plus vrai de dire que l'esprit, l'ingéniosité vont souvent de pair avec la disgrâce physique ; et cela expliquerait comment le plus horrible magot, qui le disputait en monstruosité aux diaboliques inventions de la sculpture chrétienne, avait le privilège d'être admis le premier dans la chambre royale, de parler à sa fantaisie sans qu'on l'interrogeât, de décocher contre les plus nobles blasons les traits de sa méchanceté.

*
* *

Car le fou pouvait tout se permettre, avec l'agré-

(1) Comme le bibliophile Jacob, dans sa *Dissertation sur les fous des rois de France*, en tête de son roman : *Les deux Fous*, histoire du temps de François Ier.

ment et sous la protection de son maître. Écrasé par le mépris de tous, riant par devoir en public, et dévorant ses larmes en secret, le cœur ulcéré d'être le jouet de la foule imbécile des courtisans, confondu avec les chiens de la vénerie et les oiseaux de la fauconnerie, il avait cette compensation, de leur cracher à la face son indignation et son dégoût, sans risques de représailles.

A l'abri de leur capuce et grâce à ce talisman qu'est leur marotte, les fous titrés peuvent faire entendre les plus dures leçons à leur maître, et, par leur canal, les doléances du peuple parviennent jusqu'au pied du trône,en un temps où toutes les bouches sont bâillonnées, où ce n'est pas impunément qu'une voix indépendante et railleuse se fait entendre aux oreilles des puissants du jour.

Mais, en échange de ce privilège et des faveurs dont les comble le caprice du souverain, que d'épreuves pénibles, que de dures humiliations !

Un *fou d'office* bien appris sautait et gambadait comme un singe, jouait de la cornemuse, de la trompette et du rebec, pour égaler la musique du rossignol, jetait un luxe de paroles, pour n'avoir rien à envier à la pie babillarde, savait par cœur des motets, des oraisons, des vers, des *adevineaux* ou énigmes à deviner, des lais ou contes joyeux; tout cela, pour mettre en relief sa supériorité sur le lévrier fidèle, sur le faucon que la dame du lieu fai-

sait elle-même voler, sur la haquenée que montait la *gente damoiselle* dans les chasses et les voyages.

Un fou de bonne maison était élevé avec autant de soins, de peine et de frais... qu'un âne savant! Il avait son « gouverneur » pour le conduire et l'instruire. Il étudiait les tons, apprenait les réparties et les chansons, tout comme les perroquets et les corneilles en cage.

Se montrait-il indocile, il recevait les étrivières, et était relégué aux cuisines, en compagnie des marmitons et des valets de chiens.

Mais ceux qui avaient assez d'instruction et de sens pour se passer de gouverneur, loin de recevoir les verges, étaient les plus empressés à les donner. Combien réussissaient à se venger des injures dont on les abreuvait! Combien rendaient coup pour coup, et avec usure!

... Ah! la nature et les hommes m'ont fait
Bien méchant, bien cruel et bien lâche, en effet!
. . . .
Je suis bouffon de cour!
Ne vouloir, ne pouvoir, ne devoir et ne faire
Que rire! — Quel excès d'opprobre et de misère!
Aussi, mes beaux seigneurs, mes railleurs gentilshommes,
Ah! comme on vous hait bien! Quels ennemis nous sommes!
Comme on vous fait parfois payer cher vos dédains! (1)

(1) V. Hugo, *le Roi s'amuse*, acte II, scène II.

Ils étaient hommes, au surplus, et devaient amasser dans leur cœur des trésors de haine, qu'ils répandaient ensuite à la ronde :

Et sitôt qu'il a pu dans ses ongles saisir
Quelque belle existence, il l'effeuille à plaisir !

Qu'importe d'être ravalé au niveau de la bête qui rampe aux pieds de son maître, d'avoir le dos arrondi pour mieux recevoir le coup qu'on lui destine, l'emploi de fou salarié ne se trouve jamais longtemps vacant. Le besoin du fou était si profondément entré dans les mœurs, que la fonction avait créé l'organe. Les aspirants manquèrent d'autant moins, qu'on les laissait moins longtemps sans emploi.

*
* *

Jadis, avait des fous qui pouvait s'en offrir le luxe. Des ordonnances réservaient à la noblesse l'usage de certaines étoffes, de certaines fourrures; seuls, les chevaliers avaient le droit de chausser les éperons dorés ; les girouettes et les colombiers étaient l'exclusive prérogative des demeures seigneuriales ; les fous, eux, appartenaient à qui les payait.

Si nous parlons, surtout, des fous et des bouffons de cour, c'est qu'ils ont marqué leur sillon dans l'histoire, qu'ils ont été mêlés aux faits et gestes du monarque qu'ils ont servi ; mais la classe des bouffons domestiques a droit aussi à une mention.

Les barons féodaux ont eu leurs fous gagés ; les gens d'église ont eu les leurs et le fléau a sévi à ce point, même à la cour de Rome, qu'une ordonnance (1) dut interdire aux ecclésiastiques d'avoir des couples de chiens, des faucons, des éperviers et des « farceurs ». Une autre ordonnance leur avait défendu de remplir eux-mêmes les rôles de farceurs et de bouffons, sous peine d'être dépouillés des privilèges attachés à leur robe.

Le concile de Paris de 1212 se contenta de déclarer la guerre aux fous entretenus par les évêques dans leur maison épiscopale. Les évêques ne semblent pas en avoir tenu plus de compte que les abbés commendataires, et ils refusèrent de renoncer à ce genre de récréation, qui devint de plus en plus une mode, à laquelle sacrifièrent tous ceux qui en avaient le moyen.

Outre les bouffons du logis, n'oublions pas ceux qui couraient le monde, vaguant de ci et de là, en quête de la pitance et du gîte où ils espéraient trouver l'aisance avec le repos.

Ces bouffons ambulants étaient admis à travailler devant les souverains et c'était pour eux bonne fortune quand, mettant fin à leur vie vagabonde, le monarque, conquis par leur jeu, les attachait à son service.

(1) Elle est datée de 789 et est rapportée par Heinecke (GAZEAU citav.)



MOÏSE SAUVÉ DES EAUX, par Paul VÉRONÈSE.
(*Musée du Prado*, de Madrid.)

*
* *

Avec le moyen âge, les bouffons se montrent partout, à la cour des rois et des princes ; mais bien avant cette époque, le bouffon de cour existe.

On l'a signalé dans le Livre des Rois (1) ; on a trouvé, d'autre part, l'évidente trace de son existence dans le *Ramayana*, cette épopée sanscrite où sont contées les aventures du héros hindou Rama et qui est l'œuvre d'un poète vivant, dit-on, quinze siècles avant notre ère. L'épouse du vaillant Rama, la belle Sita, avait auprès d'elle un bouffon, qui lui détaillait les qualités de ses amants (2).

Le grand Salomon lui-même a eu son bouffon (3).

Les petits souverains grecs en avaient tous auprès d'eux. On en trouve à la cour de Philippe et des successeurs d'Alexandre, en Macédoine ; chez Attale, à Pergame ; dans le palais du tyran Denys, à Syracuse ; chez les Antiochus, rois de Syrie ; plus tard,

(1) David, poursuivi par la colère de Saül, arrive chez Akisch, roi de Gath. Reconnu par les serviteurs de ce prince, il contrefait le fou. Akisch dit à ses serviteurs : « Vous voyez bien que cet homme a perdu la raison. Pourquoi me l'amenez-vous ? Est-ce que je manque de fous, pour que vous m'ameniez celui-là et me rendiez témoin de ses extravagances ? »

(2) *Origines du théâtre antique et moderne*, par Ch. Magnin p. 189.

(3) *Magasin pittoresque*, 1842, p. 13.

chez Théodoric II, roi des Wisigoths d'Espagne, et près du souverain des Huns, le farouche Attila (1).

Il n'y a pas que les cours barbares qui aient eu des bouffons ; on en rencontre dans les cours plus civilisées, comme celle de Constantinople, au temps de Théodora (2).

A la cour de France, l'emploi de bouffon existait dès le dixième siècle. Orderic Vital (3) a narré la mésaventure d'un de ces personnages qui, en 944, accompagna Hugues le Grand, le père d'Hugues Capet, dans une expédition où le chef de la maison de France faisait cortège, avec ses gens d'armes, au

(1) Amédée Thierry, *Hist. d'Attila,* t. I, pp. 115 et suiv.

(2) On cite, au neuvième siècle, un fou de l'empereur Théophile, Danderi, qui, par une indiscrétion, causa à l'impératrice Théodora le plus cruel embarras. Il entre un jour dans l'appartement de cette princesse, au moment où elle faisait ses prières, dans son oratoire, devant de très belles images qu'elle gardait en très grand secret, dans la crainte de l'empereur, qui était iconoclaste, et qui traitait d'idolâtrie le culte rendu aux images de Jésus, de la Vierge et des saints, et qui persécutait ceux qui en conservaient. Danderi, qui n'en avait jamais vu, demande ce que c'était; à quoi Théodora répond que c'étaient des poupées qu'elle préparait pour les donner à ses filles. Sur ce, Danderi vint dire, au dîner de l'empereur, qu'il avait trouvé l'impératrice occupée à baiser les plus jolies poupées du monde. Théodora eut bien de la peine à se tirer de ce mauvais pas, mais elle fit si bien châtier le fou qu'elle le corrigea pour jamais de parler de tout ce qui pourrait la regarder. (*Magasin pittoresque*, 1871, p. 167.)

(3) Dans son *Histoire ecclésiastique*, édition Leprévost, t. III. p. 99.



LE SOT DU BON DUC PHILIPPE DE BOURGOGNE.
(Recueil d'Arras, n° 554.)

roi Louis IV d'Outre-Mer. Ce fou, ayant parlé irrévérencieusement des dépouilles mortelles de personnages morts en odeur de sainteté, fut frappé de la foudre, et la superstition du temps y vit la punition de son impiété (1).

L'anecdote prouve qu'il y avait déjà des esprits forts ; elle atteste, en outre, que les bouffons étaient de véritables gardes du corps, chargés de veiller sur la personne du souverain auquel ils étaient attachés : tel le fou qui sauva Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, en lui révélant à temps le complot dont il était menacé (2). Sans la touchante fidélité du pauvre fou, les destinées du peuple anglais eussent été peut-être changées !

*
* *

Pour en revenir à la cour des Francs, des bouffons se rencontrent dans le palais de Louis le Pieux. Philippe-Auguste les chasse de sa cour, parce qu'ils y mènent une vie scandaleuse (3).

L'emploi des fous est si bien entré dans les usages, au treizième siècle, que le roman de *Robert-le-*

(1) Gazeau, *les Bouffons*, p. 49; Rigollot, p. CXLIII.

(2) V. le *Roman du Fou*, de Robert Wace; édition Duquet (Rouen, 1827).

(3) Philippe de Valois avait eu aussi un fou, que l'on chargea, après la bataille de l'Écluse, d'annoncer au roi ce désastre, qu'aucun courtisan n'avait osé lui révéler.

Diable, qui date de cette époque, comprend, entre autres pénitences qui sont infligées au héros de la légende, l'obligation de simuler la folie. Robert fait le fou dans la rue ; le peuple s'amasse autour de lui, le plaisante, le pousse, l'accable de coups. Robert cherche un refuge dans le palais de l'empereur, qui le prend en pitié, ordonne qu'on le respecte et le proclame son « fou en titre. »

Mais cela peut être une légende ; le premier document positif qui montre ces officiers burlesques de la couronne en possession de leur charge, se trouve dans le compte des *receptes et mises* pour le roi (Philippe le Long), du 12 juillet 1316 au 1er janvier suivant. L'article, qui a trait à notre sujet, porte une « robe de trois garnemens (pièces) pour mestre Geffroy le fol (1). »

*
* *

Les comptes des argentiers de souverains ont un intérêt qu'on ne soupçonne pas. Toutes les charges y sont indiquées, avec les appointements qui leur sont attachés. Ces comptes nous révèlent encore en quoi consistait la toilette de ces plaisants personnages, dont la jovialité et l'indépendance frondeuse n'étaient pas pour déplaire au souverain,

(1) *Comptes de l'argenterie des rois de France au quatorzième siècle* p. 9. (*Société de l'Hist. de France*, 1851).

qu'affadissaient, à la longue, des louanges qu'il pouvait estimer à leur juste prix.

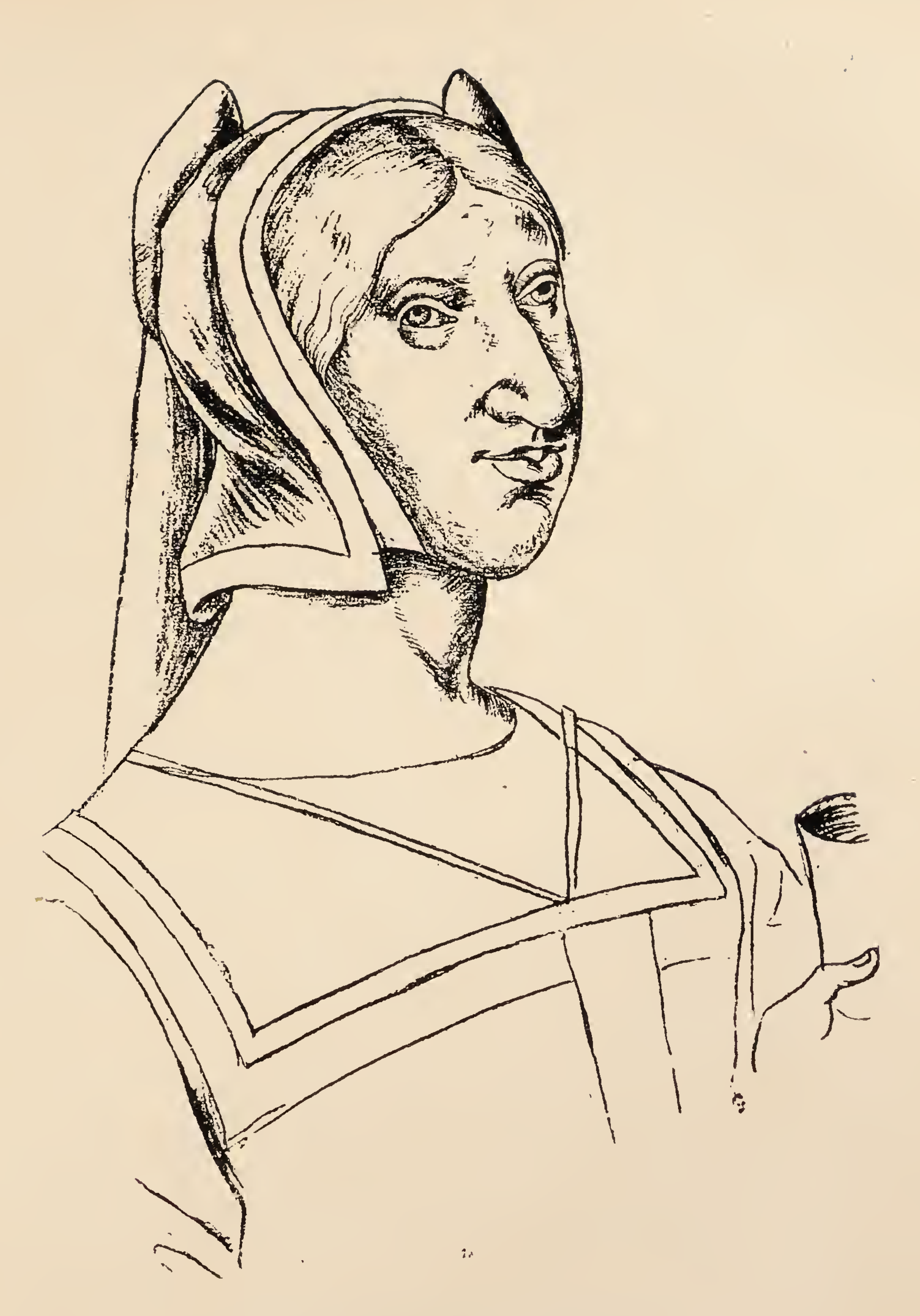
Nous y voyons, dans ces registres dont la sécheresse rebute de prime abord, que les rois, d'ordinaire parcimonieux à l'égard de leurs sujets, ne regardent pas à la dépense quand il s'agit de leur « fol ». A part leur maîtresse, il n'est personnage plus somptueusement entretenu.

Entr'ouvrons, pour un instant, la garde-robe du fou du dauphin, qui deviendra roi sous le nom de Charles le Sage, et inventorions.

Voici les robes ; il y en a de toutes façons et de tous draps : drap marbré, tissu avec des laines de diverses couleurs ; drap rayé, étoffé de soie ; vêtement de dessus pour le dehors, vêtement de dessus pour l'intérieur ; fourrures pour une robe de velours violet ; peaux de ventre de petit-gris et peaux de lapin, pour une couverture de lit, sans préjudice d'une quarantaine de paires de souliers, nombre de paires de chausses, de caleçons à lanières, etc

A certaine époque, le Dauphin fait présent à son fol d'un riche chapel « fourré d'hermine, couvert d'un rosier, dont la tige était d'or de Chypre et les feuilles d'or ouvré ». Quant aux roses, elles sont « ouvrées de grosses perles ». Et sur ce prétentieux couvre-chef, se pressent en rangs serrés les émaux, les boutons de perles, etc.

Un fou traité avec tant de munificence ne pou-



LA SOTTE DE MARGUERITE D'AUTRICHE

(Recueil d'Arras, n° 555.)

vait être qu'un personnage indispensable ; aussi, lorsque le roi Jean, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, le 20 septembre 1356, est conduit par les Anglais à Bordeaux, et de là transporté en Angleterre, qui lui tient compagnie dans sa détresse ? Son bouffon, qui se ressentira, d'ailleurs, bientôt de la fâcheuse disposition de son maître.

Il est passé le temps des robes de velours, des fourrures de petit-gris. La misère est grande, et fol et varlet doivent se contenter des pannes et des vieilles cottes. Et fol et varlet tombent malades ; et ils recourent à l'apothicaire Jehan Donet, épicier à Londres, qui délivre pour le « maistre fol » un électuaire cordial doré et pour le varlet, une « recepte de pareilles et plusieurs herbes, semences et flours, pour faire une estuve et une emplastre ».

Bientôt la position du bouffon s'améliore, et sa garde-robe s'en ressent. Jehan le fol reprend son rang et sa préséance ; il n'est plus confondu avec la vulgaire domesticité.

A table, il a son gobelet à lui, un gobelet d'argent, que le roi a fait refondre en même temps que son propre *hanap* et, ce qui relève encore son importance, désormais deux valets sont attachés à sa personne.

Charles le Sage est signalé comme un des princes qui se plaisent le plus à l'entretien des fous. Le père se contentait d'un bouffon en titre et d'un *grima-*

cier ou rechigneur (1); le fils honore de ses faveurs pas moins de trois porteurs de marottes, dont le plus connu est le fameux Thévenin de Saint-Legier, qui mourut en 1374, et fut inhumé dans l'église Saint-Maurice, de Senlis (2). A Thévenin le roi fait élever un magnifique mausolée : le fou y est représenté dans le costume de son emploi, vêtu d'un long habit avec un capuchon et coiffé d'une calotte terminée par une houppe. Il tient sa marotte dans la main gauche et une bourse double dans la droite : ce dernier attribut a tout l'air d'être une arme parlante, les fous en titre d'office n'exerçant qu'à deniers comptants.

*
* *

A Thévenin avait succédé Grand-Johan, sur lequel les chroniqueurs sont sobres de renseignements. On présume seulement qu'il était de Troyes en Champagne.

Cette cité avait, dit-on, le privilège de fournir des bouffons à la cour (3) ; à la vérité, on les recrutait un peu dans tous les pays. La reine Jeanne, femme de Charles V, avait une folle, Artaude, qui était du Puy.

(1) *Histoire des Français de divers états*, par Al. Monteil, t. VI, pp. 260 et 593.

(2) Sauval, *Antiquités de Paris*.

(3) Cf. *Légendes, Curiosités et Traditions de la Champagne et de la Brie*, recueillies par Alexandre Assier (Paris, Aubry, 1860) pp. 14-17.

Pour Artaude du Puy, le roi ordonne à ses trésoriers de remettre à un pelletier de Paris la respectable somme de 179 francs, en or, en paiement de « certains draps pennez cendaulx, boutonnerez et fermaulx (1) d'or et d'argent, et pour la façon... (2). »

La quittance est du 3 janvier 1373.

Cette année même, un fou, dont nul historien n'a fait mention, jouait un rôle dans un événement qui appartient à l'histoire.

*
* *

Le 28 avril 1373, Jean IV, de Bretagne, traître au roi de France et allié au roi d'Angleterre, s'embarquait, pour aller chercher asile dans ce pays. Il débarquait à Calais avec le duc de Lancastre, à la tête d'une armée de trente mille hommes, qui devait traverser la France pour gagner Bordeaux. Après quelques marches, Lancastre lui signifiait de se retirer avec les quelques hommes qu'il soudoyait.

A dater de ce moment, commence pour le traître une vie pleine de périls et d'aventures. Un jour, non loin de Sarlat, en Périgord, Jean arrive au sommet d'une colline. Il n'a auprès de lui que trois hommes et son fou, nommé Brient; le reste de la troupe est resté loin derrière. Devant lui apparaît un corps

(1) *Fermaulx*, agrafes.

(2) Lettre autographe de Charles V, reproduite par Leber (Rigollot, *op. cit.*).

d'au moins trois cents hommes. Quel parti prendre ?

Le fou s'offre à aller chercher les gens d'armes du duc de Bretagne. Sa proposition est acceptée, il court les prévenir. Les hommes assemblés, le duc leur dit : « Si nous sommes pris, nous serons menés à Paris, où nous ne serons pas admis à rançon. Il faut ici vaincre ou mourir... Recommandez-vous à Dieu et nous serons victorieux. » A ce moment, les éclaireurs ennemis voient se dresser la bannière aux hermines de Bretagne et les hommes descendre de cheval, en poussant le cri de ralliement : *Malo et Bretagne!* Les Français, persuadés que le duc est suivi, à peu de distance, de l'armée anglaise, battent prudemment en retraite et Jean IV se garde de les poursuivre. Et voilà comment, une fois par exception, un fou a rendu à son maître un autre service que celui de l'amuser (1).

*
* *

Deux ans après cet événement, Charles VI, qui n'est encore que dauphin, a son fou ; le futur roi n'a cependant, à l'époque, qu'une huitaine d'années. Quand il montera sur le trône, il conservera auprès de lui le fou de son père, Grand-Johan ; mais celui-

(1) *Addition à l'Étude sur les Fous et Folles à la cour de Bretagne*, publiée en 1891, par J. Trévédy (Extr. du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*). Quimper et Rennes, 1896.

ci ne tarde pas à succomber, et on l'enterre, en grande pompe, à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Grand-Johan est à peine mentionné dans les comptes de l'argenterie (1), qui citent assez souvent « maistre Jehan Arcemalle ». Le roi fait à ce dernier maints présents, et le fol semble être traité sur un autre pied que ne l'aurait été un simple jocrisse.

Fou lui-même, Charles VI ne pouvait que se plaire dans la compagnie de ses pareils : quand, à la suite du terrible accident où il faillit être brûlé vif, sa raison sombra dans la démence, la présence de ces bouffons, pour le distraire, lui devint indispensable. Mais combien devaient-ils s'ingénier à se torturer la cervelle, pour chasser les humeurs noires du souverain !

L'un d'eux, Heinsselicoq (que d'autres orthographient Hainselin Coq), ne se contentait pas de luicter (lutter) devant le roi ; il déchirait sa chemise en menus morceaux et c'était, paraît-il, une source de joie folle — le mot est en situation — pour le pauvre dément.

Hainselin Coq était un pauvre diable, peu capable de se conduire lui-même et placé, pour ce motif, sous la garde et la surveillance d'un valet. C'était un fou particulièrement agité, car il n'usa pas

(1) Rabelais ne l'a pas oublié ; il en a fait le héros d'une aventure digne des jugements de Sancho dans l'île de Barataria (*Œuvres de Rabelais* [Paris, Charpentier, 1845], in-12, 281 ; cf. *la Champagne encore inconnue* : nos bons aïeux, par Alex. Assier ; Paris, Champion, 1876).

moins de quarante-sept paires de souliers dans une seule année ! Il avait le talent de se faire bien venir de son maître, qui l'habillait de neuf au moins quatre fois l'an. Et c'étaient des houppelandes vertes, fourrées de dos de petit-gris rouge ; et des houppelandes d'iraigne vermeille, doublées de taffetas vermeil. Rien n'était trop beau pour le parer.

*
* *

La livrée jaune ou verte fut de tout temps la livrée des fous (1). La tunicule, la jaquette, le haut-de-chausses et le capuchon à oreilles d'âne étaient toujours de l'une ou de l'autre de ces couleurs ; mais la fantaisie multipliait, à l'infini, les nuances.

D'où venait cette prédilection séculaire des bouffons et des fous pour le jaune et le vert ? On l'ignore. Tout ce qu'on sait, c'est que ces couleurs ont joui, en tout temps, de peu de considération.

On a voulu expliquer la présence du jaune sur l'habit

(1) Nous devons, noter une exception, la seule dérogation à la règle que nous connaissions. Lors du troisième mariage du roi Louis XII avec Marie d'Angleterre, on dressa, dans les rues d'Abbeville, que le cortège devait traverser, plusieurs échafauds, supportant des personnages allégoriques. On y voyait le roi de France, le roi d'Angleterre, l'empereur Charlemagne et, sur l'un des échafauds, en sayon (le sayon était la robe de dessous) *jaune et rouge*, figurait Triboulet, le fou du roi. (Registre des argentiers de la ville, année 1514, dans *l'Histoire d'Abbeville*, de LOUANDRE, 1834, citée dans RIGOLLOT, *Monnaies des Évêques*, etc., p. 199).

de fol, par la propriété du *crocus* (safran) d'exciter le rire et de causer même la folie, chez les personnes qui en respirent trop longtemps le parfum. *Croco stultus non eget* (le fou n'a que faire du safran), dit le proverbe, et l'expression *crocum edisse* (avoir mangé du safran) signifiait éclater de rire à tout propos, se livrer à une gaieté... folle. Sans nous arrêter à de pareilles subtilités, rappelons que le jaune, à de rares exceptions près, fut, au moyen âge, une marque de félonie, de bassesse ou de mépris. On en avait fait le symbole de la prostitution : c'était la couleur des laquais, et plus particulièrement, des valets de bourreau, et la main de ce dernier imprimait à la maison d'un criminel de lèse-majesté le cachet de l'infamie, en la barbouillant de jaune (1).

Le vert était considéré comme un emblème de ruine, d'affliction et de déshonneur (2). Une croix verte, entourée d'un crêpe noir, figurait ordinairement dans la procession d'un auto-da-fé ; elle servait de bannière aux princes et aux personnes de qualité qui la suivaient, couverts de manteaux croisés de blanc et de noir (3).

(1) Sauval, *Antiq. de Paris*, t. II, liv. VII, p. 209 ; *le Blason des couleurs*, par Sicille, cités par Leber.

(2) Leber, *Introduction ou coup d'œil sur l'usage des médailles de plomb, le personnage de fou, et les rébus dans le moyen âge*, p. LXXIII.

(3) *Hist. des Inquisitions*, t. I, p. 10.

MOÏSE SAUVÉ DES EAUX, par Paul VÉRONÈSE.
(*Musée de Dijon.*)

Dans l'ordre civil, le vert rappelle la couleur du bonnet dont on coiffait un banqueroutier au pilori des Halles, ou celle de la calotte du galérien (1).

La livrée de la *sotie* n'avait donc rien que de méprisable, et si nos pères s'amusaient des bouffons, ils savaient, du moins, les tenir à leur place et les prendre pour ce qu'ils valaient.

Une preuve de cette marque de mépris pour les bouffons nous est donnée par Charles VI, dans le choix même qu'il fait, pour son fol, d'une houppelande d'*iraigne* : avec ce costume, le fou du roi était absolument habillé — comme la chaise percée de son maître !

Hainselin Coq n'en était pas réduit à ne revêtir que la houppelande d'iraigne, il pouvait se montrer, certains jours, avec sa houppelande de drap « vert gai de Rouen (2) » ; mais c'était, le plus souvent, du vert ou du jaune qui lui était imposé, comme à tous ses pareils.

*
* *

Outre Maître Coq, Charles VI avait une folle à son service ; mais rien n'atteste qu'elle lui appartint en propre. La reine Isabeau avait aussi une folle, que

(1) BOUNYN, *Traité sur les cessions et les banqueroutes*, etc. Paris, 1586, in-8°.
(2) *Bulletin du Bouquiniste*, 1860, p. 170.

les comptes désignent sous le nom de Jehannine ; elle avait également un fou, qui s'appelait Guillaume Fouel.

Isabeau ne s'en tint pas là : pour sa distraction, on dut acheter maintes bêtes, car elle était particulièrement zoophile. Outre un singe et une liéparde (léoparde), elle conservait dans sa résidence royale un chat-huant, des tourterelles, quantité d'oyselets, chardonnerets, linottes, pinsons, etc. Quant au duc de Berry, l'oncle de Charles VI, il se faisait suivre d'un ours dans tous ses déplacements. Lorsqu'il mourut, il fut accompagné solennellement, à ses obsèques, par ses fous — car il en avait plusieurs, portés sur l'état de sa maison — vêtus, pour la circonstance, de la livrée de deuil.

Un autre oncle de Charles VI, Louis, alors duc de Touraine, avait son fou, qu'on avait surnommé Coquinet. En 1419, Coquinet vivait encore : l'ancien fou du duc de Touraine était entré au service du duc Jean V, de Bretagne (1). Le fils de Charles VI, le dauphin Louis, eut pareillement un fou à son service.

*
* *

Vers le même temps, il y avait, à la cour volup-

(1) *Fous, Folles et Astrologues à la cour de Bretagne*, par J. Trévédy (Extrait du *Bulletin archéologique du Finistère*; Quimper et Rennes, 1891.)



SAMSON, INSULTÉ PAR LES PHILISTINS, d'après Jean STEEN.
(*Musée d'Anvers.*)

tueuse du duc de Bourgogne, une folle, que Philippe le Bon s'était attachée, en 1432 : on la surnommait la *Dame d'or*.

C'était une sorte de baladine, nous dirions aujourd'hui une gymnasiarque, d'une beauté, d'une adresse et d'une puissance athlétique incomparables. Bourguignonne d'origine, blonde, ce qui l'avait surtout rendue célèbre était l'opulence de sa chevelure, dont les tresses dénouées la couvraient presque entière et flamboyaient sous les regards, avec des reflets d'or fluide ; et c'est pourquoi on l'avait surnommée : « Madame d'Or ».

Philippe le Bon prenait plaisir à la faire figurer dans ses fêtes, où elle déployait l'agilité de ses mouvements et la séduction de ses charmes.

Le portrait, que nous venons de contre-signer (1), est, confessons-le, quelque peu flatté. En réalité, Madame d'Or était la « sotte » du duc de Bourgogne, et rien de plus. De son vrai nom, elle s'appelait Guillemette Marighier, et la mère de Guillemette était, tout vulgairement, Jeannette Marighier.

Madame d'Or, « moult gracieuse » assurément, n'était pas la géante qu'on a décrit (2). L'on a sup-

(1) Cf. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CLXXII-CLXXVIII.

(2) V. un très curieux opuscule de M. Pierre Champion, *Madame d'Or et Jeanne d'Arc* ; *Jeanne d'Arc à Arras* ; Paris, H. Champion, s. d. (1908).

posé, avec assez de vraisemblance, que la faveur dont jouit, pendant de longues années, à la cour de Bourgogne, cette belle fille, à la luxuriante et fauve toison, pourrait bien n'avoir pas été étrangère à la fondation de l'*Ordre de la Toison d'Or*; à ce seul titre, elle méritait une mention.

*
* *

Nous arrivons au règne du roitelet de Bourges : « monarque un peu plat », comme le caractérise Marie-Joseph Chénier.

Charles VII a-t-il conservé des bouffons à sa cour ? La passion qu'il éprouva pour la belle Agnès était-elle si entière et si exclusive, que les facéties d'un bouffon eussent semblé déplacées dans la petite cour de Bourges, où tout n'était que tendresse et volupté ? On l'a cru longtemps.

Sous Charles VII, les fous ne reconquirent pas leurs prérogatives (1).

Charles, devenu vieux et triste avant l'âge, joue aux échecs, tire de l'arbalète, entend trois messes par jour, et quand il prend son repas, toujours y assistent son médecin et ses gens et valets de chambre, « qui parloient de joyeusetés ou d'histoires anciennes

(1) Paul Lacroix (bibliophile Jacob), *Dissertation historique sur les fous des rois de France.*



LA DÉCOUVERTE DE MOÏSE, par Paul VÉRONÈSE.
(*Musée de Dresde.*)

où il prenoit plaisir » ; et l'historien ajoute : « Il n'avoit cure des fols-sages » (1).

Charles VII, des documents précis l'attestent, a eu cependant des fous, mais c'étaient, pour la plupart, des « fous suivant la court ».

Les fous suivant la cour tenaient à la maison du roi seulement par occasion, n'étant point sur l'état ordinaire et ne recevant pour tous gages que de petites gratifications, des aumônes et parfois des vêtements.

C'étaient des fous de place publique ou de foires, dont la gaieté plaisait, pour un temps, aux princes qu'ils suivaient dans leurs voyages, jusqu'à ce que d'autres, plus divertissants, vinssent les supplanter (2).

L'histoire a conservé le nom de deux de ces baladins : l'un se nommait Dago (3) ; l'autre, Robinet. Mais Charles VII avait son fou en titre, qui portait le nom de Colard et qu'on surnommait M. de Laon.

Avec Louis XI, successeur de Charles VII, les officiers à marotte ne regagnent pas le terrain qu'ils ont perdu. Son médecin, Coictier, son barbier, Olivier le Daim, son astrologue, qui est aussi méde-

(1) Le bibliophile Jacob prétend que les fous à la répartie vive et mordante étaient appelés *morosophes*, ce qui signifie des fous-sages.

(2) JAL, *Dictionnaire de biographie critique*.

(3) Sur Dago, v., outre JAL, p. 598, TRÉVÉDY, *Fous, folles*, etc., *à la cour de Bretagne*, pp. 8 et suiv. Dago fut fou en titre du duc de Bretagne, dès 1457.

cin, Angelo Catho, suffisent à distraire le royal neurasthénique. Louis XI a t-il eu un bouffon comme ses prédécesseurs, aucune pièce officielle ne vient le confirmer.

*
* *

On ne connaît pas le nom d'un seul « fou de séjour », c'est-à-dire attaché à la maison royale, sous Charles VIII. On a présumé que son dédain pour les *fous en titre d'office* venait peut-être de sa « petite stature et débile complexion », qui aurait pu prêter matière à quelque maligne allusion, fournie par la taille exiguë et l'apparence chétive de ces êtres incomplets. Cependant, le compte des dépenses de la Cour, pour l'an 1491, signale nombre d'articles de paiement au fol du *roy nostre seigneur*, au *fol dudit seigneur*, et ceux de l'an 1487 font plusieurs mentions du fou du roi, sans jamais indiquer son nom.

Charles VIII eut son fol, comme Anne de Bretagne, sa royale épouse, eut sa folle ; mais c'étaient personnages de peu d'importance, en regard de ceux qui suivront : Caillette et Triboulet vont inaugurer la série des bouffons de cour vraiment célèbres, vraiment populaires.

*
* *

Avant de faire partie de la maison du bon roi Louis XII, *le Père du Peuple*, le fou Caillette avait

agité ses grelots à la cour de Charles VIII ; à l'époque de la mort de ce dernier roi, il jouissait déjà d'une certaine notoriété.

Caillette, était-ce son vrai nom ? Le bouffon n'aurait-il pas acquis ce sobriquet, «par rapport à sa simplicité, approchant de celle de la caille » ; ou, plutôt, en raison de son babil, qui lui donnait une analogie avec l'oiseau qui caquette sans trêve ni motif ? Ce fut, jadis, matière à copieuses dissertations entre graves érudits.

D'aucuns (1) ont soutenu que le personnage grotesque qu'on désignait ainsi était, simplement, originaire du pays de Caux, et que le qualificatif de « Caillette » était, par dérision, accolé au blason des Cauchois. D'autres invoquent le proverbe traditionnel de Montpellier, « fou comme caillette », qui donnerait peut-être l'explication si laborieusement cherchée. Qu'avons-nous à retenir de cette discussion, sinon que Caillette était un bouffon royal, chargé de divertir son seigneur et maître et qui s'y employa avec la conscience dont pouvaient être capables de tels personnages.

*
* *

A côté de cette ombre falote (2), la silhouette de Triboulet se profile en traits de lumière.

(1) La Monnoye, par exemple.

(2) Nous ne faisons que citer un autre fou de Louis XII, appelé *Le Vicomte*, qui n'a joué qu'un rôle effacé.

D'où lui venait ce surnom ? Car il s'appelait, prosaïquement, *Ferial*, *Fevrial* ou *Le Fevrial.*

Triboulet, assure un docte compilateur (1), viendrait du vieux verbe *triebouler*, dont il nous est resté tribulation ; on le traduirait assez bien par notre mot moderne de souffre-douleur.

Triboulet, prononce un autre (2), signifie : *cervelle troublée.*

Vous n'y êtes pas, réplique un troisième (3) : le mot dérive du provençal *tribo*, autrement dit trépan, cet instrument qu'on met si souvent en œuvre pour guérir la manie ou l'idiotie. *Triboulat*, *tribounat*, en français, *triboulet*, traduisez : *trépané.*

Et si vous ne vous déclarez satisfaits de ces solutions aussi multiples que complexes, nous en tenons une dernière en réserve, que son auteur a formulée dans les termes qui suivent.

Quelque Italien ou quelque Espagnol, de la cour de Louis XII, quelque clerc de l'aumônerie, ou bien des écoliers de la ville, donnèrent probablement au bouffon du roi ce surnom qui, emprunté au latin ou à la langue italienne, exprimait l'idée de déplaisir, de tourment, en même temps qu'il faisait allusion au chardon (*tribulus*, *tribulo*), dont la tête, armée de

(1) Paul Lacroix.
(2) A. Canel.
(3) *La Vraye Histoire de Triboulet et autres Poésies inédites.* Lyon, 1868.

petites pointes, pique ceux qui la touchent, comme piquait de ses railleries le malheureux Fevrial, obligé de riposter à d'incessantes provocations (1).

Que voilà donc une explication quintessenciée ! Et pourquoi chercher si loin ce qui s'offre à notre portée ? Le nom de Triboulet a existé, il a même été porté par plusieurs personnages, notamment par un huissier, un orfèvre, un maître apothicaire ; pourquoi notre fol n'appartiendrait-il pas à la même famille ?

Mais les comptes portent un « Nicolas Ferial, *frère de Triboullet?* » A quoi il est aisé de répondre que Nicolas pouvait bien n'être qu'un *frère utérin*, issu d'un second mariage (2).

Ce qu'on sait de plus positif, c'est que le Triboulet dont François I[er] avait hérité de Louis XII, en héritant des autres charges et bénéfices de la couronne, n'était pas natif de Paris, mais du Blésois.

Ce n'était qu'un pauvre hébété, natif de Foix-les Blois, écrit un historiographe (3), bien informé de la tradition locale. « Comme les pages, les laquais et les enfants abusaient de sa misère, le roi Louis XII eut la charité de le commettre aux soins d'un homme qui empêchât qu'on ne lui fît mal ». Michel Le Vernoy fut désigné en qualité d'aide et de gouverneur de Triboulet.

(1) Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire.*

(2) *Recherches historiques sur les fous des rois de France*, par A. Canel, p. 101.

(3) *Histoire de Blois*, par J. Bernier, 1682, in-4 ; *Preuves*, p. 29.

Le Vernoy eut un successeur dans ces fonctions : un compte de la maison du roi, pour 1523, nous fait connaître que François Bourcier, « gouverneur de Triboulet », reçoit la somme de cent livres tournois, tant pour ses gages que « pour blanchir et entretenir de linge blanc et payer le logis dudit Triboulet ».

« Pauvre hébété, incapable de se conduire lui-même », cela ne donne pas une haute idée de l'intelligence du bouffon dont les saillies sont restées légendaires. Serait-ce que la légende, une fois de plus, ne s'accorderait pas avec l'histoire ?

*
* *

Combien est-il peu vraisemblable que le vainqueur d'Agnadel, dont l'esprit était si cultivé, ait amené avec lui un misérable idiot! Serait-ce que Triboulet ne prêtait à rire que parce qu'il était contrefait ? Car difforme il l'était, autant qu'humain peut l'être, si le portrait que nous en trace un contemporain (1) répond bien à la réalité.

Triboulet fut un fol, de la teste escorné.
Aussi saige à trente ans que le jour qu'il fut né,
Petit front et gros yeulx, nez grand, et taille à voste (2).

(1) Jean Marot, le père du poète.
(2) Taille voûtée. Un autre texte porte : *taillé à voste*, que B. Hauréau traduit par *aquilin* et rapporte au nez!



TRIBOULET, fou de François Ier.
(*Musée Condé.*)

Estomac plat et long, hault dos à porter hoste ;
Chacun contrefaisoit, chanta, dansa, prescha,
Et du tout si plaisant, qu'onc homme ne fascha.

Petit front, grand nez, gros yeux, estomac plat et dos propre à porter la hotte, le voilà campé, ce marmouset grotesque.

Sans doute rachetait-il toutes ces imperfections par de l'esprit d'à-propos, de la verve et des mots à l'emporte-pièce ? Du moins faut-il le supposer, car si toutes les facéties qu'on lui prête ne sont pas de son fonds, le fait de les lui attribuer montre qu'il était capable d'en assumer la paternité.

La peinture qui nous en est faite donne, en tout cas, l'idée d'un individu singulièrement façonné par la nature, mais ne poussant jamais la malice jusqu'au trait méchant qui ne se pardonne pas. Ce n'est pas le propre de l'imbécillité de s'allier à une certaine délicatesse dans l'esprit, de finesse dans la gaieté.

« Il a son franc parler sans crainte des étrivières, dit un de ses biographes (1); il siège dans le conseil du roi, il se moque de son maître et de toute la cour: c'est Diogène dans son tonneau, tenant tête à Alexandre ».

N'exagérons rien et n'intervertissons pas, comme à plaisir, les rôles. Triboulet était moins audacieux qu'on voudrait nous le persuader. « Toujours trem-

(1) Bibliophile Jacob, *les Deux Fous*.

blant au claquement du fouet de son gouverneur, toujours en querelle avec les pages qui le bafouaient », il eût été bien osé de tenir tête au roi, son maître.

Un fait indiscutable, c'est qu'il avait aussi peur des coups que de la canonnade. Il tremblait comme feuilles, en 1509, à Peschiera, alors qu'il était au service de Louis XII ; il se cachait sous un lit de camp, pour ne pas entendre le canon !

Terreur, après tout, excusable, pour deux raisons : la première, c'est qu'il n'était nullement taillé pour jouer les héros ; la deuxième... mais ici, ouvrons une parenthèse.

On a prétendu que Triboulet ne devait pas avoir, à l'époque du fait de guerre précité, plus de treize ou quatorze ans : il était permis à un enfant de cet âge d'être effrayé (nombre de ses pareils le seraient à moins) au bruit d'une si formidable artillerie,

Qu'il n'y avoit souldart, oyant telle tempeste,
Qui dessus les carnaulx osast montrer sa teste.

Pour dire vrai, on est très mal fixé sur l'état civil de notre personnage. Quand il s'agit de le déterminer, nous marchons d'incertitude en incertitude, et voici une nouvelle pièce qui n'est pas pour les dissiper.

Le 26 novembre 1464, la date doit être retenue, il est payé, par le secrétaire de Monseigneur le duc d'Orléans, à un maréchal de logis, nommé Georges

le Volleur, la somme de dix livres tournois, « pour un cheval que ledit duc donne à Triboullet, *foul du Roy de Secille* (1) ».

Le roi René, passant par Blois, aura, probablement, eu l'occasion de voir Triboulet dans ses exercices de grimacier ; ses lazzis lui auront plu et il l'aura pris à son service. En 1464, Triboulet étant encore nanti de son office de fou du roi de Sicile, devait avoir, à cette époque, l'âge d'adolescence, sinon l'âge d'homme.

En 1480, René meurt ; le jeune duc d'Orléans, Louis II, petit-fils de Valentine de Milan, devenu roi de France, en 1498, sous le nom de Louis XII, recueille Triboulet, au même titre que le roi René, puisque nous le retrouvons comme fou du roi, dans les expéditions de Louis XII en Italie, lors de la conquête de Milan et du royaume de Naples. Donc, en 1509, à l'époque de la bataille de Peschiera, Triboulet n'est plus l'enfant dont on nous parle, mais un homme d'âge mûr, et qui n'aurait pas vécu bien au delà — si on s'en rapportait à l'épitaphe que fit pour lui Jehan Robertet, secrétaire des finances au temps de Louis XII.

Mais alors, si Triboulet avait succombé sous le règne de Louis XII, l'assertion qui en fait le fou de François Ier tomberait d'elle-même ? On aurait prolongé sa vie

(1) *Le Cabinet historique*, de Paulin PARIS, 17e année, juillet à septembre 1871 : *Documents*, p. 129.

d'au moins vingt années, pour rendre vraisemblables les propos qu'on lui prête, et nous devrions renvoyer au domaine de la légende tous les récits, historiques et plus ou moins piquants, qu'on place dans la bouche du facétieux fol ?

L'argumentation est plus spécieuse qu'il semble. L'épitaphe rédigée par le secrétaire des finances de Louis XII peut très bien n'être, elle n'est qu'un vulgaire jeu d'esprit, et nous croyons d'autant moins qu'elle s'applique à un fait réel, que Triboulet vivait certainement encore en 1523, puisque, à cette date, son gouverneur touchait, à la caisse royale, pour son entretien. De plus, Rabelais et Bonaventure Despériers, celui-ci principalement, en parlent comme d'un contemporain et, quelque imagination qu'on suppose au joyeux conteur, il est de ces anecdotes qui ont trop *l'air vécu* pour qu'on en suspecte la véracité.

***

Mais les auteurs d'anecdotes n'ont ils pu habiller Triboulet de toutes les guenilles des fous et des badins de son siècle ? Telle répartie, dont on fait honneur à l'élève de Michel le Vernoy, a été reconnue traduite de l'espagnol ou de l'italien : serait-il improbable que bien des folies aient passé sur le compte de Triboulet, qui leur aurait prêté la sauvegarde de son nom, de même que les anciens

rhapsodes rendaient Homère responsable de leurs vers et s'incorporaient à la gloire du chantre de l'*Iliade* ?

Quoi qu'il en soit et s'il est vrai qu'on ne prête qu'aux riches, Triboulet ne devait pas être complètement dépourvu de sens et d'esprit; mais comment démêler l'ivraie du bon grain, comment distinguer, dans toutes les saillies qu'ont recueillies les auteurs d'*anas*, celles qui sont inventées de toutes pièces, de celles que le fol pouvait, à bon droit, revendiquer comme siennes ?

Triboulet, a-t-on dit (1), avait des tablettes, où il écrivait, sour forme de journal, tout ce qui lui paraissait digne de comparaison avec ses propres actions. Le roi, ayant une dépêche à envoyer à Rome, dans un temps extrêmement limité, et pendant lequel il était impossible de faire le voyage, fit chercher un courrier qui se chargeât du paquet et s'engageât à le remettre. Il s'en présenta un, auquel on donna 2.000 écus de récompense, avant qu'il montât à cheval. Triboulet ne manqua pas de consigner le fait sur ses tablettes. Le roi, qui le vit écrire (2), lui en demanda la raison.

(1) Dreux du Radier, *Récréations historiques, critiques, morales et d'érudition, avec l'Histoire des Foux en titre d'office*. Paris, 1767, 2 v. in-12, t. Ier.

(2) Triboulet savait-il écrire ? On a publié un autographe qui lui est attribué, autographe « qui n'est pas un chef-d'œuvre d'orthographe ni de style, même pour le temps, mais qui est pré-

— « Parce qu'il est impossible, dit le fou, d'aller à Rome en si peu de temps, et parce que, quand cela serait possible, c'est toujours une folie de donner 2.000 écus, dans une occasion où le quart suffirait.

— Mais, dit le roi, si le courrier ne peut venir à bout de sa promesse et me rend mon argent, qu'auras-tu à dire ? Il faudra que tu effaces ta remarque ?

— Non, répondit Triboulet, elle subsistera d'une façon ou d'une autre ; parce que, si le courrier est assez sot pour vous rapporter votre argent, j'effacerai le nom de Votre Majesté, et je laisserai le sien. S'il ne revient point, je laisserai le vôtre ».

Passe pour l'anecdote ; mais celle qui suit a un tour vraiment trop moderne, pour que n'en soit pas suspectée l'origine.

Un grand seigneur avait menacé Triboulet de le faire périr sous le bâton, pour avoir parlé de lui avec irrévérence. Le fou va s'en plaindre au roi.

— « Ne crains rien, lui répond le monarque ; si quelqu'un osait te faire subir un traitement pareil, je le ferai pendre un quart d'heure après ta mort.

— Ah ! cousin, aurait répliqué le fou, grand merci vous dirois, s'il vous agréait plutôt de le faire pendre un quart d'heure avant. »

cieux non seulement par sa rareté, mais par le jour qu'il peut jeter sur la nature des fonctions qu'il (Triboulet) remplissait à la cour. » Cf. l'*Amateur d'autographes*, 1er décembre 1863.

Bien des sages envieraient cette réponse de fou ; mais est-elle plus authentique que la plupart des



FOU SUR UN VITRAIL DU XVIe SIÈCLE.
(Musée du Louvre.)

médailles ou des peintures qui ont la prétention de nous restituer les traits du célèbre bouffon de

Louis XII ? Force nous est de nous en contenter, faute de meilleures sources de documentation.

*
* *

Triboulet semble avoir été, en réalité, un pauvre être rachitique, dont la tête était si menue (1) qu'elle aurait pu être recouverte d'une barrette de la grosseur d'une orange. Il nous apparaît même franchement bossu, dans un tableau de Boniface ou de Bonifacio (1500-1562), et dans une toile allégorique, conservée au musée de Cluny, intitulée : *Au juste poids véritable balance*, et due à Antoine Piguet.

Dans cette dernière œuvre, il fait partie de la suite de François Ier (2). Aurions-nous là une preuve certaine de la présence de Triboulet à la cour du roi-chevalier ? On peut, du moins, présumer que la vie de Triboulet s'est prolongée au delà du règne de Louis XII, en dépit de l'épitaphe qu'a composée, en manière de passe-temps littéraire, le secrétaire des finances du *Père du Peuple*.

A quelle date serait mort le fou royal ? Nous ne nous attarderons pas à le déterminer, d'autres s'y

(1) V. la médaille de Francesco Laurano, que nous reproduisons, et qui est une monnaie italienne du quinzième siècle.

(2) *Des difformités, infirmités et maladies reproduites dans les œuvres d'art*, par M. le docteur Bruchon fils. 1898.

étant employés, sans arriver à une solution acceptable. Il faut bien laisser quelque besogne à faire à ceux qui nous suivront.



TRIBOULET
(D'après la médaille de Francesco Laurano.)

B. — NAINS ET NAINES A LA COUR

Il y avait, à cette époque, bien d'autres personnages que les *fous* employés à divertir le roi. En plus des *Mores* (1) et des *Morisques*, dont le rôle était de divertir les dames, en chantant des chansons étrangères et en dansant des danses grotesques, Triboulet aurait eu à supporter, s'il eût plus longtemps vécu, la concurrence des nains, qui figuraient à la cour du roi François.

La reine Claude de France avait une naine, qui se nommait Marie Dareille (2), et les Comptes pour l'année 1533 mentionnent une autre naine, « la petite nayne de feue Mademoiselle », à laquelle il est fait présent de « cent escus d'or soleil, pour luy aider à se marier ». Dix ans plus tard, on accueillait à la

(1) François Ier en avait ramené un d'Espagne, que l'on nommait Ortis et qui mourut en septembre 1529. Il avait appartenu d'abord à Charles-Quint.

(2) Compte du 4 mars 1529.



LE DIEU NAIN BÈS.
(*Musée du Louvre.*)

Cour une naine étrangère, appartenant à la reine de Hongrie, qui accompagnait sa maîtresse, et à qui Catherine de Médicis fit don d'une robe de toile d'or, doublée de taffetas blanc et brodée d'une tresse d'argent.

La curiosité et la recherche du grotesque joint le plus souvent au difforme, expliquent l'attrait du peuple pour l'exhibition de phénomènes tels que les nains et autres êtres monstrueux ; ils nous font aussi comprendre leur présence, fréquente autrefois, dans les cours ou chez les grands seigneurs.

Cet engouement a laissé sa trace dans les arts : dans nombre de tableaux des peintres du seizième et du dix-septième siècles, ces types plus ou moins étranges se trouvent représentés. Nous pouvons ainsi les mieux connaître et savoir à quel genre de malformation ils devaient leur lucrative situation.

Le plus communément, c'est le rachitisme, la scrofule, le crétinisme ; ce peut être aussi l'obésité ; le myxœdème, l'infantilisme, ou l'achondroplasie (1).

Il est peu de nains qui, outre leur petite taille, n'offrent pas une déformation physique et ne soient, en même temps, des bossus ou des rachitiques. Ces tares se retrouvent dans les plus anciennes figurations que nous en connaissons (2).

(1) Cf. *l'Art et la Médecine*, par le docteur P. Richer.

(2) Telle est la statuette égyptienne du musée de Boulacq,

La fable des Pygmées (1) a laissé dans l'art antique de nombreuses traces.

A Rome (2), la mode des nains fut des plus répandues (3) ; au moyen âge, il était rare qu'un grand seigneur n'eût pas son nain, à défaut d'un bouffon.

Le nain Turold nous est montré, dans l'exercice de ses fonctions de page, sur la célèbre tapisserie de Bayeux, dite de la reine Mathilde, qui est du onzième

trouvée dans la nécropole de Sakarrah ; telle la naine, du même musée, découverte, sur un bas-relief, par Mariette-Bey ; tels les infirmes, retrouvés par M. Maspéro dans les peintures qui ornaient les tombeaux des rois égyptiens. Les Égyptiens avaient placé, parmi leurs dieux, deux de ces grotesques : le dieu *Ptah* et le dieu *Bès*. (Cf. la brochure de Léon Heuzey, *Sur quelques représentations du dieu grotesque appelé Bès par les Égyptiens*; Paris, Imprimerie nationale, 1879.) Le regretté professeur Cornil possédait une statue d'un nain égyptien, dont la colonne vertébrale était effondrée par le mal de Pott (docteur Bruchon fils).

(1) Dans un mémoire, publié dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 3e série, t. I, p. 296, la conformation des dieux nains est examinée sous le rapport anatomique.

(2) Cf. *François Ier et sa Cour*, par Barthélemy Hauréau ; Paris, Hachette, 1855, p. 248.

(3) Les empereurs les prenaient pour conseillers ou pour hochets. Il y avait même une troupe de gladiateurs exclusivement composée de nains... Les grands et les riches particuliers comptaient toujours dans leur maison un ou plusieurs de ces malheureux... Deux petits bronzes du musée d'Avignon, que certains archéologues considèrent comme des caricatures de Caracalla, donnent à l'empereur romain un corps de nain monté sur des jambes torses. (Paul Richer, *op., cit.*, p. 200 : cf. *Comptes rendus de la Société de neurologie*, 1901.)



LA « MONSTRUEUSE » (NAINE), par CARRENO.
(*Musée du Prado* de Madrid.)

siècle et reproduit les hauts faits de Guillaume le Conquérant.

*
* *

A partir de la Renaissance, les tableaux sont nombreux, qui reproduisent les traits d'un roi ou d'un seigneur, ayant à ses côtés un nain, ou quelque être plus ou moins contrefait ou estropié (1).

On les retrouve dans les grandes compositions ayant pour sujet un cortège, un triomphe, un festin.

Parfois, ils sont régulièrement conformés dans leur petite taille ; le plus généralement, le torse est long, par rapport aux membres très courts, et la tête est toujours de dimensions normales (2).

(1) Dans le portrait du comte Thomas Arundel et de sa famille (*Pinacothèque de Munich*), Rubens a peint un type remarquable de nain, à crâne étroit, à bouche énorme, ayant des bras disproportionnés et de courtes jambes torses. Van Dyck a représenté, sur une de ses toiles, deux nains de la cour d'Angleterre : le premier, *Gibson*, se retrouve dans une autre toile, avec Anne Shepherd, son épouse, naine aussi et attachée à la reine Henriette-Marie, tandis que Gibson l'était au roi Charles Ier. Le second page de Charles Ier est le nain *Jeffrey*, peint aussi par Van Dyck, à côté de la reine. Le docteur Bruchon nous signale, le tableau de Van der Venne, intitulé la *Pêche des Ames*, où l'on voit « un nain grotesque en sa démarche prétentieuse ». Holbein a reproduit *Wiel Summers*, le bouffon de Henri VIII. Dans un triptyque de Jean Gossaert, au Musée de Bruxelles, se trouve une personnage, difforme et petit de taille, que l'on suppose être un bouffon. Citons enfin, le nain, écuyer de l'empereur Othon, peint par le Dominiquin, dans les fresques de la *Vie de Saint Nil*, à Grotta-Ferrata.

(2) Ainsi apparaissent-ils dans le *Festin d'Hérode*, de Domenico Ghirlandajo ; dans une fresque d'une église de Florence,

Véronèse a peint un certain nombre de ces déshérités ; une de ses toiles les plus connues qui est au musée du Louvre, nous en offre un exemple typique.

Le nain des *Noces de Cana* (1) atteint la hauteur d'une table ; il est revêtu d'habits somptueux et tient à la main un perroquet ; ses jambes arquées supportent un ventre d'embonpoint respectable.

Nous ne ferons que mentionner les nains de Velasquez (2), si souvent reproduits.

L'École espagnole est riche en productions de ce genre (3).

de Gaudanzio Ferrari ; dans l'*Adoration des Mages*, de l'Académie des Beaux-Arts de Milan ; dans le *Moïse sauvé du Nil*, du musée Brera, de la même ville. Dans le *Triomphe de Jules César* (château royal de Hampton-court), Mantegna a peint un nain à la fois rachitique et scrofuleux.

(1) Ce n'est pas la seule fois que Véronèse a peint des nains. Le monstre, favori d'Assuérus et placé sur les marches du trône, dans l'*Évanouissement d'Esther*, est petit de taille et, de plus, hydrocéphale. Les nains du *Moïse sauvé des Eaux*, au Musée du Prado, de Madrid, de la *Découverte de Moïse* (Musée de Dresde), du *Banquet de la Maison de Lévi* (Musée de Venise), ne le cèdent en rien aux précédents et semblent prouver que le maître aimait à mêler aux grandes scènes qu'il peignait ces êtres difformes.

(2) Ils sont au nombre de sept : le bouffon de Philippe IV, Pablillos, à Valladolid ; les Ménines ; le nain El Primo ; l'infant de Vallecas ; l'idiot de Coria ; le nain de Philippe IV, Sébastien de Morra ; un autre nain de Philippe IV, dom Antonio l'Anglais. Tous ces êtres peuvent être considérés, selon la juste remarque du docteur Porak, comme des types de nains micromèles, obèses et à grosse tête, relevant de l'achondroplasie ; seul, peut-être, Antonio l'Anglais appartient à la catégorie des nains exempts de difformités.

(3) Citons seulement le nain guerrier, dans les fresques de



Le nain Brusquet, fou de Philippe II, par Antonio Moro.
(*Musée du Louvre.*)

Les Écoles flamande, hollandaise et allemande fourniraient une aussi abondante moisson.

*
* *

Une des plus belles toiles de l'École hollandaise du Louvre, due à Antonio Moro (1), représente le nain Brusquet, qui brilla surtout à la cour de Henri II.

« La tête, grosse, a une expression sournoise et méchante ; debout, sur ses courtes jambes, le personnage pose la main sur un gros chien d'Espagne, qui lui arrive à l'aisselle. »

Brusquet, de son vrai nom Jehan-Antoine Lombart, avait, au dire de Guillaume Bouchet, le secret d'être toujours plaisant, sans être ennuyeux, « parce qu'il ne répétait jamais une même chose ».

C'était un Provençal malin, qui avait commencé par contrefaire le médecin ; autrement dit, un vul-

l'Escurial, reproduisant la *Reddition de Saint-Quentin*, sous Philippe II, et qui est l'œuvre de Giordano, élève de Ribeira; une œuvre de Carrêno de Miranda (p. 339), représentant « la Monstrueuse », hideuse naine d'un embonpoint répugnant, et qui se trouve dans une salle fermée du Musée du Prado. Le Musée d'Auch possède, de Velasquez, le portrait de la naine *Barbola*. Il y avait encore des nains royaux en Espagne, il y a une vingtaine d'années (Cf. un curieux article d'Hugues Le Roux, dans le *Temps*, du 3 décembre 1887).

(1) Le même artiste a peint un autre bouffon, Péjeron, qui n'est pas nain, mais atteint d'un rachitisme manifeste Les tibias présentent l'incurvation caractéristique.

gaire rebouteux, qui voulait se faire passer pour chirurgien. « Il en guérissoit aucuns par hasard, les autres il envoyoit *ad patres*, menu comme mouches... (1) »

Ce fut l'origine de sa fortune.

Au lieu de le mener pendre pour ses méfaits, on le présenta au dauphin, qui devint plus tard Henri II, lequel, émerveillé de sa faconde, le prit à son service.

D'abord valet de garde-robe, il ne tarde pas à être choisi par le roi comme valet de chambre, charge qu'il partageait avec les premiers poètes du temps.

Non content de cette faveur, Brusquet se fait bientôt octroyer le titre de maître des postes du royaume. Il n'y avait alors ni coches, ni chevaux de relais : c'était un monopole assuré et il rapportait gros. Le bouffon du roi devint, en peu de temps, fort riche.

Encore se fût-il contenté de ce moyen honnête de gagner de l'argent ; mais on nous laisse entendre qu'il vivait beaucoup plus de rapines que de son métier.

Il avait une adresse particulière pour escamoter les objets de valeur qui lui plaisaient et, le prit-on sur le fait, on eût été mal venu de lui en demander raison : il mettait la dague au poing et chargeait « d'estoc et de taille ». C'est ce qu'il fit notamment

(1) Brantome, *Œuvres*, édition des Grands Écrivains.



L'INFANTE ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE ET SA NAINE.
(*Musée du Prado*, de Madrid.)

à Bruxelles, chez le duc d'Albe, lorsque le cardinal de Lorraine y alla sceller le traité de Cateau-Cambrésis, en avril 1559.

Ce voyage ne fut pas, pour notre bouffon, sans profit : ayant eu l'occasion d'être présenté à Philippe II (1), il lui plut si fort que le roi d'Espagne l'engagea incontinent comme « fou en titre d'office ».

*
* *

Le roi d'Espagne avait déjà à son service un bouf-

(1) On a dit, à tort, que Brusquet avait été en relations avec Charles-Quint. On a prétendu que le bouffon avait un livre, une sorte de *Calendrier des Fous*, où il inscrivait tous ceux qui lui paraissaient dignes de porter le bonnet de fol. Il avait mis au rang de ceux-là Charles-Quint, lorsque l'empereur avait consenti à traverser la France, pour se rendre à Gand. Comme François Ier lui en demandait la raison : « Parce que, répondit Brusquet, il faut être fou, pour se livrer ainsi à un prince qu'on a maltraité. » — « Et si je le laisse passer ? » dit François. — « Oh ! en ce cas, répondit Brusquet, j'effacerai son nom pour y substituer le vôtre. » Le mot a été attribué, avec plus de vraisemblance, à Triboulet. L'anecdote suivante n'est pas moins apocryphe. Charles-Quint, apercevant Brusquet mêlé aux seigneurs de sa cour, lui demande des nouvelles de sa santé : — « Vous souvenez-vous, lui dit-il, du jour où le connétable de Montmorency voulut vous faire pendre ? » — « Si je m'en souviens, répliqua Brusquet : ce fut le jour où Votre Majesté acheta ces beaux rubis et ces escarboucles qui ornent aujourd'hui votre main impériale. » Le bouffon faisait allusion aux nodosités de la goutte qui paralysait les doigts de l'empereur. — « Merci de la leçon, dit Charles-Quint, riant de bonne grâce ; je ne m'aviserai plus d'attaquer un homme qui pare si bien les bottes qu'on lui porte. » C'est également à Charles-Quint qu'on attribue l'aventure suivante : retrouvant au bal le bouffon

fon espagnol. Brusquet eut charge de le gouverner et de l'entretenir. Ce fut prétexte de lui faire mille avanies, mille méchants tours.

On n'en finirait pas de conter toutes ses mystifications, car il excellait dans ce genre de plaisanteries. En voici quelques-unes, cueillies à l'aventure.

Voyant, un jour, des valets d'écurie bien empêchés de *seller* une mule qui ruait et cherchait à leur échapper : « Enfants que vous êtes, leur crie Brusquet, plutôt que de vous opiniâtrer à pareille besogne, que n'allez-vous quérir le secrétaire de M. le Chancelier ; il aura bientôt fait de vous tirer d'embarras, lui qui *scelle* tout ce qu'on lui présente ».

Une autre fois, — mais il convient de transcrire le passage des *Bigarrures* d'Etienne TABOUROT, qui rapporte le trait, — « Brusquet... voyant qu'une dame estoit accouchée à la cour, acheta cinq ou six cens escus du palais, qu'il alla espancher parmi la rue, devant sa maison, criant : *Largesse, largesse !* Et, interrogé à quelle occasion, dit qu'il ne disoit pas

Perico de San-Erbas, celui qui l'avait si souvent diverti de ses saillies, l'empereur le salue. « Pourquoi donc, dit le bouffon à l'empereur, m'ôtes-tu ton chapeau ? Est-ce pour me faire voir que tu n'es plus empereur ? » — « Non, Perico, dit Charles, cela veut dire simplement que je n'ai plus autre chose que mon salut à te donner. » Le bouffon eût sans doute préféré être payé d'une autre monnaie. (*Charles-Quint ; chronique de sa vie intérieure et de sa vie politique*, par Amédée PICHOT. Paris, 1854.)



THOMIN, fou de Henri II.
(*Musée Condé.*)

largesse pour ses escus, mais largesse à cause que la nouvelle accouchée... » Ici tirons le voile.

Le satané fol avait son franc-parler avec tout le monde, ne prenant aucun souci du rang de son interlocuteur. Magistrats ou ecclésiastiques, princes ou seigneurs, à tous il tenait tête. Il faut lire, dans Brantôme, ses passes d'armes avec le maréchal Strozzi : c'est du pur vaudeville. Mais le fou avait affaire à forte partie et il dut maintes fois avouer sa défaite (1).

Brusquet avait joui, sans trop de trouble, de la faveur de Henri II (2) et de François II ; il dut sa disgrâce aux querelles de religion. Soupçonné de faire le jeu des huguenots, il eut sa maison pillée et dut quitter Paris en toute hâte pour échapper à la persécution.

Charles IX l'avait conservé un certain temps à son service. En 1565, ce roi donna une grande fête où, dans un tournoi, figurèrent presque tous les officiers, grands et petits, de sa maison, habillés de différentes façons. Dans la circonstance, on avait commandé, pour Brusquet, « des chausses de velours noir, découpées à petites bandes, avec franges d'or doublées de tocque d'or, et bouillonnées de taffetas noir rayé d'or et d'argent ».

(1) *Des Fous en titre d'office*, par DREUX DU RADIER, *in* LEBER, *Collection des meilleures dissertations*, VIII, pp. 157 et suiv.

(2) Il figure dans un coin du tableau de la pompeuse entrée de Henri II dans la ville de Rouen, en 1550.

Les gages de Brusquet étaient de 240 livres tournois par an. Le bouffon du roi mourut chez Mme de Valentinois, au château d'Anet, près de Dreux, vers 1570 (1).

*
* *

La marotte ne resta pas longtemps en chômage auprès du trône: déjà du vivant de Brusquet, un autre fou figurait sur les registres de la cour.

Il se nommait Thomin ou Thony, et il est signalé, dès 1559, dans les comptes de l'argenterie. Son gouverneur s'appelait Loys de la Groue ; on le désignait le plus souvent par le sobriquet de *La Farce.*

En 1560, le roi qui aimait beaucoup son fol, fit faire son portrait par un peintre de Blois, il paya, à cet effet, la somme de 22 livres tournois.

Thony — qui est un diminutif d'Antony ou Antoine — fut successivement au service de Henri II (2), de François II et de Charles IX. Il a dû succomber l'année de la Saint-Barthélemy, ou peu après, car sur les comptes de l'épargne de 1573, il est qualifié de *feu fol du roy*.

(1) Jal, *Dictionnaire critique.*

(2) On trouve porté, sur « les comptes de l'épargne depuis François Ier jusqu'à Louis XIII », manuscrit du temps, cité par Leber, « maistre Pierre », fou du roi Henri II, et dont le nom est couché sur le même registre que celui d'un Miron, premier médecin du roi... et un Pierre Dupré, « ayant la charge du dogue barbet de Sa Majesté » !



L'ADORATION DES MAGES.
(*Musée Brera*, de Milan.)

Ronsard fut chargé par le roi de faire l'épitaphe du bouffon (1).

Au règne de Henri II, appartiennent, outre Brusquet et Thony, un fou nommé Martin, dont le surnom était *le Bailli.*

Contemporaine du Bailli, vivait, à la cour, une folle, à laquelle on avait donné le nom de Madame de Rambouillet. Cathelot est une autre folle, du même temps, qui changea plusieurs fois de maîtresse : elle avait commencé par appartenir à Marguerite de Valois, sœur de François I[er] ; plus tard, elle était entrée au service d'Éléonore d'Autriche.

Les folles de Catherine de Médicis s'appelaient *la Jardinière* et *Jacquette.*

Un mot seulement sur le greffier de Lorris (2). Ce

(1) « Au commencement, écrit Brantôme, il estoit un petit idiot, nyais et fat; mais il fut si bien appris, passé, repassé, dressé, alambiqué, raffiné et quintessencié par les nattretés* postiqueries, champisseries, gallanteries et friponneries de la cour, et leçons et instruction de ses gouverneurs, La Farce et Guy, qu'il s'est faict appeler le premier fol du nom; et, n'en déplaise à Triboulet et à Sibilot, il a esté tel que M. de Ronsard, par le commandement du roy, daigna bien employer sa plume pour faire son épitaphe, comme du plus sage personnage de France. » En d'autres circonstances, le Prince des poètes chantait, en même temps, le roi, sa petite chienne, son lévrier et la barbiche de Mme de Villeroy. (Cf. le t. X des *Poèsies de Ronsard*, édition de 1604, in-12).

(2) Il mourut en 1566.

* *Nattretés* signifie « tours de vilains » ; *postiqueries*, « tours de pages ou de laquais » ; *champisseries*, « tours et pratiques de fils de femmes de mauvaise vie ». Cf. Canel, *po. cit.*, p. 176, n.

greffier, qui ne touchait ni de près ni de loin à la magistrature, était, en son vivant, fol du roy Charles IX (1). Il ne réussit pas à dissiper les humeurs noires de l'atrabilaire monarque qui fit sonner le tocsin de Saint-Germain-l'Auxerrois.

*
* *

Nous avons donné le nom du premier fou que se donna Henri III : il s'appelait Sibilot (2). Ce terme, employé comme synonyme de sot, avait été appliqué primitivement aux oisons. Le fou l'avait emprunté aux sauveurs du Capitole, « à cause de sa simplicité ou niaiserie, qui tenoit de celle d'un oison (3) ».

S'il faut ajouter foi au témoignage des pamphlétaires, Sibilot était un monstre, tant au moral qu'au physique. Rien de plus horrible que cet être, rien de plus enclin à l'ivrognerie et à la débauche. Henri III, qui avait du goût pour les bizarreries et les frivolités, que toute une ménagerie ne parvenait pas à distraire et qui s'occupait de ses chiens, de ses perroquets, de ses lions et de ses ours, presque autant que de ses pénitents blancs et de ses mignons, ne pouvait se contenter d'un seul fou : il eut donc

(1) Charles IX eut un autre fou, nommé Des Rozières.
(2) Sur Sibilot, v. Dreux du Radier, *Des Fous en titre d'office* (Leber, t. VIII, p. 168).
(3) Le Duchat.

sa folle, la première folle de roi en France, la fameuse *Mathurine.*

Mathurine a été mêlée à nombre d'événements historiques, Mathurine appartient à l'histoire !

Lorsque Henri IV racheta sa couronne au prix d'une messe et occupa sa capitale sans coup férir, durant la nuit du 22 mars 1594, il se rendit, après le *Te Deum*, au Louvre, qu'il n'avait pas revu depuis la Saint-Barthélemy ; il rentra, les larmes aux yeux, dans cet antique palais de ses prédécesseurs, naguère encore rempli des menées incendiaires de la Ligue. Tout à coup, vient à sa rencontre, dans l'escalier, la folle Mathurine, qui était restée dans le Louvre comme pour le garder à ses rois, et qui accourait avec joie pour saluer son maître, ainsi que le chien d'Ulysse, dans l'*Odyssée.* Une folle de cour, voilà donc quel fut le représentant de la royauté des Valois aux États de la Ligue !

Mathurine se trouvait encore auprès de son maître, lors de l'attentat de Jean Châtel. L'assassin, qui s'était glissé jusqu'au roi sans être aperçu, avait tenté de le poignarder ; mais l'arme, dirigée vers la gorge, atteignit la face, « sur la lèvre haute, du côté droit, et lui entama et coupa une dent. »

A l'instant, le roi, se sentant blessé, et n'apercevant auprès de lui que sa folle Mathurine, croit, tout d'abord, que c'est elle qui a porté le coup : « Au diable soit la folle, s'écrie-t-il, elle m'a blessé ! »

Mais sa présence d'esprit n'abandonne pas Mathurine : elle court fermer les portes, afin que l'assassin ne puisse s'échapper, « lequel, ayant esté saisi, puis fouillé, jetta à terre son cousteau encore tout sanglant, dont il fut contraint de confesser le fait sans autre force (1) ».

La folle du roi eut, dès ce jour, une grande influence sur Henri IV, qui lui accorda maintes fois ce qu'il avait refusé à des seigneurs de la cour. Il l'admettait à sa table, la défendait contre les railleurs. Bien qu'elle figurât au même rang que les animaux et la domesticité, elle avait sa part aux conseils du roi, et elle ne paraît pas en avoir abusé.

***

Il était de tradition, dans la famille du roi de Navarre, d'avoir des folles. La reine Marguerite, l'aïeule de Henri IV, avait eu déjà une folle, Mlle Sevin (2) ; son petit-fils ne fit que suivre la tradition.

(1) *Journal de Henri IV*, édition de 1732, p. 64.

(2) Brantôme mentionne Mlle Sevin comme folle de la reine de Navarre, sœur de François Ier ; il la signale pour l'emploi fréquent qu'elle faisait de l'expression *fringuer sur les lauriers* : ce qui signifiait... faire la bête à deux dos. Les reines de ce temps-là ne détestaient pas les joyeux devis. Brantôme nous en fournit une autre preuve, dans ses *Dames galantes*. Élisabeth, fille de Catherine de Médicis et reine d'Espagne, avait un fou, nommé Legat, dont les propos grivois ne semblent pas avoir beaucoup effarouché sa souveraine. Un jour que celle-ci, écartant les jambes, disait qu'elle voudrait toucher d'un pied

Avec Mathurine, on prête au monarque de la poule au pot une autre femme remplissant auprès de Sa Majesté le même emploi, et qui se nommait *Olivette*. Olivette figure dans les cahiers de la Chambre des comptes: sa gouvernante, en 1608, recevait 7 livres pour son honoraire (1).

Henri se plaisait en la compagnie des bouffons et il en eut plusieurs à ses gages. A Pau, il avait auprès de lui et il conserva au Louvre de ces baladins, qui avaient mission de le distraire et de le divertir. La Chambre des comptes de Pau fournit de nombreux renseignements sur Thomin, dont le costume grotesque coûtait assez cher : Antoine Joubert, mercier suivant la cour du roi de Navarre, reçut 8 livres 10 sols, « pour une aune de bougran, 6 aunes de ruban fleuret, 6 sonnettes de Milan, et de la soie verte, pour coudre, avec des sonnettes, des houppes au bonnet pointu » de Thomin. Le même mercier fournit, pour le fol, un manteau de serge, une jupe verte, jaune et rouge, des

le palais de Madrid, et de l'autre celui de Valladolid, le bouffon répliqua tout à trac : « Et moi je vouldrois estre au beau mitan, *con un carajo de bourrico para encargar y plantar la raya* ». Cela rappelle trop la réponse de Bassompierre à Catherine : « J'aime tant Paris et tant Saint-Germain, disait la reine-mère, que je voudrois avoir un pied à l'un et un pied à l'autre. » — « Et moi, dit Bassompierre, je voudrois donc estre à Nanterre; c'est à mi-chemin. » *Historiettes* de TALLEMANT DES RÉAUX, édition de 1840, t. IV, p. 204.

(1) *Henri IV*, par G.-B. de LAGRÈZE (Paris, 1885), p. 224.

chausses de toute couleur ; le bouffon était, en plus, affublé d'une ceinture jaune et d'un grand nombre d'aiguillettes ! Le tout devait faire un accoutrement d'un singulier effet.

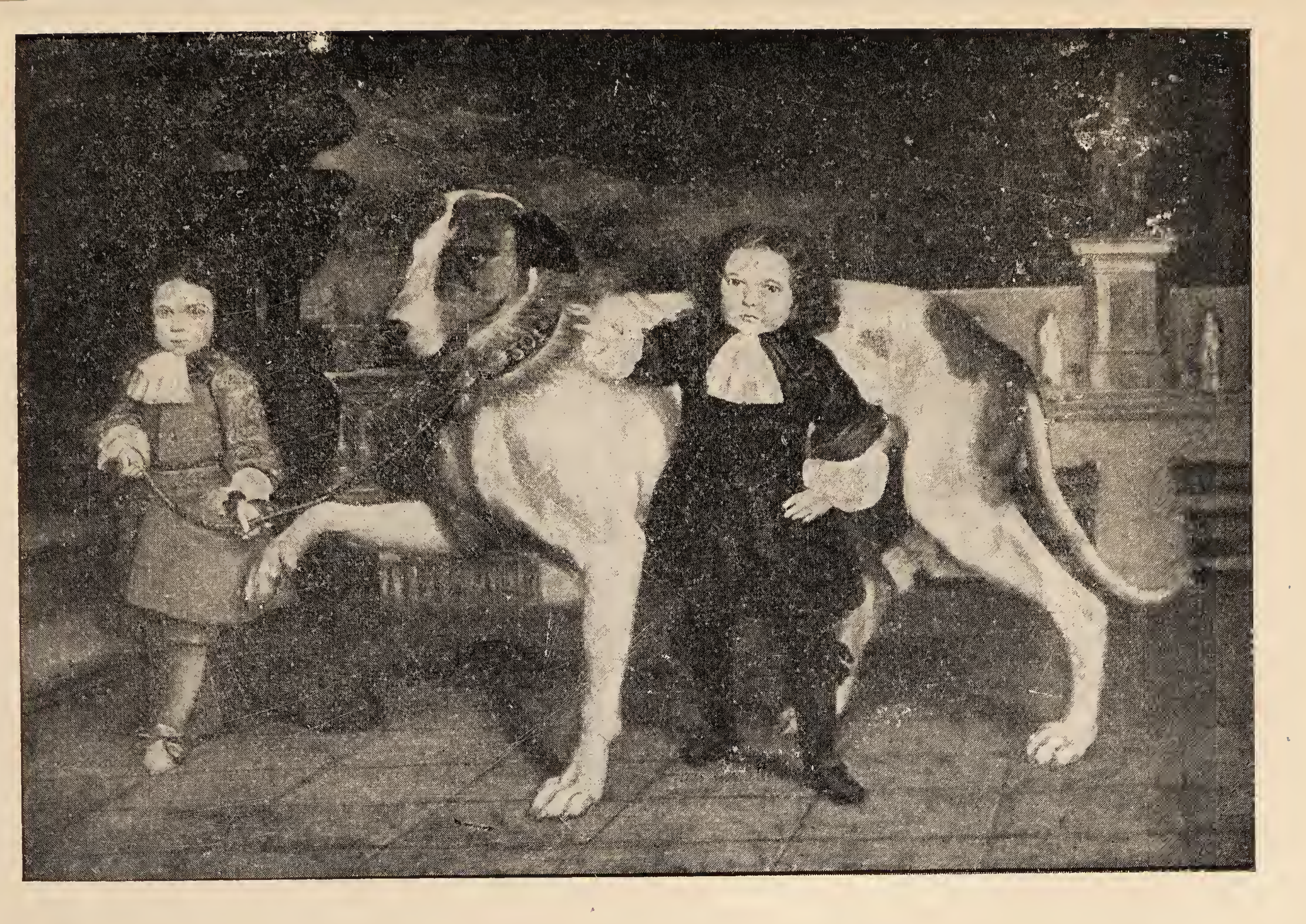
Le roi entendait qu'on eût grand soin de son bouffon : Thomin fut un jour blessé ; le barbier du commun de la maison du roi reçut 18 livres 8 sols, pour l'avoir pansé et médicamenté.

En 1586, le fou tomba sérieusement malade ; il fut gardé par Nicolas Tuys, qui le soigna, nettoya son linge pendant dix-huit jours que dura sa dernière maladie, puis aida à l'ensevelir. Le gouverneur de Thomin commanda son cercueil et fit creuser sa fosse ; le tout avait coûté 4 livres 2 sols.

*
* *

Mais ne nous attendrissons pas : les fous ont mission de nous faire rire et non de nous faire pleurer. C'est surtout pour ses plaisanteries qu'Henri IV goûtait Chicot, qui était passé à son service, après avoir été successivement aux gages de Henri III et de Charles IX.

« Le roy aimoit Chicot tout fol qu'il estoit, conte l'Estoile, dans son *Journal*, et ne trouvoit rien mauvais de tout ce qu'il disoit, qui estoit cause qu'il s'égaroit en mille folies. Quand le duc de Parme vinst pour la seconde fois en France, en cest an 1592, il(Chicot) dit au roy devant tout le monde :



DEUX NAINS CONDUISANT UN GROS CHIEN, par KESSEL.
(*Collection Razinski*, de Berlin.)

« Monsieur mon amy, je vois bien que tout ce que tu fais ne te servira de rien à la fin, si tu ne te fais catholique. Il faut que tu voises à Rome, et qu'estant là, tu bougeronnes le pape, et que tout le monde te voie ; car autrement ils ne croiront jamais que tu sois catholique. Puis tu prendras un beau clistère d'eau bénite, pour achever de laver tout le reste de tes péchés. »

Le fou de cour jouissait du privilège de dire toutes les vérités, voire celles qui ne sont pas bonnes à entendre.

Un coup d'épée priva Henri IV de son bouffon ; un coup de hallebarde devait lui donner son successeur.

Celui-ci, un apothicaire de Louviers, se nommait Guillaume *Marchand* ou *Le Marchand*, « jovial compagnon, espèce de boute-en-train, fort en renom parmi ses compatriotes ».

L'origine de sa folie mérite d'être contée.

Lorsque en 1591, la ville de Louviers avait été prise sur les Ligueurs, Marchand avait reçu sur la tête un coup de hallebarde, qui lui dérangea la cervelle. On le donna au jeune cardinal de Bourbon, « qui s'en divertissoit, ainsi que les personnes qui venoient chez lui ». Il fut recueilli par Henri IV, à la mort de son premier maître.

Bien que Mathurine, qui était encore à la Cour, fût une ennemie jurée de la Ligue, le nouveau venu,

un ligueur intraitable, fit bon ménage avec la folle, et le meilleur accord ne cessa d'exister entre ces deux dignitaires de la marotte. En 1522, Mathurine avait encore maître Guillaume pour collègue en folie. Guillaume, qui ne recevait pas moins de dix-huit cents livres de gages, avait survécu à Henri IV et était passé au service de Louis XIII.

Quant à Chicot, il avait eu pour successeur Nicolas Joubert, sieur d'*Angoulevent*, qui s'intitulait *Prince des sots* de la Basoche ; en cette qualité, il avait sa loge à l'hôtel de Bourgogne, son droit d'entrer par la grande porte, et la préséance aux assemblées des maîtres, administrateurs et comédiens de l'hôtel. Angoulevent eut, à plusieurs reprises, maille à partir avec les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, qui lui contestaient la principauté des sots ; il eut même sa loge saisie par un créancier farouche, mais cet incident n'appartient pas à notre sujet (1).

* * *

Nous retrouvons des bouffons gagés à la cour de Louis XIII (2), qui, outre ses fous, avait près de

(1) Pour plus de détails sur Angoulevent, v. LEBER, t. VIII, pp. 174 et suiv.

(2) Louis XIII entretint aussi des nains à sa cour ; ainsi en témoigne cet extrait des comptes de l'argenterie de ce roi, à la date du 15 octobre 1616 : « Le quinzième jour d'octobre, donné la somme de 375 livres tournois à un des garçons de la chambre

lui un *saulteur*, lequel ne recevait pas moins de 800 livres, pour son salaire annuel, un *oiseleur* et un *siffleur de linottes*, à qui l'on donnait 200 livres. L'office de ce précepteur des serins qu'on élevait pour le plaisir du roi, ne fut conservé que quelques années.

*
* *

On sait que Louis XIII aimait à faire tous les métiers, prenant plaisir à faire la barbe même à ses officiers — et à son bouffon.

Marais (1), — c'était le nom de ce dernier, — après avoir soutenu patiemment l'épreuve de l'opération, qui avait été longue et douloureuse, compta 15 sols, en liards et deniers, et les donna au roi. Celui-ci,

du roy, ayant la charge, soing et conduite des quatre nains de Sa Majesté, nommés Pierre du Mont, Raphaël Dubois, Edme Sanet et Guillaume du-Petit ; à luy ordonnées tant pour son entretenement que desdits quatre nains, pour sortes d'habillemens... » Arch. nationales, K 199, fol. 13 v°, citées par A. CHEREAU, dans ses Éphémérides de l'*Union médicale*.

(1) Louis XIII eut un autre bouffon, qui se nommait Jean Doucet, dont Tallemant parle dans ses *Historiettes* ; mais Jean Doucet n'était pas, comme Marais, attaché en permanence à la maison royale, il n'exerçait ses fonctions que par intermittence. Quant à L'Angely ou Langely, qu'on a dit avoir été au service de Louis XIII, il brilla à la cour du Grand Roi, assistant régulièrement au dîner royal et se tenant derrière le fauteuil du monarque, « comme dans une forteresse inexpugnable, d'où il lançait la moquerie à pleines mains sur les assistants ». Il a été le dernier fou de roi, en France, précédé dans la tombe par le dernier nain, mort en 1668.

s'étant pris à dire que ce n'était point assez : « Je vous donnerai trente sols, répliqua Marais, *quand vous serez maître* ». Cet à-propos, jugé trop spirituel, valut sa disgrâce à celui qui l'avait lancé.

Marais était, s'il faut en croire Tallemant, doué d'un bel aplomb ; n'est-ce pas lui qui disait un jour à son maître : « Il y a deux choses à votre métier dont je ne me pourrais accommoder : de manger seul et de... me soulager en compagnie » ?

Le fait d'avoir toléré une pareille incartade ouvre un singulier jour sur les mœurs d'une époque; mais l'existence même, pendant tant de siècles, des officiers de la couronne dont nous avons narré les hauts faits, n'est-elle pas une cause de plus grand étonnement ?

Cette liberté de tout faire et de tout dire avait ses avantages, si elle n'était complètement dépourvue d'inconvénients. Elle permettait à ces déshérités de la nature de prendre leur revanche de leur disgrâce physique et, à la faveur de leur exceptionnelle situation, de hasarder quelques réflexions de sagesse qu'accueillaient avec indulgence ceux qui les entendaient et qui, par contre-coup, pouvaient profiter au bien public.

C. — LE ROY DES RIBAUDS

Quel était le singulier personnage et quelle place occupait, dans la maison royale, celui qu'on désignait jadis sous le vocable de *Roy des Ribauds ?* Quelles étaient ses fonctions à la Cour, de quelles prérogatives, de quels privilèges jouissait-il ? Etait-ce un grand officier de la couronne, ne remplissait-il, au contraire, que des fonctions subalternes ? En quoi consistaient ses attributions ?

Il est un droit que l'on s'est accordé à lui reconnaître, c'est celui de juridiction sur les femmes qui se livraient à ce que, par un indulgent euphémisme, on a nommé le commerce de leurs charmes.

Il tirait tribut, dit un ancien auteur, des lieux infâmes.

Toutes les femmes publiques qui suivaient la Cour logeaient chez lui. Les jeux de dés, les brelans, les mauvais lieux et les femmes publiques de la Cour lui devaient chacun deux sols, qu'ils lui versaient

toutes les semaines (1). C'était comme le grand-maître de la prostitution, en un temps où celle-ci était encore peu ou point réglementée.

Ailleurs, on nous le représente sous des traits différents : c'était un officier qui avait la garde tant de la chambre et de la salle que de la maison du roi. Le prince n'était pas plutôt couché, que ledit officier explorait les coins et les recoins du palais, avec une torche allumée, pour s'assurer qu'ils ne recélaient aucun individu suspect. Et ce n'étaient pas tant les larrons ou les assassins qu'il recherchait, il risquait plutôt de trouver dans une attitude non équivoque quelque galant se croyant à l'abri de toute surprise. Voilà ce que dut être, à l'origine, la fonction dévolue plus tard au Roy des Ribauds.

(1) Il existe, aux archives de Douai, un cartulaire dans lequel se trouve une ordonnance des échevins de cette ville, datée de l'an 1242, et portant que « les jeux de dés, brelenq. boules et autres, étant interdits au roi des ribauds, il percevra à l'avenir, sur chaque femme de folle vie demeurant à Douai, en estuves ou en bourdel, pour bienvenue : pour la première fois, deux gros ; sur chacune de ces femmes, par mois, un gros ; si elles changent de maison en ville, un gros ; sur chaque individu tenant hostel ou bouticle, hébergeant ou soutenant telles femmes de folle vie, un gros chaque mois ; sur chaque femme d'estuve ou de bourdel, à la Saint-Pierre, un gros, et à la fête de Saint-Rémy, un gros ; sur les femmes mariées, filles ou meskines, qui mésuseront de leur corps, le dit Roi pourra prendre à son profit le mantel ou capperon. Il pourra prendre aussi à son profit l'habit du ladre venant habiter la ville sans permission. » *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 25 février 1878, col. 109.



L ATELIER DU PEINTRE, par Jean-M. MOLENAER.
(Galerie royale de Berlin.)

L'officier qui la remplissait devait veiller à expulser des résidences royales tout individu étranger au palais, homme ou femme, qui y avait pénétré. Vagabonds ou prostitués, il les jugeait souverainement et faisait battre de verges les délinquants.

Cette charge a dû être, dans le principe, instituée dans ces vastes fermes (*villæ*) ou centres d'exploitation agricole et manufacturière, que les rois francs possédaient, sur divers points de leur empire, et dont les revenus composaient la principale richesse du fisc royal (1).

Serfs et serves n'étaient maîtres ni de leur corps, ni de leur temps. Leur travail, leur santé et leurs mœurs se trouvaient protégés par une autorité tutélaire. Comme ils auraient pu souffrir du contact malfaisant des femmes de mauvaise vie ou de celui d'un individu atteint d'un mal susceptible de se communiquer, tel que la lèpre, l'officier à qui appartenait spécialement ce soin, interdisait aux intrus l'entrée et le séjour des villes royales.

Cet officier ne portait pas encore le nom de *Roy des Ribauds*, qu'on ne voit apparaître pour la première fois qu'en l'an 1214 : sur la liste des prisonniers qui furent faits à la bataille de Bouvines, il est fait

(1) *Histoire de la Prostitution chez tous les peuples du monde*, par Pierre Dufour, t. IV, chapitre VIII. Paris, 1852.

mention d'un « Roy des Ribauds », à qui l'on remit un de ces prisonniers.

Les gages de ce fonctionnaire, fixés par le roi Philippe, dit le Hardi, fils de saint Louis, étaient de six deniers par jour et une provende. Il avait, en outre, « un varlet en gages et soixante sols pour robbe par an (1) ».

Une ordonnance de 1321 lui attribue « six denrées de pain et deux quarts de vin, une pièce de chair, une poule et une provende d'avoine, et trois deniers de gages ». Mais il ne mangeait plus, dès lors, à la Cour, devait se tenir hors la porte, et « garder.. que n'y entre que ceux qui doivent entrer (2) ».

*
* *

Le Roy des Ribauds avait des varlets et des archers pour exécuter ses ordres. Sa fonction, consistait alors « à chasser les ribauds et mauvais garçons de la Cour », c'est-à-dire la multitude de fainéants et

(1) *Le Prevost de l'Hostel*, par Pierre DE MIRAUMONT, dans *le Roy des Ribauds*, par Ludovic PICHON. Paris, Claudin, 1878.

(2) « *Item li roy des ribaux*, qui estoit au mareschal, ne mangera à court (à la Cour), mais il aura vj denrées de pain, 1j quartes de vin, 1 pièce de char et 1 poule et 1 provande d'avoine et XIIJ deniers de gaiges, et sera *monté* par l'escuyer; et se doibt tenir toujours hors de la porte et garder illec que il n'y entre que ceulx qui y doibvent entrer ». *C'est l'ordenance de lostel li roi Challe de France* (Charles IV, dit le Bel), *faicte à Paris au mois de janvier* MCCCXXJ (1321). Rapportée par LEBER, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, seconde édition (Paris, 1847), p. 153.

de vagabonds qui suivaient ordinairement celle-ci. Il avait pouvoir de les punir, même de les bannir, « sans autre forme ne figure de procez ». Ainsi s'explique le titre qu'il portait. De même qu'il y avait un Roy des Merciers et des Arquebusiers, un Roy d'Armes et de la Basoche, de même y avait-il le Roy des Ribauds.

Le mot de *ribaud* en France ou de *ribaldi*, en Italie, ne se peut prendre en bonne part, prononce doctement Nicot, dans son *Dictionnaire françois*. « Ajoutez-y le mot de Ribaude, encore y trouverez-vous plus de honte (1). » Il fut un temps, cependant, où le mot a été réhabilité. C'est à Philippe-Auguste qu'on doit cette réhabilitation.

Philippe avait remarqué le courage, le mépris de la vie que montraient, dans les combats, ces hordes pillardes, qui suivaient ses armées, accompagnées de femmes débauchées se livrant à tous les excès (2).

Cette bande de ribauds et de ribaudes, qu'aucun frein ne contenait, fit de telles prouesses sous les

(1) *Ribaux, Ribaudes, Roy des Ribaux*, par Estienne PASQUIER (*Recherches sur la France*, t. I, in-f°).

(2) Cet usage de faire suivre les armées par des troupes de filles de joie destinées aux plaisirs de la soldatesque remonte à la plus obscure antiquité. Darius et Alexandre se faisaient suivre par un nombre considérable de femmes et les *Mémoires sur l'ancienne chevalerie* mentionnent qu'au moyen âge, une troupe de 1.500 à 2.000 filles de débauche accompagnaient les soldats (Cf. *Intermédiaire*, 10 mars 1886, col. 143).

yeux du roi, que celui-ci, sans lui imposer une discipline trop sévère, la transforma en une milice redoutable, dont il confia le commandement suprême à un officier de sa maison, à celui que nous connaissons déjà sous le nom de *Roy des Ribauds*, et qui prenait, en temps de guerre, la qualité de *sergent d'armes du roi.*

Remplissait-il un rôle actif dans les batailles ? On n'est pas très fixé à cet égard. Il exerçait, par tradition, une autorité redoutable, sur les auteurs des délits de toute nature commis dans le domaine de sa juridiction, et cela suffisait à assurer son prestige. Il se faisait suivre d'un geôlier et d'un bourreau et ne mettait pas d'intervalle entre la condamnation et l'exécution. Il prononçait la peine de mort aussi facilement que des peines légères, qu'il ne séparait jamais d'une amende à son profit. Aussi cette charge devint-elle rapidement des plus lucratives, tant du fait de ces amendes que des redevances prélevées sur les tavernes, les brelans et les filles publiques.

*
* *

Le Roy des Ribauds devait avoir sa part dans le butin que rapportaient ses troupes de leurs expéditions ; ses troupes, pour mieux dire un ramassis de bandits, qui avaient la plus détestable des répu-

tations : « des voleurs, des bannis, des fuyards, des excommuniés », ainsi les désigne Matthieu Paris.

« Des vilaines gens, aussi méprisables devant Dieu que devant les hommes ; des scélérats, se parjurant sans cesse, jouant aux dés, traînant avec eux leur concubine, constamment pris de vin », ainsi les dépeint un autre chroniqueur (1).

On présume que la compagnie des ribauds fut licenciée après la mort de Philippe-Auguste. Si les ribauds figurent encore dans toutes les croisades, dans toutes les guerres, dans toutes les chevauchées, ils ne diffèrent plus des « goujats d'armée » : ils sont mal armés, mal vêtus, si bien que le proverbe *nu comme un ribaud* avait cours dès l'année 1230 (2). Ils entrèrent, sans doute, pour une bonne part, dans ces bandes d'*aventuriers*, de *routiers*, de *brabançons*, qui exercèrent leurs exploits jusqu'à l'avènement de Charles V.

Depuis le temps de saint Louis, où l'on appelait *ribaux* « les gens de peine et forts hommes, tels que les crocheteurs et porte-faits (3), » on voit que les

(1) Chronique de Longpont, citée par Paul Lacroix (bibliophile Jacob).

(2) *Histoire de la prostitution*, t. IV, ch. cit.

(3) Guillaume de Lorris assure que les crocheteurs et les porte-faix en Grève, de son temps, étaient désignés sous le nom de *Ribaux* (Cf. *le Roman de la Rose* et l'*Intermédiaire*, 25 août 1887).

attributions de ce bizarrè personnage s'étaient singulièrement modifiées (1).

A la mort de Charles VI et durant tout le règne de Charles VII, le Prévôt de l'Hôtel avait charge de la police et de la justice de la Cour. S'il y avait exécution criminelle, le Prévôt avait pour lui l'or et l'argent de la ceinture du malfaiteur; les maréchaux se réservaient le cheval et le harnois, « et tous aultres outils ». On abandonnait au Roy des Ribauds les draps et les habits; celui-ci prélevait, en outre, deux sols par semaine, « sur tous les logis des bourdeauz et des femmes bordelières » et avait, comme nous l'avons indiqué, « cognoissance sur tous jeux de dez, de brelans, et d'autres qui se font en ost ou chevauchée du Roy (2) ».

*
* *

Le Roy des Ribauds relevait, à l'époque, du Prévôt de l'Hôtel il ne doit pas être confondu avec lui : c'étaient deux offices distincts.

(1) Le Roi des Ribauds était payé, en 1285, comme le valet de chiens : il touchait, par jour, 6 deniers de gages (2.85 au taux de l'argent, en 1847). En 1321, sous Charles le Bel, il recevait 13 deniers de gages par jour (soit 4 fr. 48) et était nourri. Plus tard, sous Charles VI, le roi des ribauds était payé à raison de 4 s. par jour, donnant 73 l. par an, qui correspondraient à plus de 4.000 francs de notre monnaie. (Leber, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, 2e édition, 1847, pp. 64 et 153.)

(2) *Le Prévot de l'Hostel*, par Pierre de Miraumont.



UNE RIBAUDE, AU TEMPS DE CHARLES VIII.

Si nous comprenons bien les textes auxquels nous nous sommes référé (1), les fonctions du Roy des Ribauds ne s'exerçaient que dans des circonstances déterminées.

Sous le règne de Charles VII, les juges ordinaires furent mis en possession de toute la police et de la juridiction criminelles, dans la maison du roi et à la suite de la Cour, et l'officier spécial dont nous parlons en eut l'exécution, sous les ordres de ces magistrats (2).

Les choses demeurèrent en l'état, tant que le roi séjourna dans ses maisons royales ou dans quelqu'une de ses villes. Mais, sur la fin de son règne, la France se trouvant partagée en factions, ce prince fut obligé d'être souvent à la tête de ses armées.

Les juges ordinaires ne pouvaient pas le suivre dans ses campagnes et lui devaient, sur un autre théâtre, leur assiduité et leurs services. C'est alors

(1) V. *Origines des dignitez et magistrats de France*, recueillis par Claude Fauchet, 2ᵉ édition. Paris, MDLVI.

(2) Le *Prévôt de l'Hôtel* était considéré comme le plus ancien juge du royaume; les insignes de sa dignité consistaient en deux faisceaux de verges d'or passés en sautoir et liés de cordons d'azur, avec la hache d'armes, souvenir des Romains et témoignage de la nature de ses fonctions. Sous Louis XI, le Prévôt de l'Hôtel était le fameux Tristan l'Hermite et sous Henri III, ce fut François du Plessis, marquis de Richelieu, grand-oncle du cardinal, qui fit le procès au cadavre de Jacques Clément, dont le crime avait été commis à Saint-Cloud, résidence royale. (*Les Avocats au Conseil du Roi*, par Émile Bos; Paris, 1881, p. 328.)

que le roi attacha, à la suite de la Cour, le Prévôt des Maréchaux, pour y exercer en campagne les mêmes fonctions qu'il avait coutume d'exercer à la suite des armées, et ce prévôt avait sous ses ordres le Roy des Ribauds, qui suivait la Cour en quelque lieu qu'elle fût.

Charles VII, parvenu à la couronne, au plus fort des troubles de l'Etat, et presque tout son règne s'étant passé en guerres, continua d'avoir à la suite de sa Cour, dans ses voyages ou campagnes, un Prévôt des Maréchaux, qui avait des archers pour faire exécuter ses jugements, comme les juges ordinaires avaient leurs huissiers et sergents.

L'office de Roy des Ribauds, reconnu désormais inutile, fut supprimé et depuis l'an 1422, il n'en est plus fait mention dans les états de la maison du roi (1).

*
* *

Au résumé, c'est à l'histoire de la prostitution que se rattacherait plutôt cette royauté déchue. On a vu en quoi consistait la fonction du Roy des Ribauds : à des visites dans les lieux de débauche, pour y faire observer une certaine police, et à prélever une rétribution sur les femmes « folles de leur corps ». Cela ressemble assez à notre service des mœurs ; il n'y manquait que la visite sanitaire.

(1) *Le Roy des Ribaux*, par DE LA MARE (L. PICHON, *op. cit.*)

Une coutume qui s'est perdue et que nous n'avons pas lieu de regretter : les filles de joie étaieut tenues de faire la chambre du Roy de la ribaudie, durant tout le mois de mai (1), l'époque qui annonçait le retour du printemps et des plaisirs amoureux (2). Comme toutes ne pouvaient s'employer à cette besogne, la faveur était des plus recherchées par ces dames.

A en croire Du Cange, le Roy des Ribauds avait un droit plus étendu encore que tous ceux que nous

(1) *Eclaircissemens sur le Roy des Ribauds*, par GOUYE DE LONGUEMARE (in LEBER, *Collection des meilleures dissertations*, etc., t. VIII).

(2) Au moyen âge, les rois de France avaient coutume de faire des présents à certaines personnes de leur cour le 1er mai les rois se paraient de vêtements neufs ce même jour. Les comptes de Robert de Varennes, sous Charles VI, signalent, en 1399, les noms de 200 seigneurs, chevaliers, écuyers et autres officiers de la maison du roi, qui reçurent chacun une « houppelande, pour eulx vestir de la livrée que le roy a faite le 1er jour de may de l'an 1399 ». Les comptes de la Chambre aux deniers de 1469-70 contiennent la note suivante, égarée parmi celles qui ont trait aux dons faits par Louis XI aux chapelles de Tours et d'Amboise : « A lui (au roi) encore ledit jour (4 mai 1470) baillé par Guillaume Graffort, archier de sa garde, pour donner aux *fillettes de joye* suivants la court *pour leur May* dix escus..., treize l., quinze s. t. » Pareille mention se trouve sur le registre des Menus Plaisirs du roi Louis XII, en 1503. La coutume des étrennes au 1er mai durait encore en 1560 : le compte de l'épargne de François II, pour l'année 1560, contient les dépenses faites par les joyeuses filles entretenues traditionnellement à la cour, entre autres celles relatives à Jehanne Lignière, « dame des filles de joye suivant la court », chargée de répartir la somme de 40 l. t. « pour les étrennes du 1er jour de may. » Cf. l'*Intermédiaire*, 10 mars 1886, col. 144.

venons d'énumérer, mais qui devait bien souvent occasionner du scandale, s'il était perçu avec quelque rigueur : ce droit consistait à exiger cinq sols de chaque femme adultère (1). On devine quelles vexations, quelles calomnies en devaient résulter (2) !

Voilà qui n'est pas fait pour rehausser le prestige de cet officier de la couronne qui, du reste, semble avoir eu, à certaine date, à remplir une charge non moins infamante : celle d'exécuteur des jugements criminels (3).

(1) L'*Histoire des inaugurations*, de Bévy, ajoute même que « si elle refusait de payer, il avait droit de saisir sa *selle* » (chaire ou siège d'honneur, selon Paul Lacroix).

(2) Cette redevance ne s'acquittait pas toujours sans difficulté et les agents du Roy des Ribauds rencontraient parfois une vive opposition : un certain Antoine de Sagiac, qu'on disait commissaire du Roy des Ribauds de Mâcon (car, outre le Roy des Ribauds, qui exerçait son office à la cour, il y avait d'autres Roys des Ribauds dans différentes villes et dans quelques maisons princières), périt dans une rixe, en 1580, au village de Beaujeu, où il avait voulu taxer à 5 sols d'amende une femme mariée, qu'il accusait d'avoir commis un adultère. Le mari et le frère de la femme prirent fait et cause pour elle et Antoine de Sagiac, qui vivait aux dépens des malheureuses qu'il mettait à contribution, fut assommé par ceux qu'il prétendait être ses justiciables. Des lettres de rémission (autrement dit de grâce) intervinrent en faveur des meurtriers, l'enquête ayant démontré que la vertueuse Colette — c'était le nom de l'épouse outragée — ne s'était pas abandonnée à un autre homme que son mari.

(3) D'après un compte de l'Hôtel du Roi, de 1396, on attribue au Roy des Ribauds 60 sols parisis, pour avoir fait exécuter « Jean Boulert, qui poursuivoit la cour à Compiègne et avoit emblé plusieurs plats et vaisselle d'argent de l'Hostel du Roi; et 68 sols parisis, *qu'il paiera au bourreau* pour fouir (enfouir)

Pour conclure, qu'il ait été le premier sergent des maîtres d'hôtel, le concierge du palais du roi, le grand-maître des filles publiques, ou simplement le bourreau (1), tout à la fois ou successivement, le Roy des Ribauds est un personnage qui a joué son rôle dans l'histoire des mœurs d'autrefois; un rôle qui eut quelque éclat, sinon quelque grandeur, en un temps où bravoure et moralité n'allaient pas toujours de pair.

Il fut un serviteur fidèle de la royauté, un défenseur éprouvé de la personne du roi (2); peut-être ne dut-il qu'à un zèle imprudent de voir tomber son sceptre en quenouille (3).

toute vive Pernelle de la Bomette, poursuivante la court, qui fut prise à Compiègne, le Roi estant en icelle, pour vaisselle de la court emblée par elle ».

(1) En réalité, le Roy des Ribauds payait le bourreau, mais n'exécutait pas lui-même. Le bourreau de Toulouse prenait le titre de Roy des Ribauds, ce qui n'était pas fait pour relever le prestige de cette royauté.

(2) Un Roy des Ribauds, du nom de Coquelet, mourut subitement d'émotion au sacre de Charles VI, en 1380.

(3) Celui qu'on regarde comme le dernier titulaire de la charge, Jean Talleran, seigneur de Grignaux, dissuada le jeune comte d'Angoulême, qu'il voyait fort épris de Marie d'Angleterre, de s'exposer à donner un héritier direct au vieux roi Louis XII. Le futur roi François Ier tint le conseil pour bon, mais paya le conseiller en monnaie d'ingratitude, car il supprima sa charge, pour lui substituer celle de *Dame des filles de joie suivant la cour*, laquelle hérita de l'office du Roy des Ribauds.

FIN

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES CHAPITRES



